



**AVANT D'IMPRIMER:
Veuillez noter que ce
document contient
328 pages.**

REMONTER *la* PENTE POUR UN AVENIR MEILLEUR



BUDGET DE L'ONTARIO 2011

L'honorable DWIGHT DUNCAN
Ministre des Finances

DOCUMENTS BUDGÉTAIRES



REMONTER *la* PENTE POUR UN AVENIR MEILLEUR



BUDGET DE L'ONTARIO 2011

L'honorable DWIGHT DUNCAN
Ministre des Finances

DOCUMENTS BUDGÉTAIRES

Pour de plus amples renseignements au sujet du *Budget de l'Ontario 2011 – Documents budgétaires*, appeler (sans frais d'interurbain) :

Demandes en français et en anglais : 1 800 337-7222
Téléimprimeur (ATS) : 1 800 263-7776

Pour avoir la version électronique du document, visiter le site Web du ministère à :
www.ontario.ca/budget

On peut se procurer des exemplaires de cette publication :
En ligne à www.serviceontario.ca/publications

Par téléphone au Centre de service de ServiceOntario
Lundi à vendredi, 8 h 30 à 17 h
416 326-5300
416 325-3408 (ATS)
1 800 668-9938 Sans frais au Canada
1 800 268-7095 ATS Sans frais en Ontario

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2011
ISBN 978-1-4435-6240-9 (Imprimé)
ISBN 978-1-4435-6241-6 (HTML)
ISBN 978-1-4435-6242-3 (PDF)

This document is available in English under the title:
2011 Ontario Budget: Budget Papers



Table des matières

Avant-propos	xv
CHAPITRE I : Plan de l'Ontario pour stimuler la création d'emplois et la croissance	
SECTION A : Un avenir meilleur	
Points saillants	3
Introduction	5
Emplois	5
Investissements dans l'infrastructure	8
Bâtir un avenir axé sur l'énergie propre en Ontario	15
Stratégie de l'eau	18
Réformes de la réglementation des services financiers	20
Secteurs clés de l'Ontario	25
Développer les connaissances et les compétences	40
Éducation postsecondaire et formation	40
Un Ontario du savoir : favoriser l'excellence de l'éducation	44
Santé	47
Protection du secteur des soins de santé public	47
Aider les familles ontariennes	50
SECTION B : Une gestion responsable	
Points saillants	53
Introduction	54
Optimiser l'utilisation des deniers publics	57
Mesures annoncées récemment	61
Nouvelles mesures	63
Économies supplémentaires de 1,5 milliard de dollars prévues sur trois ans	63
ServiceOntario – Priorité aux familles et aux entreprises de l'Ontario	65
Efficience des organismes	67
Réduction du financement des postes de haute direction	68
Réduction supplémentaire de la taille de la fonction publique de l'Ontario	68
Palais de justice de Toronto-Ouest	68
Réforme de la prestation des services publics	69

SECTION C : Le bilan

Un Ontario du savoir : Favoriser l'excellence de l'éducation	83
Éducation postsecondaire et formation.....	91
Santé.....	97
Amélioration de l'accès aux soins primaires.....	97
Réduction des temps d'attente.....	100
Promotion de la santé et prévention des maladies	102
Gestion des coûts des soins de santé.....	107
Aider les familles ontariennes	111
Stratégie de réduction de la pauvreté.....	111
Prestation ontarienne pour enfants	111
Protection des travailleurs	113
Logements abordables.....	117
Aide sociale.....	118
Soutien des enfants et des jeunes ayant des besoins particuliers	119
Bien-être de l'enfance.....	120
Sécurité des Ontariennes et des Ontariens.....	122
Amélioration de l'accès à la justice.....	124
Investissements dans l'infrastructure	126
Soutien des municipalités	130
Programmes de soutien des entreprises pour favoriser l'investissement et l'emploi ..	133
Industries du divertissement et de la création	134
Innovation.....	136

CHAPITRE II : Perspectives économiques et plan financier de l'Ontario

Points saillants	141
------------------------	-----

SECTION A : Aperçu	143
---------------------------------	------------

SECTION B : Résultats financiers provisoires de 2010-2011

Revenus au cours de l'exercice	147
Variations des revenus	149
Charges au cours de l'exercice	152
Variation des charges.....	153



SECTION C : Perspectives économiques de l'Ontario

Aperçu.....	155
Une reprise économique soutenue en Ontario.....	157
La conjoncture économique mondiale.....	164
Risques pour les perspectives économiques de l'Ontario.....	171
Perspectives de croissance économique soutenue en Ontario.....	172
Détails des perspectives économiques de l'Ontario.....	179
Prévisions du secteur privé.....	180
Comparaison des données avec celles du budget de l'Ontario de 2010.....	181

SECTION D : Perspectives de revenus de l'Ontario

Risques pour les perspectives de revenus.....	191
---	-----

SECTION E : Plan financier de l'Ontario

Perspectives financières à moyen terme.....	195
Principales variations depuis la publication du budget de 2010.....	197
Perspectives des charges à moyen terme.....	199
Risques pour les perspectives de charges.....	201
Passif éventuel.....	203
Plan visant à éliminer le déficit.....	204
Prudence financière.....	206

SECTION F : L'Ontario a besoin d'un partenaire fédéral solide

Aperçu.....	207
Répondre aux besoins de la main-d'oeuvre de l'Ontario.....	208
Jeter les assises de la prospérité future.....	211
Aider les familles et soutenir les collectivités.....	213
Améliorer l'efficacité du gouvernement.....	215

SECTION G : Responsabilité, transparence et gestion financière

Introduction.....	217
Accroître la responsabilité des organismes.....	217
Renforcer la responsabilité du secteur parapublic.....	217
Améliorer la reddition de comptes quant aux frais de déplacement.....	218

Transparence de la communication de l'information sur l'utilisation des fonds publics	219
Progrès réalisés à l'égard des normes de comptabilité du secteur public	219
Uniformité des normes comptables pour le secteur public	220
Rapport préélectoral sur les finances de l'Ontario	221
Améliorer la communication de l'information sur les immobilisations corporelles	222
Utilisation judicieuse des fonds publics	222
Gestion financière des programmes de stimulation	222
Gestion efficace de la dette	224
Autres exigences	224

SECTION H : Détails des finances de l'Ontario

Tableaux et graphiques financiers.....	225
Soutien découlant des activités de jeu et affecté aux services de santé, à la Fondation Trillium de l'Ontario et aux collectivités	234

CHAPITRE III : Un régime fiscal et des régimes de retraite pour assurer l'avenir de l'Ontario

Points saillants	239
------------------------	-----

SECTION A : Plan fiscal de l'Ontario pour stimuler la création d'emplois et la croissance

Aide accordée aux particuliers dans le cadre du plan fiscal.....	244
Prestation Trillium de l'Ontario	246
Transfert aux consommateurs des économies réalisées par les entreprises ...	248
Économies réalisées par les ménages grâce au Plan fiscal.....	250
Impôts des sociétés compétitifs	252
Réduction des taux de l'impôt sur le revenu des sociétés	252
Autres mesures fiscales pour les entreprises	255
Taux effectifs marginaux d'imposition.....	257
Soutien fiscal à l'innovation	258
Imposition des groupes de sociétés	259
Meilleure administration du régime fiscal	260
Impôt sur l'administration des successions.....	260
Compensation et saisie	260



Accord de perception fiscale	260
Perception plus efficiente des taxes et des impôts	261
Mesures administratives et modifications de forme	262
Mesures non liées au régime fiscal	264
Autres mesures et modifications de forme	266

**SECTION B : Assurer l'avenir de notre retraite :
Réforme des régimes de retraite et du système de
revenu de retraite**

Aperçu	269
Poursuite de la réforme des régimes de retraite	270
Mesures législatives équilibrées et modernes régissant les régimes de retraite	270
Recommandations de la Commission d'experts	271
Mise en oeuvre d'autres mesures de réforme des régimes de retraite	272
Protection des pensionnés et des travailleurs de l'Ontario	274
Fonds de garantie des prestations de retraite (FGPR)	274
Régimes de retraite de Nortel	275
Régimes de retraite d'AbitibiBowater	276
Renforcement du système de revenu de retraite du Canada	277
Bonification du Régime de pensions du Canada	277
Innovation en matière de régimes de retraite	278
Conclusion	278

CHAPITRE IV : Emprunts et gestion de la dette

Points saillants	281
Emprunts à long terme sur les marchés publics	282
Dette	288
Composition de la dette totale	289
Rapports dette-PIB	290
Coût de la dette	293
Exposition aux risques	294
Tableaux financiers consolidés	296



Liste des tableaux

CHAPITRE I : **Plan de l'Ontario pour stimuler la création d'emplois et la croissance**

TABLEAU 1.	Exemples de projets de stimulation à court terme portant sur l'infrastructure.....	6
TABLEAU 2.	Points saillants des réalisations au chapitre de la gestion des dépenses de l'Ontario	58
TABLEAU 3.	Stratégies de l'Ontario pour réaliser des économies, de 2011-2012 à 2013-2014	64
TABLEAU 4.	Calendrier de paiement des prestations de l'Ontario 2011	115
TABLEAU 5.	Différences quant au soutien apporté aux municipalités.....	132

CHAPITRE II : **Perspectives économiques et plan financier de l'Ontario**

TABLEAU 1.	Budget de 2011 – Les chiffres en bref.....	143
TABLEAU 2.	Résultats financiers en cours d'exercice 2010-2011	145
TABLEAU 3.	Sommaire des variations des revenus depuis la publication du budget de 2010.....	148
TABLEAU 4.	Sommaire des variations des charges depuis la publication du budget de l'Ontario de 2010	152
TABLEAU 5.	Perspectives économiques de l'Ontario	156
TABLEAU 6.	Variables externes	164
TABLEAU 7.	Répercussions des modifications durables des principaux facteurs externes sur la croissance du PIB réel de l'Ontario	171
TABLEAU 8.	Économie de l'Ontario, de 2009 à 2014	179
TABLEAU 9.	Prévisions du secteur privé concernant la croissance du PIB réel de l'Ontario	180
TABLEAU 10.	Changements aux principales hypothèses économiques Comparaison entre les données des budgets de 2010 et de 2011	181
TABLEAU 11.	Sommaire des perspectives à moyen terme.....	183
TABLEAU 12.	Perspectives des revenus tirés de l'impôt sur le revenu des particuliers.....	184
TABLEAU 13.	Perspectives des revenus tirés de la taxe de vente.....	185
TABLEAU 14.	Perspectives des revenus tirés de l'impôt des sociétés	186

TABLEAU 15.	Sommaire des variations des revenus à moyen terme depuis la publication du budget de 2010.....	189
TABLEAU 16.	Certains risques et sensibilités – Économie et revenus.....	192
TABLEAU 17.	Plan financier et perspectives à moyen terme.....	195
TABLEAU 18.	Variations des perspectives financières à moyen terme depuis la publication du budget de 2010.....	197
TABLEAU 19.	Sommaire des perspectives des charges à moyen terme	199
TABLEAU 20.	Certains risques et sensibilités liés aux charges	202
TABLEAU 21.	Plan de redressement de l'Ontario	206
TABLEAU 22.	Exemples de l'incidence de l'expiration du financement fédéral bonifié en matière de formation professionnelle.....	209
TABLEAU 23.	Plan financier et perspectives à moyen terme.....	225
TABLEAU 24.	Revenus	226
TABLEAU 25.	Total des charges.....	227
TABLEAU 26.	Autres charges.....	228
TABLEAU 27.	Dépenses liées à l'infrastructure en 2011-2012	229
TABLEAU 28.	Principales statistiques financières et économiques établies sur dix exercices	230
TABLEAU 29.	Soutien aux services de santé, aux organismes de bienfaisance, au traitement du jeu problématique et aux programmes connexes.....	234
TABLEAU 30.	Soutien au secteur agricole, aux municipalités et aux Premières nations de l'Ontario.....	235

CHAPITRE III : Un régime fiscal et des régimes de retraite pour assurer l'avenir de l'Ontario

TABLEAU 1.	(Économies)/Coûts annuels totaux pour les ménages (année complète).....	250
TABLEAU 2.	(Économies)/Coûts annuels moyens selon le revenu des ménages.....	251

CHAPITRE IV : Emprunts et gestion de la dette

TABLEAU 1.	Programme d'emprunt 2010-2011 : Province et Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario.....	285
TABLEAU 2.	Perspectives du programme d'emprunt à moyen terme : Province et Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario	286
TABLEAU 3.	Dette nette et déficit accumulé : Chiffres provisoires 2011	296



TABLEAU 4.	Perspectives à moyen terme : Dette nette et déficit accumulé...	298
TABLEAU 5.	Échéances de la dette : Chiffres provisoires 2011	299
TABLEAU 6.	Valeur nominale du portefeuille des instruments financiers dérivés : Chiffres provisoires 2011	300

Listes des graphiques

CHAPITRE I : **Plan de l'Ontario pour stimuler la création d'emplois et la croissance**

GRAPHIQUE 1.	Reprise de la création d'emplois	7
GRAPHIQUE 2.	L'Ontario renouvelle son infrastructure à un rythme sans précédent depuis les années 1960.....	9
GRAPHIQUE 3.	Un robuste investissement dans l'infrastructure	10
GRAPHIQUE 4.	Installations de production d'énergie propre.....	15
GRAPHIQUE 5.	Maintien des coûts de l'assurance-automobile sous le taux d'inflation depuis 2003	22
GRAPHIQUE 6.	Financement par étudiant pour les universités et les collèges de l'Ontario.....	43
GRAPHIQUE 7.	Taux d'accession aux études postsecondaires, 2008.....	43
GRAPHIQUE 8.	Dépenses gouvernementales par habitant, 2008-2009	59
GRAPHIQUE 9.	Financement par élève des subventions pour les besoins des élèves, à l'exception des immobilisations	84
GRAPHIQUE 10.	Classes du cycle primaire (maternelle à la 3 ^e année), par effectifs.....	87
GRAPHIQUE 11.	Taux de diplomation en Ontario	88
GRAPHIQUE 12.	Davantage d'Ontariennes et d'Ontariens ont un médecin de famille régulier qu'en 2003	98
GRAPHIQUE 13.	Augmentation du soutien continu aux municipalités.....	131
GRAPHIQUE 14.	Financement provincial total de la recherche et du développement.....	136

CHAPITRE II : **Perspectives économiques et plan financier de l'Ontario**

GRAPHIQUE 1.	Rendement financier de l'Ontario.....	144
GRAPHIQUE 2.	Reprise de la création d'emplois	155
GRAPHIQUE 3.	PIB réel de l'Ontario.....	158
GRAPHIQUE 4.	Comparaison internationale des emplois recouvrés.....	159
GRAPHIQUE 5.	Croissance de l'emploi depuis mai 2009	160
GRAPHIQUE 6.	Baisse du taux de chômage en Ontario.....	161
GRAPHIQUE 7.	Forte reprise des exportations.....	162
GRAPHIQUE 8.	Relance grâce aux investissements considérables du gouvernement en 2010	163
GRAPHIQUE 9.	Poursuite de la reprise économique aux États-Unis	165



GRAPHIQUE 10. Augmentation prévue des ventes de véhicules légers aux États-Unis.....	166
GRAPHIQUE 11. Les prix du pétrole devraient demeurer élevés	168
GRAPHIQUE 12. Le dollar canadien demeurera près de la parité.....	169
GRAPHIQUE 13. Augmentation des taux d'intérêt.....	170
GRAPHIQUE 14. Croissance du PIB réel en Ontario	172
GRAPHIQUE 15. Augmentation des exportations réelles de l'Ontario.....	173
GRAPHIQUE 16. Les exportateurs ontariens se tournent vers de nouveaux marchés	174
GRAPHIQUE 17. Reprise vigoureuse de l'investissement dans les machines et le matériel.....	175
GRAPHIQUE 18. Un demi-million d'emplois prévus	176
GRAPHIQUE 19. Hausse du nombre de mises en chantier de logements	178
GRAPHIQUE 20. Plan de l'Ontario en vue d'éliminer le déficit.....	205
GRAPHIQUE 21. En 2010, le taux de couverture de l'a.-e. est resté faible en Ontario.....	208
GRAPHIQUE 22. Composition des revenus, 2011-2012	232
GRAPHIQUE 23. Composition des charges totales, 2011-2012	232
GRAPHIQUE 24. Composition des charges de programmes, 2011-2012.....	233
 CHAPITRE III : Un régime fiscal et des régimes de retraite pour assurer l'avenir de l'Ontario	
GRAPHIQUE 1. Taux de l'IRS en Amérique du Nord.....	253
GRAPHIQUE 2. Soutenir la concurrence mondiale.....	254
GRAPHIQUE 3. Réduction de moitié du TEMI de l'Ontario applicable aux nouveaux investissements d'entreprises	258
 CHAPITRE IV : Emprunts et gestion de la dette	
GRAPHIQUE 1. Emprunts de l'Ontario de 2010-2011 – Marché canadien.....	283
GRAPHIQUE 2. Emprunts de l'Ontario sur le marché international en 2010-2011	284
GRAPHIQUE 3. Composition de la dette totale.....	289
GRAPHIQUE 4. Rapport dette nette-PIB de l'Ontario	290
GRAPHIQUE 5. Rapport déficit accumulé-PIB de l'Ontario	291
GRAPHIQUE 6. Rapport dette nette-PIB de certains pays et de l'Ontario	292
GRAPHIQUE 7. Taux d'intérêt effectif (moyenne pondérée) de la dette totale	293
GRAPHIQUE 8. Exposition aux risques associés aux changements nets de taux d'intérêt.....	294
GRAPHIQUE 9. Exposition aux risques de change.....	295



Avant-propos

L'Ontario remonte la pente vers un avenir meilleur.

Des emplois se sont créés. L'économie s'améliore.

Le plan Ontario ouvert sur le monde, qui a été établi pour améliorer la compétitivité de la province, porte ses fruits.

Maintenant que l'économie reprend de la vigueur, le gouvernement redouble d'efforts pour éliminer le déficit et réformer la prestation des services publics.

Le bilan

Une économie vigoureuse génère des emplois et protège l'éducation et les soins de santé. En retour, des systèmes d'éducation et de santé vigoureux stimulent l'économie.

Au cours de ses cinq premières années, le gouvernement McGuinty a travaillé avec les Ontariennes et Ontariens pour remédier à des années de négligence et reconstruire les écoles, les collèges, les universités, les hôpitaux, les routes et les ponts de la province. Le gouvernement s'est distingué par une excellente performance financière, éliminant le déficit de 5,5 milliards de dollars dont il avait hérité et présentant trois budgets équilibrés.

Puis, la récession mondiale a frappé.

Le gouvernement McGuinty a décidé de réduire les répercussions de la récession sur la population de l'Ontario en faisant des investissements de stimulation à court terme qui ont eu pour résultat de créer et de préserver des emplois et de stimuler la croissance. Durant le ralentissement économique mondial, le gouvernement a protégé les systèmes d'éducation et de santé ainsi que d'autres services publics importants.

Afin d'accroître la compétitivité de l'économie ontarienne pour les futures générations, le gouvernement a aussi modernisé le système fiscal de l'Ontario, rebâti le réseau électrique de la province pour en faire un système propre, moderne et fiable, mis en place la maternelle et le jardin d'enfants à temps plein et augmenté le nombre d'étudiants dans les collèges et les universités.

La prospérité de l'Ontario repose sur la croissance économique, la création d'emplois, et des systèmes d'éducation et de santé vigoureux. Le budget de 2011 s'appuie sur les progrès réalisés dans ces domaines au cours des sept dernières années. Il relève aussi le défi financier auquel fait face l'Ontario.

Éliminer le déficit et réformer la prestation des services publics

Du fait des mesures prises pour atténuer les effets de la récession mondiale, l'Ontario, comme d'autres instances au Canada et ailleurs dans le monde, affiche un déficit. Pour surmonter ce défi, le gouvernement doit s'appliquer à réduire le déficit. Or, pour éliminer le déficit tout en protégeant les systèmes d'éducation et de santé, il faudra une réforme à long terme de la façon dont le gouvernement fonctionne. Celui-ci doit intensifier ses efforts pour améliorer les gains d'efficacité et les systèmes, innover et optimiser l'utilisation des fonds publics.

D'autres solutions, comme la baisse de la taxe de vente harmonisée (TVH), nécessiteraient d'importantes réductions dans l'éducation et la santé au détriment des familles ontariennes et de l'économie.



Le gouvernement a établi un plan réaliste et responsable pour éliminer le déficit. Grâce à des méthodes de gestion financière prudente, il a dépassé les objectifs présentés dans le budget de 2010. Ainsi, le budget de 2011 prévoit un déficit de 16,7 milliards de dollars en 2010-2011, de 16,3 milliards de dollars en 2011-2012 et de 15,2 milliards de dollars en 2012-2013, ce qui représente une amélioration de 4,7 milliards de dollars sur trois ans par rapport aux projections du budget de 2010.

Ces résultats découlent essentiellement des efforts que le gouvernement déploie en permanence pour maîtriser la hausse des charges de programmes tout en protégeant les services auxquels les gens tiennent le plus.

Pendant que le gouvernement continuera de s'attaquer au déficit avec détermination, il ne mettra pas les services publics essentiels en danger et ne recourra pas à des compressions arbitraires générales. Il accélérera son plan visant à améliorer les gains d'efficacité et la productivité en rationalisant les programmes et en trouvant de nouveaux modèles de prestation des services. Il envisagera de nouveaux moyens d'exporter et d'exploiter le savoir-faire de la province en prestation de services publics, qui sont considérés comme étant parmi les meilleurs au monde.

Un avenir meilleur

Le budget de 2011 étoffe les gains réalisés par l'Ontario au chapitre de la croissance économique et de la création d'emplois pour favoriser la vigueur des systèmes de santé et d'éducation. De plus, une population active bien instruite et un système de santé public stimulent l'économie et favorisent les investissements et la création d'emplois.

Emploi et croissance

L'économie remonte la pente et les emplois progressent en Ontario. Les données de Statistique Canada confirment que la province a récupéré 91 % des emplois perdus pendant la récession, comparativement à 14,5 % pour les États-Unis. Près de 84 % des emplois récupérés dans la province sont à temps plein.

Le Plan fiscal de l'Ontario pour stimuler la création d'emplois et la croissance, qui comporte des réductions d'impôts pour la population et une réduction des taux d'imposition des sociétés, améliore la compétitivité des entreprises ontariennes et favorise les investissements commerciaux. Les investissements du secteur privé dans la construction, les machines et le matériel ont augmenté de 7,4 % en 2010. Un climat des affaires plus concurrentiel génère davantage d'emplois et de meilleurs revenus pour les Ontariennes et Ontariens.

Au cours des prochaines semaines, l'Ontario et ses partenaires du secteur privé annonceront de nouveaux investissements de plus de 1,3 milliard de dollars, dont presque 175 millions de dollars en fonds provinciaux, qui créeront plus de 2 100 emplois et en préserveront près de 7 800.

Programmes de gestion des risques

Le gouvernement sait qu'en raison de la volatilité des marchés des marchandises, les agriculteurs peuvent avoir du mal à gérer les risques de leur entreprise. Les programmes de gestion des risques peuvent atténuer ces difficultés en offrant aux agriculteurs un soutien stable pour gérer leurs coûts. Le budget de 2011 annonce qu'il prolongera le programme pilote de gestion des risques offert aux producteurs de céréales et d'oléagineux. De plus, le gouvernement mettra en oeuvre un nouveau programme de gestion des risques pour les éleveurs de bovins, de porcs, de moutons et de veaux ainsi qu'un programme d'autogestion du risque pour le secteur des produits horticoles comestibles. Le gouvernement de l'Ontario et les agriculteurs partageront le coût de ces programmes.



Ces programmes de gestion des risques constituent une méthode novatrice pour soutenir les agriculteurs de l'Ontario, leur procurant plus de bancabilité, de stabilité et de prévisibilité tout en répondant aux tendances du marché à long terme.

Une main-d'oeuvre instruite

La prospérité de l'Ontario repose sur une main-d'oeuvre instruite, apte à soutenir la concurrence sur la scène mondiale. Depuis 2003, le gouvernement McGuinty a fait des investissements considérables dans les collèges et les universités. Le budget de 2011 prévoit des fonds pour aider plus de 60 000 étudiants supplémentaires dans les collèges et les universités d'ici 2015-2016.

Grâce à son plan Ontario ouvert sur le monde, le gouvernement fera en sorte que le pourcentage d'Ontariennes et d'Ontariens qui font des études postsecondaires passe de 63 à 70 % et veillera à ce que tous les étudiants admissibles puissent s'inscrire au collège ou à l'université.

Maternelle et jardin d'enfants à temps plein

En investissant dans les compétences et l'éducation dès la maternelle, on aide les élèves à atteindre leur plein potentiel et on favorise la prospérité économique de l'Ontario. Les programmes de maternelle et de jardin d'enfants à temps plein sont une composante essentielle du plan du gouvernement visant à aider les enfants à bien démarrer dans la vie. En outre, ils aident les parents occupés en leur permettant de gagner du temps et de faire des économies.

Pendant l'année scolaire en cours, des programmes de maternelle et de jardin d'enfants à temps plein sont offerts dans près de 600 écoles de la province, ce dont jusqu'à 35 000 enfants bénéficient. En septembre 2011, ils seront offerts dans 200 autres écoles, et jusqu'à 50 000 enfants en profiteront. Le programme sera entièrement mis en oeuvre en septembre 2014, ce qui permettra alors à quelque 247 000 enfants et à leur famille d'en bénéficier.

Meilleur dépistage du cancer du sein

En Ontario, les résultats au chapitre du cancer comptent parmi les meilleurs au monde. Cependant, on peut faire plus. Il est essentiel de dépister et de traiter le cancer du sein le plus rapidement possible. Le cancer du sein est le cancer le plus fréquemment diagnostiqué chez les femmes en Ontario et la deuxième cause de décès attribuable au cancer.

Actuellement, les femmes de moins de 50 ans ne peuvent accéder aux services de mammographie que sur recommandation d'un médecin ou d'une infirmière praticienne. Il est indispensable d'élargir le programme de dépistage afin de permettre aux jeunes femmes à risque de bénéficier d'examen fiables et des suivis offerts par l'entremise du Programme ontarien de dépistage du cancer du sein.

Le budget de 2011 prévoit un financement supplémentaire au cours des trois prochaines années pour effectuer quelque 90 000 examens supplémentaires de dépistage du cancer du sein. Cette mesure permettrait d'élargir le Programme ontarien de dépistage du cancer du sein pour inclure les femmes âgées de 30 à 49 ans qui sont sujettes au cancer du sein en raison de facteurs génétiques ou d'antécédents médicaux ou familiaux, en plus d'augmenter le nombre d'examen pour les femmes âgées de 50 à 69 ans actuellement couvertes par le programme. Grâce à ce changement, l'Ontario deviendrait un chef de file au chapitre des programmes structurés de dépistage du cancer du sein.

Stratégie de santé mentale et de lutte contre les dépendances

Les problèmes de santé mentale et de dépendance peuvent sévir à diverses étapes de la vie. On estime que 20 % des Ontariennes et des Ontariens auront une maladie mentale grave ou un problème de toxicomanie durant leur vie. Lorsque les gens se débattent contre de tels problèmes, leurs parents, amis, collègues de travail ou camarades de classe peuvent aussi être touchés.



Les problèmes de santé mentale commencent souvent à un jeune âge; environ 70 % des problèmes de santé mentale surviennent durant l'enfance et l'adolescence, mais les personnes atteintes ne reçoivent pas toujours les services dont elles ont besoin. Le système de soutien doit être davantage intégré et mieux répondre aux besoins des enfants et des jeunes. Le gouvernement investira dans une vaste Stratégie de santé mentale et de lutte contre les dépendances, qui ciblera d'abord les enfants et les jeunes.

Élargissement des services de pharmacie pour les personnes âgées et les bénéficiaires de l'aide sociale

À compter d'avril 2011, le gouvernement élargira les services de pharmacie et les soutiens offerts aux personnes qui bénéficient du Programme de médicaments de l'Ontario. Il s'agit essentiellement de personnes âgées et de bénéficiaires de l'aide sociale.

Encouragé par la réussite du programme MedsCheck, le gouvernement financera et appuiera les pharmacies offrant divers services, par exemple, des consultations de suivi pour les médicaments, l'évaluation des médicaments des personnes atteintes de maladies chroniques, et la formation des personnes devant se servir de certains appareils de diagnostic personnels, comme les appareils de contrôle de glycémie et de surveillance de la tension artérielle.

Une gestion responsable

Favoriser la croissance économique et la création d'emplois en Ontario tout en préservant les avancées réalisées par les Ontariennes et Ontariens dans le domaine de l'éducation et de la santé exige une gestion financière prudente et des budgets équilibrés. Même si l'économie remonte la pente, le gouvernement ne peut pas compter uniquement sur la croissance économique pour éliminer le déficit.

Les nouveaux investissements présentés dans le présent budget sont réalisables, car le gouvernement établit des priorités et optimise les deniers publics à l'échelle de la fonction publique.

Le gouvernement McGuinty s'est distingué en gérant les finances avec prudence et discipline. En plus d'éliminer le déficit dont il a hérité et de présenter trois budgets équilibrés, il a dépassé ses objectifs budgétaires pendant cinq des sept derniers exercices.

Les mesures de gestion des dépenses présentées dans le budget de 2010 ont porté leurs fruits immédiatement, le total des dépenses en 2010-2011 étant estimé à 3 milliards de dollars de moins que ce qui avait été prévu il y a un an. Cela fait deux années de suite que le total des dépenses est inférieur aux projections budgétaires.

Le présent budget mise sur les économies réalisées par le gouvernement jusqu'à maintenant. Les initiatives annoncées dans le présent budget et depuis décembre 2010 permettraient de réaliser des économies de près de 1,5 milliard de dollars à l'échelle du gouvernement au cours des trois prochains exercices.

Afin de protéger l'éducation et les soins de santé, le gouvernement améliorera aussi la qualité, la régularité et l'optimisation des ressources en regroupant les programmes et en examinant de nouvelles formules de prestation de services. De plus, il étudiera d'autres moyens d'exporter et d'exploiter le savoir-faire de l'Ontario en prestation de services publics, qui sont considérés comme faisant partie des meilleurs au monde.

Le budget de 2011 présente un certain nombre de nouvelles initiatives, à savoir :

- déterminer si le modèle actuel de prestation des services de ServiceOntario présente le meilleur rapport qualité-prix pour la population de la province;
- demander aux grands organismes de réaliser des gains d'efficience de 200 millions de dollars d'ici 2013-2014;
- réduire de façon définitive, de 10 % en deux ans, le financement des bureaux de direction de certains bénéficiaires des paiements de transfert; cette politique s'appliquera aussi aux grands organismes gouvernementaux;



- réduire la taille de la fonction publique de l'Ontario (FPO) de 1 500 postes supplémentaires entre avril 2012 et mars 2014, mesure qui s'ajoute à la baisse de 5 % des effectifs de la FPO annoncée dans le budget de 2009;
- fermer les prisons d'Owen Sound, de Walkerton, de Sarnia qui ne sont pas utilisées à pleine capacité et fermer en partie le Centre de détention de l'Ouest de Toronto;
- annuler la construction du palais de justice de Toronto-Ouest, ce qui entraînera des économies d'environ 181 millions de dollars au chapitre des crédits au cours des trois prochaines années.

Afin d'obtenir des conseils sur les réformes qui contribueraient à accélérer la réalisation de son plan visant à éliminer le déficit tout en protégeant les systèmes de santé et d'éducation, le gouvernement établira la Commission de réforme du secteur parapublic. La Commission tablera sur les réformes en cours et sur l'approche exposée dans le présent budget en vue de renforcer la prestation des services publics, et elle se penchera sur des modifications fondamentales et à long terme du mode de fonctionnement du gouvernement. Le mandat de la Commission sera notamment d'explorer les domaines de prestation des services qui sont au coeur de la mission du gouvernement de l'Ontario, de recenser les services dont la prestation pourrait être assurée avec plus d'efficacité par une autre entité et de déterminer la manière d'optimiser l'argent des contribuables lors de la prestation des services publics.

La Commission remettra son rapport au ministre des Finances à temps pour que ses conclusions puissent guider la préparation du budget de 2012. La Commission ne formulera aucune recommandation qui entraînerait une hausse des impôts ou la privatisation dans les secteurs de la santé et de l'éducation.

Conclusion

Le présent budget décrit les choix que font les Ontariennes et Ontariens pour un avenir meilleur pendant que l'économie de la province remonte la pente à la suite de la récession mondiale. Il présente aussi le plan réaliste et réalisable que le gouvernement met en oeuvre pour gérer les dépenses, assurer la viabilité financière à long terme de la province et protéger les services de première ligne pour les familles ontariennes. Le budget réaffirme la promesse du gouvernement de protéger l'éducation et les soins de santé et le principe qu'une économie vigoureuse créatrice d'emplois est essentielle à la réalisation de cette promesse.



CHAPITRE I

PLAN DE L'ONTARIO POUR
STIMULER LA CRÉATION
D'EMPLOIS ET LA CROISSANCE





Section A : Un avenir meilleur

Points saillants

Protéger les emplois et la croissance

- ✔ L'Ontario a recouvré 91 % des emplois perdus durant la récession.
- ✔ Au cours des semaines à venir, l'Ontario et des partenaires du secteur privé annonceront de nouveaux investissements de plus de 1,3 milliard de dollars, incluant près de 175 millions de dollars provenant de la province, qui permettront de créer plus de 2 100 emplois et d'en conserver près de 7 800.
- ✔ Le Plan fiscal de l'Ontario pour stimuler la création d'emplois et la croissance rend les entreprises ontariennes plus concurrentielles.
- ✔ Les investissements dans l'infrastructure, qui s'élèvent à 62 milliards de dollars depuis 2003, ont permis de créer et de maintenir en moyenne plus de 80 000 emplois par an, de construire plus de 400 nouvelles écoles, d'entreprendre plus de 100 importants projets hospitaliers, dont certains sont déjà terminés, et de construire ou de remettre en état plus de 5 500 kilomètres de routes.
- ✔ Les investissements publics et privés dans l'énergie propre et renouvelable et la conservation ont augmenté en raison de la *Loi de 2009 sur l'énergie verte et l'économie verte*. Plus de 30 entreprises spécialisées dans la production d'énergie propre ont annoncé leur intention d'établir ou d'accroître leurs activités en Ontario depuis que la Loi a été promulguée en 2009.
- ✔ Le gouvernement prolonge le programme pilote actuel de gestion des risques pour les producteurs de céréales et d'oléagineux et met sur pied un nouveau Programme de gestion des risques pour les secteurs de l'élevage des bovins, des porcs, des moutons et des veaux, ainsi qu'un Programme d'autogestion du risque pour le secteur des produits horticoles comestibles.

Protéger un système d'éducation solide

- ✓ Le gouvernement engage plus de 64 millions de dollars en 2011-2012 – ce montant devant atteindre 309 millions de dollars en 2013-2014 – afin d'accorder des subventions de fonctionnement additionnelles aux collèges et universités, soutenant ainsi la création de plus de 60 000 places d'ici 2015-2016.
- ✓ Environ 200 écoles de plus offriront des programmes de maternelle et de jardin d'enfants à temps plein en septembre 2011 et 900 écoles de plus feront de même en septembre 2012. Cela signifie qu'au total environ 120 000 enfants profiteront du programme dans près de 1 700 écoles de la province en 2012.
- ✓ En septembre 2014, toutes les écoles élémentaires offriront la maternelle et le jardin d'enfants à temps plein.

Protéger le secteur des soins de santé publics

- ✓ Offrir environ 90 000 tests de dépistage du cancer du sein additionnels.
- ✓ Investir dans une vaste Stratégie de santé mentale et de lutte contre les dépendances qui s'adressera initialement aux enfants et aux jeunes. D'ici 2013-2014, les fonds appuyant cette stratégie atteindront 93 millions de dollars par année.
- ✓ Misant sur le succès du programme MedsCheck, investir 100 millions de dollars par année pour améliorer les services de pharmacie et de soutien destinés aux bénéficiaires du Programme de médicaments de l'Ontario, principalement les personnes âgées et les prestataires de l'aide sociale.



Introduction

La réussite de l'Ontario repose sur la croissance économique, la création d'emplois et la solidité de ses systèmes d'éducation et de santé. Le budget de 2011 soutient la vigueur de l'économie et la création d'emplois, ce qui protège l'intégrité de nos écoles et de nos soins de santé. Une main-d'oeuvre instruite et un système de santé public renforcent l'économie de l'Ontario et attirent des investissements et des emplois.

Ouvrir l'Ontario à la croissance économique et à la création d'emplois tout en protégeant les progrès accomplis par les Ontariennes et Ontariens relativement aux écoles et aux hôpitaux exige un engagement d'exercer une gestion financière prudente et de maintenir des budgets équilibrés. Les nouveaux investissements présentés dans le présent budget sont abordables parce que la province établit des priorités et optimise l'utilisation des ressources à tous les ordres de gouvernement. Pour de plus amples renseignements sur les initiatives du gouvernement visant à gérer les dépenses et à réformer la prestation des services publics, consulter la section B du présent chapitre.

Emplois

Le plan :

L'économie ontarienne remonte la pente et les emplois reviennent.

À l'instar de bien d'autres gouvernements partout au monde, l'Ontario a pris des mesures pour stimuler son économie et atténuer l'impact de la récession sur les familles et les entreprises. En 2009-2010 et en 2010-2011, le gouvernement a investi 26 milliards de dollars dans l'infrastructure, notamment dans près de 10 000 projets de stimulation. L'Ontario et le gouvernement fédéral ont annoncé que la date butoir pour le financement des projets de stimulation à court terme admissibles portant sur l'infrastructure serait repoussée au 31 octobre 2011 afin d'accorder plus de temps pour leur achèvement.

TABLEAU 1. Exemples de projets de stimulation à court terme portant sur l'infrastructure

Centre

Institut universitaire de technologie de l'Ontario – Centre d'excellence automobile à Oshawa
Réasphaltage de la rue Bathurst à Vaughan

Est

Modernisation de la succursale Cumberland à Ottawa
Nouveau centre communautaire à East Hawkesbury

Nord

Remplacement du pont McGraw Falls à Thunder Bay
Amélioration de la patinoire Noëlville à French River

Sud-Ouest

Amélioration du bâtiment des transports en commun à London
Amélioration des routes de comté 23 et 27 à Essex

En plus des investissements dans l'infrastructure à court et à long terme, d'autres mesures ont été prises. Parmi celles-ci figurent :

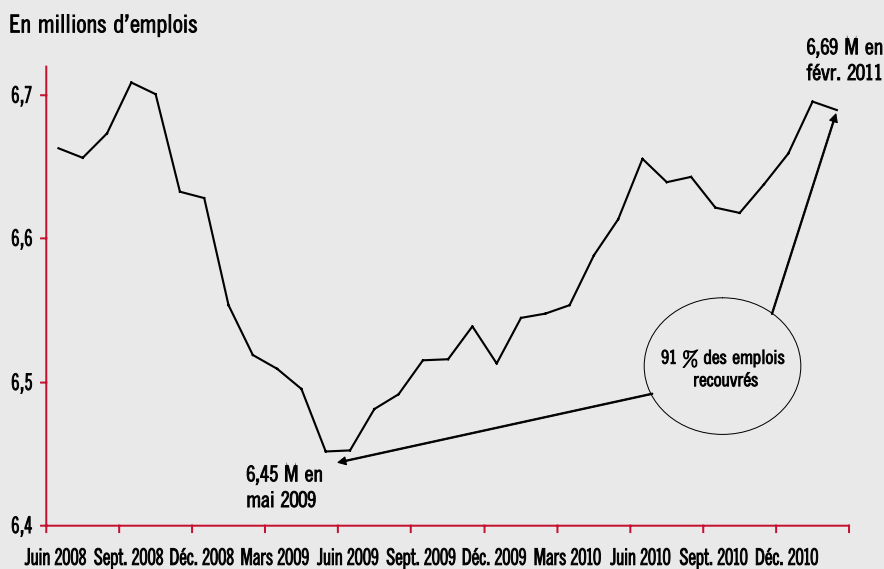
- la création ou le développement d'initiatives de formation professionnelle et d'alphabétisation;
- une augmentation du financement des emplois d'été pour les jeunes;
- un soutien aux secteurs clés de l'Ontario, y compris le secteur automobile;
- des investissements dans le cadre de la *Loi de 2009 sur l'énergie verte et l'économie verte* afin d'aider à créer des débouchés dans l'économie verte;
- des réformes fondamentales du régime fiscal grâce au Plan fiscal de l'Ontario pour stimuler la création d'emplois et la croissance.

Les résultats :

La province a recouvré 91 % du total des emplois perdus entre septembre 2008 et le moment où le marché de l'emploi a été le plus touché par la récession, soit en mai 2009. Quarante-vingt-quatre pour cent des emplois à temps plein perdus au cours de cette même période ont été recouverts. En 2010, la croissance nette de l'emploi a été de 108 000 postes. Les heures de travail ont augmenté et les travailleurs profitent de l'amélioration des conditions du marché de l'emploi.



GRAPHIQUE 1. Reprise de la création d'emplois



Au cours des semaines à venir, l'Ontario et des partenaires du secteur privé annonceront de nouveaux investissements de plus de 1,3 milliard de dollars, incluant près de 175 millions de dollars provenant de la province, qui permettront de créer plus de 2 100 emplois et d'en conserver près de 7 800.

Les mesures du Plan fiscal de l'Ontario pour stimuler la création d'emplois et la croissance renforcent également l'investissement des entreprises et créent des emplois. Les investissements du secteur privé dans les bâtiments, les machines et le matériel sont passés à 78,3 milliards de dollars en 2010, ce qui représente une augmentation de 7,4 % par rapport à 2009.

Les régions qui ont été durement touchées par la récession commencent à se ressaisir. Par exemple, selon Le Conference Board du Canada, on prévoit que la croissance du produit intérieur brut (PIB) de Windsor sera de 3,9 % en 2011, ce qui la place en tête de 27 villes canadiennes.

Bien que la récession ait techniquement pris fin au deuxième trimestre de 2009, bien des familles ontariennes en ressentent toujours les effets. Le gouvernement continue de prendre des mesures concrètes pour aider les entreprises ontariennes à devenir plus concurrentielles afin qu'elles puissent créer de bons emplois pour les Ontariennes et Ontariens.

À mesure que l'économie des principaux partenaires commerciaux de l'Ontario tels que les États-Unis et l'Union européenne continue de s'améliorer, les industries manufacturières traditionnellement fortes retrouveront leur élan. Le gouvernement aide aussi à soutenir de nouvelles industries innovatrices, notamment le secteur de la technologie liée à l'énergie propre et à l'eau, qui créent des emplois en Ontario.

En 2010, plus de 1,8 million d'Ontariennes et d'Ontariens travaillaient dans les industries fondées sur le savoir, selon la définition de l'Organisation de coopération et de développements économiques (OCDE), ce nombre représentant 28 % de l'ensemble de la main-d'œuvre de la province. Par comparaison, la proportion de travailleurs dans les industries du savoir était de 22 % dans le reste du Canada et de 25 % aux États-Unis à la même période. Parmi les importantes industries du savoir en Ontario figurent la fabrication automobile, l'industrie des médias numériques, l'industrie aérospatiale, les services financiers et la conception de systèmes informatiques.

Investissements dans l'infrastructure

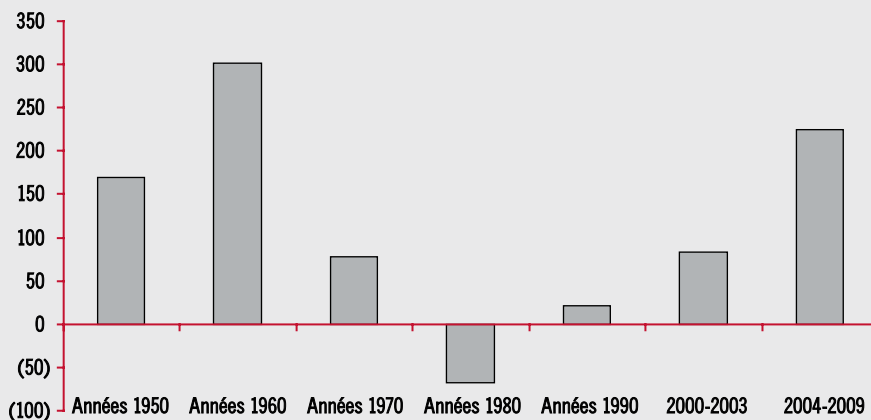
Une bonne infrastructure publique, y compris les écoles, les hôpitaux et les routes, est l'un des fondements essentiels d'une économie prospère. Les investissements dans l'infrastructure peuvent abaisser les coûts des entreprises, réduire la durée des déplacements, améliorer les services publics et rehausser la qualité de vie de la population ontarienne.

Avant 2003, l'infrastructure de l'Ontario souffrait d'avoir été négligée pendant près de 30 ans. Le sous-investissement, le vieillissement de l'infrastructure et les pressions découlant de la croissance avaient entraîné un déficit infrastructurel considérable.



GRAPHIQUE 2. L'Ontario renouvelle son infrastructure à un rythme sans précédent depuis les années 1960

Variation annuelle moyenne par habitant de l'infrastructure publique (\$)



Nota : En dollars constants de 2002.

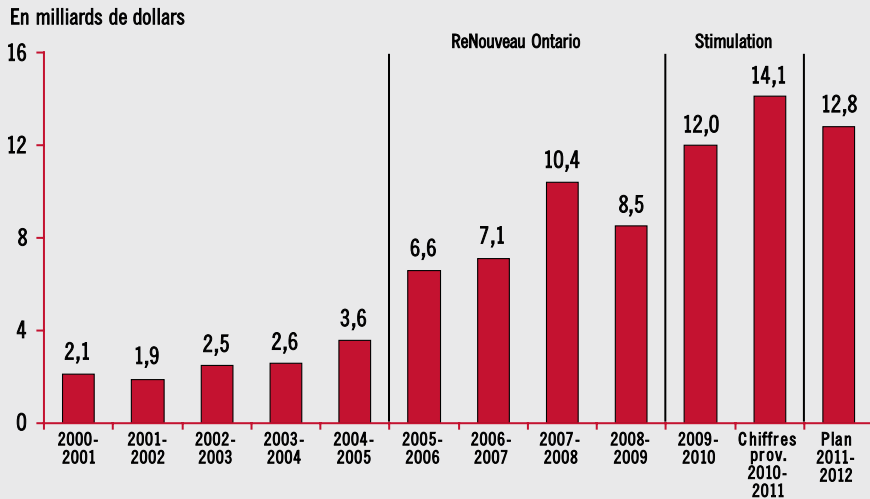
Sources : Statistique Canada et ministère de l'Infrastructure de l'Ontario.

Le plan :

Les investissements dans l'infrastructure publique créent des emplois et procurent à plus long terme des avantages économiques considérables sur le plan de la compétitivité. À la fin de l'exercice 2010-2011, l'Ontario aura investi 62 milliards de dollars dans son infrastructure depuis 2003. Dans le cadre de l'initiative de stimulation économique de deux ans mise en oeuvre par le gouvernement, la province a investi 26 milliards de dollars en 2009-2010 et en 2010-2011. Ces investissements ciblés, qui ont été faits au moment opportun, ont stimulé l'économie ontarienne lorsqu'elle en avait le plus besoin.

Faisant fond sur ces investissements substantiels, la province compte investir plus de 35 milliards de dollars au cours des trois prochaines années, dont 12,8 milliards de dollars en 2011-2012. On prévoit que ces investissements créeront et protégeront plus de 300 000 emplois.

GRAPHIQUE 3. Un robuste investissement dans l'infrastructure



Nota : 1) L'investissement total lié à l'infrastructure est exempt des contributions de tiers. 2) Depuis 2002-2003, les investissements dans l'infrastructure comprennent le coût des immobilisations corporelles acquises par les organismes gouvernementaux consolidés. Depuis 2005-2006, le périmètre comptable de la province englobe les collèges, les conseils scolaires et les hôpitaux.
Source : ministère de l'Infrastructure de l'Ontario.

Les résultats :

Les investissements de stimulation dans l'infrastructure effectués par le gouvernement encouragent la croissance économique à court et à long terme. Les projets parachevés ont entraîné l'amélioration d'installations partout dans la province, qu'il s'agisse de routes et de ponts ou de patinoires et de bibliothèques. L'Ontario et le gouvernement fédéral ont annoncé que la date limite de financement pour les projets de stimulation à court terme admissibles serait reportée jusqu'au 31 octobre 2011.

Pour de plus amples renseignements sur les investissements de l'Ontario dans l'infrastructure, consulter www.ontario.ca/infrastructure.



Les répercussions économiques de l'infrastructure publique en Ontario

Le Conference Board du Canada, mars 2010

Le Conference Board du Canada a produit un rapport qui évalue les répercussions économiques des investissements dans l'infrastructure publique en Ontario¹.

- Les investissements dans l'infrastructure publique ont soutenu plus de 180 000 emplois directs, indirects et induits à l'année en 2009, pour atteindre près de 225 000 emplois en 2010. (Les emplois induits sont générés par les dépenses des personnes directement et indirectement employées.)
- La hausse supplémentaire des dépenses d'infrastructure, découlant en partie de nouvelles initiatives de stimulation mises en oeuvre pour contrer la récession mondiale, a contribué à relever la croissance du PIB réel de 0,9 point de pourcentage en 2009 et de 0,4 point de pourcentage en 2010.
- Les retombées supplémentaires des investissements dans l'infrastructure envisagées par le Conference Board comprennent l'amélioration de la santé et du niveau d'instruction ainsi qu'une réduction de la durée des déplacements dans les transports en commun.
- Les investissements dans l'infrastructure publique en Ontario soutiennent la croissance de la productivité du secteur des entreprises. Depuis 2000, grâce à des programmes comme Transports-Action Ontario et ReNouveau Ontario, la part de la croissance de la productivité attribuable aux investissements publics dans les immobilisations est passée à 0,23 point de pourcentage par année, comparativement à 0,16 point de pourcentage au cours des deux décennies précédentes.

¹ Pedro Antunes, Kip Beckman et Jacqueline Johnson, *Les répercussions économiques de l'infrastructure publique en Ontario*, Le Conference Board du Canada, mars 2010.

Le gouvernement provincial a effectué d'importants investissements infrastructurels dans les secteurs clés tels que l'éducation, la santé, les transports et la justice. Pour protéger les progrès accomplis en Ontario, il importe plus que jamais que tous les programmes et services gouvernementaux soient dispensés avec la plus grande efficacité et la plus grande efficience possibles.

- **Amélioration des écoles de l'Ontario :** Depuis septembre 2003, plus de 400 nouvelles écoles ont été construites, entraînant ainsi la création de 230 000 places pour les élèves des écoles élémentaires et secondaires. Parmi elles se trouve l'école publique Dr. David Suzuki, qui met à l'honneur des technologies innovatrices et éconergétiques. La construction de plus de 120 écoles est actuellement en planification ou en cours. En outre, plus de 18 000 projets de réfection d'écoles ont été achevés ou sont en voie de l'être grâce à l'initiative Lieux propices à l'apprentissage.

Dans le cadre de son plan de développement d'une main-d'oeuvre instruite, l'Ontario investit également dans la maternelle et le jardin d'enfants à temps plein pour les jeunes de quatre et cinq ans. Jusqu'à présent, le gouvernement a annoncé des subventions de 420 millions de dollars pour aider les écoles à accueillir des maternelles et des jardins d'enfants à temps plein. En septembre 2012, la maternelle et le jardin d'enfants à temps plein seront offerts dans près de 1 700 écoles de l'Ontario.

- **Modernisation des établissements d'enseignement postsecondaire :** Par l'entremise du Programme d'infrastructure du savoir, le gouvernement fédéral et l'Ontario investissent 1,5 milliard de dollars dans 49 projets de stimulation réalisés dans des collèges et des universités. Au nombre de ces projets figurent le réaménagement du campus du Collège Sault, un nouveau centre éducatif et un complexe de laboratoires au campus de Mississauga de l'Université de Toronto, un nouvel immeuble pour l'École de médecine de l'Université Queen's et un nouveau centre pour la formation sur les interventions en cas d'incendie et de situation d'urgence au Collège Lambton. Ces projets et autres investissements de stimulation provinciaux contribueront à créer plus de 36 000 places dans les établissements postsecondaires.



- **Renforcement des soins de santé :** Les travaux sont en cours ou ont été parachevés pour plus de 100 projets hospitaliers importants, dont la construction de 18 hôpitaux. Parmi les projets terminés figurent le Centre régional de santé de North Bay, le London Health Sciences Centre (phase 1), le Centre régional de cancérologie de L'Hôpital d'Ottawa, le Centre Sunnybrook des sciences de la santé, le Centre régional de santé de Peterborough et l'Hôpital de Sault-Sainte-Marie. Les investissements dans les immobilisations pour le secteur de la santé ont aussi inclus du financement pour élargir les services communautaires, améliorer l'équipement de radiothérapie anticancéreuse et ajouter près de 9 000 lits de soins de longue durée.
- **Amélioration et élargissement des services de transport en commun :** Depuis 2003, le gouvernement a contribué 10,8 milliards de dollars pour soutenir le transport en commun, alors que 2,6 milliards de dollars avaient été consacrés à cette fin au cours des sept années précédentes. Cet accroissement a contribué à une hausse d'environ 25 % du nombre d'usagers de GO Transit depuis 2003 et de 100 millions du nombre de déplacements dans les transports en commun municipaux, ce qui se traduit par une réduction d'environ 83 millions du nombre de déplacements automobiles sur les routes de l'Ontario.
- **Amélioration des routes de l'Ontario :** Depuis 2003, les investissements routiers en Ontario ont permis de construire ou de remettre en état plus de 5 500 kilomètres de routes dans la province, ce qui correspond à la distance entre Ottawa et Whitehorse.
- **Améliorations des établissements de justice :** Depuis 2003, le gouvernement a réalisé des projets importants en matière de justice, notamment le Palais de justice central de Durham (Oshawa), le Centre de jeunes Roy McMurtry (Brampton) et des rénovations majeures au Palais de justice central du comté de Renfrew (Pembroke). En outre, cinq autres grands projets ayant trait à la sécurité communautaire et à des palais de justice sont en cours.

- **Soutien aux municipalités :** Depuis 2003, la province a consenti aux municipalités un financement de plus de 12 milliards de dollars aux fins de travaux d'infrastructure. Ces investissements les ont aidées à moderniser et à étendre leurs systèmes de transport en commun, à réparer et à remettre en état les routes et les ponts ainsi qu'à revitaliser l'infrastructure communautaire. La province :
 - accorde environ 1,7 milliard de dollars par l'entremise des programmes de stimulation pour l'infrastructure pour les routes et les ponts, les infrastructures d'aqueduc et d'eaux usées et d'autres éléments d'infrastructure;
 - a investi approximativement 1,1 milliard de dollars pour aider les municipalités de toute la province à améliorer leurs infrastructures d'aqueduc, d'eaux usées et d'eaux de ruissellement;
 - a accordé aux municipalités plus de 1,6 milliard de dollars provenant de la taxe provinciale sur l'essence depuis 2004. Dans le cadre du Programme de financement par la taxe sur l'essence de l'Ontario, deux cents par litre des revenus provinciaux tirés de la taxe sur l'essence sont remis aux municipalités pour étendre et améliorer leurs systèmes de transport en commun.

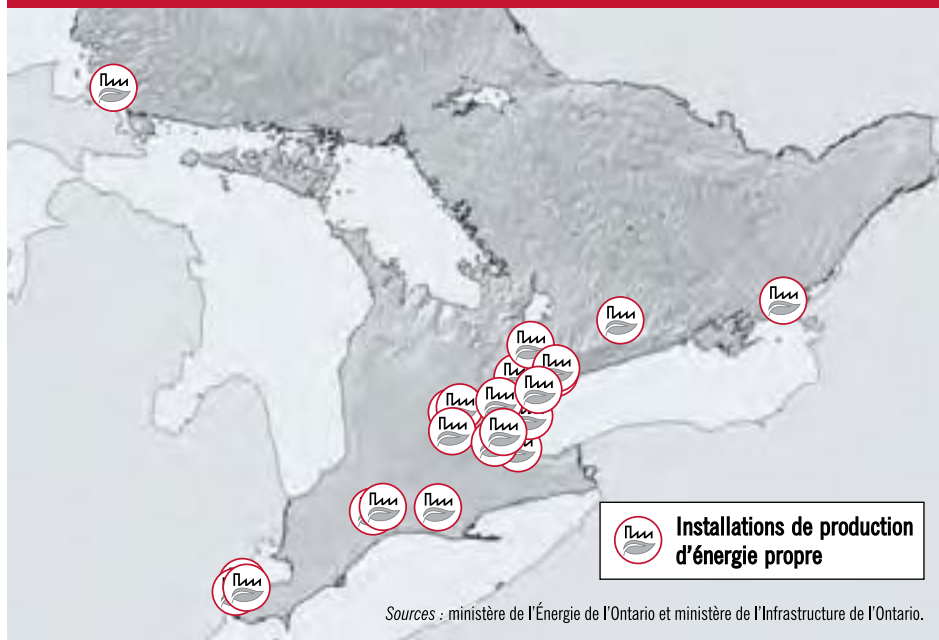


Bâtir un avenir axé sur l'énergie propre en Ontario

La *Loi de 2009 sur l'énergie verte et l'économie verte* s'inscrit dans le cadre du plan de l'Ontario visant à faire de la province un chef de file en matière de technologies propres et durables. Cette loi aide à stimuler les investissements publics et privés dans l'énergie propre et renouvelable, ainsi que dans l'économie d'énergie, ce qui favorise le développement économique à long terme et la création d'emplois en Ontario.

Depuis que la Loi a été promulguée en septembre 2009, plus de 30 entreprises fabriquant des composants servant à la production d'énergie propre ont annoncé qu'elles entendaient construire ou agrandir des installations en Ontario, ce qui créera de nouveaux emplois dans la province au cours des deux prochaines années. Ces entreprises fabriqueront des pièces pour panneaux solaires et éoliennes et seront situées dans des villes comme Toronto, Windsor, Burlington et Peterborough (voir le graphique 4).

GRAPHIQUE 4. Installations de production d'énergie propre



Le plan :

Plan énergétique à long terme

Le Plan énergétique à long terme élaboré par le gouvernement, qui s'étend sur 20 ans, orientera les efforts de la province en vue de poursuivre la construction d'un réseau d'électricité propre, moderne et fiable. L'Ontario est une des rares instances nord-américaines ayant élaboré un plan énergétique d'une durée de 20 ans.

Le Plan énergétique à long terme prévoit :

- la fermeture de toutes les centrales au charbon d'ici 2014. Le gouvernement a déjà fermé huit centrales au charbon et il accélère la mise hors service de deux autres en 2011;
- la plus vaste expansion de la capacité hydroélectrique en près de 40 ans;
- la production d'énergie renouvelable telle que l'énergie éolienne, l'énergie solaire et le biogaz de manière à répondre à 13 % des besoins énergétiques de la province d'ici 2030; actuellement, ces sources d'énergie répondent à environ 3 % des besoins de la province. Compte tenu de l'hydroélectricité, l'Ontario satisfera à environ 33 % de ses besoins énergétiques à partir de sources propres et renouvelables d'ici 2030, ce qui représente une hausse par rapport à un taux approximatif de 22 % en 2010;
- la production d'énergie nucléaire propre et fiable, pour assurer la moitié de l'approvisionnement en électricité de l'Ontario;
- des économies d'énergie de 7 100 mégawatts (MW) d'ici 2030;
- la réalisation de plusieurs projets de transport prioritaires afin d'assurer de nouvelles capacités de production et la fiabilité du réseau.

On peut consulter le Plan énergétique à long terme sur le site www.ontario.ca/energy.



Tel qu'annoncé dans le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario de 2010*, le gouvernement a instauré la Prestation ontarienne pour l'énergie propre (POEP) pour venir en aide directement aux Ontariennes et Ontariens les plus touchés par la hausse des coûts et des prix de l'électricité. Pour les consommateurs résidentiels, les exploitants agricoles et les petites entreprises, la POEP représente une prestation égale à 10 % du coût total de l'électricité facturé, taxes comprises. La POEP est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2011.

La POEP de 10 % aide les familles ontariennes durant la transition à un réseau d'électricité plus propre. La POEP viendra en aide aux consommateurs résidentiels, aux exploitants agricoles et aux petites entreprises au cours des cinq prochaines années à mesure que le réseau sera modernisé et que les centrales au charbon seront fermées. Le Plan énergétique à long terme prévoit une augmentation des prix de l'électricité d'environ 3,5 % par an au cours des 20 prochaines années. Par comparaison, les prix ont augmenté en moyenne de 3,6 % par an pendant les 20 dernières années.

Participation des Autochtones au secteur de l'énergie propre

Le gouvernement de l'Ontario s'est engagé à donner aux Autochtones davantage d'occasions de participer au secteur de l'énergie. Jusqu'à présent, six demandes de garantie d'emprunt totalisant près de 150 millions de dollars ont été présentées dans le cadre du Programme de garanties d'emprunt pour les Autochtones. Doté de 250 millions de dollars, ce programme a été annoncé dans le budget de 2009. Des offres conditionnelles de garantie d'emprunt ont été faites à la Première nation crie de Moose Factory, pour qu'elle puisse investir dans le projet Lower Mattagami, et à la Première nation de M'Chigeeng, relativement au projet d'énergie renouvelable Mother Earth.

Le projet Lower Mattagami est le plus vaste projet de construction de centrale hydroélectrique réalisé dans le Nord en 40 ans. Il augmentera d'environ 440 MW l'approvisionnement en électricité propre et renouvelable de l'Ontario.

Le projet d'énergie renouvelable Mother Earth prévoit l'aménagement d'un parc éolien de quatre mégawatts appartenant à la Première nation de M'Chigeeng et situé sur le territoire de cette communauté à l'île Manitoulin. Il fournira une source de revenus supplémentaires à cette Première nation pendant 20 ans. De plus, il devrait créer des emplois et des possibilités pour la communauté pendant la construction et l'exploitation du parc.

Stratégie de l'eau

Le plan :

En 2010, le gouvernement s'est fixé comme objectif de faire de la province un chef de file nord-américain dans la mise au point et la vente de nouvelles technologies et de services dans le domaine de la conservation et de l'épuration de l'eau.

La Loi de 2010 sur le développement des technologies de l'eau a été adoptée en novembre 2010. Elle encouragera la mise au point et l'exportation de technologies novatrices en matière d'eau propre, favorisera la conservation de l'eau et créera des possibilités économiques dans la province. Elle permet de mettre sur pied le *Projet de développement accéléré des technologies de l'eau (TechnEAU Plus)*, une initiative technologique qui réunira l'industrie, le milieu universitaire et le gouvernement en vue de développer le secteur ontarien de l'eau et d'en faire la promotion à l'étranger. Cette loi permet au gouvernement d'établir des normes d'utilisation efficiente de l'eau, favorise l'utilisation efficiente de l'eau par les organismes publics et oblige les établissements du secteur parapublic à élaborer des plans de conservation de l'eau.

Plusieurs programmes appuyant les initiatives prévues par la Loi sont en cours de réalisation ou d'élaboration. Par exemple, la troisième phase du Programme ontarien d'aide aux petits réseaux de distribution d'eau, lancé en 2010, fournira jusqu'à 50 millions de dollars au titre des immobilisations afin d'aider les petites municipalités à conserver l'eau et à accroître l'efficacité de leurs systèmes d'aqueduc et d'épuration des eaux usées. Le programme devait à l'origine fournir 20 millions de dollars, mais le gouvernement l'a enrichi en août 2010 afin d'aider davantage les petites collectivités. Les annonces de financement à la suite du premier appel d'inscriptions seront faites au printemps de 2011.

De plus, le gouvernement fournira des fonds de 30 millions de dollars sur une période de trois ans pour mettre sur pied des programmes de démonstration communautaires, planifier la durabilité des eaux municipales et soutenir des activités d'éducation et de sensibilisation du public à la conservation de l'eau.



Par ailleurs, la stratégie de l'eau encourage l'innovation et la commercialisation dans le secteur de l'eau. Par exemple :

- l'appel de propositions centrées sur l'eau dans le cadre du Fonds pour les projets pilotes d'innovation de l'Ontario met l'accent sur la commercialisation et la démonstration de technologies de l'eau et aide les entreprises de ce secteur qui ont la capacité d'être concurrentielles sur la scène internationale à faire la démonstration de leurs technologies novatrices en Ontario;
- dans le cadre du Programme d'excellence en recherche du Fonds pour la recherche en Ontario, qui se concentre notamment sur l'élaboration de solutions concernant l'eau, on a récemment organisé un concours de projets de recherche portant sur les technologies d'eau potable et d'épuration des eaux usées.

La province tiendra le premier Sommet mondial de l'Ontario sur le leadership et le développement du secteur de l'eau en mai 2011, qui lui donnera l'occasion de faire connaître son rôle de chef de file en matière de solutions novatrices permettant de relever les défis mondiaux dans le secteur de l'eau.

Réformes de la réglementation des services financiers

Le plan :

Le gouvernement a continué de moderniser la réglementation financière en Ontario afin de protéger les investisseurs en renforçant les exigences et en adoptant des méthodes en vigueur à l'échelle mondiale pour solidifier et stabiliser les marchés des capitaux.

L'Ontario, le gouvernement fédéral et les autres provinces et territoires intéressés continuent de collaborer à la création d'un organisme canadien de réglementation des valeurs mobilières.

- L'Ontario est intervenu auprès de la Cour suprême du Canada à propos du projet de loi canadien sur les valeurs mobilières afin d'appuyer l'autorité du Parlement de promulguer des lois fédérales sur les valeurs mobilières.
- Le gouvernement continue de collaborer avec le Bureau de transition canadien en valeurs mobilières afin d'assurer une transition sans heurt vers l'organisme canadien de réglementation des valeurs mobilières proposé. Le nouvel organisme de réglementation devrait se trouver à Toronto, capitale financière du Canada.

Les résultats :

Valeurs mobilières

- Le gouvernement a modifié la *Loi sur les valeurs mobilières* de l'Ontario afin d'actualiser le cadre législatif des valeurs mobilières en Ontario et d'en assurer l'efficacité.
 - Ces modifications permettent à la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO) d'établir et de mettre en oeuvre un cadre solide de réglementation pour les instruments dérivés hors bourse. Pour élaborer les règles détaillées envisagées par cette loi, la CVMO collabore activement avec les organismes de réglementation des valeurs mobilières et des marchés des capitaux canadiens et mondiaux et avec le Bureau de transition canadien en valeurs mobilières, et consulte en plus les intervenants sur les marchés financiers.
 - Ces modifications donnent aussi à la CVMO le pouvoir d'effectuer une surveillance réglementaire des agences de notation et renforcent la surveillance des systèmes de négociation parallèles, qui sont des marchés de valeurs mobilières assumant certaines des fonctions d'une bourse.



- Le 1^{er} janvier 2011, des modifications plus récentes aux règles de la CVMO sont entrées en vigueur; en vertu de ces règles, tous les fonds communs de placement classiques doivent produire un document d'information en texte clair contenant des renseignements pour aider les investisseurs. Le gouvernement proposera des modifications à la *Loi sur les valeurs mobilières* afin d'appuyer l'étape suivante du projet, ce qui devrait aider à informer davantage les investisseurs tout en allégeant le fardeau des entreprises.
- Le gouvernement propose aussi des modifications à la *Loi sur les valeurs mobilières* afin de permettre à la CVMO de procéder à des audiences en temps plus opportun.

Un bon investissement – Améliorer les connaissances financières des Ontariennes et des Ontariens

L'Ontario prend une première mesure importante dans le cadre de son plan visant à intégrer les connaissances financières au programme d'études pour les enfants de la province en septembre prochain, comme l'a fait remarquer le Groupe de travail sur la littératie financière dans son rapport intitulé *Un investissement judicieux : L'éducation à la littératie financière dans les écoles de l'Ontario*.

De concert avec la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario et le Fonds pour l'éducation des investisseurs, le gouvernement procède à la mise au point de nouvelles ressources sur le domaine financier à l'intention des enseignantes et enseignants. Ceux-ci pourront aider les élèves de la première à la douzième année à acquérir les connaissances financières de base pour pouvoir prendre des décisions plus justes et mieux informées en matière de gestion financière.

Il est essentiel de préparer les élèves à acquérir de bonnes connaissances financières : cela les aidera à mieux réussir et renforcera l'économie. Le plan Ontario ouvert sur le monde vise entre autres à créer une main-d'oeuvre plus instruite et à préparer l'Ontario pour un avenir plus prospère.

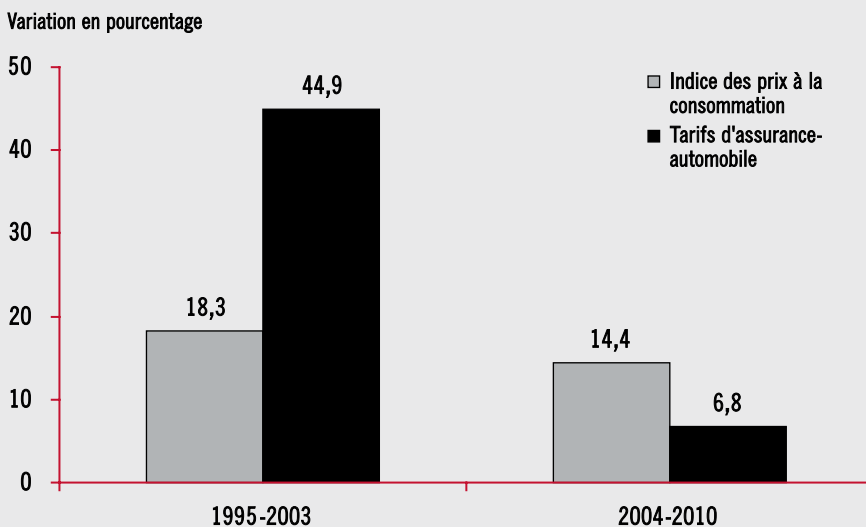
Grâce à ces initiatives, l'Ontario fait preuve de leadership en matière de réglementation, prône l'équité et l'efficacité des marchés financiers et améliore la protection des investisseurs. Les modifications s'inscriraient dans le processus d'harmonisation des mesures législatives ontariennes avec les engagements internationaux du Canada et dans le cadre de travail proposé dans le projet de loi canadien sur les valeurs mobilières présenté par le gouvernement fédéral. Toutes ces mesures faciliteraient une transition harmonieuse vers la réglementation de ces marchés qui revêtent une importance primordiale pour le pays.

Assurance

Le gouvernement est déterminé à moderniser la réglementation du secteur des assurances afin de protéger les consommateurs, de favoriser la compétitivité du secteur ontarien des assurances, d'alléger le fardeau de la réglementation pour les entreprises et d'harmoniser cette réglementation avec celles d'autres instances canadiennes.

En septembre 2010, le gouvernement a apporté des modifications aux articles de la *Loi sur les assurances* de l'Ontario relatifs à l'assurance-automobile afin de mieux stabiliser les prix pour les clients de l'assurance-automobile et de faire en sorte que davantage de fonds aillent au traitement des victimes d'accident. Les indemnités ordinaires versées en Ontario pour les soins médicaux et de réadaptation demeurent les plus généreuses parmi les provinces et territoires canadiens ayant des systèmes de marchés privés. Depuis 2003, les augmentations de primes ont été maintenues nettement au-dessous de l'inflation.

GRAPHIQUE 5. Maintien des coûts de l'assurance-automobile sous le taux d'inflation depuis 2003



Sources : Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO) et ministère des Finances de l'Ontario.



Les réformes ont également pour but de régler le problème des abus et des fraudes dans le secteur de l'assurance-automobile, qui font augmenter les coûts et les primes. Le gouvernement étoffera ces réformes en prenant immédiatement d'autres mesures pour réduire les fraudes, à savoir :

- collaborer avec l'industrie afin d'utiliser la nouvelle banque de données du Système de demandes de règlement pour soins de santé liés à l'assurance-automobile pour détecter les activités pouvant être frauduleuses. Le recours à cette banque de données par les établissements ou les fournisseurs de soins de santé en Ontario pour transmettre aux compagnies d'assurance les formulaires de demande de règlement de l'assurance-automobile est devenu obligatoire à compter du 1^{er} février 2011;
- instaurer de nouvelles règles pour veiller à ce que les traitements prodigués soient ceux qui ont été facturés;
- établir un groupe de travail sur la lutte contre la fraude dans l'assurance-automobile afin de déterminer l'étendue de ce genre de fraude en Ontario et de présenter des recommandations concernant la détection, les enquêtes, l'application des lois et l'information des consommateurs. Le gouvernement est déterminé à examiner à fond le problème de la fraude dans l'assurance-automobile et mettra sur pied des groupes de travail formés de parties prenantes afin d'élaborer des approches et solutions de collaboration;
- exiger que les compagnies d'assurance-automobile confirment une fois par an qu'elles ont mis en place des contrôles efficaces d'observation pour satisfaire aux règlements qui protègent les droits des titulaires de police et des victimes d'accident. Cela aiderait à faire en sorte que les indemnités soient accordées de manière efficace et efficiente et qu'un équilibre soit établi entre le traitement équitable des victimes d'accident et une assurance abordable pour les neuf millions de conducteurs en Ontario.

De plus, une modification sera proposée à la *Loi sur les assurances* de l'Ontario pour aider les réseaux municipaux de transport en commun à lutter contre les demandes d'indemnisation frauduleuses. Toutes ces réformes de l'assurance-automobile constituent une étape importante vers la modernisation d'articles importants de la *Loi sur les assurances* de l'Ontario.

Quoi qu'il en soit, il est aussi grand temps de moderniser d'autres articles importants de la Loi. En conséquence, afin de mieux protéger les consommateurs et d'harmoniser sa législation avec celle d'autres instances canadiennes, le gouvernement examinera les autres articles importants de la *Loi sur les assurances* de l'Ontario – comme ceux portant sur l'assurance-vie, l'assurance contre les accidents et l'assurance-maladie – ainsi que d'autres lois se rapportant aux assurances. En outre, la réglementation sera encore plus efficace si l'on envisage des outils d'exécution supplémentaires pour l'organisme de réglementation, par exemple des amendes administratives. Ce sera la première fois que ces articles importants de la Loi feront l'objet d'un examen depuis 1962.



Secteurs clés de l'Ontario

Secteur manufacturier

Le secteur manufacturier ontarien présente de nombreux avantages concurrentiels, notamment une main-d'oeuvre très instruite, une infrastructure moderne, la proximité du marché américain et un système de santé public.

Le secteur manufacturier ontarien a été durement touché par la récente récession, mais demeure un pilier de l'économie provinciale. Il emploie quelque 816 000 personnes, ce qui représente 12 % de l'ensemble des travailleurs.

Le plan :

Le gouvernement continue de prendre des mesures pour améliorer la productivité et la compétitivité du secteur manufacturier ontarien et sa capacité de créer des emplois.

La réforme fondamentale du régime fiscal des entreprises, qui comprend l'adoption de la taxe de vente harmonisée (TVH), la réduction des taux de l'impôt sur le revenu des sociétés (IRS) et l'élimination de l'impôt sur le capital, favorise une augmentation des investissements des entreprises en Ontario. Les nouveaux investissements auront des répercussions positives sur la productivité et la création d'emplois.

Les investissements stratégiques directs effectués par le gouvernement aident aussi le secteur à se diriger vers une ère de croissance, y compris une production à valeur ajoutée plus élevée et l'utilisation des technologies de pointe.

Les résultats :

Le secteur commence à se remettre de la récession. Depuis mai 2009, près de 45 000 emplois manufacturiers ont été créés en Ontario. Malgré la vigueur du dollar canadien, les exportations mensuelles ont augmenté d'environ 23,8 % depuis le creux de la récession en 2009.

Secteur de l'automobile

Le secteur de l'automobile est une composante clé de l'économie ontarienne. Il comprend de grandes sociétés de montage de véhicules et plus de 400 usines de fabrication de pièces. L'Ontario est le territoire infranational où l'on assemble le plus grand nombre de véhicules en Amérique du Nord. Ce secteur soutient des centaines de milliers d'emplois et possède l'une des mains-d'oeuvre les plus productives du continent.

Le secteur automobile de l'Ontario fait une contribution importante à l'économie canadienne. Selon un rapport récent de Scotia Economics, la hausse de la production de véhicules ajouterait environ 1,5 point de pourcentage au taux annualisé de croissance économique du pays au premier trimestre de 2011.

Le plan :

Le gouvernement est déterminé à collaborer avec le secteur de l'automobile afin d'assurer la compétitivité future du secteur.

En 2009, la province a consenti une aide d'urgence de 4,8 milliards de dollars à General Motors (GM) et à Chrysler. Cette aide s'est ajoutée au financement accordé par les gouvernements du Canada et des États-Unis.



Les résultats :

La production de véhicules en Ontario en 2010 s'est accrue de près de 40 % par rapport à 2009.

En stabilisant la situation d'employeurs importants, le gouvernement aide les nombreuses familles et collectivités ontariennes qui dépendent des emplois dans le secteur de l'automobile. General Motors et Chrysler ont accru leur production en Ontario de plus de 50 % entre 2009 et 2010. L'investissement du gouvernement a généré d'autres investissements dans la province.

Les nouveaux investissements de GM en Ontario comprennent :

- 245 millions de dollars pour fabriquer des transmissions économiques à six vitesses à partir de 2012 dans l'usine de St. Catharines. Cette somme s'ajoute aux 235 millions de dollars que GM investira dans l'usine pour fabriquer de petits moteurs économiques. Ensemble, ces investissements consolideront quelque 800 emplois;
- 96 millions de dollars dans l'usine d'Ingersoll, ce qui a permis à la société de rappeler 230 travailleurs et de créer un troisième quart de travail de 70 employés.

En avril 2010, GM a remboursé la portion de prêt en cours restante de 5,8 milliards de dollars américains consentie par les gouvernements américain, canadien et ontarien. La portion de l'Ontario s'élevait à 499 millions de dollars canadiens.

Chrysler a conservé son espace de fabrication en Ontario grâce à ses usines de montage de Brampton et de Windsor. La société fabrique ses nouveaux modèles Chrysler 300 et Dodge Charger à Brampton et on prévoit qu'elle continuera de fabriquer des fourgonnettes à Windsor lorsque le nouveau modèle sera présenté en 2014.

Le 12 août 2010, Chrysler a annoncé qu'elle investirait 27 millions de dollars dans son usine de coulage d'Etobicoke, ce qui permettra de conserver 280 emplois.

« Le lancement, en 2011, des nouveaux modèles Chrysler 300 et Dodge Charger illustre les progrès considérables réalisés par la société en 18 mois. Grâce au soutien des gouvernements du Canada et de l'Ontario, nous pouvons envisager un avenir meilleur. »

Sergio Marchionne, chef de la direction, groupe Chrysler.

Petites et moyennes entreprises

Les petites et moyennes entreprises de l'Ontario apportent une contribution à la création d'emplois, aux investissements et à l'innovation et stimulent l'entrepreneuriat dans la province. Le gouvernement s'est engagé à aider ces entreprises à prospérer.

Le plan :

Le gouvernement met en oeuvre diverses mesures touchant notamment les impôts, la réglementation et l'amélioration des compétences afin de favoriser la croissance et la réussite des petites entreprises.

Les résultats :

- Le 1^{er} juillet 2010, le gouvernement a mis en oeuvre une taxe de vente harmonisée (TVH) administrée par le gouvernement fédéral qui permet à la plupart des entreprises de recevoir des crédits de taxe sur les intrants applicables à la taxe de vente qu'elles paient sur un grand nombre de leurs achats et qui fait diminuer leurs coûts d'observation. En octobre 2010, le gouvernement a commencé à fournir aux petites entreprises un montant total de 400 millions de dollars sous forme d'une aide ponctuelle pouvant atteindre 1 000 \$ afin de les aider à faire la transition à la TVH.
- Par ailleurs, le gouvernement accorde un allègement fiscal aux petites entreprises qui totalisera plus de 1 milliard de dollars sur trois ans, notamment en réduisant le taux de l'IRS applicable aux petites entreprises et en éliminant la surtaxe sur la déduction accordée aux petites entreprises.
- La Prestation ontarienne pour l'énergie propre, qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2011, vient en aide à plus de 400 000 petites entreprises, exploitants agricoles et autres consommateurs pendant la transition à un réseau d'électricité plus propre et plus fiable.
- Dans le cadre de sa stratégie globale visant à promouvoir les investissements et encourager la croissance économique, le gouvernement a mis en oeuvre en 2007 un plan qui a réduit l'impôt scolaire applicable aux entreprises de 540 millions de dollars. Cette mesure continue d'alléger le fardeau de l'impôt foncier pour les entreprises ontariennes et réduit considérablement les écarts importants dans les taux de l'impôt scolaire applicable aux entreprises.



- Le gouvernement provincial aide les entreprises à investir dans les nouvelles technologies, le matériel et la formation professionnelle par l'entremise du Fonds de développement économique de l'Est de l'Ontario.
- Le gouvernement a appuyé des projets novateurs qui ont amené des entreprises ontariennes à investir plus de 1,1 milliard de dollars grâce à des prêts de 160 millions de dollars accordés dans le cadre de la Stratégie d'investissement dans le secteur de la fabrication de pointe.

Agriculture

Le secteur agricole est un pilier de l'économie ontarienne. Il fournit des intrants à l'important secteur ontarien de la transformation des aliments. Le renforcement des prix d'un grand nombre de produits agricoles contribue à stabiliser la situation financière des exploitants agricoles. Le monde a besoin plus que jamais que l'Ontario soit doté d'un secteur agricole robuste.

Le plan :

Le gouvernement met en oeuvre des programmes et effectue des investissements afin d'accroître la compétitivité du secteur agricole et de le rendre plus novateur. De plus, il aide les agriculteurs à traverser les périodes difficiles.

Les résultats :

Le soutien accordé au secteur agricole, notamment grâce aux programmes de stabilisation du revenu agricole, aide les agriculteurs à faire face à la volatilité des prix et à la hausse des coûts. Des fonds totalisant plus de 1,9 milliard de dollars ont été accordés entre les exercices 2003-2004 et 2009-2010 dans le cadre des programmes de stabilisation du revenu.

Par ailleurs, le gouvernement aide le secteur en lui accordant des fonds pour la recherche et en mettant en oeuvre des programmes visant à améliorer l'étiquetage et la commercialisation des produits alimentaires cultivés en Ontario.

Depuis 2005, la Fondation des amis de la ceinture de verdure a accordé des subventions et accédé à du financement externe de sorte que plus de 76 millions de dollars ont pu être versés aux secteurs agricole et environnemental. Cette aide a signifié l'établissement de systèmes alimentaires durables, l'amélioration des pratiques agroenvironnementales, la protection des services et des ressources écologiques essentiels, ainsi que l'encouragement du tourisme local et de la pratique d'activités de plein air auprès de l'ensemble de la population ontarienne. Le gouvernement investira 20 millions de dollars dans la Fondation des amis de la ceinture de verdure, ce qui permettra à cette dernière de tirer parti d'investissements futurs et de continuer à promouvoir l'agriculture, le tourisme et l'intégrité environnementale dans la ceinture de verdure de l'Ontario.

Programmes de gestion des risques

Le gouvernement sait qu'en raison de la volatilité des marchés des marchandises, les agriculteurs peuvent avoir du mal à gérer les risques de leur entreprise. Les programmes de gestion des risques peuvent atténuer ces difficultés en offrant aux agriculteurs un soutien stable pour gérer leurs coûts. Dans le présent budget, le gouvernement annonce qu'il prolongera le programme pilote de gestion des risques offert aux producteurs de céréales et d'oléagineux. De plus, il mettra en oeuvre un nouveau programme de gestion des risques pour les éleveurs de bovins, de porcs, de moutons et de veaux ainsi qu'un programme d'autogestion du risque pour le secteur des produits horticoles comestibles. Ces programmes de gestion des risques constituent une méthode novatrice de soutenir les agriculteurs de l'Ontario, leur procurant plus de bancabilité, de stabilité et de prévisibilité tout en répondant aux tendances du marché à long terme. Le gouvernement de l'Ontario et les agriculteurs partageront le coût de ces programmes. Le gouvernement fédéral a refusé de participer au précédent programme pilote de gestion des risques, mais l'Ontario le met au défi de payer sa part traditionnelle de 60 % afin d'aider les agriculteurs de la province à continuer de se développer. L'Ontario encourage vivement le gouvernement fédéral à s'associer à la province et aux agriculteurs dans le cadre de ces programmes importants.



Services financiers

Le secteur des services financiers représente directement environ 9 % du produit intérieur brut de l'Ontario et 360 000 emplois.

Le secteur ontarien des services financiers est un secteur prospère et florissant reconnu par le Forum économique mondial comme regroupant les banques les plus sûres au monde pour la troisième année de suite. Les services financiers, qui emploient des milliers de personnes en Ontario, favorisent la croissance économique en permettant aux entreprises d'accéder aux capitaux et d'effectuer des opérations financières modernes et efficaces. Ils aident aussi à gérer les épargnes et à créer de la richesse, ce qui permet aux Ontariennes et Ontariens de jouir d'un meilleur niveau de vie.

Le plan :

Le gouvernement collabore avec le secteur des services financiers pour stimuler la croissance future tout en protégeant les intérêts des consommateurs et des investisseurs.

Le gouvernement s'est associé aux dirigeants de l'industrie des services financiers par l'entremise du Conseil des chefs de file des services financiers afin d'améliorer la compétitivité du secteur et de créer des milliers d'emplois bien rémunérés. Cette initiative s'inscrit dans le cadre du plan Ontario ouvert sur le monde, dont un des objectifs est d'aider Toronto à devenir l'un des dix centres financiers les plus importants au monde. La ville se classe actuellement au 12^e rang, selon l'indice Global Financial Centres.

Les gouvernements ontarien et fédéral octroient respectivement 10 millions de dollars à l'institut mondial de gestion des risques du secteur financier, organisme sans but lucratif composé de dirigeants de l'industrie, d'organismes de réglementation et d'universitaires. L'institut, dont la création a été annoncée en septembre 2010, renforcera la réputation de Toronto à titre de grand centre financier.

Les résultats :

Malgré la crise économique mondiale, le taux d'emploi dans le secteur des services financiers s'est accru de 1,4 % entre 2008 et 2010, alors qu'il a baissé de 5,4 % aux États-Unis au cours de la même période.

Technologie de l'information et des communications

Le secteur de la technologie de l'information et des communications (TIC) joue un rôle important dans la croissance de la productivité et la création d'emplois de qualité et à forte valeur ajoutée. Les secteurs des logiciels et des télécommunications, par exemple, sont à l'avant-garde des innovations technologiques et de la transition vers l'économie fondée sur le savoir.

Le plan :

Le gouvernement continue d'appuyer l'essor du secteur ontarien de la TIC en investissant dans les compétences, l'éducation et une infrastructure moderne. La province fournit aussi une aide à la recherche et au développement sous forme de subventions, de crédits d'impôt et d'autres programmes de financement.

Les résultats :

- Les effectifs dans le secteur de la TIC en Ontario ont atteint 337 000 emplois en 2010, soit une augmentation de 2,9 % par rapport à 2009.
- Le Fonds pour les emplois et les investissements stratégiques (FEIS) a investi des montants supplémentaires dans le secteur de la TIC par l'entremise de sociétés comme Ciena, Avaya et Huawei. Il appuie aussi le secteur florissant des médias numériques interactifs et des jeux électroniques en Ontario.



Tourisme

Depuis 2003, l'Ontario ouvre la voie à un secteur du tourisme plus fort, plus concurrentiel et plus reconnu à l'échelle internationale.

Le secteur du tourisme ontarien, le plus vaste au Canada, continue d'attirer des visiteurs du monde entier en dépit de la récente récession et de la vigueur du dollar canadien. De plus, les Ontariennes et Ontariens prennent aussi leurs vacances ici même dans la province. Le taux d'emploi dans ce secteur s'est accru de 4 % en 2010. En plus du Plan fiscal de l'Ontario pour stimuler la création d'emplois et la croissance, le gouvernement prend des mesures importantes pour aider le secteur du tourisme à créer de nouveaux emplois et attirer davantage de visiteurs étrangers dans la province.

Le plan :

Le gouvernement améliorera la coordination dans le marketing et le développement du tourisme en Ontario, en appuyant les organismes de tourisme régionaux des 13 nouvelles régions touristiques de la province. Il appuiera aussi le tourisme en Ontario en fournissant au secteur et à d'autres ordres de gouvernement des conseils en matière de planification et de politique stratégiques. Enfin, il appuiera l'organisation de festivals et d'événements un peu partout dans la province.

Les résultats :

- Afin d'appuyer la coordination et le marketing dans les 13 nouvelles régions touristiques de la province, le gouvernement octroie un financement annuel continu de 40 millions de dollars et un montant transitoire de 25 millions de dollars en 2010-2011 et en 2011-2012. Un financement transitoire additionnel de 18,75 millions de dollars sera accordé pour 2012-2013.
- Le gouvernement consent un financement supplémentaire continu de 6,5 millions de dollars à partir de 2011-2012 au profit des attractions culturelles et des festivals de l'Ontario, par l'intermédiaire de Fêtons l'Ontario. Cette contribution porte à 20 millions de dollars le soutien annuel global.

- Le secteur du tourisme de l'Ontario bénéficie également du Plan fiscal de l'Ontario pour stimuler la création d'emplois et la croissance par l'intermédiaire des réductions de taux de l'IRS et de la mise en oeuvre de la TVH. En vertu de la TVH, les entreprises touristiques peuvent demander des crédits de taxe sur les intrants pour la TVH réglée dans le cadre de leurs activités commerciales. En éliminant la taxe de vente au détail pour la remplacer par la TVH, on réduit aussi les coûts administratifs des entreprises, qui font ainsi des économies supplémentaires.

Économie du Nord

Une économie vigoureuse et compétitive dans le Nord est importante pour la prospérité de l'Ontario. Un grand nombre de collectivités du Nord de l'Ontario dépendent en grande partie des industries primaires, qui ont été touchées par les fluctuations récentes sur les marchés des produits de base.

Le plan :

Le gouvernement provincial prend des mesures pour favoriser la création d'emplois et mettre l'économie du Nord sur la voie de la croissance.

Dans cette optique, le gouvernement a mis en oeuvre le plan Ontario ouvert sur le monde et d'autres initiatives afin d'intensifier la création d'emplois et la croissance économique et d'améliorer la qualité de vie dans le Nord de l'Ontario. Cela comprend le Plan de croissance du Nord de l'Ontario annoncé le 4 mars 2011, qui orientera la prise de décisions et la planification des investissements au cours des 25 prochaines années. Mis au point avec la participation de 1 400 résidents du Nord, ce plan vise à renforcer l'économie de la région en diversifiant ses industries traditionnelles basées sur les richesses naturelles, en stimulant les nouveaux investissements et l'entrepreneuriat, en offrant aux résidents du Nord un plus vaste choix en matière d'éducation et en encourageant des secteurs d'activité nouveaux et émergents qui présentent de grandes possibilités de croissance.



Les résultats :

Le financement de la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario a été accru de 10 millions de dollars par année pour passer de 60 millions de dollars en 2007-2008 à 90 millions de dollars en 2010-2011. Dans le présent document, le gouvernement maintient son engagement envers le Nord de l'Ontario en bonifiant le Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario pour le porter à 100 millions de dollars au cours de l'exercice 2011-2012, ce qui l'aidera à appuyer des projets d'infrastructure communautaire et de développement économique essentiels qui créent des emplois et améliorent la qualité de vie dans le Nord.

La mise en oeuvre des initiatives annoncées dans le budget de 2010 contribue à intensifier la création d'emplois, à favoriser la croissance économique et à améliorer la qualité de vie dans le Nord de l'Ontario. Cela inclut :

- le Programme de réduction des tarifs d'électricité pour le secteur industriel du Nord, qui accorde une remise sur les prix de l'électricité de deux cents par kilowattheure aux grandes industries admissibles du Nord qui s'engagent à économiser l'énergie et à accroître leur rendement énergétique. L'Initiative d'économies d'énergie en milieu industriel, qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2011, aide aussi les industries et les fabricants à économiser l'énergie, à réduire leurs coûts d'électricité et à accroître leur compétitivité;
- le crédit pour les coûts d'énergie dans le Nord de l'Ontario, qui aide les résidents du Nord à payer leurs coûts d'énergie, qui sont plus élevés dans cette région. Environ 250 000 familles et personnes seules, soit plus de la moitié des résidents du Nord, peuvent demander ce crédit;
- le Fonds pour les partenariats de formation dans le Nord, qui permet de mettre sur pied de nouveaux programmes de formation professionnelle. Ce fonds, doté de 45 millions de dollars sur trois ans, aide les peuples autochtones et les résidents du Nord à se prévaloir et à bénéficier des possibilités de développement économique émergentes dans cette région.

La *Loi de 2010 sur le Grand Nord* a été promulguée le 31 janvier 2011. Elle établit un processus de planification communautaire de l'aménagement du territoire favorisant le développement économique tout en appuyant la protection d'au moins la moitié du territoire du Grand Nord.

Un avenir meilleur pour le Nord de l'Ontario

Réactions au Plan de croissance du Nord de l'Ontario

« Je suis emballée de ce que j'ai lu dans le Plan de croissance du Nord de l'Ontario. Ce plan semble refléter les besoins exprimés par les gens du Nord. »

Sylvia Barnard, présidente, Collège Cambrian.

« Le plan de croissance procure une orientation et un soutien qui contribueront à renforcer nos collectivités afin que nos citoyens aient la possibilité de devenir plus prospères et de jouir d'une meilleure qualité de vie au cours des années à venir. »

Ron Nelson, maire du canton d'O'Connor et président de la Northwestern Ontario Municipal Association.

« En faisant des sciences de la santé un secteur prioritaire, le Plan de croissance du Nord de l'Ontario non seulement améliorera les soins dispensés aux gens du Nord, mais aussi encouragera les nouvelles carrières, les percées médicales et l'innovation. »

Michael Power, vice-président, Centre régional des sciences de la santé de Thunder Bay.

« La technologie de l'information et des communications sera cruciale pour le succès d'une région aussi vaste que le Nord. Le Plan de croissance du Nord de l'Ontario reconnaît l'importance primordiale des investissements dans cette infrastructure du XXI^e siècle. Le soutien de la TIC, allié au soutien de l'infrastructure dans les campus satellites, augmentera considérablement l'accès à l'éducation postsecondaire dans les collectivités éloignées. »

D^r Ron Common, président, Collège Sault.



Foresterie

Les forêts de l'Ontario occupent les deux tiers de la superficie de la province. Le secteur forestier continue de s'adapter à l'évolution du marché et de se préparer à sa croissance future.

Le plan :

Les investissements du gouvernement et la réforme du régime de tenure forestière et d'établissement des prix pour les ressources forestières de la Couronne aident le secteur à devenir plus efficace et à trouver de nouvelles utilisations novatrices de la fibre du bois comme la bioénergie et les produits biochimiques.

Les résultats :

Depuis 2005, en tenant compte des programmes antérieurs et actuels, le gouvernement aura fourni environ 1 milliard de dollars pour soutenir cet important secteur économique, générer de nouveaux investissements dans les immobilisations et le rendement énergétique et aider les entreprises à faire la transition à la nouvelle économie axée sur les bioproduits et la bioénergie.

À la suite de vastes consultations publiques, le gouvernement propose de réformer le régime ontarien de tenure forestière et d'établissement des prix pour les ressources forestières de la Couronne. Le plan qu'il propose permettrait une gestion efficace et durable des forêts de la Couronne tout en augmentant la capacité du régime de s'adapter aux forces du marché. Ce plan, qui a été élaboré en collaboration avec l'industrie et en tenant compte des commentaires des groupes environnementaux, augmenterait la quantité de bois de la Couronne pouvant être utilisé pour créer de nouvelles entreprises et des produits novateurs et améliorerait l'accès à ce bois. De plus, il encouragerait une participation accrue des collectivités et des Autochtones dans ce secteur.

Exploitation minière et possibilités offertes dans le Cercle de feu de l'Ontario

Le secteur minier, qui a toujours joué un rôle important dans l'économie ontarienne, bénéficie de la demande croissante de produits de base à l'échelle internationale et d'allègements fiscaux découlant du Plan fiscal de l'Ontario pour stimuler la création d'emplois et la croissance.

Le plan :

Le gouvernement appuie l'exploitation de nouveaux gisements minéraux dans le Nord et le Grand Nord, notamment en facilitant le développement des possibilités minières prometteuses dans le Cercle de feu, une région du Grand Nord qui pourrait contenir de vastes gisements de minéraux comme la chromite, le nickel, le cuivre et le platine.

« Le secteur des richesses naturelles – et les industries qui le soutiennent – présente les meilleures possibilités de développement économique futur pour le Nord du Canada. »

« On trouve, dans le Nord de l'Ontario, le gisement prometteur du Cercle de feu; ce gisement renferme de la chromite, des diamants ainsi que des métaux de base et précieux. Un trou de forage creusé en 2007 a déclenché une fièvre de piquetage dans la région. »

Le Conference Board du Canada, *Mapping the Economic Potential of Canada's North*, décembre 2010.



Les résultats :

Une coordonnatrice du développement du Cercle de feu a été nommée en septembre 2010. Elle est chargée de collaborer avec les intervenants afin de faciliter la concrétisation de cette possibilité de développement économique et d'en assurer le développement durable.

Par ailleurs, le gouvernement consulte les parties intéressées afin d'élaborer des règlements pris en application de la *Loi de 2009 modifiant la Loi sur les mines* qui vise à favoriser un développement équilibré dont bénéficierait toute la population de l'Ontario. Depuis 2009, le gouvernement a affecté 40 millions de dollars à des initiatives appuyant la modernisation de la *Loi sur les mines*.

L'Ontario a appuyé le développement d'une industrie de l'extraction des diamants, qui a mené à l'ouverture de la première mine de diamants dans la province. Elle est située près d'Attawapiskat, dans le Grand Nord de l'Ontario.

Environ 5 200 emplois ont été créés dans le secteur minier entre 2009 et 2010, une hausse de 20 %. Le secteur minier de l'Ontario compte investir un montant sans précédent de 3,4 milliards de dollars en 2011.

On prévoit que les dépenses d'exploration atteindront 939 millions de dollars en 2011, un montant record en Ontario. Plus de 300 entreprises effectuent des travaux d'exploration à plus de 600 endroits dans la province.

Développer les connaissances et les compétences

L'Ontario reconnaît depuis longtemps l'importance d'une main-d'oeuvre hautement instruite qui peut être concurrentielle dans l'économie mondiale et attirer des investissements étrangers. Les Ontariennes et Ontariens ayant un haut niveau de connaissances et de compétences ont davantage de possibilités d'emploi, gagnent de meilleurs salaires, sont des citoyens engagés, paient plus d'impôt et sont moins dépendants du gouvernement durant leur vie active. C'est la raison pour laquelle l'éducation, allant de la maternelle et du jardin d'enfants à temps plein à l'enseignement postsecondaire, demeure une grande priorité du gouvernement ontarien.

Éducation postsecondaire et formation

Le plan :

Le budget de 2011 annonce l'octroi aux collèges et aux universités de subventions de fonctionnement supplémentaires de plus de 64 millions de dollars en 2011-2012, lesquelles atteindront 309 millions de dollars en 2013-2014. Ces fonds soutiendront plus de 60 000 étudiants additionnels d'ici 2015-2016 et maintiendront la tradition du gouvernement d'assurer le financement complet de la croissance de l'effectif.

Le présent budget annonce aussi que le gouvernement continuera de financer deux programmes importants qui appuient les possibilités de formation et fournissent des expériences de travail afin d'aider les Ontariennes et Ontariens à améliorer leurs connaissances et leurs compétences :

- l'octroi de 44 millions de dollars de plus sur trois ans aux programmes d'alphabétisation et de formation de base pour faire en sorte que les personnes qui ont le plus besoin de ces services puissent s'en prévaloir;
- un financement additionnel de 22,5 millions de dollars en 2011-2012 – portant ainsi le financement total à près de 100 millions de dollars – destiné à la stratégie Emplois d'été Ontario, y compris des ressources ciblées à l'intention des jeunes dans les quartiers à besoins élevés afin d'aider plus de 100 000 étudiants à avoir accès à des emplois et des services cet été.



De plus, le présent budget prévoit une contribution additionnelle de 50 millions de dollars sur 10 ans à l'Institut Perimeter, qui a rapidement aidé l'Ontario à devenir un chef de file mondial de la physique théorique, notamment en attirant le professeur Stephen Hawking, qui dirigera une chaire de recherche de haute distinction.

Le gouvernement engagera aussi un dialogue avec les collèges et les universités afin d'établir de nouvelles ententes de responsabilisation pluriannuelles visant à assurer leur croissance durable, tout en élaborant des plans pour améliorer la qualité et le rendement des étudiants au palier postsecondaire.

Grâce au plan Ontario ouvert sur le monde, le gouvernement :

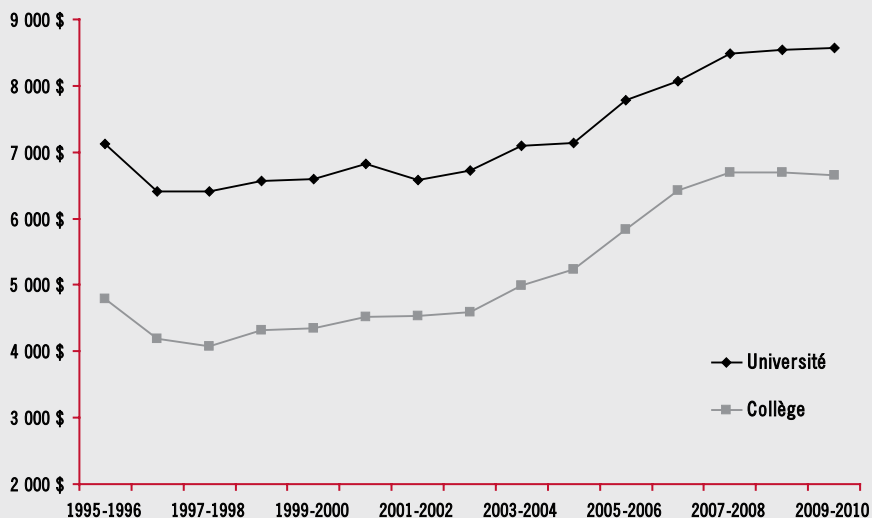
- portera le taux d'accession aux études postsecondaires de l'Ontario à 70 %;
- garantira à chaque étudiant qualifié une place dans un collège ou une université;
- améliorera et modernisera l'enseignement postsecondaire;
- améliorera encore davantage les taux de transition de l'école secondaire aux établissements d'enseignement postsecondaire;
- améliorera l'accès à l'enseignement postsecondaire au moyen d'un nouveau système de reconnaissance des crédits;
- créera un institut ontarien d'enseignement en ligne afin d'offrir les cours des meilleurs professeurs des établissements d'enseignement postsecondaire ontariens directement dans les foyers des personnes qui veulent poursuivre des études supérieures;
- augmentera de 50 % le nombre d'inscriptions d'étudiants étrangers tout en maintenant les places nécessaires pour les étudiants ontariens.

Les résultats :

- En 2010, 64 % des adultes de l'Ontario possédaient un titre de compétences du palier postsecondaire, ce qui représente une augmentation par rapport au taux de 56 % enregistré en 2002; il s'agit d'un taux plus élevé que dans tout pays de l'OCDE.
- Environ 200 000 étudiants de plus, y compris 60 000 apprentis supplémentaires, suivent des cours comparativement à 2002-2003.
- Dans le cadre du Programme d'infrastructure du savoir, les gouvernements fédéral et provincial ont octroyé conjointement 1,5 milliard de dollars en financement de stimulation à 49 projets. Des investissements de stimulation en Ontario contribueront à créer plus de 36 000 nouvelles places dans les établissements d'enseignement postsecondaire.
- À compter de septembre, il sera plus facile pour les étudiants de faire reconnaître des crédits pour leurs acquis.
- En 2010-2011, le nombre d'étudiants étrangers a augmenté de 19 % pour atteindre 45 000. Chaque étudiant étranger apporte environ 27 000 \$ par année à l'économie ontarienne et contribue à la diversité des campus.

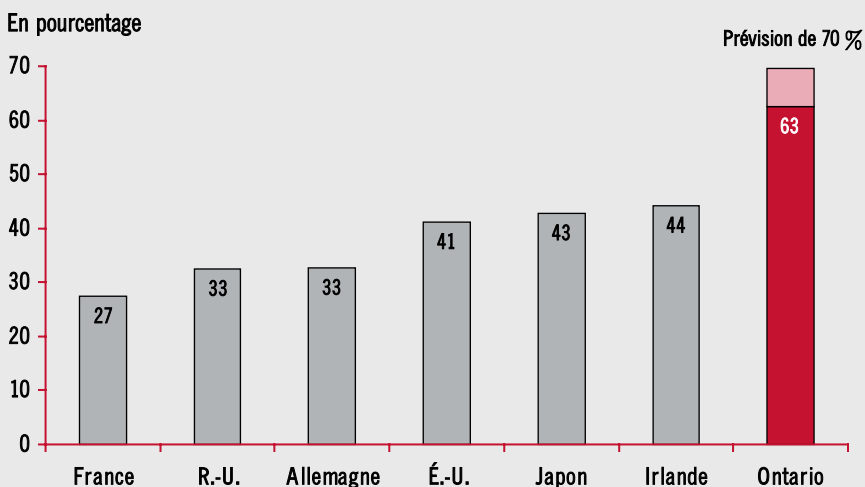


GRAPHIQUE 6. Financement par étudiant pour les universités et les collèges de l'Ontario



Source : ministère de la Formation et des Collèges et Universités de l'Ontario.

GRAPHIQUE 7. Taux d'accèsion aux études postsecondaires, 2008



Nota : Comprend les adultes de 25 à 64 ans qui ont fait des études postsecondaires.

Sources : Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et Statistique Canada – Enquête sur la population active (totalisation spéciale pour l'Ontario).

Un Ontario du savoir : favoriser l'excellence de l'éducation

Le plan :

Dans le budget de 2011, le gouvernement continue de soutenir trois grandes priorités du secteur de l'éducation, soit l'atteinte de plus hauts niveaux de rendement des élèves, la réduction des écarts dans les résultats des élèves et l'accroissement de la confiance dans l'éducation publique. Cet appui fait fond sur les succès considérables remportés dans le secteur de l'éducation depuis 2003.

Les avantages économiques des dépenses publiques dans les programmes de qualité axés sur la petite enfance, tels que décrits dans le rapport du conseiller spécial en apprentissage préscolaire, Charles Pascal, intitulé *Dans l'optique de notre meilleur avenir*, appuient l'importance des investissements en éducation.

Les pays qui ont les meilleures écoles et les meilleurs étudiants aujourd'hui domineront l'économie de demain.

Le système d'éducation de l'Ontario a été qualifié de chef de file par la société de conseil en gestion, McKinsey & Company, dans son rapport intitulé *How The World's Most Improved School Systems Keep Getting Better*¹. Cette étude examinait 20 systèmes scolaires un peu partout dans le monde et le système de l'Ontario s'est distingué comme « l'un des plus performants au monde », grâce à ses améliorations soutenues.

Les dépenses devraient atteindre 23,2 milliards de dollars dans le secteur de l'éducation en 2011-2012, ce qui représente une hausse de 1,0 milliard de dollars ou de 4,6 % par rapport à l'année précédente. D'ici l'année scolaire 2011-2012, l'investissement annuel dans les écoles aura augmenté de plus de 6,6 milliards de dollars par rapport à 2002-2003. Le financement par élève octroyé aux conseils scolaires au titre des Subventions pour les besoins des élèves aura été majoré de 4 006 \$ depuis 2002-2003, soit une augmentation de 56 %.

¹ Mona Mourshed, Chinezi Chijioke et Michael Barber, *How the World's Most Improved School Systems Keep Getting Better*, McKinsey & Company, 2010.



Maternelle et jardin d'enfants à temps plein

La maternelle et le jardin d'enfants à temps plein constituent un important volet du plan du gouvernement pour aider les enfants de l'Ontario à partir du bon pied le plus tôt possible. Une journée complète d'apprentissage dans les jeunes années facilite la transition à la 1^{re} année, tant pour les parents que les enfants. En outre, les élèves qui réussissent tôt à l'école sont plus susceptibles d'avoir de bons résultats plus tard et de faire des études postsecondaires.

Une étude de l'incidence économique effectuée par le Centre for Spatial Economics a révélé que l'Ontario bénéficiera de retombées économiques à court et à long terme, y compris sur le plan de la création d'emplois, à mesure que les programmes de maternelle et de jardin d'enfants à temps plein seront offerts dans les écoles de la province.

En octobre 2009, le premier ministre McGuinty avait annoncé que l'Ontario irait de l'avant en offrant la maternelle et le jardin d'enfants à temps plein aux jeunes enfants de quatre et cinq ans dans le cadre du plan de la province pour créer une main-d'oeuvre hautement instruite. Le gouvernement investit 200 millions de dollars en 2010-2011 et 300 millions de dollars en 2011-2012 dans les programmes de maternelle et de jardin d'enfants à temps plein.

Les résultats :

Au cours de l'année scolaire actuelle, près de 600 écoles en Ontario offrent la maternelle et le jardin d'enfants à temps plein, dont jusqu'à 35 000 enfants peuvent se prévaloir. Lorsque la demande le justifie, on offrira également des programmes de garde parascolaire intégrés. En septembre 2011, 200 écoles seront ajoutées et, en septembre 2012, environ 900 écoles de plus offriront des programmes de maternelle et de jardin d'enfants à temps plein. Cela signifie qu'au total, environ 120 000 enfants profiteront du programme dans près de 1 700 écoles de la province. En septembre 2014, toutes les écoles élémentaires offriront la maternelle et le jardin d'enfants à temps plein. Environ 247 000 élèves profiteront de ce programme lorsqu'il aura été pleinement mis en oeuvre.

Le passage progressif des petits de quatre et cinq ans à la maternelle et au jardin d'enfants à temps plein aura des répercussions sur les programmes de garde d'enfants. En conséquence, le gouvernement fournit du financement afin de stabiliser les garderies. Ce financement, qui est versé progressivement avec la mise en oeuvre de la maternelle et du jardin d'enfants à temps plein, atteindra 51 millions de dollars par année une fois la mise en oeuvre terminée. En outre, 12 millions de dollars sont octroyés sur cinq ans pour aider les garderies sans but lucratif à effectuer des réaménagements et des rénovations pour mieux servir les plus jeunes enfants. Le gouvernement continue à travailler étroitement avec les municipalités pour maintenir la stabilité des services de garde pour les familles.

En 2010-2011, l'Ontario a pris la relève en investissant 63,5 millions de dollars par année pour combler de façon permanente le vide laissé par le gouvernement fédéral lorsque celui-ci a mis fin à son financement aux termes de l'Accord sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants. Cet investissement de l'Ontario préserve environ 8 500 places et 1 000 emplois dans les services de garde d'enfants.

Le gouvernement propose des modifications à la *Loi sur l'éducation* afin de permettre aux conseils scolaires de prendre des arrangements avec des tierces parties compétentes pour qu'elles dispensent des programmes scolaires avant et après les heures d'école dans les écoles qui offrent la maternelle et le jardin d'enfants à temps plein. Le gouvernement proposerait également des modifications concernant :

- le pouvoir de réglementation des droits des programmes de jour prolongé et des codes de conduite des conseillers scolaires;
- la délégation par les directeurs d'école en vertu de la partie XIII de la Loi;
- les personnes qui doivent signaler aux directeurs d'école les activités des élèves pouvant donner lieu à une suspension ou à un renvoi.

Pour plus de renseignements sur l'éducation et la formation, voir la section C du présent chapitre.



Santé

Protection du secteur des soins de santé public

Le gouvernement McGuinty a rebâti un système de soins de santé fort et universel qui prodigue des soins de qualité fondés sur des données probantes et donne la priorité aux patients. Un plus grand nombre d'Ontariennes et d'Ontariens ont accès à des médecins et à du personnel infirmier, et l'Ontario a les temps d'attente les plus courts au Canada.

En raison de l'augmentation du coût des soins de santé, il est plus difficile de maîtriser la croissance des dépenses en santé tout en évitant de délaissier les autres investissements prioritaires. C'est pourquoi le gouvernement veille à ce que chaque dollar alloué aux soins de santé serve à la prestation de soins de la plus haute qualité et offrant la meilleure valeur qui soit, tout en protégeant les progrès accomplis.

Dans le présent budget, le gouvernement annonce les investissements clés suivants dans le secteur de la santé :

Investissement supplémentaire de 15 millions de dollars au cours des trois prochaines années afin d'effectuer environ 90 000 tests de dépistage du cancer du sein additionnels. Cela permettrait d'étendre le Programme ontarien de dépistage du cancer du sein aux femmes de 30 à 49 ans qui présentent un risque élevé de cancer du sein en raison de facteurs génétiques ou d'antécédents médicaux ou familiaux et d'offrir des examens additionnels aux femmes de 50 à 69 ans qui bénéficient actuellement du programme.



- Augmentation d'approximativement 3 % par année du financement gouvernemental du secteur des services communautaires, notamment des foyers de soins de longue durée. Cet investissement améliorera le soutien communautaire et contribuera à réduire le coût des soins actifs en libérant des lits d'hôpitaux et en désengorgeant les salles des urgences.
- Investissement dans une vaste Stratégie de santé mentale et de lutte contre les dépendances, s'adressant d'abord aux enfants et aux jeunes. D'ici 2013-2014, les fonds appuyant cette stratégie atteindront 93 millions de dollars par année.
- Investissement de 100 millions de dollars par an afin d'améliorer les services de pharmacie et de soutien offerts aux Ontariennes et Ontariens qui bénéficient d'une prestation pour médicaments dans le cadre du Programme de médicaments de l'Ontario, c'est-à-dire principalement des personnes âgées et des bénéficiaires de l'aide sociale. Cet investissement commence en avril 2011 et s'appuie sur la réussite du programme MedsCheck. Le gouvernement financera et soutiendra les pharmacies qui offrent une gamme de services, notamment :
 - des consultations de suivi des ordonnances;
 - une évaluation des médicaments pour les patients atteints de maladies chroniques;
 - une formation sur l'utilisation d'appareils de diagnostic à domicile, comme les glucomètres et les trousses de surveillance de la tension artérielle.
- Augmentation du financement général de base des hôpitaux de 1,5 % afin qu'ils puissent satisfaire à leurs exigences en matière de services.

Le gouvernement s'est doté d'un plan pour l'avenir afin de gérer les pressions liées aux coûts tout en réalisant ses engagements. Pour de plus amples renseignements sur la gestion des coûts dans le domaine de la santé, consulter la section C du présent chapitre.



Fonds de roulement des hôpitaux

Le gouvernement s'est engagé dans le budget de 2010 à constituer un groupe de travail afin d'examiner la question du fonds de roulement des hôpitaux. Il apportera les remèdes nécessaires pour aider les établissements les plus touchés par une dette héritée.

Le ministère de la Santé et des Soins de longue durée et le ministère des Finances ont travaillé avec des partenaires du secteur de la santé et mettront en place des liquidités additionnelles de 600 à 800 millions de dollars au cours des trois prochaines années afin d'apporter une aide relativement aux problèmes de fonds de roulement dans les hôpitaux les plus durement touchés. Ce financement, de concert avec des mesures précises adoptées par les hôpitaux qui reçoivent le financement, offrira la stabilité financière requise d'une manière qui n'augmentera pas le déficit total du gouvernement. Des cadres de reddition des comptes renforcés seront également mis en place pour tous les hôpitaux afin de les aider à garder le cap. Résoudre la question des fonds de roulement aidera à protéger les améliorations en matière de prestation des services hospitaliers qui ont été mises en oeuvre par le gouvernement depuis 2003. Cela permettra également aux hôpitaux de consacrer leurs efforts à améliorer le soutien des soins de première ligne plutôt qu'à gérer leur dette héritée.

Aider les familles ontariennes

Le gouvernement applique d'importantes mesures afin d'améliorer la vie de la population ontarienne, en particulier les personnes les plus vulnérables. Entre 2010-2011 et 2013-2014, les investissements de la province dans les services à l'enfance et les services sociaux augmenteront à un rythme annuel moyen de 3,2 %.

- La province collabore avec le gouvernement fédéral à l'établissement d'une nouvelle initiative en matière de logement abordable qui élargirait le cadre du financement fédéral et provincial. Ce programme facilitera la construction et la rénovation de logements abordables, accroîtra l'abordabilité des logements et favorisera un mode de vie sécuritaire et autonome pour les familles à faible revenu.
- Le gouvernement prend des mesures pour transformer l'aide sociale, les services aux personnes ayant une déficience intellectuelle et le système de bien-être de l'enfance d'une manière qui améliore les résultats et rehausse la responsabilisation et la viabilité financière.
- Le gouvernement propose une hausse supplémentaire de 1 % de l'allocation de frais de subsistance pour adultes et des allocations de logement maximales des participants au Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées et au programme Ontario au travail. Cette hausse entrerait en vigueur à l'automne. Cette initiative serait également avantageuse pour les familles bénéficiant d'une aide pour soins temporaires et de l'Aide à l'égard d'enfants qui ont un handicap grave, ainsi qu'aux personnes qui vivent dans les foyers de soins de longue durée et reçoivent une allocation de menues dépenses. Elle fournirait environ 58 millions de dollars par an en prestations supplémentaires aux familles et aux particuliers bénéficiaires de l'aide sociale.
- Le gouvernement propose également de fournir 66 millions de dollars sur trois ans à compter de 2011-2012, afin de continuer à aider les enfants et les jeunes ayant des besoins particuliers complexes et leur famille en rendant les services plus accessibles, mieux coordonnés et mieux adaptés aux besoins. Ce soutien sera étayé par la mise en oeuvre d'une vaste stratégie en matière de santé mentale et de traitement des dépendances.



Aide aux familles ontariennes :

- En septembre dernier, le **programme de maternelle et de jardin d'enfants à temps plein** a été mis en oeuvre dans près de 600 écoles aux quatre coins de l'Ontario à l'intention d'environ 35 000 élèves. D'ici 2012, près de 1 700 écoles l'offriront à environ 120 000 enfants.
- La **Stratégie à long terme de logement abordable** a été créée pour transformer les services de logement en Ontario.
- La **Prestation ontarienne pour enfants** profite maintenant à plus d'un million d'enfants âgés de moins de 18 ans et accorde jusqu'à 1 100 \$ par enfant par année.
- Le gouvernement a entrepris un **examen de l'aide sociale** afin d'améliorer les résultats sur le plan de l'emploi, d'éliminer les obstacles, d'améliorer l'équité et de rehausser la viabilité financière à long terme du système.
- Les **travailleurs sont mieux protégés** grâce à l'embauche d'agents des normes d'emploi supplémentaires qui encourageront la conformité chez les employeurs et rattraperont les retards dans le traitement des demandes relatives aux normes d'emploi.
- Le **salaire minimum** a été augmenté à sept reprises depuis 2003 pour passer à 10,25 \$ l'heure le 31 mars 2010.
- Le gouvernement a créé le programme **Beaux sourires Ontario** qui offre des traitements dentaires préventifs et précoces à 130 000 enfants et jeunes de familles à faible revenu âgés de 17 ans et moins.
- Le gouvernement a présenté un nouveau **crédit d'impôt pour les activités des enfants** visant à aider les parents à assumer les frais d'inscription de leurs enfants à des activités qui les encouragent à adopter un mode de vie sain et à être actifs. Les parents peuvent toucher jusqu'à 50 \$ par enfant par année (jusqu'à 100 \$ dans le cas d'enfants handicapés).

Pour obtenir de plus amples détails sur ces initiatives, voir la section C du présent chapitre.



Section B : Une gestion responsable

Points saillants

- ✓ Le déficit prévu en 2010-2011 est inférieur de 3 milliards de dollars au déficit énoncé dans le budget de 2010.
- ✓ C'est la deuxième année de suite que le total des charges devrait être inférieur à celui prévu dans le budget.
- ✓ Le présent budget mise sur les économies réalisées par le gouvernement jusqu'à maintenant. Les initiatives annoncées dans le présent budget ainsi que depuis décembre 2010 contribueraient à réaliser des économies de près de 1,5 milliard de dollars à l'échelle du gouvernement au cours des trois prochains exercices.
- ✓ Le gouvernement déterminera si le modèle actuel de prestation des services de ServiceOntario offre la meilleure valeur et les meilleurs services à la population ontarienne.
- ✓ Le gouvernement demandera à ses principaux organismes de réaliser des gains d'efficacité de 200 millions de dollars d'ici 2013-2014.
- ✓ Le financement des bureaux de haute direction de bénéficiaires des paiements de transfert particuliers sera réduit de 10 % en permanence sur une période de deux ans. Cette politique s'appliquera aussi aux organismes gouvernementaux de grande taille.
- ✓ La taille de la fonction publique de l'Ontario (FPO) sera réduite en éliminant 1 500 postes de plus entre avril 2012 et mars 2014. Cette mesure s'ajoute à la réduction de 5 % de la taille de la FPO qui a été annoncée dans le budget de 2009.
- ✓ Dans l'immédiat, le gouvernement cherchera des moyens de regrouper un certain nombre de fonctions et d'organismes afin de réduire les coûts et d'améliorer les services dans des domaines comme les prisons et les sociétés d'aide à l'enfance.
- ✓ Le gouvernement établira la Commission de réforme du secteur parapublic afin d'obtenir des conseils sur les réformes qui pourraient l'aider à accélérer son plan visant à éliminer le déficit tout en protégeant l'éducation et les soins de santé.

Introduction

Le gouvernement McGuinty a montré qu'il était capable de gérer les finances avec prudence. Il a éliminé le déficit de 5,5 milliards de dollars dont il avait hérité et a présenté trois budgets équilibrés avant que survienne la récession.

Le gouvernement a choisi d'atténuer les répercussions de la récession sur la population de l'Ontario et de protéger les systèmes d'éducation et de santé. Par conséquent, la province affiche maintenant un déficit.

Le rétablissement de l'équilibre budgétaire exige une réduction considérable de la croissance des charges de programmes. Pour faciliter la réalisation de cet objectif tout en favorisant la croissance économique et en protégeant les systèmes d'éducation et de santé, il faudra accélérer les réformes fondamentales des modes opérationnels du gouvernement.

D'autres approches, telles des réductions arbitraires à l'échelle du secteur public, exigeraient des compressions substantielles dans les secteurs de l'éducation et de la santé, au détriment des familles ontariennes, et risqueraient d'être plus coûteuses à long terme.

Le Plan fiscal de l'Ontario pour stimuler la création d'emplois et la croissance, lequel comporte des réductions de l'impôt pour les particuliers et les entreprises, contribue à accroître la compétitivité de la province au sein du Canada et sur la scène internationale, ce qui se traduit par des investissements et de nouveaux emplois.

De nouvelles réductions de taille des impôts risqueraient de retarder le plan de réduction du déficit de l'Ontario ou de compromettre les gains de la province dans les secteurs de la santé et de l'éducation.



Par exemple, comme l'indique le tableau 16 du chapitre II, chaque point de pourcentage de la taxe de vente harmonisée (TVH) représente pour la province des revenus d'environ 3 milliards de dollars chaque année. Si une telle réduction de la TVH était appliquée, il faudrait réduire les charges d'un montant correspondant pour réaliser les objectifs financiers actuels. Si on choisissait une réduction d'impôt de 3 milliards de dollars au lieu de protéger les services publics cruciaux, cela équivaldrait à prendre l'une ou l'autre des décisions suivantes :

- congédier quelque 33 000 enseignantes et enseignants;
- réduire le nombre de médecins d'environ 12 000;
- éliminer le financement de plus de 37 000 postes en soins infirmiers;
- annuler le financement de plus de 62 000 des 77 800 lits dans les foyers de soins de longue durée;
- éliminer l'aide financière accordée par le truchement du programme Ontario au travail.

Le gouvernement prendra des mesures supplémentaires pour gérer les charges, accroître la productivité et améliorer la prestation des services. Par conséquent, il :

- repérera des économies de près de 1,5 milliard de dollars qui seront réalisées à l'échelle du gouvernement au cours des trois prochains exercices grâce aux initiatives annoncées dans le présent budget et depuis décembre 2010;
- déterminera si le modèle actuel de prestation des services de ServiceOntario offre la meilleure valeur et les meilleurs services à la population ontarienne;
- demandera à ses principaux organismes de réaliser des gains d'efficience de 200 millions de dollars d'ici 2013-2014;
- réduira en permanence le financement des bureaux de haute direction de bénéficiaires des paiements de transfert particuliers de 10 % sur deux ans; cette politique s'appliquera aussi aux principaux organismes gouvernementaux;
- réduira la taille de la FPO en éliminant 1 500 postes de plus entre avril 2012 et mars 2014; cette mesure s'ajoute à la réduction de 5 % de la taille de la FPO qui a été annoncée dans le budget de 2009;
- fermera les prisons sous-utilisées à Owen Sound, à Walkerton et à Sarnia et fermera partiellement le Centre de détention de l'Ouest de Toronto;
- annulera la construction du Palais de justice de Toronto-Ouest, ce qui permettra de réaliser des économies de 181 millions de dollars au titre des affectations au cours des trois prochaines années.

Les investissements dans l'éducation, les soins de santé et la croissance économique sont plus abordables grâce aux mesures prises pour réaliser des gains d'efficience et optimiser l'utilisation des deniers publics à l'échelle du gouvernement.



Optimiser l'utilisation des deniers publics

Depuis 2003, le gouvernement a modernisé la prestation des services publics, réalisé des gains d'efficacité dans l'administration et amélioré la responsabilité et la transparence afin d'optimiser l'utilisation des deniers publics.

- Dans son budget de 2004, le gouvernement avait promis de réaliser des économies de 750 millions de dollars avant 2007-2008. Dans son budget de 2007, il a présenté des économies de 806 millions de dollars – dépassant son objectif initial.
- Au cours des cinq derniers mois de 2008-2009, de nouvelles initiatives de gestion des dépenses ont permis d'économiser un montant supplémentaire de 111 millions de dollars.

TABLEAU 2. Points saillants des réalisations au chapitre de la gestion des dépenses de l'Ontario

(en millions de dollars)

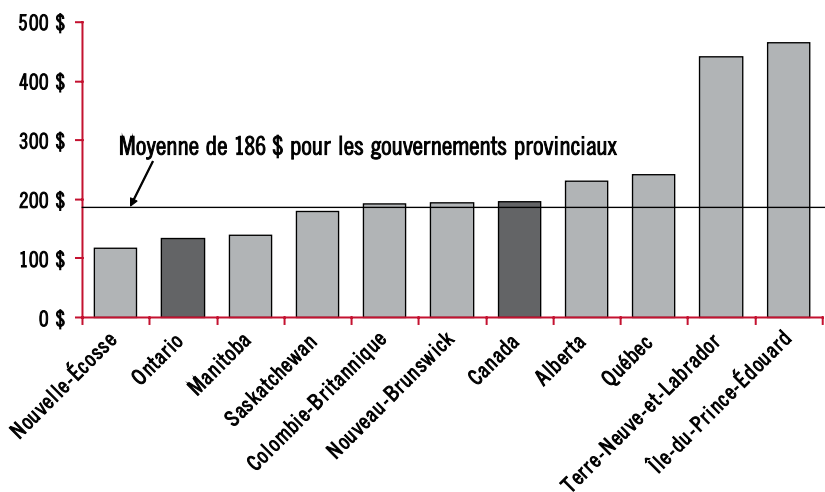
Description	Résultats
Examen des programmes annoncé dans le budget de 2004	
Chaîne d'approvisionnement et services transactionnels – Processus d'achat simplifié, rabais accordés par les fournisseurs et ajout de fournisseurs.	200
Information et technologie de l'information – Regroupement des services de gestion de bureau; rationalisation des applications et des services communs à l'échelle de la fonction publique de l'Ontario; réduction des frais d'interurbains.	100
Examen des économies liées à la gestion des locaux – Réduction des coûts associés à la gestion des locaux en alignant mieux les besoins immobiliers et rénovation d'immeubles gouvernementaux pour qu'ils consomment moins d'énergie.	50
Économies liées à la gestion des revenus – Amélioration du processus de recouvrement des comptes débiteurs du gouvernement et meilleure gestion des revenus du gouvernement.	57
Pression exercée en matière de traitements et de salaires – Les ministères ont réalisé suffisamment d'économies à la suite de l'examen des programmes pour éponger les coûts.	366
Gains d'efficience des ministères au titre des pressions inflationnistes – Telle la hausse des coûts du carburant et de l'électricité.	18
Examen et intégration des organismes centraux – Intégration des organismes centraux et rationalisation de la prise de décisions.	15
Économies indiquées dans le budget de 2007	
806	
Nouvelles initiatives de gestion des dépenses dont la mise en oeuvre a été annoncée dans le document <i>Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario de 2008</i> –	
Incluant la réduction des frais de déplacement et des consultants, le gel des achats de véhicules gouvernementaux, le gel de l'empreinte immobilière du gouvernement et des améliorations locatives, ainsi que des économies découlant de l'écologisation au travail.	
Économies indiquées dans le budget de 2009	
111	



En pourcentage de l'économie, seules deux autres provinces du Canada affichent des dépenses de programmes gouvernementaux moins élevées pour l'exercice 2010-2011.

Les dépenses de l'Ontario par habitant pour les services généraux du gouvernement, incluant l'administration, étaient de 134 \$ par personne en 2008-2009. L'Ontario se classe ainsi au deuxième rang parmi les provinces ayant les dépenses les plus faibles, et ses dépenses sont inférieures de 28 % aux dépenses moyennes de 186 \$ par personne qu'affiche l'ensemble des gouvernements provinciaux.

GRAPHIQUE 8. Dépenses gouvernementales* par habitant, 2008–2009



*Dépenses consolidées des gouvernements provinciaux et territoriaux affectées aux services gouvernementaux généraux.
Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

Le plan réaliste et responsable du gouvernement pour équilibrer le budget est efficace. Voici quelques-unes des initiatives mises de l'avant pour réaliser des économies :

- la prolongation du gel du salaire des députés provinciaux, qui passe d'un à trois ans;
- le gel pendant deux ans des structures salariales du personnel politique et des employés de l'Assemblée législative ainsi que de l'ensemble des employés non syndiqués du secteur parapublic et de la fonction publique de l'Ontario. Le plan financier ne prévoit pas de fonds pour des hausses salariales progressives pour les deux premières années de toute future convention collective. Grâce aux mesures gouvernementales, les règlements du secteur public provincial ont décliné depuis la publication du budget de 2010 et se situent en deçà des moyennes du secteur privé et du secteur public municipal;
- le ralentissement de la progression et la réduction de la portée de certains projets d'immobilisations qui avaient été annoncés dans le budget de 2010, ce qui devrait donner lieu à des économies de plus de 5 milliards de dollars au titre des affectations et des emprunts sur une période de cinq ans;
- le transfert au gouvernement fédéral de la responsabilité de la perception de la taxe de vente et de l'impôt des sociétés. L'administration de la taxe de vente harmonisée (TVH) par le gouvernement fédéral permettra à la province d'économiser quelque 100 millions de dollars par année en coûts directs et de rémunération d'ici 2014-2015. Le transfert au gouvernement fédéral de la perception de l'impôt sur le revenu des sociétés de l'Ontario permettra à la province de réaliser des économies de 50 millions de dollars par année en frais d'administration. Les entreprises bénéficieront également d'économies annuelles de plus de 500 millions de dollars au titre des coûts d'observation découlant de l'administration unique de la TVH et de plus de 135 millions de dollars découlant de l'administration unique de l'impôt des sociétés;
- la poursuite de l'examen exhaustif de tous les programmes et services gouvernementaux, qui a permis de repérer des économies potentielles de plus de 260 millions de dollars, comme l'indique le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario de 2010*.

En outre, les charges pour les honoraires de consultants ont été réduites de 50 % depuis 2002-2003.



Le déficit prévu en 2010-2011 est inférieur de 3 milliards de dollars au déficit énoncé dans le budget de 2010. C'est la deuxième année de suite que le total des charges devrait être inférieur à celui prévu dans le budget.

Mesures annoncées récemment

En décembre 2010, le ministre des Finances a annoncé la mise en oeuvre de mesures supplémentaires visant à réduire le gaspillage, éliminer le double emploi, renforcer la surveillance et déceler d'autres économies possibles. Voici certaines des mesures annoncées depuis :

- la province dépassera son objectif visant à réduire de 5 % le nombre d'organismes classés. Le gouvernement procéderait à l'élimination ou à la fusion des organismes dont les fonctions se chevauchent ou dont les fonctions pourraient cesser ou être exécutées de façon plus efficiente par d'autres moyens;
- la fusion proposée d'Infrastructure Ontario (IO) et de la Société immobilière de l'Ontario (SIO) permettrait d'économiser un montant estimé à 5 millions de dollars par année;
- un projet de loi sera déposé afin d'éliminer les avantages accessoires inutiles dans le secteur parapublic de l'Ontario;
- le gouvernement provincial mettra fin au Prix Découverte et au Prix Catalyseur du premier ministre, économisant ainsi près de 2,5 millions de dollars par année;
- au cours des deux prochaines années, le gouvernement provincial économisera 15,6 millions de dollars en réduisant la quantité de papier utilisée et le matériel de bureau. Il se départira de plus de 15 000 imprimantes et serveurs, ce qui lui permettra d'économiser 8 millions de dollars. De plus, il réduira la quantité de papier utilisée de 50 %, ce qui entraînera des économies de 7 millions de dollars. Enfin, il réduira le nombre de télécopieurs et centralisera l'utilisation des télécopieurs restants, ce qui lui permettra d'économiser 640 000 \$;
- une meilleure utilisation de la technologie et le resserrement des règles ont réduit le nombre de déplacements des fonctionnaires, ce qui a permis d'économiser 30 millions de dollars et de réduire le nombre d'heures de déplacement de 22 500 l'an dernier. Des économies supplémentaires de 10 millions de dollars seront réalisées cette année;

- le gouvernement accroît l'efficacité des services en ligne en réduisant le nombre de sites Web tout en améliorant l'accès en ligne. Il a passé en revue plus de 200 sites Web et a déterminé plus de 65 sites qui seront éliminés ou amalgamés à d'autres sites d'ici mars 2012, ce qui générera des économies de 1,3 million de dollars au cours des deux prochaines années.

Examen des organismes classés

Le gouvernement McGuinty a récemment annoncé son intention d'éliminer ou de fusionner 14 organismes gouvernementaux classés. Ces fermetures et fusions planifiées permettront au gouvernement de dépasser son objectif initial visant à réduire de 5 % le nombre total d'organismes classés. Le gouvernement proposera l'élimination ou la fusion des organismes dont les fonctions se chevauchent ou dont les fonctions pourraient cesser ou être exécutées de façon plus efficace par d'autres moyens.

La fusion proposée d'Infrastructure Ontario (IO) et de la Société immobilière de l'Ontario (SIO) permettrait de réaliser des économies estimées à 5 millions de dollars par année. En outre, le transfert des actifs résultant de l'intégration de la Stadium Corporation of Ontario Limited à la nouvelle entité créée par la fusion d'IO et de la SIO entraînerait des économies ponctuelles de 4,2 millions de dollars qui seraient consacrées au remboursement de la dette de la province. La nouvelle entité se verrait également confier la responsabilité de liquider les biens immobiliers qui sont actuellement la propriété de la Stadium Corporation, en vue de maximiser le rendement pour les contribuables.

Afin de mettre cette fusion à exécution, le gouvernement présentera un projet de loi visant à fusionner IO, la SIO et la Stadium Corporation of Ontario Limited en une nouvelle société, la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier. Une nouvelle loi et des modifications législatives complémentaires clarifieraient les responsabilités du ministre de l'Énergie, du ministre des Services gouvernementaux et du ministre de l'Infrastructure. Des modifications corrélatives seraient également apportées à d'autres lois et règlements.



Nouvelles mesures

Économies supplémentaires de 1,5 milliard de dollars prévues sur trois ans

Le présent budget mise sur les économies réalisées par le gouvernement jusqu'à maintenant. Les initiatives annoncées dans le présent budget et depuis décembre 2010 contribueraient à appuyer la réalisation d'économies de près de 1,5 milliard de dollars à l'échelle du gouvernement au cours des trois prochains exercices.

On prévoit réaliser ces économies dans trois domaines clés : consolidation et efficiences opérationnelles, rationalisation des programmes et efficiences accrues dans le système de santé.

TABLEAU 3. Stratégies de l'Ontario pour réaliser des économies, de 2011-2012 à 2013-2014

(en millions de dollars)

Ministère	Description	Économies
Consolidation et efficacités opérationnelles		
À l'échelle du gouvernement	Économies au titre des charges directes de fonctionnement	271
À l'échelle du gouvernement	Économies au titre de l'information et de la technologie d'information	36
À l'échelle du gouvernement	Économies au titre des projets d'immobilisations	14
Grands organismes	Efficacités des organismes	200
Consolidation des entités chargées de l'infrastructure	Fusion d'Infrastructure Ontario (IO) et de la Société immobilière de l'Ontario (SIO)	10
Sécurité communautaire et Services correctionnels	Modernisation de prisons	16
Services à l'enfance et à la jeunesse	Consolidation des sociétés d'aide à l'enfance	9
Rationalisation des programmes		
Recherche et Innovation	Rationalisation des programmes de recherche de talents et de soutien aux entreprises	76
Procureur général	Gains d'efficacité au niveau des services	20
Efficacités dans le système de santé		
Services sociaux et communautaires	Économies au titre du Programme de médicaments de l'Ontario résultant des réformes apportées au régime actuel de médicaments	249
Santé et Soins de longue durée	Hausse du nombre de chirurgies bariatriques, ce qui atténuera la nécessité de financer des traitements dispensés à l'étranger	21
Santé et Soins de longue durée	Modifications proposées pour mieux aligner le financement des services dispensés à l'étranger sur celui des services dispensés en Ontario	86
Santé et Soins de longue durée	Gestion des dépenses de santé fondée sur des données probantes et économies supplémentaires relatives aux médicaments d'ordonnance	455
Total des économies		1 463

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.



ServiceOntario – Priorité aux familles et aux entreprises de l'Ontario

ServiceOntario est un portail à guichet unique qui donne aux Ontariennes et Ontariens un accès rapide et facile aux renseignements et aux services du gouvernement, dont les services d'enregistrement et de délivrance de certificats et de permis. Les services sont accessibles en ligne, en personne, aux guichets et par téléphone. ServiceOntario fait appel à un modèle de prestation des services par des fournisseurs publics et privés, et environ les deux tiers des services sont offerts par des partenaires du secteur privé.

La population de l'Ontario s'attend à un accès rapide, convivial et facile aux services et aux renseignements du gouvernement. Voici certaines des principales réalisations de ServiceOntario depuis sa création en 2006 :

- Introduction de garanties de remboursement pour les certificats de naissance, de mariage et de décès demandés en ligne, avec un taux de succès de 99,8 % l'an dernier. ServiceOntario accroît également sa capacité de garantir d'autres produits du gouvernement.
- Services d'enregistrement immobilier et de recherche de documents fonciers entièrement électroniques.
- Introduction d'une ligne fédérale-provinciale unique pour les entreprises et intégration des déclarations des sociétés à charte fédérale aux déclarations provinciales.
- Lancement de la Ligne Info-Entreprises intégrée, en collaboration avec Industrie Canada.
- Création de centres intégrés pour les services de renouvellement de la carte Santé et du permis de conduire et élargissement de la portée des services liés à la carte Santé dans les collectivités rurales et éloignées.
- Introduction d'un service de commande en ligne de publications avec garantie de remboursement.

ServiceOntario a fait grimper le taux général de satisfaction de sa clientèle, le faisant passer de 75 % en 2008 à 92 % en 2010. L'Ontario est maintenant un chef de file en Amérique du Nord grâce à ses garanties de service pour les transactions de base.

Le gouvernement provincial s'est engagé à poursuivre dans cette voie afin de veiller à ce que ServiceOntario demeure un chef de file en matière de prestation des services gouvernementaux et à ce qu'il dispose des outils nécessaires pour rester dans le peloton de tête. Il existe un grand potentiel d'investissement et d'expansion en ce qui concerne de nouvelles manières de faire des affaires. Pour exploiter ce potentiel, il faudra attirer de nouvelles sources d'investissement.

Afin de miser sur les réalisations de ServiceOntario et de parvenir à offrir de meilleurs services à valeur ajoutée, le gouvernement provincial :

- explorera de nouveaux modèles de prestation des services, entre autres tirer profit des investissements du secteur privé au moyen d'un appel d'offres;
- explorera les possibilités de donner de l'expansion au réseau de prestation à guichet unique de ServiceOntario pour qu'il prenne en charge d'autres activités, dont la prestation de services pour le compte d'autres gouvernements par le truchement de partenariats.

L'Ontario ne suppose pas que le statu quo est la meilleure ou la seule option. Le modèle actuel de ServiceOntario en tant que mode gouvernemental de prestation des services sera comparé à celui du secteur privé.

Dans le cadre de ce processus, le gouvernement fera appel aux connaissances spécialisées d'Infrastructure Ontario relativement aux secteurs public et privé quand il s'agit d'améliorer et de renouveler les biens publics, et il tiendra compte des leçons tirées de la réussite des partenariats conclus jusqu'à maintenant.

Au cours des prochains mois, le gouvernement invitera ses partenaires des autres ordres de gouvernement et du secteur privé à envisager d'autres possibilités futures de prestation de services et d'établissement de partenariats. Les résultats de cette réflexion seront remis au ministre des Services gouvernementaux à temps pour qu'on puisse les prendre en considération lors de la préparation du budget de 2012.



Garanties de remboursement offertes par ServiceOntario

- Service ordinaire en ligne dispensé en 15 jours ouvrables pour les certificats de naissance, de mariage et de décès (trois produits garantis).
- Service supérieur en ligne dispensé en cinq jours ouvrables pour les certificats de naissance, de mariage et de décès (trois produits garantis).
- Service ordinaire en ligne dispensé en deux jours ouvrables pour la version électronique du Permis principal d'entreprise.
- Service ordinaire en ligne dispensé en six jours ouvrables pour les publications du gouvernement commandées en ligne par l'entremise de ServiceOntario (les clients peuvent avoir droit à un remboursement maximal de 100 \$ s'ils n'obtiennent pas les services garantis).

Depuis 2006, ServiceOntario offre des garanties de remboursement pour certains services en ligne comme les certificats de naissance, de mariage et de décès et les commandes de publications du gouvernement. Pour permettre à ServiceOntario d'offrir d'autres garanties applicables à des services en ligne sélectionnés, le gouvernement propose de modifier la *Loi sur le ministère des Services gouvernementaux*. La modification proposée permettrait à ServiceOntario de garantir des services offerts au public pour le compte d'autres ministères du gouvernement.

Efficiencia des organismes

Les principaux organismes, tels que la Régie des alcools de l'Ontario et la Société des loteries et des jeux de l'Ontario, génèrent pour la province des dividendes qui contribuent à protéger les soins de santé et l'éducation. Le gouvernement et tous les Ontariens et Ontariennes s'attendent à ce que ces importants organismes soient exploités de la façon la plus efficace possible afin d'en maximiser le rendement. Par conséquent, le gouvernement demandera à ses principaux organismes de réaliser des gains d'efficacité de 200 millions de dollars d'ici 2013-2014.

Réduction du financement des postes de haute direction

Environ les trois quarts du budget du gouvernement provincial sont affectés aux paiements de transfert. Les paiements de transfert les plus considérables sont versés aux hôpitaux, aux conseils scolaires, ainsi qu'aux universités et aux collèges, qui font partie du secteur parapublic.

La réduction de la croissance des coûts des bureaux de haute direction dans l'ensemble du secteur public est une mesure prudente qui assurera que la population ontarienne reçoit une valeur optimale de son argent.

Le gouvernement réduira en permanence de 10 % le financement des postes de haute direction de bénéficiaires de paiements de transfert particuliers sur une période de deux ans. Cette politique s'appliquera également aux organismes gouvernementaux de grande taille.

Réduction supplémentaire de la taille de la fonction publique de l'Ontario

Dans le budget de 2009, le gouvernement avait annoncé qu'il réduirait de 5 % en trois ans, soit d'ici le 31 mars 2012, la taille de la fonction publique de l'Ontario, ce qui représente environ 3 400 employés à temps plein, grâce à l'attrition et à d'autres mesures. Il est en voie d'atteindre cet objectif. La taille de la FPO sera réduite de 1 500 postes de plus entre avril 2012 et mars 2014.

Palais de justice de Toronto-Ouest

Pour aider à gérer l'évolution des dépenses en matière d'infrastructure, le gouvernement annule la construction du Palais de justice de Toronto-Ouest, dont les travaux devaient débuter en 2012. Il réalisera des économies de 181 millions de dollars au titre des affectations au cours des trois prochaines années.



Réforme de la prestation des services publics

Pour éliminer le déficit tout en protégeant l'éducation et les soins de santé, il faudra une réforme fondamentale de la manière dont le gouvernement exerce ses activités. Le gouvernement doit augmenter l'efficacité, améliorer les systèmes, offrir différents incitatifs, trouver de nouvelles sources pour l'optimisation des ressources et favoriser l'innovation.

La réforme consiste à accroître la valeur de chaque dollar dépensé grâce à des gains d'efficacité et de productivité. Il s'agit de maintenir des niveaux de service élevés et de remettre les finances gouvernementales sur la voie de la viabilité.

Les hypothèses existantes et les modèles traditionnels doivent être réexaminés et soumis à un examen attentif et à de nouvelles approches. Le fait qu'un ministère du gouvernement assure la prestation d'un programme ou d'un service aujourd'hui ne signifie pas qu'il doive nécessairement offrir ce programme ou ce service à l'avenir.

Le gouvernement portera son attention sur les résultats, et non sur la manière dont les programmes et services sont offerts.

« Les gouvernements doivent examiner les choix auxquels ils font face avec une "lentille transformatrice", puis choisir les investissements qui sont susceptibles de transformer leur manière de fonctionner afin d'assurer leur viabilité financière à moyen et à long terme. »

Matthew Mendelsohn et coll., *Shifting Gears: Paths to Fiscal Sustainability in Canada*, Mowat Centre for Policy Innovation and School of Public Policy and Governance, 2010.

Cette approche est différente des compressions budgétaires générales dans les programmes, lesquelles pourraient éliminer les gains importants en éducation et en santé qui ont été réalisés ces dernières années et miner la prospérité à long terme de l'Ontario. L'expérience au Canada et ailleurs dans le monde a démontré que des compressions générales et profondes sont insoutenables et augmentent les coûts à long terme.

« Les résidents de l'Ontario ont constaté par eux-mêmes dans les années 1990 à quel point les importantes compressions en santé peuvent réduire la qualité du système de soins de santé et la confiance de la population à son égard. Au bout du compte, il a fallu plus d'une décennie d'investissements massifs par les gouvernements de l'Ontario et du Canada pour réparer la majeure partie des dommages. »

Don Drummond et Derek Burleton, « Charting a Path to Sustainable Health Care in Ontario: 10 Proposals to Restrain Cost Growth Without Compromising Quality of Care », *TD Economics Special Reports*, 2010.

Les Ontariennes et Ontariens ont le droit de s'attendre à ce que leur gouvernement donne l'exemple quand vient le temps d'accroître la productivité. Le gouvernement doit s'assurer qu'il a fait tout en son pouvoir pour favoriser l'innovation et dégager de la valeur partout où elle peut se trouver.

« Les compressions et gels dits "généraux" qui touchent les programmes et les services sans discrimination ont des effets pernicieux importants. Certaines de ces compressions érodent la qualité des services publics, réduisent le nombre de services disponibles pour un même degré de contribution du contribuable et empoisonnent l'ambiance de travail au sein de la fonction publique. À long terme, ces mesures minent la confiance des citoyens envers le gouvernement, le secteur public et les organismes publics. »

Jocelyne Bourgon, *Program Review: The Government of Canada's Experience Eliminating the Deficit, 1994–1999, A Canadian Case Study*, The Centre for International Governance Innovation, 2009.

Contrairement aux compressions dans les programmes, une réforme ne peut pas être réalisée du jour au lendemain. La réforme est un processus à long terme. Elle exige des partenariats solides et une foi inébranlable dans la prestation de services cruciaux et de grande qualité au public. Le gouvernement McGuinty a fait ses preuves relativement à ces importants éléments de la réforme.



« Dans nos travaux avec les gouvernements et les institutions publiques partout au monde, nous avons vu des preuves incontestables que des améliorations impressionnantes du rendement et de la productivité peuvent survenir lorsque les gouvernements apportent des changements opérationnels judicieux et disciplinés. »

Hans Arnum et coll., *Government's Productivity Imperative*, McKinsey & Company, 2009.

Le gouvernement établira la Commission de réforme du secteur parapublic afin d'obtenir des conseils sur les réformes qui pourraient l'aider à accélérer son plan visant à éliminer le déficit tout en protégeant l'éducation et les soins de santé. La Commission tablera sur les réformes en cours et sur l'approche exposée dans le présent budget en vue de renforcer la prestation des services publics, et elle se penchera sur des modifications fondamentales et à long terme du mode de fonctionnement du gouvernement. Le mandat de la Commission sera notamment d'explorer les domaines de prestation des services qui sont au coeur de la mission du gouvernement de l'Ontario, de recenser les services dont la prestation pourrait être assurée avec plus d'efficacité par une autre entité et de déterminer la manière d'optimiser l'argent des contribuables lors de la prestation des services publics.

La Commission remettra son rapport au ministre des Finances à temps pour que ses conclusions puissent guider la préparation du budget de 2012. La Commission ne formulera aucune recommandation qui entraînerait une hausse des impôts ou la privatisation dans les secteurs de la santé et de l'éducation.

À court terme, le gouvernement accélérera ses efforts pour rendre les services publics plus efficaces et accroître la valeur de chaque dollar dépensé en consolidant les programmes, les services et les fonctions administratives, en élaborant de nouveaux modes de prestation des programmes et en optimisant la valeur qui existe au sein du secteur public de l'Ontario.

Pendant que la Commission réalise son mandat, le gouvernement ira de l'avant en appliquant des mesures pour rendre les services publics plus efficaces et optimiser les ressources qui y sont consacrées.

Le gouvernement :

- consolidera les programmes et les services afin de réduire le chevauchement et le dédoublement;
- élaborera de nouveaux modes de prestation des programmes;
- s'efforcera de dégager la valeur des biens physiques et intellectuels.

1. Consolidation

Le chevauchement et le dédoublement des fonctions constituent des problèmes dans toutes les organisations, mais ils sont particulièrement répandus dans les organisations diversifiées et de grande taille. Le chevauchement et le dédoublement entraînent des coûts inutiles et compliquent la tâche des gens qui essaient de s'y retrouver dans le système pour recevoir des services. L'intégration ou la consolidation des fonctions aide à réduire les coûts et à améliorer les services, ce qui libère des fonds qui peuvent être réinvestis dans les services de première ligne et utilisés pour réduire le déficit.

Progrès jusqu'ici

- **Administration de la taxe de vente et de l'impôt des sociétés :** En harmonisant la taxe de vente et l'impôt des sociétés de l'Ontario avec les taxes et impôts fédéraux, la province est en voie de réaliser des économies de 150 millions de dollars par année et les entreprises de l'Ontario font des économies au titre des coûts d'observation de plus de 635 millions de dollars par année.
- **Services communs :** Les modèles de services communs ont permis de consolider avec succès des services comme l'information et la technologie de l'information, les ressources humaines, l'approvisionnement et les systèmes financiers ministériels à l'échelle de la FPO. Ainsi, les Services communs de l'Ontario fournissent des services de soutien aux employés et un soutien opérationnel à la FPO, ce qui a permis des économies de 227 millions de dollars et une réduction de 24 % des effectifs.



- **Regroupement des organismes :** Le gouvernement a renforcé la reddition des comptes, l'efficacité et la supervision des organismes en créant deux regroupements organisationnels de tribunaux d'arbitrage relevant du ministère du Procureur général.

Nouvelles initiatives

Le gouvernement recherchera de nouvelles possibilités de consolidation dans les domaines suivants :

- **Recouvrement :** De nombreuses fonctions de recouvrement différentes et séparées existent au sein de la FPO. Le gouvernement propose d'adopter une fonction de recouvrement mieux coordonnée et centralisée au sein du ministère du Revenu afin de réduire les coûts et d'améliorer le recouvrement.
- **Vérifications et enquêtes spéciales :** Le ministère du Revenu exerce une fonction exhaustive de surveillance de la conformité à 11 lois fiscales. Le ministère offre également un soutien en matière de vérification à plusieurs autres ministères. Afin d'améliorer la conformité relativement aux vérifications réglementaires au sein de la FPO, le ministère propose d'offrir à tous les ministères des services de coordination du soutien aux vérifications et aux inspections. De plus, le ministère du Revenu propose d'offrir du soutien aux autres ministères et aux organismes parapublics qui ont besoin de services de récupération des données judiciaires et d'expertise comptable judiciaire.
- **Régimes de retraite du secteur parapublic :** Il y a environ 70 petits régimes de retraite à employeur unique dans le secteur parapublic, dont bon nombre comptent moins de 100 participants actifs. Le gouvernement nommera une tierce partie pour étudier la possibilité d'obtenir des gains d'efficacité, notamment en consolidant les fonctions administratives des régimes, en mettant en commun des actifs aux fins de placement et en utilisant la technologie. Cet examen a pour but de réaliser des économies et d'aider à gérer les besoins en matière de capitalisation des régimes de retraite.

- **Laboratoires :** Le gouvernement possède actuellement huit laboratoires dans six ministères qui assument de nombreuses fonctions. Le coût de ces services de laboratoire est de 54 millions de dollars par année. Tout en continuant à protéger la sécurité du public, le gouvernement prendra des mesures afin de mieux harmoniser les services de laboratoire dans plusieurs ministères, notamment en consolidant les fonctions d'analyse communes, en mettant en commun des services spécialisés d'acquisition des fournitures et de l'équipement et en étudiant la possibilité de regrouper les installations.
- **Recherche :** Le gouvernement de l'Ontario mène des recherches sur de nombreux fronts. Il créera un organisme spécialisé et lui donnera le mandat clair d'axer les activités de recherche sur les gains de productivité dans les secteurs clés. Cela permettra de tirer davantage profit des investissements du secteur privé et entraînera des économies estimées à 3 millions de dollars sur trois ans.
- **Systèmes d'information géographique :** On étudiera la possibilité de regrouper les nombreux programmes ayant trait aux systèmes d'information géographique existant dans 18 ministères.
- **Administration des prestations :** La province verse plus de 20 milliards de dollars par année aux Ontariennes et Ontariens en prestations fondées sur le revenu et en allègements fiscaux par l'entremise de plus de 40 programmes offerts avec le soutien du gouvernement fédéral, des municipalités et des organismes du secteur parapublic. Il arrive que les nombreux processus de demande compliquent l'accès à ces programmes. Afin de rationaliser l'accès aux renseignements sur ces programmes, le gouvernement a créé un portail à guichet unique où les clients peuvent trouver des renseignements rapidement et facilement. Le gouvernement examine également d'autres modifications susceptibles d'améliorer l'administration des programmes de prestations.
- **Sociétés d'aide à l'enfance :** À l'heure actuelle, il existe 53 sociétés d'aide à l'enfance en Ontario. Le gouvernement a travaillé avec la Commission de promotion de la viabilité des services de bien-être de l'enfance pour repérer 21 sociétés d'aide à l'enfance qui peuvent être consolidées, ce qui entraînerait des gains d'efficacité, le remodelage de la prestation des services et une amélioration des résultats pour les enfants et les jeunes. On prévoit que les gains d'efficacité découlant de ces consolidations augmenteront pour atteindre 9 millions de dollars d'ici 2013-2014. Ces fonds seront réaffectés au soutien des services de première ligne de bien-être de l'enfance.



- **Modernisation des prisons :** Le gouvernement construit deux nouveaux établissements ultramodernes dotés de technologies perfectionnées qui augmenteront la sécurité du public. Il fermera des prisons sous-utilisées à Owen Sound, à Walkerton et à Sarnia et fermera partiellement le Centre de détention de l'Ouest de Toronto. On s'attend à ce que le transfèrement des prisonniers des anciens établissements réduise les dépenses engagées à ce titre de plus de 50 % et entraîne des économies de plus de 8 millions de dollars par année.
- **Services de numérisation et de saisie de données :** Le ministère du Revenu collaborera avec les ministères à l'échelle de la FPO afin qu'ils tirent parti de ses services de numérisation et de saisie de données et puissent améliorer et automatiser la capture des documents ainsi que le traitement des transactions pour leurs programmes. Cela réduira les coûts des programmes, accélérera la prestation des services au public, augmentera l'accès électronique sécuritaire aux documents et, pour les programmes ayant des calendriers approuvés de conservation de dossiers, diminuera l'espace occupé par les bureaux du gouvernement en transformant des millions de dossiers sur papier en fichiers électroniques sécurisés.
- **Négociations collectives :** Il existe près de 4 000 conventions collectives à l'échelle du secteur parapublic. Bien que les négociations collectives soient une manière importante de trouver des solutions adaptées, la négociation d'un si grand nombre de contrats entraîne des coûts de transaction importants et, dans certains cas, complique l'augmentation de l'efficacité et l'optimisation de chaque dollar dépensé. C'est pourquoi le gouvernement a créé un Secrétariat des relations de travail qui travaillera de concert avec les parties intéressées afin d'examiner le passage à un mode de négociation mieux coordonné dans les secteurs où cela est approprié.
- **Assainissement de l'environnement :** Des activités d'assainissement de l'environnement sont actuellement réalisées par quatre ministères. À l'avenir, la province consolidera les activités d'assainissement de l'environnement. Des composantes clés de cette initiative comprendront l'intégration du financement des activités d'assainissement de l'environnement, la création d'un inventaire unique des sites contaminés, de même que l'élaboration d'une approche axée sur le risque en matière d'établissement des priorités relatives aux projets.

- **Soutien direct aux entreprises :** Le gouvernement appuie la croissance des petites, moyennes et grandes entreprises en Ontario depuis 2003. Étant donné que le gouvernement a maintenant changé de manière fondamentale la structure du coût d'exploitation des entreprises par l'entremise du Plan fiscal de l'Ontario pour stimuler la création d'emplois et la croissance, le soutien direct aux entreprises est aujourd'hui moins nécessaire. Au cours des prochaines années, le gouvernement réduira le soutien direct aux entreprises, tout en prenant des mesures afin d'instaurer un guichet unique pour les programmes gouvernementaux de soutien direct aux entreprises.

2. Nouveaux modèles de prestation

L'une des façons d'améliorer la productivité est d'ouvrir la prestation des services gouvernementaux à de nouvelles formes de concurrence. La concurrence permet de déterminer si ces services peuvent être offerts de façon plus efficace et plus efficiente par une autre entité, que ce soit par un autre ordre de gouvernement, un organisme sans but lucratif, une entreprise sociale ou une organisation du secteur privé. Ce n'est pas parce qu'un ministère fournit un certain programme aujourd'hui qu'il doit nécessairement être celui qui l'offrira demain. Cela est particulièrement vrai lorsqu'une autre entité pourrait offrir ce programme de façon plus efficace et plus efficiente tout en maintenant des services de haut niveau. Le gouvernement s'attend à pouvoir offrir un meilleur service à la clientèle grâce à la concurrence. Les décisions à cet égard seront prises après un examen rigoureux de l'incidence d'une telle initiative sur les services à la clientèle et des gains d'efficacité qui pourraient être réalisés. Le secteur privé ne serait pas nécessairement le partenaire de choix.

« Du point de vue de la société, il importe peu quels types d'organisations créent de la valeur. Ce qui compte, ce sont les avantages que procurent les organisations, ou les combinaisons d'organisations, qui sont les mieux placées pour offrir les meilleurs résultats au coût le plus bas. »

Michael Porter et Mark Kramer, « The Big Idea: Creating Shared Value », *Harvard Business Review*, n° BR1101, 2011, p. 62-77.



Progrès jusqu'ici

- **Offrir des services de façon plus intelligente, plus rapide et plus simple** – Le gouvernement offre ses services de façon plus efficace, notamment des services de télémédecine, un site central de formulaires ainsi que des services en ligne pour les réservations dans les parcs, l'enregistrement des nouveau-nés, le renouvellement des vignettes de plaques d'immatriculation, l'enregistrement des entreprises et le versement des taxes et des impôts. Un système plus rapide, plus simple et plus intelligent de transactions entre le gouvernement et les entreprises est rendu possible grâce à l'InfoCentre pour les entreprises, un nouvel outil convivial offert en ligne.
- **Services en ligne** – Le gouvernement a considérablement augmenté le nombre et le volume de services offerts en ligne, y compris les certificats de naissance, les versements de taxe et d'impôt, les vignettes de plaques d'immatriculation, ainsi que les demandes auprès du Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFEO) et du programme de médicaments. Au total, 99 % des demandes auprès du RAFEO, 99,8 % des demandes auprès du Programme de médicaments de l'Ontario et 84,9 % des demandes de certificat de naissance sont faites en ligne.
- **Infrastructure Ontario** – Infrastructure Ontario (IO) a facilité la réalisation de plus de 50 projets d'infrastructure (dont 16 ont été achevés) représentant près de 21 milliards de dollars en construction d'immobilisations, en faisant appel à un modèle novateur de diversification des modes de financement et d'approvisionnement.

« IO est reconnu comme un chef de file mondial par les organismes internationaux qui s'occupent de l'infrastructure en raison de la diligence dont il fait preuve à l'égard du budget, de la qualité, des calendriers et de la pertinence de ses investissements. »

Anna Guy, « Infrastructure Ontario », *The Canadian Business Journal*, septembre 2010.

Nouvelles initiatives

Le gouvernement explorera de nouveaux modèles de prestation des services dans les domaines suivants :

- **ServiceOntario** : ServiceOntario est un organisme gouvernemental novateur qui a fait figure de pionnier en offrant des garanties de remboursement pour les services gouvernementaux. Comme il a été expliqué précédemment dans le présent chapitre, le gouvernement tablera sur les réalisations de ServiceOntario afin d'offrir à la population ontarienne les meilleurs services qui soient au meilleur coût possible. Le gouvernement explorera d'autres modèles de prestation des services, notamment le recours aux investissements du secteur privé au moyen d'un appel d'offres, et il étudiera les possibilités de donner de l'expansion à son réseau à guichet unique pour qu'il prenne en charge d'autres activités, notamment la prestation de services pour le compte d'autres gouvernements dans le cadre de partenariats.
- **Services d'exécution des tribunaux** : À l'heure actuelle, les agents d'exécution des lois assument diverses fonctions, dont la saisie-exécution de biens. Le gouvernement effectuera un examen des services d'exécution de la loi afin de déterminer si d'autres agents de prestation des services peuvent assumer les fonctions d'agent d'exécution de la loi de la façon la plus efficiente et la plus efficace possible.
- **Accent mis sur les réussites d'Infrastructure Ontario** : IO réalise des projets d'infrastructure dans les délais prévus et sans dépassement de coûts. Le gouvernement provincial entend miser sur ces résultats positifs et élargir le rôle ainsi que le mandat d'IO pour qu'il réalise un éventail élargi de projets dans de nouveaux secteurs. Ainsi, la province réalisera davantage d'économies et des gains d'efficience.
- **Réalignement des responsabilités fédérales et provinciales** : Les contraintes financières commandent également une meilleure définition des responsabilités des gouvernements fédéral et provincial. Le démêlement des secteurs de responsabilité chevauchante clarifie les rôles, accroît la transparence et la responsabilisation, et permet de réaliser des économies et des gains d'efficience. Un tel réalignement contribuerait également à éviter les situations où les politiques élaborées par un ordre de gouvernement imposent des coûts considérables à un autre échelon.



Par conséquent, l'Ontario enjoindra au gouvernement fédéral de conclure avec la province un processus de réalignement qui inclurait les éléments suivants :

- la dévolution à la province de la responsabilité et du financement direct des programmes d'établissement pour les immigrants;
- la dévolution à la province de la responsabilité et du financement direct du reste des programmes liés au marché du travail;
- le transfert au gouvernement fédéral de la responsabilité de tous les détenus purgeant une peine de plus de six mois.

Les économies budgétaires globales découlant de tout réalignement seraient réparties équitablement entre les gouvernements fédéral et provincial au bénéfice des contribuables de l'Ontario. La province a besoin d'un partenaire fédéral plus solide pour poursuivre les discussions sur le réalignement des responsabilités entre les gouvernements fédéral et provincial.

3. Optimiser les ressources grâce à de nouveaux partenariats

Depuis 2003, le gouvernement a renforcé les services publics et l'économie en créant des partenariats avec divers intervenants, dont des industries clés, les autres ordres de gouvernement et les Premières nations. Des partenariats solides peuvent soutenir le programme de réforme du gouvernement en contribuant à trouver de nouvelles façons d'optimiser les ressources dans le secteur public de l'Ontario.

Le gouvernement a toujours pour but de veiller à tirer pleinement parti de la valeur des biens matériels et intellectuels créés pour servir les contribuables de l'Ontario. Il demeure ouvert à de nouveaux modèles de gestion lorsqu'il peut être démontré que de tels modèles servent les intérêts à long terme de la population de l'Ontario.

Progrès jusqu'ici

- Teranet** – Le gouvernement de l'Ontario a conclu une entente de renouvellement de son partenariat commercial de longue date avec Teranet Inc. en prolongeant la durée des permis exclusifs autorisant cette entité à dispenser des services d'enregistrement immobilier électronique et relatifs aux brefs en Ontario. Le gouvernement provincial a reçu un paiement forfaitaire unique de 1 milliard de dollars dont il s'est servi pour réduire la dette et les besoins d'emprunt de la province. Il recevra également, à compter de 2017, des redevances annuelles de Teranet, lesquelles sont estimées à 50 millions de dollars en 2017-2018. Ces redevances devraient augmenter au cours des années subséquentes. De plus, l'entente prévoit que la province continuera d'exercer un contrôle sur les droits exigés par Teranet pour des services d'enregistrement immobilier et relatifs aux brefs prévus par la loi et sur les investissements à long terme dans le Système d'enregistrement immobilier électronique. En outre, un cadre de rendement fera en sorte que le système demeure moderne et conforme aux normes de l'industrie, qui évoluent constamment.

Nouvelles initiatives

Le gouvernement s'efforcera de tirer profit de nouveaux partenariats. Par exemple :

- Exportation de l'excellence des services publics de l'Ontario** – Dans une économie mondiale de plus en plus concurrentielle, l'excellence des services publics offre un avantage compétitif marqué aux collectivités publiques. Des pays comme la Chine, l'Inde, le Brésil et la Russie prennent des mesures visant à renforcer leurs services publics afin de devenir plus compétitifs à l'échelle mondiale. L'Ontario a mis au point des modèles de services publics de calibre mondial qui ont une valeur importante pour d'autres territoires. Par exemple, le curriculum de l'Ontario, dans lequel les contribuables ont investi des sommes considérables, a été reconnu par l'OCDE et McKinsey & Company, entre autres, comme un des meilleurs au monde et est utilisé dans plusieurs pays. Les contribuables de l'Ontario ont investi dans ces biens intellectuels au fil des ans. Par l'entremise de partenariats avec des entités des secteurs privé et bénévole, ces biens pourraient générer des revenus pouvant être utilisés pour protéger les services publics essentiels, ce dont bénéficierait toute la population de l'Ontario.



- **Formation de partenariats avec des entreprises sociales** – La réforme du secteur public consiste à déterminer des manières nouvelles et novatrices d'offrir des services. Les entreprises sociales, qui ont recours aux marchés privés pour favoriser des objectifs publics, ont pour but d'amalgamer la valeur sociale et économique, et présentent une occasion importante d'établir des partenariats de prestation de services en cette époque où les ressources sont limitées. Dans certains cas, les entreprises sociales peuvent être en position d'offrir des services de façon plus efficace et plus efficiente que le gouvernement. Certains considèrent l'investissement social comme un domaine présentant un fort potentiel de croissance, tant au Canada qu'à l'étranger. Les entreprises sociales peuvent également offrir de nouveaux produits et services qui contribueront à réduire les contraintes financières qui pèsent sur le gouvernement. Ce dernier étudiera des moyens d'avoir recours au capital de risque social grâce à des partenariats innovateurs lorsqu'il pourra être démontré que ces partenariats génèrent des économies tout en maintenant ou en augmentant les niveaux de prestation de services.

La Commission de réforme du secteur parapublic appuiera cette vision, qui prévoit la création de partenariats ainsi que l'exportation et la monétisation de la valeur offerte par le secteur public. Pour ce faire, il réglera les questions fondamentales liées au mandat du gouvernement concernant la prestation des services fondamentaux et fournira des conseils sur les services qui pourraient être dispensés de façon plus efficiente par d'autres entités.



Section C : Le bilan

Un Ontario du savoir : Favoriser l'excellence de l'éducation

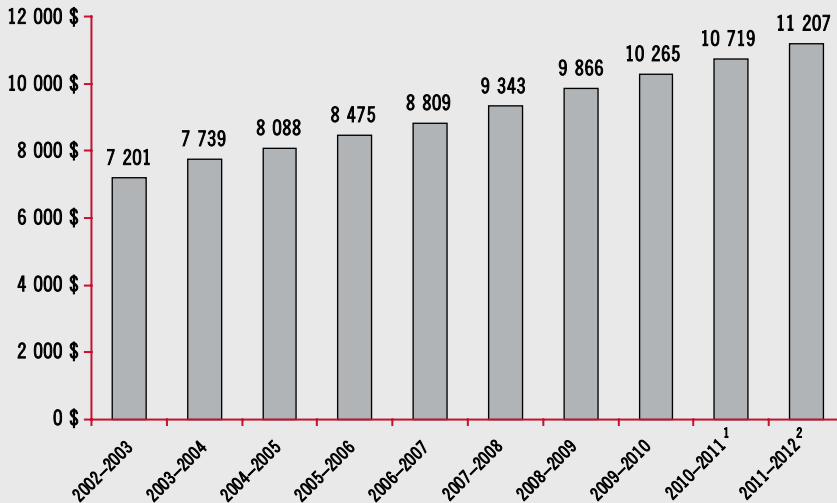
La réussite économique de l'Ontario repose sur un système d'éducation public solide. Cela signifie qu'il faut investir dans la formation et l'éducation pour aider les élèves à réaliser leur plein potentiel, et ce, dès la maternelle.

Le plan :

Depuis 2003, le gouvernement a fait des investissements records dans l'éducation. En 2011-2012, les Subventions pour les besoins des élèves accordées aux conseils scolaires atteindront 21 milliards de dollars : cela représente un financement de 11 207 \$ par élève, soit une augmentation de 4,6 % par rapport à 2010-2011.

Les investissements faits dans le secteur de l'éducation depuis 2003 ont donné des résultats tangibles sur le plan de l'amélioration des notes aux tests de littératie et de numératie, de la réduction de l'effectif des classes au primaire et de l'augmentation des taux de diplomation. Au-delà des chiffres, c'est la qualité de l'éducation qui est en hausse.

GRAPHIQUE 9. Financement par élève des subventions pour les besoins des élèves, à l'exception des immobilisations



¹ Estimations révisées des conseils scolaires.

² Projection.

Source : ministère de l'Éducation de l'Ontario.

Les résultats :

Littératie et numératie

Depuis 2002-2003, le gouvernement a investi dans les programmes qui aident les élèves à améliorer leurs habiletés en lecture, en écriture et en mathématiques. Les résultats sont clairs : un plus grand nombre d'élèves atteignent la norme provinciale aux tests provinciaux – en 2009-2010, 68 % des élèves de 3^e et de 6^e année ont atteint ou dépassé la norme provinciale en lecture, en écriture et en mathématiques. Cela représente une hausse de 14 points de pourcentage depuis 2002-2003. De même, 77 % des élèves des conseils scolaires de langue française atteignent ou dépassent la norme provinciale, ce qui représente une augmentation de 21 % depuis 2003.



Le gouvernement a mis en oeuvre un certain nombre d'initiatives pour aider les étudiants à exceller en lecture, en écriture et en mathématiques. Cela inclut :

- le financement de 11 430 postes d'enseignants supplémentaires depuis 2002-2003, y compris plus de 9 000 postes additionnels à l'élémentaire afin de réduire la taille des classes et d'améliorer les compétences en littératie et en numératie;
- 69 agents du rendement des élèves pour travailler avec la direction des écoles, le personnel enseignant et les dirigeants des conseils dans le but d'améliorer les compétences des élèves en lecture, en écriture et en mathématiques;
- l'initiative Les écoles en action, qui soutient les écoles qui réussissent malgré des circonstances difficiles, telles un niveau élevé de mobilité des élèves ou la pauvreté, et les encourage à partager leurs stratégies de littératie et de numératie avec d'autres écoles. Depuis le lancement de cette initiative en 2006, plus de 170 écoles ont bénéficié d'un soutien et 33 nouvelles écoles ont joint leurs rangs en mai 2010;
- l'initiative Écoles au milieu des niveaux de rendement, qui soutient plus de 1 400 écoles dont 50 % à 74 % des élèves de 3^e et de 6^e année atteignent ou dépassent la norme provinciale. Cette initiative aide le personnel enseignant, les directions d'école et les dirigeants des conseils à mettre en place des pratiques efficaces afin d'améliorer davantage le rendement des élèves;
- le Partenariat d'interventions ciblées de l'Ontario, qui fournit aux conseils scolaires des ressources pour les aider à réduire les écarts dans l'apprentissage et les résultats des élèves, de la maternelle à la 6^e année. En 2010-2011, 111 écoles bénéficient d'un soutien dans le cadre de cette initiative, comparativement à 137 en 2009-2010;
- 74 leaders pour l'efficacité des écoles, qui contribuent à la création et au suivi des plans des conseils et des écoles pour l'amélioration du rendement des élèves et travaillent avec les écoles afin de favoriser la réussite.

Les élèves de l'Ontario excellent sur la scène internationale

Les élèves ontariens de 15 ans comptent parmi les meilleurs lecteurs au monde. C'est ce que révèle une étude internationale menée en 2009 sur les systèmes d'éducation des nations industrialisées par le Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) et publiée par l'Organisation de coopération et de développement économiques.

L'étude a mesuré les niveaux de littératie des élèves de 15 ans dans 65 territoires de compétence. Elle classe les élèves de l'Ontario parmi les 10 meilleurs au monde dans le domaine de la lecture. Les élèves de l'Ontario ont aussi surpassé leurs homologues des autres provinces canadiennes en lecture. Bien que l'étude ait particulièrement porté sur la lecture, elle a aussi indiqué que les élèves de l'Ontario obtenaient de bons résultats en mathématiques et en sciences.



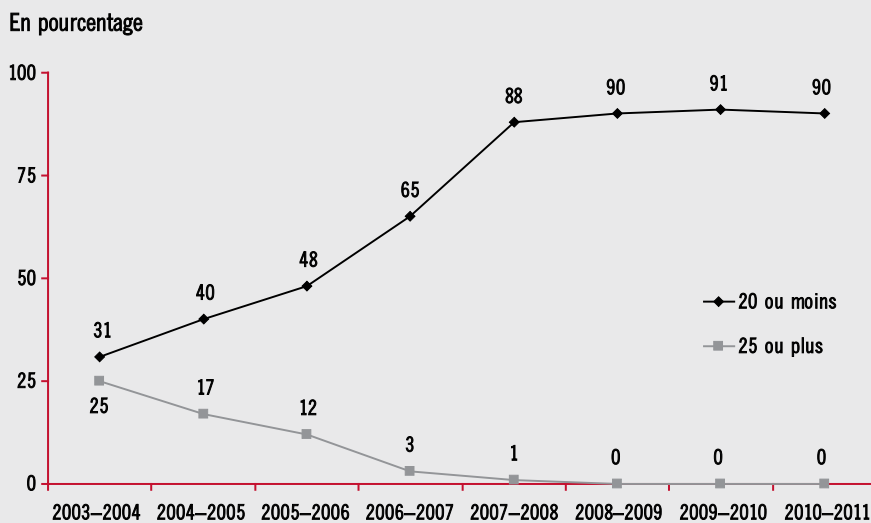
Effectifs des classes au primaire

Les élèves de la maternelle à la 3^e année reçoivent plus d'attention individuelle de leurs enseignants. Le but du gouvernement de réduire la taille des classes au palier élémentaire a été atteint en 2008-2009 :

- 90 % des classes du primaire avaient 20 élèves ou moins, comparativement à 31 % en 2003-2004;
- 100 % des classes du primaire avaient 23 élèves ou moins, comparativement à 64 % en 2003-2004.

Les élèves dans les classes plus petites reçoivent davantage d'attention, ont de meilleurs résultats en littératie et en numératie et sont plus susceptibles de réussir.

GRAPHIQUE 10. Classes du cycle primaire (maternelle à la 3^e année), par effectifs

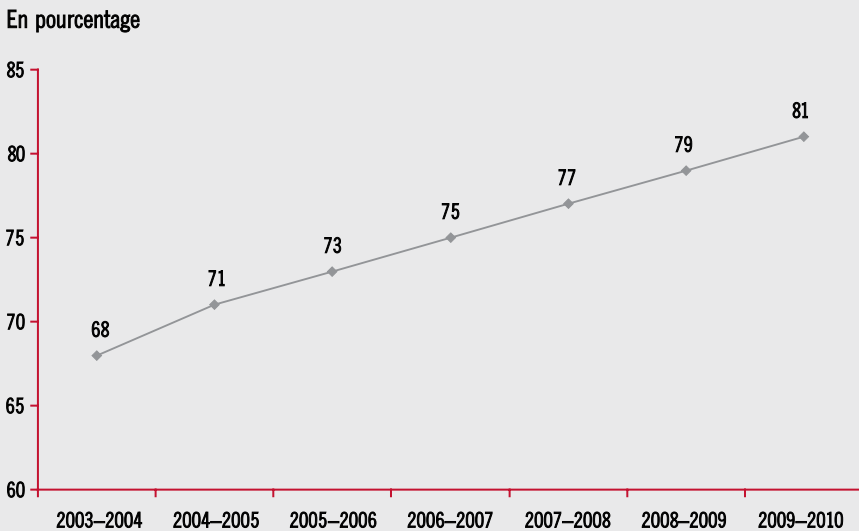


Source : ministère de l'Éducation de l'Ontario.

Taux de diplomation

Depuis 2005, la Stratégie visant la réussite des élèves, établie par le gouvernement, aide les élèves de la 7^e à la 12^e année à personnaliser leur éducation en fonction de leurs points forts, de leurs buts et de leurs intérêts. Le taux de diplomation a augmenté pour passer de 68 % en 2003-2004 à 81 % en 2009-2010. Cela signifie que plus de 72 000 élèves additionnels ont obtenu leur diplôme depuis 2003-2004.

GRAPHIQUE 11. Taux de diplomation en Ontario



Source : ministère de l'Éducation de l'Ontario.

Beaucoup de programmes ont été mis en oeuvre pour aider les élèves qui envisagent d'aller au collège ou à l'université, de suivre un programme de formation en apprentissage ou d'intégrer le marché du travail après leurs études secondaires.

- Les majeures haute spécialisation permettent aux élèves de se concentrer sur une future carrière grâce à un regroupement de cours en classe, d'expériences en milieu de travail et de certifications sectorielles. En 2010-2011, approximativement 28 000 élèves de 11^e et de 12^e année participent à ces programmes.



- L'apprentissage électronique offre aux élèves des cours en ligne et permet aux enseignants de partager leurs ressources à l'échelle de la province.
- L'Initiative de jonction écoles-collèges-milieu de travail et les cours à double reconnaissance de crédit comptent pour l'obtention du diplôme d'études secondaires et d'un certificat ou d'un diplôme d'études collégiales ou d'un certificat d'apprentissage. En 2010-2011, un nombre estimatif de 10 000 élèves de plus participent aux programmes à double reconnaissance de crédit.
- L'élargissement des programmes d'éducation coopérative permet aux élèves du secondaire de suivre une formation pratique qui leur procurera deux crédits obligatoires.

Le gouvernement offre également du soutien aux élèves du secondaire qui ont du mal à réussir pour les aider à reprendre le terrain perdu et à obtenir leur diplôme. Il a investi plus de 300 millions de dollars en 2009-2010 pour aider les élèves à obtenir leur diplôme et à poursuivre des études collégiales ou universitaires, à suivre un programme d'apprentissage ou à occuper un emploi. Durant l'année scolaire 2010-2011, le gouvernement affecte plus de 275 millions de dollars au soutien des élèves et à la création de postes d'enseignants additionnels au niveau secondaire.

- Chaque conseil scolaire dispose d'un leader pour la réussite des élèves qui travaille directement avec les directions d'école pour faciliter la mise en oeuvre de la Stratégie visant la réussite des élèves, dont le but est d'améliorer le taux de diplomation.
- Dans chaque école secondaire, les équipes responsables de la réussite des élèves (qui incluent la direction d'école, les enseignants pour la réussite des élèves, les conseillers en orientation, les enseignants de l'enfance en difficulté et d'autres éducateurs) prêtent une attention et un soutien accrus aux élèves qui en ont besoin.
- Du financement a été accordé pour créer 1 900 postes d'enseignants au niveau secondaire afin d'améliorer le rendement des élèves, notamment 800 enseignants pour la réussite des élèves, soit en moyenne un par école.
- Durant l'année scolaire 2010-2011, 85 écoles participent à l'Initiative de soutien aux écoles pour la réussite des élèves, dont le but est de renforcer la capacité de leadership du personnel afin d'accroître le rendement des élèves.

Collectivités et écoles

Dans le cadre de la Stratégie de réduction de la pauvreté, le gouvernement a fait des investissements pour que les écoles fassent partie intégrante des collectivités qu'elles servent. Le gouvernement :

- a investi 39,9 millions de dollars durant l'année scolaire 2010-2011 pour faciliter l'utilisation des écoles après les heures de classe, et ce, à des prix plus abordables. Par exemple, 175 écoles prioritaires dans 32 conseils scolaires permettent à des groupes sans but lucratif d'utiliser gratuitement les locaux. Le gouvernement a investi 191 millions de dollars dans l'Initiative d'utilisation communautaire des installations scolaires depuis son lancement en 2004-2005;
- a établi 145 Centres de formation au rôle parental et de littératie pour les familles dans la province. Ces centres aident à préparer les enfants à l'école et encouragent les familles à participer à l'apprentissage de leurs enfants. Le gouvernement a injecté 9,4 millions de dollars dans ce programme durant l'année scolaire 2010-2011, pour un investissement total de 32,4 millions de dollars depuis son lancement en 2007-2008;
- a tendu la main aux écoles des collectivités défavorisées pour soutenir les parents par l'entremise des Subventions pour la participation et l'engagement des parents. Depuis 2006, le gouvernement a accordé plus de 7 000 subventions aux conseils d'école et plus de 200 subventions pour les projets régionaux, ce qui représente un investissement total de près de 12 millions de dollars;
- a investi plus de 18 millions de dollars depuis 2005 dans les conseils scolaires pour subventionner les conseils d'école et les Comités de participation des parents, ainsi que pour soutenir les initiatives des associations provinciales de parents;
- est venu en aide aux organismes locaux par l'entremise du Programme de bonne nutrition des élèves afin d'offrir des collations et des repas nutritifs aux enfants et aux jeunes, en particulier dans les quartiers à besoins élevés. En 2010, environ 600 000 enfants ont profité des programmes de petits déjeuners offerts dans quelque 1 000 collectivités de la province.



Investissements dans les immobilisations

Le gouvernement a lancé l'initiative Lieux propices à l'apprentissage en 2005 pour répondre aux besoins en matière de réfection et de construction d'écoles dans la province. Parmi les principaux investissements, mentionnons les suivants :

- 2,25 milliards de dollars pour des projets de réfection achevés ou en cours de réalisation dans plus de 3 000 écoles;
- 2,5 milliards de dollars pour de nouvelles écoles et des agrandissements d'école pour régler les questions de la taille des salles de classe au primaire, de l'état des écoles, de la croissance, de l'accès à l'éducation en langue française, et pour réaliser d'autres projets d'immobilisations prioritaires.

Le gouvernement a aussi annoncé l'octroi de 550 millions de dollars pour rendre plus de 2 000 écoles publiques plus écoénergétiques, et de 50 millions de dollars pour favoriser l'investissement dans les énergies renouvelables dans les écoles.

Éducation postsecondaire et formation

Au cours des sept dernières années, l'Ontario a fait des investissements sans précédent dans les collèges, les universités et les établissements de formation, qui jouent un rôle essentiel en préparant les gens à occuper les emplois qui assureront la prospérité future. La province a notamment investi 6,2 milliards de dollars dans l'éducation postsecondaire dans le cadre du plan Vers des résultats supérieurs, ainsi qu'environ 1 milliard de dollars annuellement dans Emploi Ontario, réseau de formation et d'emploi du gouvernement. Ces investissements ont eu pour effet d'accroître la participation aux programmes d'études supérieures, de formation professionnelle et d'apprentissage. Ils jettent les assises de la croissance économique future et du bien-être collectif en faisant en sorte que la main-d'oeuvre de l'Ontario demeure l'une des plus qualifiées au monde.

Pour poursuivre les progrès accomplis au chapitre du développement des connaissances et des compétences, ainsi que de la compétitivité de la main-d'oeuvre, il est important que tous les services et programmes gouvernementaux soient offerts de la manière la plus efficace et la plus efficiente possible.

Exemples d'investissements faits par l'Ontario dans l'éducation postsecondaire

Meilleur accès pour les étudiants

- Le budget de 2010 prévoyait des subventions de fonctionnement supplémentaires pour poursuivre l'expansion sans précédent de l'accès dans le cadre du plan Vers des résultats supérieurs.
- Entre 2002-2003 et 2010-2011, les subventions de fonctionnement ont augmenté d'environ 73 %.
- En 2011, le gouvernement de l'Ontario a consenti 73,7 millions de dollars sur cinq ans pour améliorer l'accès aux études postsecondaires et faciliter le transfert entre les établissements grâce à un système de reconnaissance des crédits à l'échelle de la province.

Expansion et modernisation des établissements d'enseignement

La province a fait d'importants investissements pour agrandir et renouveler les installations des collèges et des universités, notamment :

- 35 millions de dollars pour soutenir la création de 100 places supplémentaires dans les écoles de médecine;
- 190 millions de dollars pour 12 installations de formation professionnelle dans les collèges;
- 289 millions de dollars pour 22 grands projets d'immobilisations dans les universités;
- des investissements ponctuels de 200 millions de dollars en 2004-2005 et de 400 millions de dollars en 2007-2008 pour soutenir la réfection des installations dans les collèges et universités;
- des investissements fédéraux-provinciaux de stimulation de 1,5 milliard de dollars pour 49 projets par l'entremise du Programme d'infrastructure du savoir.



Bonification de l'aide financière aux étudiants

- L'Ontario possède l'un des plus généreux régimes d'aide financière aux étudiants du pays. Par exemple, les étudiants universitaires à charge de familles à revenu moyen peuvent recevoir une aide financière pouvant aller jusqu'à 12 300 \$ en 2010-2011, comparativement à 4 300 \$ en 2003-2004. L'aide offerte aux étudiants universitaires à charge de familles à faible revenu peut atteindre 12 900 \$ en 2010-2011, comparativement à 9 400 \$ en 2003-2004.
- Les améliorations apportées au Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFEO) en 2010-2011 incluent l'augmentation du plafond des prêts à 360 \$ par semaine pour les étudiants célibataires et la multiplication par deux de l'exemption de revenus pour permettre aux étudiants de conserver chaque semaine jusqu'à 103 \$ des revenus qu'ils gagnent d'un emploi à temps partiel; cette exemption sera indexée en fonction de l'inflation.
- Le nombre de bourses offertes a plus que triplé – plus d'un étudiant sur quatre reçoit des bourses non remboursables, ce qui représente 143 000 étudiantes et étudiants.
- Pour chaque dollar fourni par la province aux étudiants, jusqu'à 61 cents le sont sous forme de bourses, comparativement à 44 cents en 2003-2004.
- La Subvention d'appui aux étudiantes et étudiants de l'Ontario limitera le montant annuel remboursable des prêts émis en 2010-2011 à 7 300 \$ pour une année scolaire de deux semestres.

Grâce aux investissements dans l'aide aux étudiants, le nombre d'étudiants collégiaux et universitaires admissibles au RAFEO a augmenté de 56 % entre 2003-2004 et 2009-2010, alors que les effectifs des collèges et des universités ont augmenté de 19 %.

Exemples d'investissements faits par l'Ontario dans l'emploi et la formation

Emploi Ontario

- Emploi Ontario investit environ 1 milliard de dollars chaque année dans les services d'emploi et de formation. Au cours des deux dernières années, des fonds supplémentaires ont été octroyés pour faire face à la demande croissante de services attribuable à la récession mondiale.
- Le programme Deuxième carrière, qui fait partie du réseau Emploi Ontario, offre aux travailleurs mis à pied jusqu'à deux ans de formation pour les aider à trouver un emploi dans les secteurs en expansion de l'économie.

Expansion de la formation en milieu de travail

- Le crédit d'impôt pour la formation en apprentissage (CIFA) a été mis en place en 2004 afin d'encourager les employeurs à embaucher et à former des apprentis.
- Le budget de 2009 avait bonifié le crédit d'impôt pour l'éducation coopérative (CIEC) et le CIFA.
- Le gouvernement a créé l'Ordre des métiers de l'Ontario afin de moderniser le système d'apprentissage et des métiers spécialisés de la province.

Soutien pour les nouveaux Canadiens

- Depuis 2003, la province a investi plus de 900 millions de dollars dans des programmes et services aux quatre coins de la province pour aider les nouveaux arrivants à s'établir, à suivre des cours de langue, à se préparer à l'emploi et à obtenir le droit d'exercer dans leur domaine. Cela comprend 175 millions de dollars dans plus de 220 programmes de formation relais.
- L'Ontario a adopté la *Loi de 2006 sur l'accès équitable aux professions réglementées* pour garantir un processus d'inscription et d'agrément équitable et transparent dans les professions réglementées.



Les résultats :

La main-d'oeuvre qualifiée de demain

- Emploi Ontario sert plus d'un million de clients par année.
- Environ 200 000 étudiants de plus, y compris 60 000 apprentis supplémentaires, suivent des cours comparativement à 2002-2003.
- D'ici 2011-2012, 15 000 nouvelles places seront créées dans les programmes de deuxième cycle.
- Au cours de la dernière décennie, la croissance de l'effectif des collèges et universités a plus que quintuplé par rapport aux années 1990.
- Un total de 260 places sera ajouté en première année de médecine d'ici 2011-2012, soit une augmentation de 38 % depuis 2003.
- Le taux de diplomation dans les universités est passé de 73 % en 2002-2003 à 79 % en 2009-2010; celui des collèges est passé de 57 % à 65 %.
- Depuis 2003, environ 41 000 personnes formées à l'étranger ont pu suivre un programme de formation relais pour les aider à trouver du travail dans leur domaine d'expertise.

Soutien pour les étudiants et les travailleurs

- Environ 210 000 étudiantes et étudiants profitent en 2010-2011 des améliorations apportées au régime d'aide financière aux étudiants depuis 2004-2005, y compris un accès amélioré aux bourses et aux exemptions pour les étudiants qui ont besoin d'aide pour gérer et rembourser leurs prêts.
- Le financement de fonctionnement par étudiant a augmenté de 28 % pour les universités entre 2002-2003 et 2010-2011 et de 41 % pour les collèges.
- Le programme Deuxième carrière a servi environ 41 000 clients depuis juin 2008. Environ 74 % des participants interrogés ont trouvé du travail au cours de l'année qui a suivi la fin de leur formation professionnelle.
- Les Services de formation pour un réemploi rapide ont offert des consultations à plus de 137 000 travailleurs touchés par les mises à pied ou les fermetures d'usines depuis 2007.
- Près de 130 000 jeunes gens ont bénéficié d'un soutien pour tirer avantage des possibilités d'emploi d'été en 2010.

Responsabilisation accrue et modernisation des modes de prestation

Le gouvernement est déterminé à transformer et à moderniser ses services. Il a pris un certain nombre de mesures afin de faire en sorte que le système d'éducation et de formation postsecondaire réponde aux besoins des étudiants, des chercheurs d'emploi, des employeurs et des communautés. Ces mesures incluent :

- la transformation d'Emploi Ontario en un réseau de formation intégré et efficient, en éliminant le double emploi;
- le lancement d'un nouveau site Web et d'une application pour téléphone intelligent pour transformer l'accès au Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFEO). Les étudiants peuvent désormais faire une demande d'aide trois mois plus tôt dans le cadre du RAFEO, être mieux informés sur les différents types d'aide financière offerts et mieux planifier leur année scolaire;
- la diminution du taux de défaut de remboursement du RAFEO, qui est passé à 8 % en 2009, soit son taux le plus bas depuis que l'on a commencé à le mesurer en 1997.



Santé

Depuis 2003, le gouvernement McGuinty a pris des mesures importantes afin de renforcer le système de soins de santé public de l'Ontario. Les investissements qu'il a consentis au cours des sept dernières années ont été axés sur la reconstruction et la transformation du système de soins de santé afin de donner aux Ontariens et Ontariennes un meilleur accès aux soins primaires et de réduire les temps d'attente, tout en faisant la promotion de la santé et en prévenant les maladies.

Amélioration de l'accès aux soins primaires

Avant 2003, de nombreuses collectivités à l'échelle de l'Ontario faisaient face à une pénurie de médecins et de personnel infirmier.

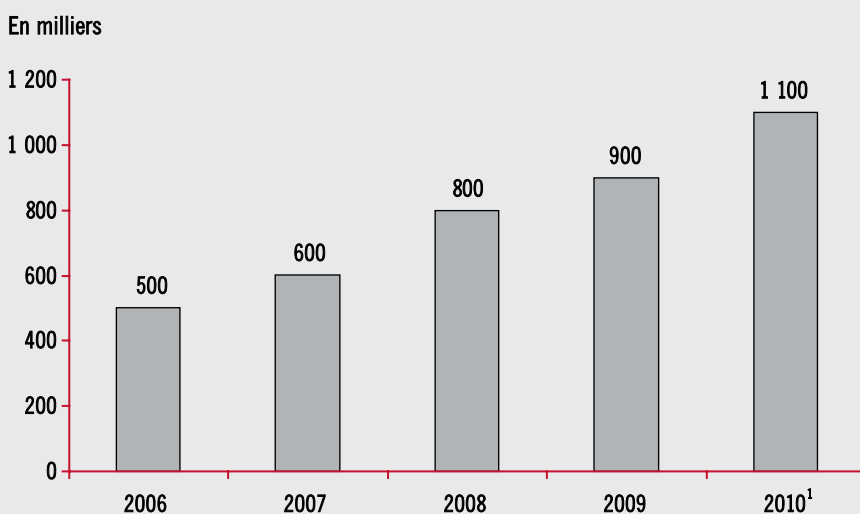
Le plan :

Le gouvernement a fait une priorité de l'amélioration de l'accès aux soins pour tous les Ontariens et Ontariennes. Des investissements considérables dans le système de soins de santé ont permis d'adopter une approche axée sur le patient, laquelle permet d'offrir de meilleurs soins aux familles à l'endroit et au moment où elles en ont besoin.

Les résultats :

Depuis 2003, le gouvernement a aidé plus d'un million d'Ontariennes et d'Ontariens supplémentaires à avoir accès à un médecin de famille et a fait en sorte qu'ils disposent aujourd'hui de plus de manières que jamais pour obtenir les soins dont ils ont besoin.

GRAPHIQUE 12. Davantage d'Ontariennes et d'Ontariens ont un médecin de famille régulier qu'en 2003



¹ De janvier à septembre 2010.

Source : Enquête sur l'accès aux soins primaires.

- Le gouvernement a créé 200 équipes de santé familiale (ESF), lesquelles sont composées d'une gamme de professionnels de la santé qui collaboreront afin de fournir des soins de santé primaire complets à plus de trois millions d'Ontariennes et d'Ontariens. Plus de 300 millions de dollars sont investis chaque année afin d'appuyer les ESF de l'Ontario.
- L'Ontario est la première province canadienne à avoir créé des cliniques dirigées par du personnel infirmier praticien. En 2011-2012, 25 de ces cliniques deviendront opérationnelles et bénéficieront d'un investissement de plus de 20 millions de dollars par année. Ces cliniques faciliteront l'accès aux soins primaires à plus de 40 000 Ontariennes et Ontariens.



- La province a lancé Accès Soins en 2009 afin d'aider les personnes qui n'ont pas de fournisseur de soins de santé familiale à trouver un médecin de famille ou du personnel infirmier praticien qui accepte de nouveaux patients dans leur localité. Jusqu'ici, plus de 50 000 personnes ont été aiguillées vers un médecin de famille ou un membre du personnel infirmier praticien grâce à ce service. Pour de plus amples renseignements sur Accès Soins, consulter www.ontario.ca/accessoins.

La province a augmenté le nombre de professionnels de la santé qui exercent en Ontario pour permettre à tous les Ontariens et Ontariennes d'accéder aux soins de santé.

- Depuis 2003, le gouvernement a investi plus de 770 millions de dollars dans des initiatives de soins infirmiers, notamment pour appuyer la création de plus de 10 000 postes de soins infirmiers et offrir à chaque nouveau diplômé en soins infirmiers la garantie d'un emploi à plein temps. L'Ontario est l'une des rares instances au monde qui offre cette possibilité aux nouveaux infirmiers et infirmières.
- Depuis 2003, le financement pour la formation des médecins formés à l'étranger est passé de 16 à 83 millions de dollars, ce qui a permis à 2 000 médecins formés à l'étranger supplémentaires d'exercer en Ontario. La province offre actuellement un plus grand nombre de postes de formation et d'évaluation aux médecins formés à l'étranger que toutes les autres provinces réunies.
- D'ici 2011-2012, le gouvernement aura créé 260 places supplémentaires dans les programmes de première année des écoles de médecine, une augmentation de 38 % depuis 2003. En 2013, deux fois plus de médecins auront obtenu leur diplôme dans les écoles de médecine de l'Ontario.
- En 2005, le gouvernement a ouvert l'École de médecine du Nord de l'Ontario, première nouvelle école de médecine à voir le jour en 30 ans au Canada. Ses principaux campus se situent à Thunder Bay et à Sudbury, et des centres de recherche sont situés dans le Nord de l'Ontario. L'école a décerné des diplômes à 107 nouveaux médecins depuis le printemps 2009.
- Trois nouveaux campus d'enseignement de premier cycle en médecine ont été établis à Kitchener-Waterloo, à St. Catharines et à Windsor. L'ouverture d'un quatrième campus à Mississauga est prévue en septembre 2011.

Réduction des temps d'attente

En 2003, les Ontariennes et Ontariens attendaient plus longtemps qu'il était médicalement recommandé pour obtenir des services chirurgicaux et de diagnostic. Une telle situation peut avoir des effets négatifs sur les résultats de santé, l'état de santé général et la qualité de vie.

Le plan :

Pour régler le problème, en 2004, le gouvernement a lancé la Stratégie de réduction des temps d'attente, accroissant la capacité pour les interventions chirurgicales et les services de diagnostic. En 2008, la stratégie a été élargie pour régler les problèmes d'attente aux urgences et associés aux différents niveaux de soins, situation où des patients occupent des lits de soins actifs dans les hôpitaux en attendant que les services se libèrent dans un environnement de soins communautaires.

Les résultats :

Jusqu'à maintenant, le gouvernement a investi approximativement 1,5 milliard de dollars afin de financer plus de deux millions d'interventions médicales supplémentaires, de remodeler les processus du système, de réduire les congestions et d'améliorer le mouvement des patients ainsi que de mesurer les progrès et de publier les résultats. En conséquence, l'Ontario affiche maintenant les temps d'attente les plus courts au Canada.

Selon le rapport de 2010 du Fraser Institute intitulé *Waiting Your Turn: Wait Times for Health Care in Canada*, les patients ontariens attendent le moins longtemps (14 semaines) au Canada entre le moment où l'omnipraticien les aiguille vers un autre praticien et celui où ils reçoivent un traitement facultatif de nature chirurgicale ou autre.

Bacchus Barua, Mark Rovere et Brent Skinner, *Waiting Your Turn: Wait Times for Health Care in Canada, 2010 Report*, Fraser Institute, 2010.

Depuis la mise en oeuvre de la Stratégie de réduction des temps d'attente, les Ontariennes et Ontariens reçoivent :

- des chirurgies de la cataracte 191 jours plus tôt;
- des arthroplasties de la hanche et du genou respectivement 160 et 243 jours plus tôt;



- des interventions cardiaques jusqu'à 22 jours plus tôt;
- des chirurgies du cancer 19 jours plus tôt;
- des chirurgies générales (depuis 2008) 14 jours plus tôt.

Depuis 2008, les patients qui présentent des troubles complexes passent 10,6 % moins de temps dans les salles des urgences et les patients qui présentent des troubles mineurs, sans complications, y passent 8,3 % moins de temps.

Cependant, la durabilité des réalisations sur le plan des temps d'attente dépendra également d'un soutien adéquat de la part du gouvernement fédéral. Ce dernier devra renouveler son engagement relativement à la réduction des temps d'attente pour les soins de santé après l'expiration des ententes actuelles en 2013-2014.

Des investissements clés ont également été réalisés dans la collectivité afin d'aider à réduire les temps d'attente et les contraintes liées à l'accès aux différents niveaux de soins, tout en offrant davantage d'options aux gens, ce qui évitera les hospitalisations et fera en sorte que les soins appropriés seront disponibles en temps voulu.

Ces investissements comprennent :

- 1,1 milliard de dollars sur quatre ans pour divers programmes communautaires, à compter de 2007, dans le cadre de la stratégie Vieillir chez soi afin d'offrir un soutien aux personnes âgées et à leurs soignants pour aider les personnes âgées à demeurer en santé ainsi qu'à vivre dans la dignité et de manière autonome dans le confort de leur propre maison;
 - depuis 2003, le nombre de clients qui reçoivent des soins à domicile a augmenté de 58 %;
- un investissement supplémentaire de 1,4 milliard de dollars dans les foyers de soins de longue durée depuis 2003, ce qui a permis d'ajouter 9 000 lits et d'augmenter de 7 000 le nombre de membres du personnel dans les foyers;
- une augmentation du financement de 826 millions de dollars depuis 2003 pour les centres d'accès aux soins communautaires afin d'évaluer les besoins des clients et de gérer la prestation des soins à domicile pour les personnes qui en ont besoin;
- une augmentation de 73 % du financement depuis 2003, ce qui représente un investissement supplémentaire de 97 millions de dollars, pour les services d'aide à la vie autonome dans les logements avec services de soutien, offrant aux personnes âgées davantage d'options pour demeurer dans leur collectivité.

Le gouvernement propose de modifier la *Loi de 2001 sur les sociétés d'accès aux soins communautaires* afin de s'assurer que le public ait le droit de communiquer et de recevoir des soins en français dans les centres d'accès aux soins communautaires partout dans la province.

Le gouvernement propose de modifier la *Loi sur l'évaluation foncière* afin d'offrir une exonération de l'impôt foncier pour les établissements de soins palliatifs à but non lucratif qui offrent des soins en fin de vie. Les critères d'admissibilité seraient prescrits par règlement.

Promotion de la santé et prévention des maladies

Les personnes en santé jouissent d'une meilleure qualité de vie et coûtent moins cher au secteur des soins de santé.

Le plan :

Le gouvernement s'est engagé à l'égard des modes de vie sains et actifs, de la promotion de la santé et de la prévention des maladies. À long terme, les investissements dans ces domaines aideront les Ontariennes et Ontariens à vivre plus longtemps et en meilleure santé et appuieront les efforts visant à gérer les coûts du système de soins de santé.

Les résultats :

- En 2008, le gouvernement a lancé la Stratégie ontarienne de lutte contre le diabète, un investissement de 741 millions de dollars afin de prévenir le diabète chez les personnes à risque, d'améliorer les soins à l'échelle du système de soins de santé et d'offrir une meilleure qualité de vie aux personnes atteintes de cette maladie.
- L'Ontario est également la première province au Canada à financer entièrement les pompes à insuline pour les enfants et les adultes atteints du diabète de type 1, ce qui permet aux familles d'économiser jusqu'à 18 300 \$ par personne au cours des cinq premières années.



« Selon les estimations, le diabète de type 1 ou 2 a été diagnostiqué chez 1,169 million de personnes en Ontario en 2010, ce qui représente 8,3 % de la population. Les coûts directs et indirects imposés au système de santé en 2010 par les troubles de santé associés au diabète sont estimés à 4,9 milliards de dollars.

D'ici 2020, on prévoit que 734 000 personnes supplémentaires auront reçu un diagnostic du diabète. Cela portera à 1,9 million le nombre de personnes atteintes et à 7 milliards de dollars les coûts de santé estimés (directs et indirects), ce qui représente une augmentation de 42 %. »

Association canadienne du diabète, *The Economic Burden of Diabetes in Ontario*, septembre 2010.

« Cybersanté Ontario s'est redressée et est sur la bonne voie pour réaliser la mise en oeuvre des dossiers de santé électroniques et honorer l'engagement du gouvernement de doter chaque Ontarienne et Ontarien d'un de ces dossiers d'ici 2015. »

Greg A. Reed, président et chef de la direction de Cybersanté Ontario.

- L'investissement que le gouvernement a consenti pour élaborer les dossiers de santé électroniques profitera au système de soins de santé grâce à la poursuite de la mise en oeuvre des éléments suivants :
 - un Registre des cas de diabète, afin de consolider tous les renseignements sur les personnes qui vivent avec le diabète, notamment les renseignements cliniques et les résultats de laboratoire. Le Registre appuiera les professionnels de la santé dans leur traitement des personnes atteintes du diabète et encouragera les meilleures pratiques en donnant accès à des outils d'aide à la prise de décisions, de suivi des progrès des patients et de l'observation du traitement;

- le programme des dossiers de santé électronique (DSE), lequel appuie le développement et l'emploi des versions électroniques des renseignements médicaux des patients;
 - au 31 décembre 2010, près de 6 000 médecins étaient inscrits au programme de DSE. Ces médecins offrent des soins à plus de cinq millions d'Ontariennes et d'Ontariens;
 - d'ici 2012, on prévoit que plus de 9 000 médecins utiliseront les DSE pour offrir des soins à plus de 10 millions d'Ontariennes et d'Ontariens;
- le projet The ConnectingGTA (cGTA) afin de donner aux fournisseurs de soins de santé un accès uniformisé aux renseignements de santé des patients dans le cadre de leurs activités visant à prodiguer des soins de grande qualité;
- un système de gestion des médicaments qui met à profit la technologie afin de créer, d'autoriser et de transmettre les ordonnances des médecins et des autres prescripteurs aux pharmaciens et à d'autres préparateurs d'ordonnance. Ce système a pour but d'éliminer les erreurs découlant de l'usage d'ordonnances rédigées à la main et de faciliter la transmission des prescriptions aux pharmacies.
- Avant 2003, il n'existait pas en Ontario de programme provincial de dépistage du cancer colorectal, deuxième forme de cancer la plus mortelle au Canada. En 2007, le gouvernement a investi plus de 193 millions de dollars sur cinq ans afin d'appuyer le programme de dépistage du cancer colorectal à l'échelle de la province. Depuis la création du programme, 115 000 colonoscopies ont été financées et près de 1,3 million de tests du sang occulte fécal ont été traités.
- Avant 2003, l'Ontario effectuait le dépistage de deux maladies génétiques rares chez les nouveau-nés. Depuis, le gouvernement a élargi le programme de dépistage des maladies chez les nouveau-nés et investit maintenant plus de 10 millions de dollars par année afin de dépister 28 maladies génétiques rares, ce qui en fait le programme le plus complet au Canada.
- Depuis 2003, l'Ontario a élargi le programme de vaccination public pour les enfants de moins de deux ans, ce qui permet aux familles d'économiser jusqu'à 790 \$ par enfant. Par l'entremise du programme, les élèves peuvent également recevoir à l'école une immunisation contre l'hépatite B, la méningite, l'influenza et le virus du papillome humain (VPH), ce qui permet aux familles d'économiser jusqu'à 600 \$ par enfant d'âge scolaire.



- Le gouvernement a amélioré les services dentaires pour les Ontariennes et Ontariens à faible revenu.
 - En 2009, le gouvernement a étoffé le Programme de soins dentaires pour enfants (PSDE) pour qu'il englobe les enfants de 17 ans ou moins. Le PSDE offre des soins dentaires urgents et essentiels aux enfants et aux jeunes qui n'ont pas les moyens de se faire traiter. En 2010, le programme a permis de dispenser des services à plus de 50 000 enfants et jeunes ayant de graves problèmes de santé buccale qui n'auraient pas été traités autrement.
 - Le programme Beaux sourires Ontario, instauré en 2010, offre un éventail de services dentaires préventifs et de traitements précoces aux enfants et aux jeunes de familles à faible revenu qui n'ont pas accès à une assurance dentaire. Les services comprennent l'examen, le nettoyage, l'obturation et les rayons X. On prévoit que ce programme permettra de soigner jusqu'à 130 000 enfants de 17 ans ou moins.
- En 2005, le gouvernement a créé le ministère de la Promotion de la santé et du Sport, qui est responsable de la promotion de la santé et du bien-être grâce à la nutrition, à l'alimentation saine, aux sports et aux loisirs, de même que de la prévention des maladies, des blessures et des dépendances au moyen d'investissements dans la santé publique et les initiatives pour un Ontario sans fumée.
- Afin de protéger la population des maladies associées au tabagisme, le gouvernement a encouragé un plus grand nombre d'Ontariennes et d'Ontariens à cesser de fumer et a durci les lois sur le tabagisme.
 - En mai 2006, l'usage du tabac a été interdit dans les lieux de travail, y compris les véhicules de travail et les espaces publics clos.
 - En mai 2008, l'étalage des produits du tabac dans les commerces de détail a été interdit.
 - En janvier 2009, l'interdiction du tabac a été élargie afin d'inclure les véhicules à moteur où des enfants de moins de 16 ans sont présents.
 - En juillet 2010, le gouvernement a restreint la vente de certains cigarillos aromatisés aux jeunes et aux jeunes adultes.
 - Le taux de prévalence du tabagisme en Ontario a été réduit de 24 % de 2000 à 2009.

- En 2005, le gouvernement a obligé les élèves des écoles élémentaires de l'Ontario à faire 20 minutes d'activité physique chaque jour afin de les aider à mener des vies plus saines et plus actives.
- En plus de l'interdiction en 2008 des gras trans dans les aliments et les boissons vendus dans les écoles, l'Ontario a annoncé en janvier 2010 sa nouvelle Politique concernant les aliments et les boissons dans les écoles, qui entrera en vigueur le 1^{er} septembre 2011.
 - La politique comporte des normes nutritionnelles pour les aliments et les boissons vendus dans les écoles, ce qui facilite la tâche des écoles de déterminer quels aliments elles peuvent et ne peuvent pas vendre. Cette politique permettra aux élèves d'évoluer dans des lieux plus sains où ils pourront apprendre et mieux réussir.
- L'Ontario poursuit la mise en oeuvre de l'initiative Partenaires pour la santé mentale des enfants et des jeunes. Cette initiative a été instaurée dans quatre collectivités en association avec des écoles et des fournisseurs de services. Cela fournit aux travailleurs de première ligne comme les enseignants et les travailleurs auprès des enfants et des jeunes la formation et les outils nécessaires pour effectuer le dépistage des risques et des évaluations des besoins. Le but est de repérer les problèmes le plus tôt possible afin que les enfants et les jeunes puissent être mis en rapport avec les services appropriés.



Gestion des coûts des soins de santé

L'Ontario a consenti des investissements considérables afin de reconstruire le système de soins de santé et d'en assurer la pérennité pour les générations à venir. Le financement du secteur de la santé en 2011-2012 dépasse de 18,2 milliards de dollars celui de 2003-2004. Les investissements de la province dans les soins de santé produisent les résultats que les Ontariennes et Ontariens méritent et dont ils bénéficient aujourd'hui : meilleur accès aux soins primaires, réduction des temps d'attente, promotion de la santé et prévention des maladies. Le gouvernement s'attache maintenant à maîtriser les dépenses en santé pour les maintenir à un niveau soutenable, tout en protégeant la prestation de services de première ligne de qualité.

Dans le budget de 2010, le gouvernement s'était fixé l'objectif de maintenir la croissance des dépenses annuelles du secteur de la santé à 3 % d'ici 2012-2013. Il est en voie d'atteindre cet objectif et de continuer à maintenir ce taux de croissance en 2013-2014, compte tenu des investissements de durée limitée. Pour ce faire, le gouvernement a entrepris des réformes ayant pour but d'offrir des services fondés sur des données probantes, d'améliorer la qualité et la reddition des comptes dans le secteur, et d'accroître la valeur des investissements dans le système de soins de santé.

Stratégie ontarienne relative aux médicaments

L'Ontario dépense davantage en médicaments génériques que la plupart des pays développés et paie très cher certains de ces médicaments. Le prix élevé des médicaments entrave l'investissement dans les services de première ligne.

Depuis 2006, le gouvernement a modifié la Stratégie ontarienne relative aux médicaments afin d'optimiser l'utilisation des dollars que les Ontariennes et Ontariens paient pour les médicaments sur ordonnance, d'augmenter l'accès à des médicaments plus efficaces et d'améliorer la gouvernance, la transparence et la reddition des comptes dans le régime de médicaments public.

Les réformes du gouvernement permettent d'économiser environ 500 millions de dollars par année, qui sont réinvestis dans le système de soins de santé.

Les éléments clés de la Stratégie ontarienne relative aux médicaments comprennent :

- l'accélération des processus d'approbation et de financement des médicaments nouveaux ou plus efficaces qui sont couverts en vertu des Programmes publics de médicaments de l'Ontario;
- la réduction des prix de la plupart des médicaments génériques pour les porter à 25 % du coût de médicaments de marque comparable.

Investissements dans les gains d'efficience et la prévention des coûts

Le gouvernement s'est engagé à réduire les pressions associées à l'accès aux différents niveaux de soins (ADNS), situation où des patients occupent des lits de soins actifs dans les hôpitaux en attendant que les services se libèrent dans un environnement de soins communautaires. Le gouvernement étoffe ses investissements précédents par l'entremise de sa Stratégie de réduction des temps d'attente et de sa stratégie Vieillir chez soi en augmentant le financement du secteur des services communautaires d'environ 3 % par an au cours des trois prochaines années. Ces investissements seront consacrés aux foyers de soins de longue durée, aux soins à domicile et aux autres services de soutien communautaire, aux services d'aide à la vie autonome et aux services de santé mentale et de lutte contre les dépendances.



Ces investissements serviront à renforcer l'accès aux soins à domicile et dans la collectivité pour les personnes qui les souhaitent, à améliorer la capacité générale du système de santé et sa capacité d'offrir des soins aux patients à la fin d'une hospitalisation, et dans la mesure du possible, d'éviter de coûteuses hospitalisations ou des visites aux urgences. Toutes ces mesures contribuent à réduire les pressions sur le système de soins actifs.

Stratégie d'excellence des soins pour tous

La Stratégie d'excellence des soins pour tous de l'Ontario est axée sur la prestation de services de qualité fondés sur des données probantes, qui présentent des avantages tangibles pour le patient.

En juin 2010, la *Loi de 2010 sur l'excellence des soins pour tous* a reçu la sanction royale. Désormais :

- les hôpitaux sont tenus d'élaborer et de publier des plans annuels d'amélioration de la qualité;
- la rémunération des cadres sera liée à la réalisation des objectifs d'amélioration du rendement énoncés dans ces plans, les rendant davantage responsables de la qualité des soins aux patients.

Le gouvernement proposera une modification à la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* afin d'appuyer l'élaboration de plans d'amélioration de la qualité par les hôpitaux.

Dans le cadre de la Stratégie d'excellence des soins pour tous, le gouvernement a modernisé les services de l'Assurance-santé de l'Ontario (OHIP) pour s'assurer que le financement est affecté dans les domaines où il est prouvé qu'il apporte la valeur la plus importante, sans compromettre l'accès aux services que les professionnels de la santé jugent médicalement nécessaires. Les mesures comprennent :

- des modifications visant à réduire les analyses inutiles en se fondant sur les meilleures données médicales disponibles, ce qui devrait permettre d'économiser plus de 120 millions de dollars par an. Cela comprend les changements mis en oeuvre depuis juillet 2010 aux analyses liées à la vitamine D et aux études sur le sommeil, ainsi que les changements proposés aux analyses préopératoires prévus pour 2011, s'ils sont adoptés;

- des modifications au Programme d'approbation préalable des services de santé hors pays afin d'élargir les services de chirurgie bariatrique et de réduire la nécessité pour les patients de se déplacer à l'étranger; on prévoit que cette mesure permettra d'économiser 21 millions de dollars en 2011-2012;
- d'autres modifications sont proposées au Programme d'approbation préalable des services de santé hors pays afin de mieux harmoniser le financement des services à l'étranger avec les services prodigués en Ontario, y compris les analyses de laboratoire et les traitements médicamenteux. On prévoit que les modifications proposées permettraient d'économiser 29 millions de dollars par an si elles sont adoptées.

Services de santé locaux mieux intégrés

Avant 2003, la participation locale au processus décisionnel régissant les soins à domicile était limitée. Les conseils régionaux de santé planifiaient les soins de santé, mais n'avaient aucune autorité leur permettant de mettre leurs plans en oeuvre.

En 2006, le gouvernement a créé 14 réseaux locaux d'intégration des services de santé (RLISS) afin de faciliter la prestation des services de santé en Ontario. Les RLISS ont le mandat de solliciter l'avis des membres de leur collectivité et des fournisseurs locaux de soins de santé sur la manière dont les fonds destinés à la santé sont dépensés dans leur région.

Les collectivités locales ont dorénavant voix au chapitre concernant la manière dont le budget de la santé de l'Ontario est dépensé. En travaillant avec leurs partenaires des systèmes de santé et de la collectivité, les RLISS sont bien placés pour mieux intégrer les services et renforcer la continuité des soins. Cela est indispensable pour réduire les pressions qui s'exercent sur le système de soins actifs, comme le démontre le nombre élevé de jours d'hospitalisation dans les services de soins actifs.

La création des RLISS a entraîné des gains d'efficacité supplémentaires qui optimisent les investissements dans les services de santé. Par exemple, lors de la mise en oeuvre des RLISS, la province a réduit le nombre de centres d'accès aux soins communautaires qui s'élevait à 42 et les a réorganisés pour créer 14 RLISS en fonction de leurs limites géographiques.

Dossiers de santé électroniques

Les dossiers de santé électroniques permettront de mieux partager les renseignements de santé qui amélioreront les soins aux patients et créeront un système de soins de santé plus efficace et plus rentable. Pour de plus amples renseignements sur les dossiers de santé électroniques, voir plus haut dans le présent chapitre.



Aider les familles ontariennes

Depuis 2003, le gouvernement n'a jamais cessé d'aider les enfants et les familles grâce à un large éventail d'investissements, d'améliorations au système social et de nouveaux programmes.

Stratégie de réduction de la pauvreté

La Stratégie ontarienne de réduction de la pauvreté, annoncée en décembre 2008, est un plan exhaustif à long terme ayant pour but de réduire le nombre d'enfants qui vivent dans la pauvreté. L'objectif est de faire en sorte que les Ontariennes et Ontariens à faible revenu, surtout les enfants, aient la possibilité de réaliser leur plein potentiel.

En réduisant la pauvreté, on réduit le fossé entre les riches et les pauvres et on stimule l'économie de l'Ontario. Au fur et à mesure que l'économie se redresse, ces investissements contribueront à donner la chance à chaque Ontarienne et Ontarien d'en profiter.

Prestation ontarienne pour enfants

La Prestation ontarienne pour enfants (POE) est la pierre angulaire de la Stratégie de réduction de la pauvreté. Elle peut atteindre 1 100 \$ par an par enfant et plus d'un million d'enfants et quelque 530 000 familles en bénéficient.

La POE est une prestation mensuelle non imposable, subordonnée au revenu, qui est versée aux familles à revenu faible ou moyen ayant des enfants de moins de 18 ans. Elle a transformé le système de prestations pour enfants en offrant du soutien à toutes les familles à revenu faible ou moyen qui comptent des enfants, quelle que soit la source du revenu. La POE traite tous les enfants de ces familles de la même façon et facilite la transition, pour les parents, de l'aide sociale au marché de l'emploi.

Le plan :

Le gouvernement est déterminé à continuer d'aider les enfants et les familles en augmentant la POE pour porter le plafond à 1 310 \$ par an par enfant.

Les résultats :

- En juillet 2009, le plafond de la POE est passé de 600 \$ à 1 100 \$ par an par enfant, soit deux ans plus tôt que prévu.
- À compter de juillet 2011, le montant mensuel de la POE sera divisé également entre les parents qui se partagent la garde des enfants. Étant donné que le Supplément de revenu de l'Ontario pour les familles travailleuses ayant des frais de garde d'enfants (SROFT) est intégré à la POE, le gouvernement propose d'appliquer la même règle pour le programme du SROFT dans les cas de garde partagée. Ces modifications assureraient le versement régulier de prestations tout au long de l'année aux parents qui se partagent la garde des enfants.
- La Subvention équivalant à la Prestation ontarienne pour enfants est un programme connexe dont le but est d'aider les enfants et les jeunes confiés à une société d'aide à l'enfance à atteindre leur plein potentiel en appuyant leur participation à des programmes éducatifs et récréatifs et en leur permettant de faire des économies qui leur serviront lorsqu'ils auront 18 ans.



Protection des travailleurs

Le plan :

Le gouvernement continue d'offrir des possibilités aux travailleurs et à leur famille, ce qui favorisera la prospérité à long terme de la province.

En réponse, aux recommandations faites en décembre 2010 par le Comité consultatif d'experts de la santé et de la sécurité au travail, présidé par Tony Dean, ancien secrétaire du Conseil des ministres, le gouvernement propose de modifier la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* et la *Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail*. Ces modifications auraient pour effet d'améliorer le système de sécurité professionnelle de la province, de prévenir les accidents et de mieux protéger les travailleurs.

Dans le cadre de sa Stratégie de réduction de la pauvreté, le gouvernement McGuinty a encouragé le gouvernement fédéral à doubler la Prestation fiscale pour le revenu de travail (PFRT), qui s'élève à 1 000 \$. Le gouvernement fédéral a augmenté le plafond de la PFRT pour les familles, lequel est passé de 1 044 \$ à 1 680 \$ en 2009. La PFRT est indexée à l'inflation chaque année suivante afin d'en préserver la valeur. Cette augmentation est un pas dans la bonne direction, mais elle est insuffisante pour permettre aux familles travailleuses à faible revenu de prospérer. L'Ontario continue d'inciter le gouvernement fédéral à augmenter substantiellement la PFRT annuelle afin de mieux appuyer ces familles.

Les résultats :

- Le gouvernement a augmenté le salaire minimum de l'Ontario de 50 % depuis 2003, aidant ainsi un grand nombre de familles et de particuliers à faible revenu. Les hausses du salaire minimum ont dépassé le taux d'inflation et contribué à compenser le gel du salaire minimum de l'Ontario, qui a duré neuf ans, soit de 1995 à 2003. Après avoir augmenté pendant sept années consécutives, le salaire minimum de l'Ontario sera maintenu à 10,25 \$ l'heure en 2011, ayant atteint le niveau promis par le gouvernement en 2007.
- À l'automne 2011, le gouvernement établira un comité représentant les entreprises et les travailleurs afin d'obtenir des conseils sur le salaire minimum en prévision du budget de 2012.

- Depuis 2009, le gouvernement a investi un montant annuel supplémentaire de 4,5 millions de dollars pour accroître le nombre d'agents des normes d'emploi dans la province. Il a en outre fait un investissement supplémentaire de 6 millions de dollars sur deux ans afin de rattraper les retards dans le traitement des demandes liées aux normes d'emploi et d'accroître la protection des travailleurs ontariens, réduisant ainsi les problèmes financiers des travailleurs et de leur famille.
- Dans le cadre du Plan fiscal de l'Ontario pour stimuler la création d'emplois et la croissance, le gouvernement octroie environ 1,4 milliard de dollars par an sous forme d'aide supplémentaire aux personnes à revenu faible ou modéré par l'entremise du crédit de taxe de vente de l'Ontario, du crédit d'impôt de l'Ontario pour les coûts d'énergie et les impôts fonciers et du crédit pour les coûts d'énergie dans le Nord de l'Ontario.

Pour aider les familles et les personnes seules à revenu faible ou moyen à mieux gérer leur budget, le gouvernement propose de réunir ces trois crédits, qui figurent dans le tableau 4 et sont actuellement payés chaque trimestre, pour les verser une fois par mois par l'entremise de la nouvelle Prestation Trillium de l'Ontario, à partir du mois de juillet 2012.


TABLEAU 4. Calendrier de paiement des prestations de l'Ontario 2011

Date de paiement ¹	Type de paiement	Montant du paiement
Janvier 2011	Prestation ontarienne pour enfants	Jusqu'à 91,66 \$ par enfant par mois
	Prestation ontarienne pour l'énergie propre	Environ 12,80 \$ par mois pour un consommateur résidentiel typique utilisant 800 kWh par mois ²
Février 2011	Prestation ontarienne pour enfants	Jusqu'à 91,66 \$ par enfant par mois
	Crédit pour les coûts d'énergie dans le Nord de l'Ontario	Jusqu'à 65 \$ pour les particuliers et jusqu'à 100 \$ pour les familles (deuxième de deux paiements)
	Crédit de taxe de vente de l'Ontario	Jusqu'à 65 \$ par trimestre par adulte et par enfant
	Prestation ontarienne pour l'énergie propre	Environ 12,80 \$ par mois pour un consommateur résidentiel typique utilisant 800 kWh par mois ²
Mars 2011	Prestation ontarienne pour enfants	Jusqu'à 91,66 \$ par enfant par mois
	Prestation ontarienne pour l'énergie propre	Environ 12,80 \$ par mois pour un consommateur résidentiel typique utilisant 800 kWh par mois ²
Avril 2011	Prestation ontarienne pour enfants	Jusqu'à 91,66 \$ par enfant par mois
	Prestation ontarienne pour l'énergie propre	Environ 12,80 \$ par mois pour un consommateur résidentiel typique utilisant 800 kWh par mois ²
	Crédit d'impôt de l'Ontario pour les activités des enfants 2010	Jusqu'à 50 \$ par enfant (jusqu'à 100 \$ si l'enfant est handicapé) par an, versé dans le cadre de la cotisation fiscale de 2010
	Crédit d'impôt de l'Ontario pour les coûts d'énergie et les impôts fonciers 2010	Jusqu'à 1 025 \$ pour les personnes âgées et jusqu'à 900 \$ pour les autres, une fois par an, versé dans le cadre de la cotisation fiscale de 2010
	Subvention ontarienne aux personnes âgées propriétaires pour l'impôt foncier	Jusqu'à 500 \$ une fois par an pour les personnes âgées admissibles, versée 4 à 8 semaines après évaluation de la déclaration de revenus de 2010
Mai 2011	Prestation ontarienne pour enfants	Jusqu'à 91,66 \$ par enfant par mois
	Crédit de taxe de vente de l'Ontario	Jusqu'à 65 \$ par trimestre par adulte et par enfant
	Prestation ontarienne pour l'énergie propre	Environ 12,80 \$ par mois pour un consommateur résidentiel typique utilisant 800 kWh par mois ²
Juin 2011	Prestation ontarienne pour enfants	Jusqu'à 91,74 \$ par enfant par mois ³
	Prestation ontarienne de transition au titre de la taxe de vente	Jusqu'à 335 \$ pour les familles et jusqu'à 100 \$ pour les particuliers (troisième de trois paiements)
	Prestation ontarienne pour l'énergie propre	Environ 12,80 \$ par mois pour un consommateur résidentiel typique utilisant 800 kWh par mois ²
Juillet 2011	Prestation ontarienne pour enfants	Jusqu'à 91,66 \$ par enfant par mois
	Crédit d'impôt de l'Ontario pour les coûts d'énergie et les impôts fonciers	Jusqu'à 261 \$ pour les personnes âgées et jusqu'à 229,25 \$ pour les autres, premier de quatre paiements pour l'année
	Crédit pour les coûts d'énergie dans le Nord de l'Ontario	Jusqu'à 33 \$ pour les particuliers et jusqu'à 51 \$ pour les familles, premier de quatre paiements pour l'année
	Prestation ontarienne pour l'énergie propre	Environ 12,80 \$ par mois pour un consommateur résidentiel typique utilisant 800 kWh par mois ²

TABLEAU 4. Calendrier de paiement des prestations de l'Ontario 2011 (suite)

Date de paiement	Type de paiement	Montant du paiement
Août 2011	Prestation ontarienne pour enfants	Jusqu'à 91,66 \$ par enfant par mois
	Crédit de taxe de vente de l'Ontario	Jusqu'à 66,25 \$ par trimestre par adulte et par enfant
	Prestation ontarienne pour l'énergie propre	Environ 12,80 \$ par mois pour un consommateur résidentiel typique utilisant 800 kWh par mois ²
Septembre 2011	Prestation ontarienne pour enfants	Jusqu'à 91,66 \$ par enfant par mois
	Prestation ontarienne pour l'énergie propre	Environ 12,80 \$ par mois pour un consommateur résidentiel typique utilisant 800 kWh par mois ²
Octobre 2011	Prestation ontarienne pour enfants	Jusqu'à 91,66 \$ par enfant par mois
	Prestation ontarienne pour l'énergie propre	Environ 12,80 \$ par mois pour un consommateur résidentiel typique utilisant 800 kWh par mois ²
Novembre 2011	Prestation ontarienne pour enfants	Jusqu'à 91,66 \$ par enfant par mois
	Crédit de taxe de vente de l'Ontario	Jusqu'à 66,25 \$ par trimestre par adulte et par enfant
	Prestation ontarienne pour l'énergie propre	Environ 12,80 \$ par mois pour un consommateur résidentiel typique utilisant 800 kWh par mois ²
Décembre 2011	Prestation ontarienne pour enfants	Jusqu'à 91,66 \$ par enfant par mois
	Crédit d'impôt de l'Ontario pour les coûts d'énergie et les impôts fonciers	Jusqu'à 261 \$ pour les personnes âgées et jusqu'à 229,25 \$ pour les autres, deuxième de quatre paiements pour l'année
	Crédit pour les coûts d'énergie dans le Nord de l'Ontario	Jusqu'à 33 \$ pour les particuliers et jusqu'à 51 \$ pour les familles, deuxième de quatre paiements pour l'année
	Prestation ontarienne pour l'énergie propre	Environ 12,80 \$ par mois pour un consommateur résidentiel typique utilisant 800 kWh par mois ²

¹ La date de paiement variera pour certains crédits et prestations en fonction de la date de traitement de la déclaration de revenus.

² La Prestation ontarienne pour l'énergie propre (POEP) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2011. En raison du temps nécessaire à la mise en œuvre, les redressements de prix apparaîtront sur les factures d'électricité au plus tard en mai 2011, et seront rétroactifs au 1^{er} janvier 2011. Le montant de la POEP variera en fonction du prix réel, de la consommation et de l'emplacement. Le moment du paiement dépendra aussi du cycle de facturation du fournisseur (p. ex., une fois par mois, tous les deux mois) et du montant du paiement figurant sur chaque facture (p. ex., montant équivalent à un ou deux mois d'application de la POEP).

³ Le montant de la Prestation ontarienne pour enfants de juin 2011 comprend une majoration de 0,08 \$ pour porter le paiement total de l'année de prestation de juillet 2010 à juin 2011 à 1 100 \$ par enfant.



Logements abordables

Des logements sûrs et abordables occupent une place importante dans la Stratégie ontarienne de réduction de la pauvreté.

Le plan :

En novembre 2010, la province a présenté sa Stratégie à long terme de logement abordable. Cette stratégie, qui étaye les investissements effectués dans le secteur du logement, aura pour effet de responsabiliser davantage le système actuel de logement et de le rendre plus transparent et accessible, améliorant ainsi la vie des personnes à la recherche d'un logement.

La province collabore avec le gouvernement fédéral afin de créer une nouvelle initiative en matière de logement abordable qui prolongera le financement fédéral et provincial.

Les résultats :

- Dans le cadre des investissements de stimulation de 2009-2010 et 2010-2011, les gouvernements fédéral et provincial ont accordé 704 millions de dollars pour la rénovation de plus de 185 000 logements sociaux en Ontario et l'amélioration de leur rendement énergétique.
- Le Programme Canada-Ontario de logement abordable participe à la création de nouveaux logements abordables pour les familles à faible revenu. Depuis 2005, plus de 14 000 logements ont été aménagés et près de 7 500 logements sont en cours de construction ou de planification.
- Une somme annuelle d'environ 450 millions de dollars est également investie dans les logements et les services aux sans-abri afin d'aider les personnes défavorisées.
- Depuis 2004, le gouvernement a investi plus de 33,8 millions de dollars, et plus de 23 800 familles ontariennes ont évité une expulsion grâce aux mesures que prend le gouvernement pour assurer la stabilité des banques municipales d'aide au loyer partout dans la province.

Aide sociale

L'aide sociale fournit du soutien au revenu et à l'emploi aux personnes qui ont besoin d'une aide financière. L'aide sociale est principalement offerte par le truchement du programme Ontario au travail et du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées. Les prestations d'aide sociale comprennent une allocation de frais de subsistance et une allocation de logement qui aide les bénéficiaires à assumer leurs frais de logement.

Le plan :

Depuis son arrivée au pouvoir en 2003, le gouvernement a pris des mesures importantes pour bonifier et améliorer les programmes d'aide sociale.

Les résultats :

Étayant la Stratégie de réduction de la pauvreté du gouvernement, on a entrepris en novembre 2010 le plus important examen des programmes ontariens d'aide sociale en plus de 20 ans. Cet examen, qui est mené par l'honorable Frances Lankin, C.P., et le Dr Munir Sheikh, et qui prendra fin au mois de juin 2012, servira à :

- recommander des moyens d'aider les gens à trouver et à conserver un emploi et de garantir la sécurité des personnes incapables de travailler;
- examiner et déterminer l'efficacité de l'aide sociale en Ontario et son rôle par rapport aux autres éléments du système canadien de sécurité du revenu;
- faire en sorte que le système soit simple, convivial, facile d'accès, financièrement viable et redevable aux contribuables.

Compte tenu de la majoration proposée dans le présent budget, le taux composé d'augmentation cumulative des prestations d'aide sociale depuis 2003 se chiffrerait à 13,7 %.

Le gouvernement continuera de prendre des mesures qui augmenteront la responsabilisation des programmes, y compris la mise en oeuvre d'une nouvelle application de la technologie de l'information qui améliorera la capacité de gérer et de suivre l'information concernant l'aide sociale.



Soutien des enfants et des jeunes ayant des besoins particuliers

Le gouvernement fournit du soutien aux enfants et aux jeunes qui ont des besoins particuliers, ainsi qu'à leur famille, au moyen de divers programmes communautaires.

Le plan :

Le gouvernement continue d'aider les enfants et les jeunes qui ont des besoins particuliers complexes et qui sont atteints d'autisme grâce à des programmes dispensés par l'entremise des services sociaux. Ces programmes se greffent aux mesures de soutien fournies par les systèmes de santé et d'éducation.

Les résultats :

- Entre 2003-2004 et 2010-2011, le gouvernement a accru ses investissements pour les besoins particuliers complexes de 50 millions de dollars, soit 167 %, pour les porter à environ 80 millions de dollars par an.
- Par ailleurs, le gouvernement entend dépenser plus de 186 millions de dollars par an pour soutenir les enfants et les jeunes atteints de troubles du spectre autistique en facilitant leur transition à l'école et tout au long de leur scolarité, fournir aux familles des services de relève et offrir des services d'intervention comportementale intensive (ICI) et des traitements par analyse comportementale appliquée (ABA) à plus de 9 000 enfants. Depuis 2003-2004, le gouvernement a plus que quadruplé le soutien fourni aux enfants et aux jeunes atteints de troubles du spectre autistique et à leur famille.

Bien-être de l'enfance

Dans toute la province, 53 sociétés d'aide à l'enfance offrent actuellement des services de bien-être de l'enfance.

Le plan :

Le gouvernement a institué la Commission de promotion de la viabilité des services de bien-être de l'enfance. Le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse travaille avec la Commission et les sociétés d'aide à l'enfance à la mise en place de stratégies de compression des coûts et de transformation afin de créer un système de bien-être de l'enfance plus responsable et plus financièrement viable, qui est apte à produire de meilleurs résultats pour les enfants et les jeunes.

L'Ontario aide un plus grand nombre de pupilles de la Couronne à réussir à l'école et à entreprendre des études postsecondaires avec le soutien des équipes pour l'avancement de l'éducation qui leur offrent des services de mentorat et du soutien par les pairs, les motivent et les guident. Le gouvernement continue d'étudier des options pour renforcer sa Stratégie visant la réussite des pupilles de la Couronne, améliorer les résultats scolaires de ces jeunes et les aider à faire le passage vers l'âge adulte.



Les résultats :

- L'Ontario améliore les services de bien-être de l'enfance grâce à des modifications législatives et à de nouveaux investissements représentant plus de 400 millions de dollars depuis 2003, ce qui porte l'investissement total en 2011-2012 à 1,5 milliard de dollars. En conséquence, moins d'enfants ont besoin des services des sociétés d'aide à l'enfance et ils sont plus nombreux à vivre dans des foyers sûrs, stables et permanents.
- Le gouvernement donne suite aux recommandations de la Commission de regrouper les sociétés d'aide à l'enfance. Des progrès ont également été réalisés quant à la réduction des coûts de certaines sociétés d'aide à l'enfance grâce à des mesures visant à améliorer l'efficacité et à une restructuration de la prestation des services.
- La création du Réseau d'information pour la protection de l'enfance facilitera la transformation du secteur en permettant, d'une part, aux sociétés d'aide à l'enfance de partager des renseignements pertinents en temps opportun et d'alléger leur fardeau administratif et, d'autre part, au ministère d'exercer une meilleure surveillance, grâce à la production de données exactes sur les dépenses et les services à la clientèle.

Sécurité des Ontariennes et des Ontariens

Le plan :

Le gouvernement de l'Ontario est déterminé à édifier des collectivités plus fortes et plus sûres. Depuis 2003, il effectue des investissements considérables afin d'accroître la sécurité publique. À moyen terme, il alloue plus de 4,4 milliards de dollars par an à un certain nombre d'initiatives importantes qui améliorent l'efficacité du système judiciaire, protègent les familles ontariennes et dirigent les fonds là où ils sont les plus nécessaires pour appuyer le programme de sécurité publique du gouvernement.

Le présent budget prévoit un financement annuel d'environ 13 millions de dollars en 2011-2012 et par la suite pour la Stratégie provinciale d'intervention contre la violence (SPIV) et la stratégie torontoise d'intervention contre la violence (STIV). Ces initiatives ont pour but de lutter contre la violence armée et les bandes criminalisées à Toronto et dans toute la province. Cet investissement s'ajoute aux 51 millions de dollars annoncés en 2006 pour aider la police et les procureurs à enquêter sur les actes criminels commis avec des armes à feu et à poursuivre en justice les auteurs d'un crime à main armée.

Le présent budget alloue également quelque 31 millions de dollars sur trois ans à la création de programmes pour les victimes et à l'amélioration des programmes actuels d'aide aux victimes, notamment des services de soutien pour les victimes de violence familiale ainsi que des initiatives pour aider les victimes autochtones dans les collectivités éloignées du Nord. Ce financement concrétise la promesse du gouvernement de soutenir les victimes d'actes criminels partout dans la province.

Soucieux d'enrayer les actes criminels en Ontario, le gouvernement affecte environ 1 milliard de dollars par an aux services de police. Depuis 2003, il a financé l'embauche de plus de 2 000 agents de police supplémentaires pour patrouiller dans les rues de la province. L'Ontario a consacré aux agents de police la totalité de son financement au titre du Fonds de recrutement de policiers, ce qui a permis d'engager jusqu'à 329 nouveaux agents à l'échelle de la province. Depuis 2003, le taux de criminalité global a diminué de 17 % en Ontario, y compris une baisse de 11 % du nombre d'actes criminels violents. Les rues et les localités de la province sont désormais plus sûres grâce aux efforts des personnes chargées d'assurer la sécurité publique en Ontario.



Les résultats :

- **SPIV et STIV :** Des fonds ont permis aux services de police, dont ceux de Toronto, de London, de Hamilton et de Sudbury, de continuer à cibler les armes à feu et les bandes criminalisées, à démanteler ces bandes et à saisir des drogues illicites et de porter des accusations contre les auteurs d'activités criminelles. Depuis 2007, ces initiatives ont abouti à plus de 1 100 arrestations et à 2 000 accusations au pénal, ainsi qu'à la confiscation de 200 armes à feu illégales. Dix-sept collectivités de l'Ontario bénéficient du financement accordé dans le cadre de la SPIV.
- **Justice juste-à-temps :** En 2008, le gouvernement a annoncé la stratégie Justice juste-à-temps (JJAT) qui vise à réduire de 30 % d'ici 2012 le nombre moyen de jours et de comparutions nécessaires au règlement des causes criminelles. La stratégie Justice juste-à-temps favorise la résolution efficace des affaires criminelles en temps voulu.
- **Infrastructure du secteur de la justice :** Les investissements dans l'infrastructure de l'Ontario soutiennent également l'engagement du gouvernement à l'égard de la sécurité des collectivités en favorisant la prestation de services modernes, efficaces et accessibles dans le secteur de la justice. Le Palais de justice central de Durham, inauguré en octobre 2010, a permis de regrouper des services auparavant assurés à huit endroits différents dans la région de Durham. En outre, le gouvernement construit un nouveau complexe des sciences judiciaires et du coroner, qui devrait être achevé en 2013. Cet investissement renforcera la capacité de l'Ontario de répondre à la demande d'enquêtes en médecine légale et de poursuites au criminel.
- **Traite de personnes :** En février 2011, le gouvernement a annoncé un financement d'environ 2 millions de dollars sur trois ans pour lutter contre la traite de personnes en Ontario. Sa stratégie met l'accent sur l'application des lois et la prévention et comprend divers services pour les victimes de la traite de personnes partout en Ontario, comme les lignes téléphoniques d'urgence et les services d'approche.

Amélioration de l'accès à la justice

Le plan :

Le gouvernement continue d'améliorer l'accès à la justice pour la population ontarienne grâce à une série d'investissements dans l'ensemble du secteur, dont l'aide juridique, la transformation du système des droits de la personne, la justice pour les Autochtones, la justice familiale et la modification des cours des petites créances.

Les résultats :

- **Aide juridique Ontario :** Depuis 2009-2010, le gouvernement investit 150 millions de dollars supplémentaires sur quatre ans dans Aide juridique Ontario. Cet investissement est le plus important que la province n'ait jamais effectué dans l'aide juridique depuis sa fondation. Ce financement appuiera l'amélioration des services liés au droit de la famille et des personnes pauvres en instaurant des honoraires forfaitaires, en augmentant les taux horaires des avocats au cours des sept prochaines années et en haussant les honoraires d'aide juridique pour les témoins experts de la défense. Ces mesures assureront le maintien du degré élevé de qualité des services aux personnes les plus vulnérables. Le gouvernement verse plus de 300 millions de dollars par an aux services d'aide juridique pour les personnes à faible revenu de l'Ontario.
- **Transformation du système des droits de la personne :** En 2008, le gouvernement a continué d'aider les Ontariennes et Ontariens vulnérables en proposant de modifier le système ontarien des droits de la personne. Ces modifications facilitent le règlement en temps voulu des demandes relatives aux droits de la personne et l'accès aux soutiens juridiques et favorisent les droits de la personne. Elles permettent aussi à la Commission des droits de la personne de l'Ontario et au Tribunal des droits de la personne de régler plus rapidement les demandes relatives aux droits de la personne, de fournir une aide juridique aux personnes qui en ont besoin, et de promouvoir et de faire progresser les droits de la personne.



- **Justice autochtone** : Le gouvernement est déterminé à collaborer avec les communautés autochtones de la province pour améliorer leur accès aux services judiciaires et lutter contre la victimisation de leurs membres. L'Ontario affecte quelque 25 millions de dollars par an aux initiatives juridiques applicables aux Autochtones, y compris les services d'aide juridique spécialisés destinés aux Autochtones et le financement de projets communautaires afin d'aider les Autochtones victimes d'actes criminels.
- **Réforme de la justice familiale** : Le gouvernement a également réalisé d'importants progrès en ce qui concerne la transformation du système de justice familiale, et il accroîtra les services de médiation familiale et d'information dans tous les tribunaux de la province d'ici l'été 2011 (ces services sont actuellement offerts dans 17 tribunaux). Ces services offrent aux clients en droit familial des renseignements sur la garde d'enfants, l'accès et les aliments pour les enfants et le conjoint. Ils aideront un plus grand nombre de familles vulnérables à éviter les audiences devant le tribunal grâce à des solutions extrajudiciaires plus rapides et plus abordables.
- **Cour des petites créances** : En janvier 2010, la province a augmenté le plafond de la Cour des petites créances, pour le faire passer de 10 000 \$ à 25 000 \$. Cette hausse améliore l'accès à la justice en facilitant la résolution des cas et en réduisant les frais pour un plus grand nombre de particuliers et d'entreprises.

L'amélioration de l'accès à la justice et des soutiens fournis aux personnes vulnérables et la détermination de veiller sur la sécurité des familles ontariennes font partie du plan du gouvernement visant à créer des collectivités sûres. Le secteur de la justice continuera d'appliquer une gestion responsable en affectant les ressources là où les besoins sont les plus pressants et en transformant la prestation des services de façon à édifier des collectivités plus fortes et plus sûres.

Investissements dans l'infrastructure

À la fin de l'exercice 2010-2011, l'Ontario aura investi 62 milliards de dollars dans son infrastructure depuis 2003, ce qui comprend des investissements visant à améliorer les transports en commun et le réseau routier.

De plus, par l'entremise d'Infrastructure Ontario et de Metrolinx, le gouvernement provincial a grandement amélioré l'approvisionnement et la livraison des grands projets d'infrastructure.

- Infrastructure Ontario a mis en oeuvre plus de 50 projets représentant près de 21 milliards de dollars en construction d'immobilisations. Seize projets sont déjà achevés et 24 autres sont actuellement en chantier. On estime que, par rapport à un mode d'approvisionnement traditionnel, le mode utilisé pour la réalisation des projets aura permis une optimisation des ressources se chiffrant à plus de 400 millions de dollars.
 - Pour de plus amples renseignements, rendez-vous à www.infrastructureontario.ca.
- Metrolinx a mis en oeuvre une méthode systématique pour évaluer et hiérarchiser les principaux projets de transport en commun dans les régions du grand Toronto et de Hamilton. Ces priorités en matière d'investissements sont décrites dans le Plan régional de transport (PRT) « Le grand projet ».
 - Metrolinx joue le rôle d'organisme d'approvisionnement central pour l'achat de véhicules et d'équipement utilisés par les systèmes de transport en commun locaux, pour le compte des municipalités ontariennes participantes.



Principales améliorations du transport en commun

- GO Transit a mis en service des trains de 12 wagons qui permettent de transporter 300 passagers supplémentaires par trajet, sur les lignes Lakeshore et Milton.
- Afin de réduire les retards et d'accroître la fréquence de passage des trains, GO Transit a investi dans des sauts-de-mouton et de nouvelles voies. Ces améliorations comprennent le prolongement du service quotidien en semaine jusqu'à la gare Aldershot sur la ligne Lakeshore en direction ouest et l'ajout de trains pendant la période de pointe du matin sur la ligne Lakeshore en direction est.
- Les travaux de revitalisation de la gare Union ont commencé en juin 2010. Le projet, qui doit être achevé en 2015, prévoit un certain nombre d'améliorations telles que le triplement de la superficie du hall de GO Transit, un meilleur aménagement des aires piétonnières pour améliorer la circulation et la restauration des éléments architecturaux patrimoniaux de l'édifice. On entreprendra bientôt des travaux pour l'aménagement d'un nouveau quai à la station de métro Union.
- Les travaux d'expansion du service vers le sud sur la ligne Georgetown de GO Transit sont en cours. Le projet améliorera l'infrastructure afin de satisfaire à la demande actuelle et à la croissance future du nombre d'usagers de GO Transit.
- Metrolinx réalisera le Lien air rail (LAR), un lien express par rail reliant l'aéroport international Pearson à la gare Union. Cela comprend l'achat de véhicules au diesel propre conformes au niveau 4 pouvant être convertis à la propulsion à l'électricité.
- On poursuit les travaux relativement au service d'autobus rapides VIVA de York. Lorsque ces travaux seront achevés, un réseau de voies réservées et de stations dans les corridors de la rue Yonge et de la route 7 permettra aux navetteurs de toute la région de York d'éviter la congestion et de se déplacer plus rapidement et en fonction d'horaires plus fiables.
- Metrolinx a pris l'engagement de travailler avec la ville de Toronto et la Commission de transport de Toronto (CTT) afin de mettre au point un plan de transport en commun révisé qui soit responsable sur le plan financier, et qui amène Toronto à atteindre les objectifs en matière de transport régional décrits dans « Le grand projet ».
- Les investissements provinciaux ont soutenu des investissements municipaux dans des autobus plus neufs et plus accessibles à l'échelle de la province. Depuis 2003, la moyenne d'âge des autobus municipaux est passée de 11 à 7 ans en 2009. Quant à l'accessibilité, elle est passée de 39 % en 2003 à 85 % en 2009.

Principaux investissements dans le réseau routier

- Les travaux préalables à la construction sont en cours sur l'autoroute de Windsor-Essex, et les travaux complets de construction devraient commencer à l'été 2011. L'autoroute aidera à réduire la congestion et assurera le déplacement efficace des personnes et des biens dans le corridor commercial le plus achalandé de l'Ontario, soit celui de Windsor-Détroit, où près de 120 milliards de dollars en biens sont transportés chaque année.
- La province prolonge l'autoroute 407 vers l'est, à partir de Brock Road à Pickering jusqu'à la route 35/115. L'autoroute sera ouverte à la circulation par étapes, à commencer par un tronçon vers Harmony Road en 2015 et un tronçon vers Taunton Road et la voie de raccordement Durham Est en 2017; les travaux seront achevés en 2020. Le ministère des Transports travaille avec les municipalités pour amenuiser les répercussions des travaux sur la circulation locale au fur et à mesure de leurs progrès.
- Des améliorations continues de l'autoroute 417 à Ottawa comprennent l'aménagement de voies supplémentaires et des améliorations des ponts entre l'autoroute 416 et Anderson Road. Des travaux futurs dans le corridor incluent l'élargissement de la rue Nicholas jusqu'à la route régionale 174, ce qui donnera une capacité supplémentaire tout en appuyant le plan de transport d'Ottawa.
- La construction sur l'autoroute Queen Elizabeth (QEW) à St. Catharines se déroule à un bon rythme depuis juin 2007 et devrait être achevée en 2011. L'aménagement de six voies ainsi que d'autres améliorations sur cette grande artère commerciale permettront d'accroître la capacité, la sécurité et la fonctionnalité de la route pour les forts volumes de circulation locale, touristique et transfrontalière.
- L'élargissement de la route 11/17 à quatre voies entre Thunder Bay et Nipigon a commencé en 2010, et on entreprendra la construction d'un nouveau pont à deux travées sur la rivière Mackenzie. L'élargissement de la route se traduira par une circulation plus fluide et une plus grande sécurité routière.
- En novembre 2010, 16 kilomètres de voies réservées aux véhicules multioccupants (voies réservées aux VMO) ont été ouverts à la circulation sur l'autoroute QEW entre Trafalgar Road, à Oakville, et Guelph Line, à Burlington. Il s'agit du plus long tronçon de telles voies dans la région du grand Toronto. Les voies réservées aux VMO aménagées sur les autoroutes provinciales ont pour but de réduire la congestion, car elles permettent le déplacement d'un plus grand nombre de personnes dans un plus petit nombre de véhicules.



Principaux investissements dans le réseau routier (suite)

- Les travaux de réaménagement des aires de service se poursuivent le long des autoroutes 400 et 401. Sept nouvelles aires de service en bordure de l'autoroute 401 ont été ouvertes en 2010. Sept autres seront entièrement fonctionnelles d'ici le 31 juillet 2011; les autres ouvriront graduellement d'ici janvier 2013. Les nouvelles aires, qui ont été modernisées, mettront en valeur l'hospitalité et les attractions de l'Ontario et fourniront un lieu sûr où les voyageurs pourront se reposer, manger et faire le plein. Elles seront ouvertes jour et nuit, sept jours sur sept, à longueur d'année.
- Le gouvernement provincial publie des plans pluriannuels sur les travaux de réfection des routes afin de renseigner le public et d'aider l'industrie de la construction à planifier ses travaux. Pour plus de renseignements, consulter le site www.mto.gov.on.ca/french/pubs/highway-construction/index.shtml.

Soutien des municipalités

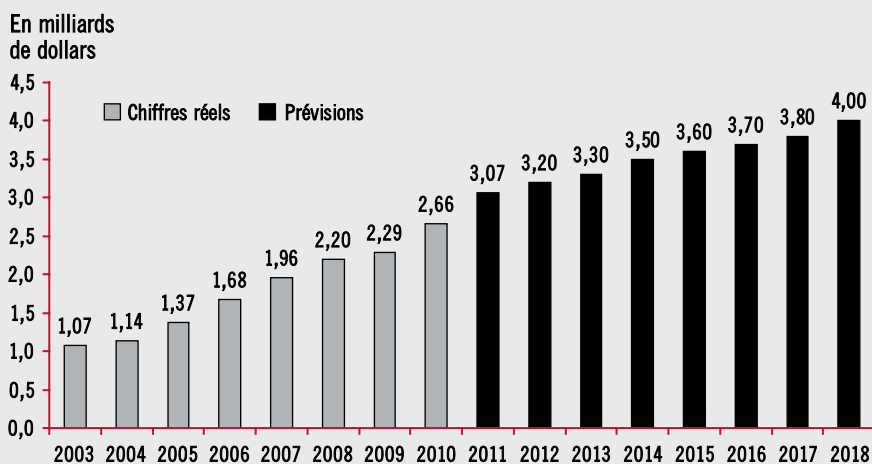
Quand il s'agit de soutenir les municipalités et de travailler avec elles, les réalisations du gouvernement sont éloquentes.

On élimine de l'assiette de l'impôt foncier le fardeau du financement des programmes de prestations d'aide sociale. De plus, depuis 2004, les municipalités reçoivent une partie des revenus provinciaux provenant de la taxe sur l'essence. Ajoutées à d'autres hausses du soutien gouvernemental permanent, ces prises en charge feront en sorte que les revenus tirés des impôts fonciers municipaux seront consacrés aux importantes priorités locales, notamment la construction d'infrastructures modernes et efficaces, le développement économique et la création d'emplois, lesquelles priorités entraîneront des bienfaits réels pour toute la population ontarienne.

D'ici 2018, la province aura porté le soutien annuel permanent des municipalités à 4 milliards de dollars, une augmentation de 270 % comparativement à 2003 (voir le graphique 13).



GRAPHIQUE 13. Augmentation du soutien continu aux municipalités



Nota : Comprend la prise en charge par la province du PMO, du POSHP et des prestations d'OT, de la sécurité dans les tribunaux, du FPMO/FRC, de la taxe provinciale sur l'essence, de la santé publique, des ambulances terrestres et du financement supplémentaire pour l'administration d'OT. Ne comprend pas des investissements ponctuels comme le Fonds de stimulation de l'infrastructure, le volet Collectivités du Fonds Chantiers Canada et les investissements aux termes de la *Loi de 2008 permettant d'investir dans l'Ontario*, etc.

Sources : Examen provincial-municipal du financement et du mode de prestation des services : *Envisager l'avenir ensemble* (octobre 2008) et le ministère des Finances, le ministère des Transports, le ministère de la Santé et des Soins de longue durée ainsi que le ministère des Services sociaux et communautaires de l'Ontario.

Le gouvernement provincial est conscient des difficultés particulières auxquelles font face les collectivités rurales et du Nord. Par l'entremise du Fonds de partenariat avec les municipalités de l'Ontario, le gouvernement fournit en 2011 un financement ciblé de 453 millions de dollars aux collectivités rurales et de 243 millions de dollars aux collectivités du Nord.

Grâce à l'accroissement du soutien permanent aux municipalités, les collectivités de l'Ontario sont bien placées pour profiter d'une économie plus vigoureuse à l'avenir et d'une meilleure qualité de vie.

TABLEAU 5. Différences quant au soutien apporté aux municipalités

	Gouvernement antérieur	Réalizations du présent gouvernement
Coûts du Programme de médicaments de l'Ontario (PMO) pour les bénéficiaires de l'aide sociale	Dévolution	Prise en charge (2008) – Avantage de 181 millions de dollars par année
Frais administratifs du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH)	Dévolution	Prise en charge (2009) – Avantage de 85 millions de dollars par année
Coûts des prestations du POSPH	Dévolution	Prise en charge (commencée en 2010, achevée en 2011) – Avantage de 652 millions de dollars par année
Coût des prestations d'Ontario au travail (OT)	Important fardeau financier imposé aux municipalités	Prise en charge en vue d'éliminer ce fardeau (commencée en 2010) – Avantage de 29 millions de dollars par année, qui atteindra plus de 430 millions de dollars d'ici 2018
Sécurité dans les tribunaux	Fardeau financier imposé aux municipalités	Prise en charge graduelle commençant en 2012 – Jusqu'à 125 millions de dollars par année, une fois que la prise en charge sera complète
Frais administratifs d'OT	Gel des coûts constatés	Partage véritablement équitable 50-50 (2010) – Avantage de plus de 160 millions de dollars par année
Ambulances terrestres	Gel des coûts constatés	Partage véritablement équitable 50-50 (2006) – Avantage de 407 millions de dollars par année ¹
Coûts de la santé publique	Dévolution	Prise en charge allant jusqu'à 75 % (2007) – Avantage de 530 millions de dollars par année ¹
Programme de la taxe sur l'essence	Dévolution des coûts du transport en commun	Premier gouvernement dans l'histoire de l'Ontario à consacrer des revenus provenant de la taxe sur l'essence au transport en commun (2004) – Avantage de 316 millions de dollars par année ²
Infrastructure municipale	–	Investissements importants dans l'infrastructure – plus de 12 milliards de dollars depuis 2003
Relations de la province avec les municipalités	–	Solide partenariat et respect mutuel (protocole d'entente ratifié en 2006) – illustré par l'Examen provincial-municipal du financement et du mode de prestation des services de 2008

¹ Avantage de 2010.² Chiffres pour 2009-2010, Programme de financement par la taxe sur l'essence.*Nota* : Les avantages annuels découlent des estimations pour 2011, sauf avis contraire.



Programmes de soutien des entreprises pour favoriser l'investissement et l'emploi

Le gouvernement a fourni un soutien considérable pour encourager les investissements des entreprises en Ontario. Bien que le secteur privé ait restreint ses dépenses au début de la récession, le soutien direct du gouvernement a aidé à susciter de nouveaux investissements de capitaux considérables et à créer des emplois dans les secteurs en croissance.

- Depuis 2008, le Fonds pour les emplois dans les secteurs émergents a fourni environ 714 millions de dollars pour soutenir 33 projets. Cet investissement a entraîné plus de 3,9 milliards de dollars en investissements de la part de l'industrie et permis de créer et de sauvegarder 8 368 emplois hautement spécialisés.
- Entre 2005 et 2010, les engagements de prêts de plus de 160 millions de dollars pris dans le cadre de la Stratégie d'investissement dans le secteur de la fabrication de pointe ont permis de soutenir des projets innovateurs dans 23 collectivités. Cet investissement a généré de nouveaux investissements d'une valeur de 1,1 milliard de dollars et servi à créer et à sauvegarder plus de 5 100 emplois.
- Depuis son lancement le 4 juin 2010, le Fonds pour les emplois et les investissements stratégiques a apporté un soutien de plus de 83 millions de dollars (52,4 millions de dollars en subventions et 31 millions de dollars en prêts). Cet investissement a généré un investissement total de la part de l'industrie s'élevant à plus de 1,4 milliard de dollars et protégé plus de 2 200 emplois hautement spécialisés.

Industries du divertissement et de la création

Les industries ontariennes du divertissement et de la création comprennent des sociétés dans le domaine de la production de films et de vidéos, de la musique, des arts du spectacle, de l'édition et de la conception de jeux vidéo, dont plusieurs ont remporté des prix. Ces industries sont bien placées pour profiter de la croissance mondiale de nouveaux produits et services et créer des emplois axés sur le savoir.

Le gouvernement accorde un financement ciblé et des incitatifs fiscaux pour stimuler la conception de contenu créatif et favoriser la création d'emplois axés sur le savoir dans de nouvelles industries dynamiques.

Depuis 2003, l'emploi s'est accru plus rapidement dans les industries du divertissement et de la création de l'Ontario que dans l'économie en général. En 2010, ce secteur a employé quelque 304 000 personnes en Ontario, ce qui représente une hausse de 15 %, soit 39 000 postes bien payés, par rapport à 2003.

En 2010, la province a appuyé l'industrie ontarienne du film et de la télévision en octroyant des crédits d'impôt d'environ 290 millions de dollars par l'entremise du crédit d'impôt pour la production cinématographique et télévisuelle ontarienne (110 millions de dollars), du crédit d'impôt de l'Ontario pour les services de production (155 millions de dollars) et du crédit d'impôt de l'Ontario pour les effets spéciaux et l'animation informatiques (25 millions de dollars).

Les mesures d'aide récemment annoncées pour le secteur ontarien de la création comprennent ce qui suit :

- fournir un financement stable et fiable à la Société de développement de l'industrie des médias de l'Ontario (SODIMO) en augmentant son financement de base à raison de 7 millions de dollars en 2010-2011 et de 15 millions de dollars en 2011-2012 et pour les exercices suivants. Ce soutien accru permettra à la SODIMO d'encourager davantage l'essor des industries ontariennes du divertissement et de la création;
- investir dans le Canadian Film Centre pour augmenter ses programmes de formation en lui octroyant 9 millions de dollars sur une période de trois ans;



- bonifier divers crédits d'impôt pour les médias en 2009, dont le crédit d'impôt de l'Ontario pour les services de production afin qu'il inclue non seulement les dépenses de main-d'oeuvre, mais aussi tous les coûts de production admissibles;
- établir le Fonds d'investissement dans les arts, qui versera 27 millions de dollars sur trois ans aux groupes artistiques sans but lucratif par l'intermédiaire du Conseil des arts de l'Ontario.

En 2007-2008, le gouvernement a fait un investissement de 75,5 millions de dollars au profit des organismes artistiques et des bibliothèques, dont le Musée royal de l'Ontario, le Musée des beaux-arts de l'Ontario, la bibliothèque de référence de Toronto, le festival Luminato de Toronto et le Canadian Film Centre.

Le gouvernement continuera de collaborer avec l'industrie concernant la question de l'accès au financement et aux capitaux.

« Les programmes qu'élabore la [Société de développement de l'industrie des médias de l'Ontario] appuient les industries locales, ce qui fait qu'aujourd'hui nous avons de grandes sociétés... qui ont pris leur essor en Ontario en profitant des incitatifs, puis en favorisant les ressources locales et en en tirant parti... Il n'y a pas de meilleur endroit que l'Ontario où implanter et faire fructifier une entreprise technologique. »

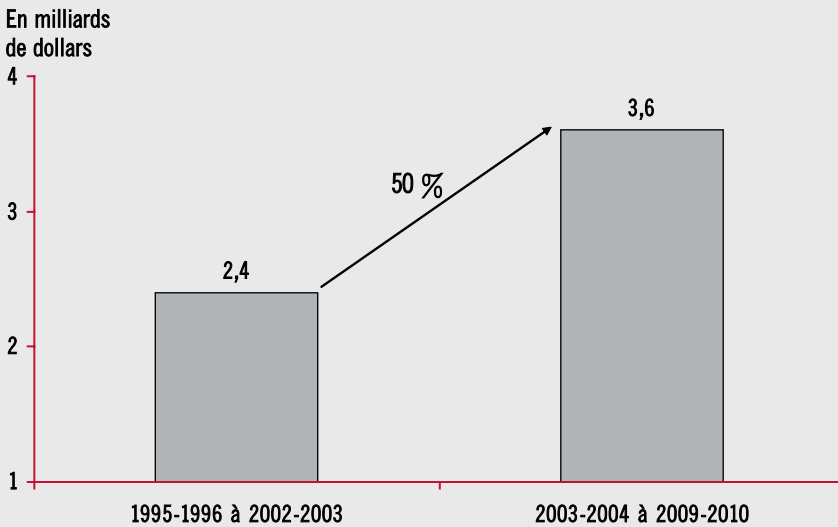
Gerald Pisarzowski, vice-président, Greater Toronto Marketing Alliance.

Innovation

La recherche et l'innovation jouent un rôle déterminant dans l'évolution de l'Ontario vers l'économie fondée sur le savoir du XXI^e siècle, économie caractérisée par une technologie en constante évolution, l'entrepreneuriat, des niveaux de productivité croissants et la concurrence sur les marchés mondiaux.

D'après Statistique Canada, le gouvernement de l'Ontario a consacré 3,6 milliards de dollars à la recherche et au développement depuis 2003-2004, ce qui représente une hausse de 50 % en sept ans par rapport aux huit années précédentes. Près de 80 % de ce financement a été consacré aux activités de recherche et de développement réalisées par les universités, les collèges et les hôpitaux.

GRAPHIQUE 14. Financement provincial total de la recherche et du développement



Source : Statistique Canada.



Depuis sa création en 2005, le ministère de la Recherche et de l'Innovation a investi plus de 2,2 milliards de dollars afin de renforcer l'économie fondée sur le savoir de la province et de faire de l'Ontario un endroit où les innovateurs peuvent exceller et aider à créer la prochaine génération d'emplois.

- Plus de 600 millions de dollars en fonds de fonctionnement et d'immobilisations ont été affectés par l'intermédiaire du Fonds pour la recherche en Ontario pour encourager des travaux de recherche de calibre mondial dans les universités, les collèges, les hôpitaux et les instituts de recherche sans but lucratif de la province.
- En 2010, le ministère de la Recherche et de l'Innovation a mis en oeuvre la Stratégie de commercialisation des sciences de la vie dotée de 161 millions de dollars. Il s'est aussi engagé à verser 15 millions de dollars à l'Institut ontarien de recherche sur le cerveau, qui a été établi en 2010 pour trouver des solutions innovantes aux maladies du cerveau. De plus, la province continue d'appuyer l'Institut ontarien de recherche sur le cancer, créé en 2005, en s'engageant à lui verser annuellement plus de 80 millions de dollars. C'est grâce à de telles initiatives que l'Ontario a pu devenir un important carrefour dans le domaine des sciences de la vie en Amérique du Nord, avec une forte concentration de chercheurs, d'instituts et d'entreprises dans ce domaine.
- Par l'entremise du Réseau ontarien d'excellence, le gouvernement provincial a établi un réseau de 14 centres d'innovation régionaux chargés de transformer d'excellentes idées en produits et services commerciaux. En 2008-2009, les centres ont aidé 1 400 sociétés et entrepreneurs à créer et à maintenir plus de 3 400 emplois et à commercialiser plus de 700 nouveaux produits et services. En 2011, le Réseau a élargi son réseau d'innovation régional pour inclure les régions de Windsor, de Kingston, de London, de Sault Ste. Marie, de Thunder Bay et de North Bay.
- Le gouvernement a contribué au renforcement du marché du capital de risque, en le rendant plus attrayant pour les investisseurs institutionnels et d'autres investisseurs du secteur privé. En 2010, deux des dix principaux investissements en capital de risque déclaré dans des sociétés ontariennes ont été faits avec le Fonds ontarien de développement des technologies émergentes à titre de co-investisseur. En outre, tous les secteurs de la technologie émergents ont enregistré des niveaux plus élevés d'investissements en capital de risque en 2010.

En 2010, le gouvernement a accordé plus de 465 millions de dollars en incitatifs fiscaux aux entreprises ontariennes qui effectuent de la recherche-développement. Ce soutien fiscal aide les entreprises ontariennes à développer des technologies, des produits et des services de pointe qui favoriseront la prospérité future de la province.

Le ministère de la Recherche et de l'Innovation renouvelle le programme d'innovation de l'Ontario, lancé en 2008, afin que l'économie de l'Ontario maintienne son rendement compétitif et axé sur l'innovation sur la scène internationale.



CHAPITRE II

PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES
ET PLAN FINANCIER DE
L'ONTARIO





Points saillants

Économie de l'Ontario

- ✓ Croissance du PIB réel projetée par le gouvernement pour 2011 – 2,4 %.
- ✓ Croissance du PIB réel en 2011 projetée en moyenne par le secteur privé – 2,6 %.
- ✓ Croissance du PIB réel projetée par le gouvernement pour 2012 – 2,7 %.
- ✓ Croissance du PIB réel en 2012, selon la moyenne des prévisions du secteur privé – 2,8 %.
- ✓ Emplois nets créés depuis mai 2009 – 233 400.
- ✓ Emplois nets créés depuis octobre 2003 – 452 000.
- ✓ Projection d'emplois nets créés de 2010 à 2014 – 480 000.

Finances de l'Ontario

- ✓ Déficit de 2010-2011 – 16,7 milliards de dollars, soit 3,0 milliards de dollars de moins que ce qui avait été prévu dans le budget de 2010.
- ✓ Déficit prévu de 2010-2011 en proportion du PIB – 2,7 %.
- ✓ Déficit de 2011-2012 – 16,3 milliards de dollars, soit 1,0 milliard de dollars de moins que ce qui avait été prévu dans le budget de 2010.
- ✓ Le plan du gouvernement visant à réduire le déficit et à rétablir l'équilibre budgétaire est efficace.



Section A : Aperçu

TABLEAU 1. Budget de 2011 – Les chiffres en bref

Économie de l'Ontario :		Finances de la province :	
Croissance prévue du PIB réel, 2011	2,4 %	Prévision de déficit 2011-2012	16,3 milliards \$
Croissance moyenne selon le secteur privé, 2011	2,6 %	Prévision des revenus 2011-2012	108,5 milliards \$
Croissance prévue du PIB réel, 2012	2,7 %	Prévision des charges 2011-2012	124,1 milliards \$
Emplois depuis mai 2009	233 400	Réserve 2011-2012	0,7 milliard \$
Emplois depuis octobre 2003	452 000	Rapport déficit accumulé-PIB (2003-2004)	25,2 %
Croissance du PIB réel (2010 par rapport à 2003) ¹	8,1 %	Rapport déficit accumulé-PIB (2010-2011)	24,1 %
Croissance du revenu réel disponible (2010 par rapport à 2003) ¹	22,1 %	Rapport déficit-PIB (2010-2011)	2,7 %

¹ Le PIB réel et le revenu réel disponible pour 2010 sont des estimations du ministère des Finances de l'Ontario.

Depuis 2003, le gouvernement a apporté des améliorations aux secteurs de l'éducation et des soins de santé, deux domaines qui avaient été négligés pendant trop longtemps. Le gouvernement a travaillé de concert avec la population ontarienne afin d'obtenir des résultats dans les hôpitaux, les écoles et le secteur de l'électricité, tout en éliminant le déficit de 5,5 milliards de dollars dont il avait hérité. En fait, avant que frappe la récession mondiale, l'économie de l'Ontario avait maintenu un excellent rendement financier.

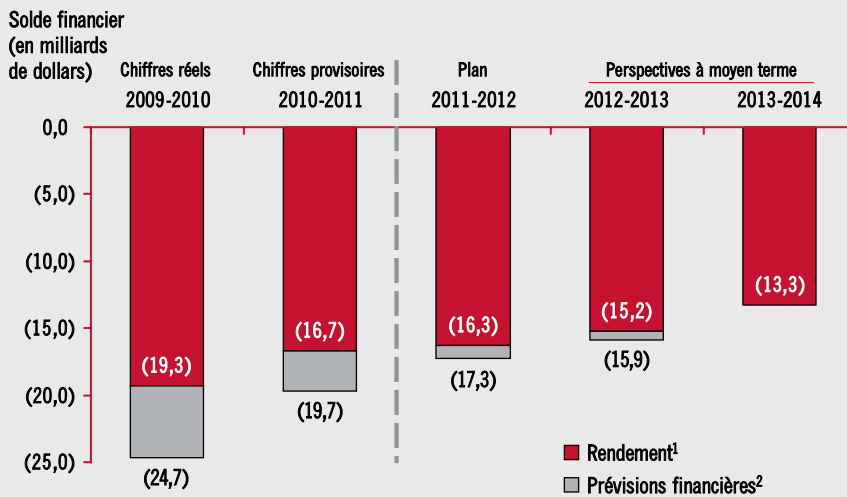
Le gouvernement a dépassé ses objectifs budgétaires pour cinq des sept derniers exercices. Ce n'est qu'après avoir subi les répercussions de la récession mondiale, qui ont obligé le gouvernement à appliquer des mesures décisives pour stimuler la création d'emplois et la croissance économique, que l'Ontario s'est retrouvé de nouveau en situation de déficit, à l'instar de nombreux gouvernements d'ailleurs dans le monde.

Les indices clés, comme le produit intérieur brut (PIB) réel et l'emploi, se rapprochent de leurs niveaux antérieurs à la récession. La province a récupéré 91 % des emplois perdus pendant le ralentissement économique mondial, et son économie devrait connaître une période de croissance soutenue.

Alors que l'économie de l'Ontario reprend son élan et remonte la pente, la province est en bonne position pour éliminer le déficit. Le plan responsable mis en oeuvre par le gouvernement pour rétablir l'équilibre budgétaire est efficace.

Selon les projections actuelles, le déficit pour 2010-2011 sera inférieur de 3,0 milliards de dollars aux prévisions énoncées dans le budget de 2010, ce qui représente une amélioration d'environ 32 % par rapport au déficit de 24,7 milliards de dollars qui avait été prévu à l'automne 2009 pour l'exercice 2009-2010. Pour les deux prochaines années, le gouvernement est en bonne voie d'obtenir une amélioration de 1,7 milliard de dollars par rapport aux prévisions au titre du déficit, ce qui porte à 4,7 milliards de dollars sur trois ans le montant total cumulé des améliorations à ce chapitre.

GRAPHIQUE 1. Rendement financier de l'Ontario



¹ Représente les prévisions actuelles pour la période allant de 2010-2011 à 2013-2014. Pour 2009-2010, les résultats réels sont présentés.

² Les prévisions pour la période allant de 2010-2011 à 2013-2014 reposent sur le budget de 2010. Les prévisions pour 2009-2010 sont tirées du document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario de 2009*.

Au-delà de 2012-2013, le gouvernement continue d'être en voie d'atteindre les objectifs financiers établis dans le budget de 2010. Ces objectifs comprennent la réduction du déficit pour l'abaisser à 13,3 milliards de dollars en 2013-2014 et rétablir progressivement l'équilibre budgétaire d'ici 2017-2018.



Section B : Résultats financiers provisoires de 2010-2011

Le budget de 2010 prévoyait un déficit de 19,7 milliards de dollars en 2010-2011. Le déficit prévu pour 2010-2011 est maintenant de 16,7 milliards de dollars, ce qui est inférieur de 3,0 milliards de dollars au déficit évalué dans le budget de 2010 et représente une amélioration de quelque 32 % par rapport au déficit de 24,7 milliards de dollars qui avait été prévu pour 2009-2010 à l'automne 2009. Cette amélioration des finances de la province découle en grande partie des efforts soutenus du gouvernement pour contenir la croissance des charges, tout en protégeant les services au public auxquels la population ontarienne attache le plus d'importance, comme l'éducation et les services de santé.

Le gouvernement s'est doté d'un plan responsable pour rétablir l'équilibre budgétaire. Ce plan est efficace, comme le démontrent les résultats provisoires pour 2010-2011.

TABLEAU 2. Résultats financiers en cours d'exercice 2010-2011

(en millions de dollars)

	Plan budgétaire	Chiffres provisoires	Variation en cours d'exercice
Revenus	106 867	106 185	(682)
Charges			
Programmes	115 896	113 344	(2 552)
Intérêt sur la dette	9 961	9 527	(434)
Total des charges	125 857	122 871	(2 986)
Réserve	700	–	(700)
Excédent/(Déficit)	(19 690)	(16 686)	3 004

Selon les perspectives provisoires pour 2010-2011, les revenus seront inférieurs de 0,7 milliard de dollars par rapport aux prévisions du budget de 2010. On prévoit que le total des charges pour 2010-2011 diminuera de 3,0 milliards de dollars par rapport au montant prévu dans le budget de 2010. Il s'agit du deuxième exercice consécutif pour lequel le gouvernement envisage une diminution des charges totales comparativement aux charges qui avaient été prévues dans le plan budgétaire pour cet exercice. Ces résultats démontrent la capacité du gouvernement de maîtriser la croissance des dépenses grâce à une gestion financière prudente, tout en protégeant les services au public.

Comme on prévoit que les charges seront inférieures aux prévisions budgétaires, la réserve de 700 millions de dollars, mise en place pour protéger le plan financier contre les variations imprévues des perspectives économiques et financières, a été utilisée pour améliorer le rendement financier de la province et réduire le déficit de 2010-2011.

Les résultats provisoires de 2010-2011 sont fondés sur les meilleurs renseignements disponibles au début de mars 2011. Puisqu'elles sont provisoires, ces projections pourraient être modifiées lorsque les revenus et les charges réels de la province seront déterminés de façon définitive dans les *Comptes publics de l'Ontario* de 2010-2011 qui seront publiés cet été.



Revenus au cours de l'exercice

Le total des revenus est estimé à 106 185 millions de dollars en 2010-2011, ce qui est inférieur de 682 millions de dollars (0,6 %) au montant prévu dans le budget de 2010. Cet écart par rapport aux prévisions est relativement peu prononcé, comparativement aux écarts des dernières années. Les revenus sont devenus beaucoup plus prévisibles grâce à la stabilisation et à la croissance de l'économie de l'Ontario. Ils correspondent en grande partie aux hypothèses ayant servi à la planification du budget de 2010. La plupart des variations des revenus nets reflètent des modifications des charges en 2010-2011, y compris une diminution des fonds accordés à des travaux d'infrastructure, qui a été compensée par la baisse des dépenses d'immobilisations, et une diminution des montants recouverts des contrats d'approvisionnement en électricité, entièrement compensée par une baisse des coûts au titre de ces contrats. Abstraction faite de ces diminutions, les revenus prévus sont de 140 millions de dollars (0,1 %) inférieurs aux prévisions du budget de 2010.

TABLEAU 3. Sommaire des variations des revenus depuis la publication du budget de 2010

(en millions de dollars)

	Chiffres provisoires 2010-2011
Revenus fiscaux	
Impôt sur le revenu des particuliers	(2 181)
Impôt des sociétés	860
Impôts fonciers prélevés aux fins scolaires	441
Droits de cession immobilière	226
Taxe sur le tabac	192
Paiements tenant lieu d'impôts (électricité)	(186)
Contribution-santé de l'Ontario	96
Taxe de vente	(90)
Impôt-santé des employeurs	83
Tous les autres impôts et taxes	222
	(337)
Gouvernement du Canada	
Infrastructure	(438)
Autres – Gouvernement du Canada	(247)
	(685)
Revenus tirés des entreprises publiques	
Ontario Power Generation Inc. et Hydro One Inc.	82
Régie des alcools de l'Ontario	79
Sociétés des loteries et des jeux de l'Ontario	66
Toutes les autres entreprises publiques	6
	233
Autres revenus non fiscaux	
Recouvrements – Contrats d'approvisionnement en électricité	(104)
Autres revenus non fiscaux	211
	107
Total des variations des revenus depuis la publication du budget de 2010	(682)



Variations des revenus

Voici les points saillants des variations des revenus en 2010-2011 par rapport aux prévisions du budget de 2010 :

- Les revenus tirés de l'**impôt sur le revenu des particuliers (IRP)** devraient être inférieurs de 2 181 millions de dollars surtout en raison des revenus moindres découlant du traitement des déclarations de revenus de 2009. Depuis la publication du budget de 2010, le traitement des déclarations de revenus de 2009 a entraîné une baisse de l'assiette à laquelle est appliquée la croissance aux fins des prévisions des revenus découlant de l'IRP pour 2010-2011. Les revenus inférieurs aux prévisions figurant dans les *Comptes publics de l'Ontario* de 2009-2010 ont entraîné une diminution unique de l'ordre de 477 millions de dollars en 2010-2011 étant donné que les écarts par rapport aux prévisions antérieures dans les *Comptes publics* figurent dans l'exercice en cours. La croissance plus forte que prévu des salaires et du niveau d'emploi en 2010 a compensé en partie la réduction liée aux résultats moindres de 2009.
- Les revenus tirés de l'**impôt des sociétés (IS)** devraient être supérieurs de 860 millions de dollars à la suite du traitement des déclarations de revenus de 2009 depuis la publication du budget de 2010. Il en résulte une hausse de l'assiette de l'IS de 2009-2010 à laquelle est appliquée la croissance aux fins des prévisions des revenus pour 2010-2011.
- Les revenus tirés des **impôts fonciers prélevés aux fins scolaires (IFPFS)** devraient être supérieurs de 441 millions de dollars en raison surtout d'une modification, neutre sur le plan financier, de la présentation du volet énergie du crédit d'impôt de l'Ontario pour les coûts d'énergie et les impôts fonciers, qui est maintenant imputé à la taxe de vente et non plus à l'IFPFS.
- On estime que les revenus tirés des **droits de cession immobilière** dépasseront de 226 millions de dollars les prévisions du plan budgétaire de 2010 en raison de la vigueur du marché de l'habitation.
- On prévoit que les revenus générés par la **taxe sur le tabac** augmenteront de 192 millions de dollars en raison de l'amélioration des activités d'exécution.
- Les **paiements tenant lieu d'impôts (électricité)** devraient être de 186 millions de dollars inférieurs au montant prévu dans le plan budgétaire de 2010, en raison surtout de la baisse des paiements à ce titre de l'Ontario Power Generation (OPG) à la suite de la résolution des incertitudes fiscales liées à la réalisation des vérifications fiscales d'exercices antérieurs.

- Les revenus tirés de la **Contribution-santé de l'Ontario** sont supérieurs de 96 millions de dollars au plan budgétaire de 2010 en raison d'une croissance plus élevée du revenu des particuliers et d'un rajustement ponctuel positif de 39 millions de dollars en 2010-2011, car les revenus ont été déclarés en moins dans les Comptes publics des années précédentes.
- Les revenus prévus tirés de la **taxe de vente** sont inférieurs de 90 millions de dollars en raison de la modification mentionnée précédemment, neutre sur le plan financier, de la présentation des revenus tirés de l'IFPFS. Cette diminution est compensée en partie par une croissance des dépenses de consommation supérieure aux prévisions.
- Les revenus prévus tirés de l'**impôt-santé des employeurs** sont supérieurs de 83 millions de dollars, ce qui s'explique par une croissance supérieure des traitements et salaires.
- Les revenus tirés de **tous les autres impôts et taxes** devraient être supérieurs de 222 millions de dollars sur une base nette, ce qui est attribuable en grande partie à la hausse des revenus tirés de l'impôt sur les dividendes privilégiés des corporations et des taxes sur le carburant et l'essence.
- Les transferts du gouvernement du Canada au titre des projets d'**infrastructure** devraient être inférieurs de 438 millions de dollars aux prévisions, en raison surtout de la révision des calendriers des dépenses consacrées aux projets d'infrastructure.
- **Tous les autres transferts du gouvernement du Canada** ont été inférieurs de 247 millions de dollars, ce qui est surtout attribuable au report du financement de l'Inforoute Santé du Canada et aux transferts inférieurs versés à des organismes ayant fait l'objet d'une consolidation.
- Le revenu net combiné de l'**Ontario Power Generation Inc.** (OPG) et d'**Hydro One Inc.** (HOI) devrait être supérieur de 82 millions de dollars aux prévisions du budget de 2010, en raison surtout des revenus supérieurs tirés des tarifs de transport de HOI résultant d'une demande de pointe d'électricité plus élevée à l'été 2010, ainsi que des coûts de fonctionnement moindres de HOI et de l'OPG. Cette hausse de revenu est en partie neutralisée par l'incidence d'une production hydroélectrique moindre de l'OPG causée par de faibles niveaux d'eau.
- Le revenu net de la **Régie des alcools de l'Ontario** devrait dépasser de 79 millions de dollars les prévisions, en raison des ventes élevées, de la gestion des charges et du rendement plus élevé des investissements d'immobilisations dans les succursales.



- Le revenu net de la **Société des loteries et des jeux de l'Ontario** devrait être supérieur de 66 millions de dollars en raison surtout de la hausse de revenus tirés des produits de loterie et de la baisse des frais de fonctionnement dans tous les secteurs d'activité.
- Les revenus nets tirés de **toutes les autres entreprises publiques** ont augmenté de 6 millions de dollars.
- Les **montants recouverts des contrats d'approvisionnement en électricité** devraient être inférieurs de 104 millions de dollars en raison surtout de paiements de soutien moindres aux termes du contrat de soutien éventuel visant les centrales de Lambton et de Nanticoke, résultant des prix plus élevés sur le marché de l'électricité en 2010. Cette baisse est entièrement compensée par des coûts moindres au titre des contrats d'approvisionnement en électricité.
- **Tous les autres revenus non fiscaux** combinés sont supérieurs de 211 millions de dollars, ce qui est surtout attribuable à la vente d'une partie des actions de General Motors détenues par la province et à la part de la province des accords conclus avec certains fabricants de tabac en vue de régler des poursuites civiles relatives à la circulation du tabac de contrebande au début des années 1990.

Charges au cours de l'exercice

On prévoit actuellement que le total des charges en 2010-2011 sera de 122 871 millions de dollars, soit une baisse de 2 986,1 millions de dollars par rapport aux prévisions du budget de 2010. Les charges de programmes prévues en 2010-2011 sont également inférieures à ce qui avait été prévu au moment de la préparation du budget de 2010. Cette baisse témoigne de la gestion prudente des charges que le gouvernement a appliquée, qui a fait en sorte que 21 des 29 ministères prévoient dépenser un montant inférieur à leur affectation du budget de 2010, ainsi que de la possibilité de réaffecter une partie des fonds de prévoyance afin de réduire le déficit pour 2010-2011. L'amélioration du rendement au chapitre des charges est également attribuable à la révision des calendriers des projets d'infrastructure, dont les projets de stimulation économique.

Les charges liées à l'intérêt sur la dette de la province sont de 434,2 millions de dollars inférieures aux prévisions du budget de 2010, ce qui s'explique par des taux d'intérêt moindres et un déficit moindre que celui prévu dans le budget.

TABLEAU 4. Sommaire des variations des charges depuis la publication du budget de l'Ontario de 2010

(en millions de dollars)

	Chiffres provisoires 2010-2011
Variations des charges de programmes¹	
Secteur de la santé	(454,0)
Secteur de l'éducation ²	8,2
Secteur de l'éducation postsecondaire et de la formation professionnelle	(462,6)
Secteur des services à l'enfance et des services sociaux	13,1
Secteur de la justice	(70,9)
Autres programmes	(281,2)
Fonds de prévoyance non utilisés	(1 304,5)
Total des variations des charges de programmes	(2 551,9)
Intérêt sur la dette	(434,2)
Total des variations des charges depuis la publication du budget de 2010	(2 986,1)

¹ Excluent les transferts neutres sur le plan financier entre les ministères.

² Exclut le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario.



Variation des charges

Étant donné que près des trois quarts des ministères s'attendent à dépenser moins que l'allocation qui leur avait été accordée dans le budget de 2010, les projections provisoires des charges dans la plupart des secteurs sont considérablement moindres que les prévisions initiales. Voici certains des points saillants des variations des charges par rapport aux prévisions du budget de 2010 :

- Les charges dans le **secteur de la santé** sont inférieures de 454,0 millions de dollars aux prévisions, en raison surtout des plans révisés en ce qui concerne les dossiers de santé électroniques, d'une utilisation moindre des programmes de vaccination et d'appareils et d'accessoires fonctionnels, ainsi que du report des dates limites des projets de stimulation à court terme.
- Les charges prévues dans le **secteur de l'éducation** correspondent en grande partie aux prévisions du budget de 2010.
- Les charges prévues dans le **secteur de l'éducation postsecondaire et de la formation professionnelle** sont inférieures de 462,6 millions de dollars, en raison surtout de la demande moins forte que prévu de programmes de formation professionnelle et relatifs au marché du travail et qui est attribuable à l'amélioration de la conjoncture économique, ainsi que de la révision du calendrier d'exécution des projets d'infrastructure.
- Les charges dans le **secteur des services à l'enfance et des services sociaux** sont supérieures de 13,1 millions de dollars, en raison surtout d'une hausse de 33,5 millions de dollars de l'enveloppe du ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse, principalement en vue d'appuyer les services de protection de l'enfance. Cette hausse des charges est compensée par des économies nettes au titre des coûts de fonctionnement de 20,4 millions de dollars au ministère des Services sociaux et communautaires.
- Les charges dans le **secteur de la justice** ont diminué de 70,9 millions de dollars, en raison surtout de la révision des calendriers des projets d'infrastructure dans le domaine de la justice portant entre autres sur des palais de justice et des établissements correctionnels.

- Les charges des **autres programmes** devraient diminuer de 281,2 millions de dollars, ce qui représente le reste des variations des charges de programmes. Parmi les principales variations, notons les suivantes : les économies réalisées par les ministères grâce à la gestion prudente des charges, les dépenses moindres en raison de la révision des calendriers des projets d'infrastructure, ainsi que la baisse des coûts correspondant à la diminution des montants recouverts des contrats d'approvisionnement en électricité, comme il est indiqué précédemment dans la présente section.
- Les **Fonds de prévoyance** qui faisaient partie du budget de 2010 afin de protéger le plan financier contre les variations imprévues des charges ont été réduits de 1 304,5 millions de dollars au total pour s'établir à 250,0 millions de dollars, étant donné que l'approche prudente du gouvernement en matière de gestion des charges a fait en sorte que les montants entiers de ces fonds n'ont pas été nécessaires pour financer les programmes et qu'ils sont disponibles pour réduire le déficit de 2010-2011.
- Les charges liées à l'**intérêt sur la dette** sont inférieures de 434,2 millions de dollars aux prévisions du budget de 2010, ce qui découle surtout de taux d'intérêt moindres et d'un déficit inférieur à ce qui avait été prévu au moment de la préparation du budget.

Les variations des charges figurant dans le tableau 4 ne tiennent pas compte des transferts neutres sur le plan financier entre les ministères. Notons en particulier le transfert, du ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse au ministère de l'Éducation, de responsabilités d'une valeur de 836,7 millions de dollars relatives aux politiques et aux programmes de garde d'enfants, afin de faciliter des transitions plus harmonieuses pour les enfants entre le système de garde d'enfants et le système d'éducation.



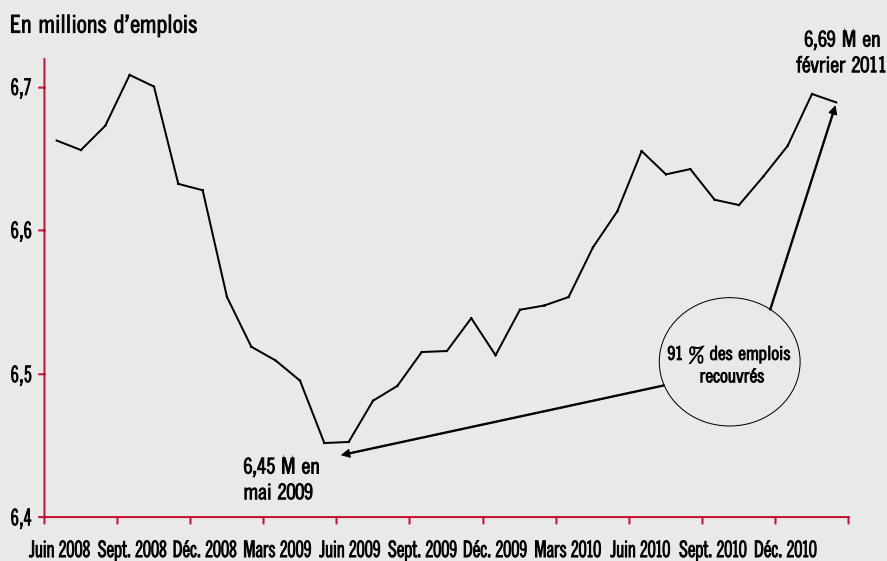
Section C : Perspectives économiques de l'Ontario

Aperçu

L'économie de l'Ontario remonte la pente à la suite de la récession mondiale et se prépare à une période de croissance soutenue.

Le rebondissement dans la création d'emplois constitue la meilleure indication pour les gens que la croissance économique de l'Ontario a repris. Pendant la récession, la province a subi une perte nette de 257 000 emplois. Jusqu'à février 2011, plus de 233 000 emplois nets ont été créés, ce qui signifie que 91 % des emplois perdus lors de la récession ont été recouverts.

GRAPHIQUE 2. Reprise de la création d'emplois



Comme cela a été le cas ailleurs au Canada et dans de nombreux pays, le gouvernement de l'Ontario a choisi d'atténuer l'impact de la récession par des investissements de stimulation à court terme dans l'infrastructure qui ont créé des emplois et contribué à rétablir la croissance. Mettant en oeuvre son plan Ontario ouvert sur le monde, le gouvernement a aussi renforcé les fondements économiques à long terme de la province en investissant dans le savoir, la compétence et l'économie verte et en améliorant radicalement la compétitivité des entreprises par l'entremise du Plan fiscal de l'Ontario pour stimuler la création d'emplois et la croissance. (Pour un complément d'information sur les politiques économiques du gouvernement de l'Ontario, voir le chapitre I, section A : *Un avenir meilleur*).

Le produit intérieur brut (PIB) réel de l'Ontario s'est accru d'environ 2,8 % en 2010, à la suite de baisses de 0,9 % en 2008 et de 3,6 % en 2009. Le plan du ministère des Finances est basé sur une augmentation du PIB réel de l'Ontario de 2,4 % en 2011, de 2,7 % en 2012 et 2013 et de 2,6 % en 2014. Cette projection a été revue par les membres du Conseil ontarien des prévisions économiques¹, qui ont tous conclu qu'il s'agissait d'hypothèses raisonnables aux fins de planification. Les hypothèses de planification utilisées par le ministère des Finances sont légèrement inférieures à la moyenne des prévisions du secteur privé quant à la croissance du PIB réel de l'Ontario qui étaient disponibles lors de la préparation du présent budget. La province connaît un rythme de croissance modeste mais soutenu, qui reflète une économie intérieure fondamentalement solide et une augmentation continue de la demande mondiale pour ses exportations.

TABLEAU 5. Perspectives économiques de l'Ontario

(en pourcentage)

	2008	2009	2010	2011p	2012p	2013p	2014p
Croissance du PIB réel	(0,9)	(3,6)	2,8e	2,4	2,7	2,7	2,6
Croissance du PIB nominal	0,1	(1,1)	6,1e	4,6	5,1	4,8	4,6
Croissance de l'emploi	1,6	(2,5)	1,7	1,7	1,8	1,8	1,7
Inflation de l'IPC	2,3	0,4	2,5	2,3	2,1	2,0	2,0

e = estimation du ministère des Finances de l'Ontario; p = projection de planification du ministère des Finances de l'Ontario.

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

¹ Selon les données disponibles le 4 mars 2011.



Une reprise économique soutenue en Ontario

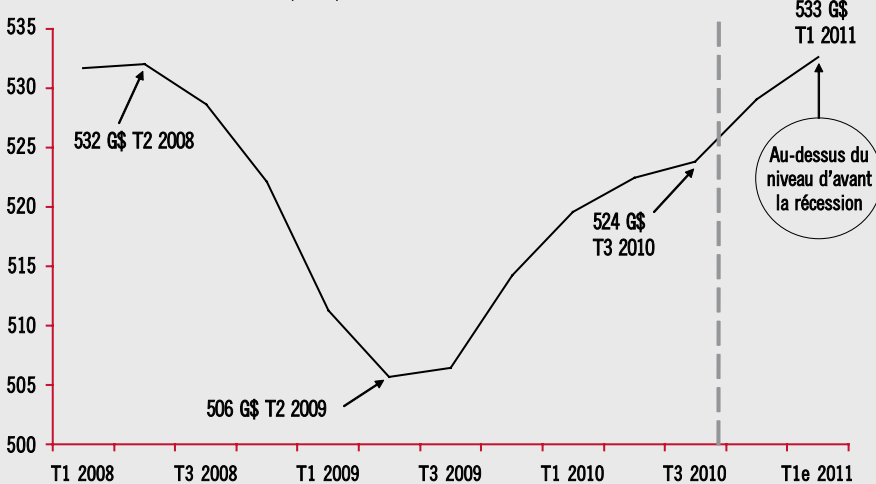
Les indicateurs clés de l'économie de l'Ontario tels que l'emploi et le PIB réel ont presque atteint leur niveau d'avant la récession. La reprise de la croissance a été soutenue par les solides assises de l'économie ontarienne, la hausse des exportations internationales et les vastes mesures de stimulation adoptées par le gouvernement.

Bien que l'économie remonte la pente, nombre de familles et d'entreprises ontariennes continuent de sentir les effets persistants de la récession mondiale. Le chômage demeure plus élevé qu'en 2008 et les profits des entreprises sont bien en deçà des niveaux atteints avant la récession.

Le PIB réel de l'Ontario s'est accru au cours de cinq trimestres consécutifs, soit entre le troisième trimestre de 2009 et le troisième trimestre de 2010. Au troisième trimestre de 2010, l'économie était inférieure de 1,5 % au niveau où elle se situait avant la récession. Des statistiques récentes indiquent que la reprise économique a pris de l'ampleur au dernier trimestre de 2010 et qu'elle se poursuit en 2011. Il est probable que l'économie aura dépassé les niveaux antérieurs à la récession au cours du premier trimestre de 2011.

GRAPHIQUE 3. PIB réel de l'Ontario

En milliards de dollars chaînés (2002)



e = estimation du ministère des Finances de l'Ontario.

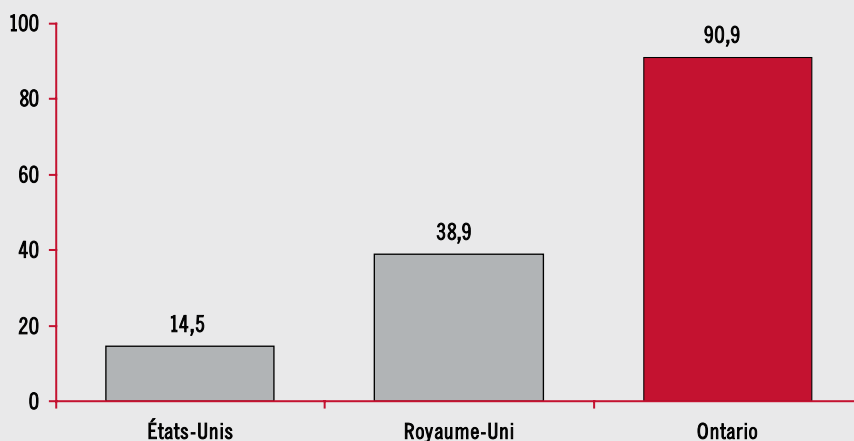
Source : ministère des Finances de l'Ontario.



La création d'emplois a été forte au cours des derniers mois, l'économie ayant gagné en moyenne près de 17 000 emplois nets par mois de novembre à février. La création d'emplois en Ontario et au Canada a été très solide par rapport à la plupart des autres pays développés. Le nombre d'emplois en Ontario est proche de ce qu'il était avant la récession. Par contre, des pays tels que les États-Unis et le Royaume-Uni ont recouvré seulement une fraction des emplois perdus – 14,5 % et 38,9 % respectivement.

GRAPHIQUE 4. Comparaison internationale des emplois recouvrés

Pourcentage des emplois perdus qui ont été recouvrés

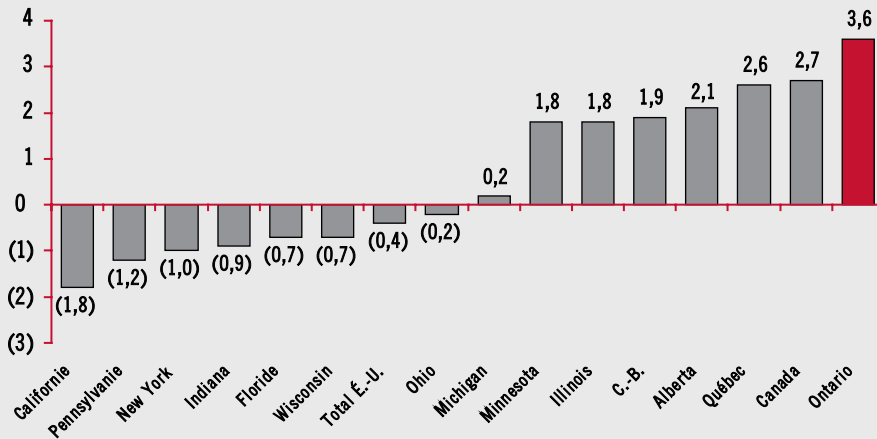


Sources : Statistique Canada, U.S. Bureau of Labor Statistics, U.K. Office for National Statistics et OCDE.

L'Ontario s'en est aussi bien tiré par rapport à la plupart des autres provinces et des États américains. Depuis mai 2009, l'emploi en Ontario s'est accru de 3,6 %, un taux supérieur à celui des autres grandes provinces canadiennes et bien au-delà de tous les États américains comparables où, dans certains cas, le nombre d'emplois continue de diminuer.

GRAPHIQUE 5. Croissance de l'emploi depuis mai 2009

En pourcentage



Nota : Les données relatives à l'emploi aux États-Unis, dans leur ensemble, proviennent de *Current Employment Statistics Survey*, tandis que celles relatives à l'emploi dans chaque État sont tirées de *Local Area Unemployment Statistics*. Les données pour le Canada et les provinces ont été mises à jour en février 2011.

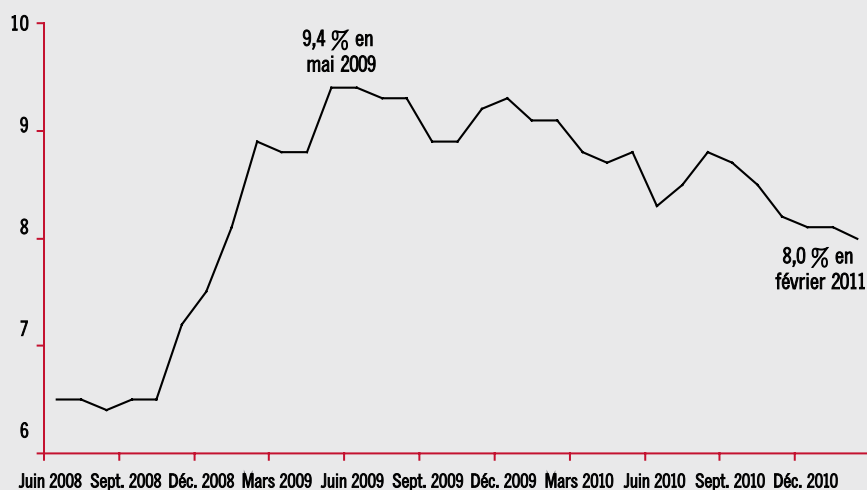
Sources : Statistique Canada et U.S. Bureau of Labor Statistics.



Le taux de chômage en Ontario est passé de 9,4 % au plus fort de la récession à 8,0 %. Malgré la solide reprise de l'emploi enregistrée jusqu'ici, on constate aussi une augmentation du nombre d'Ontariennes et d'Ontariens sur le marché du travail, ce qui explique pourquoi le taux de chômage demeure bien au-dessus des 6,5 % affichés avant la récession.

GRAPHIQUE 6. Baisse du taux de chômage en Ontario

En pourcentage

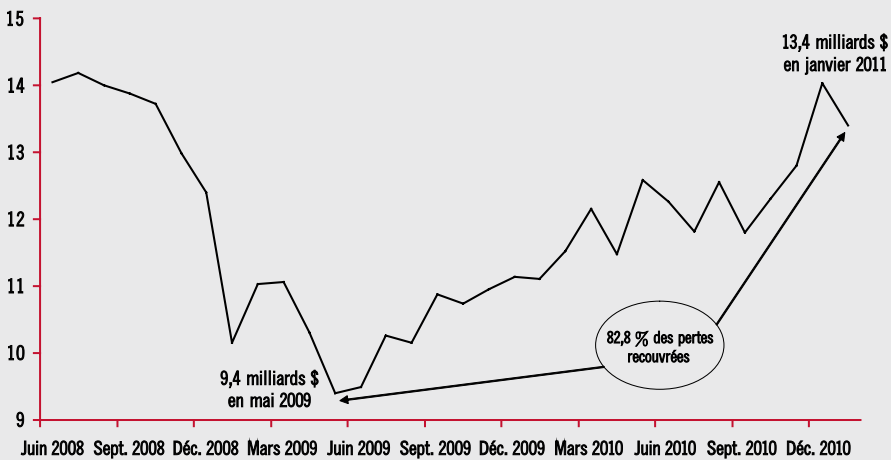


Source : Statistique Canada.

Un certain nombre de facteurs, dont le Plan fiscal de l'Ontario pour stimuler la création d'emplois et la croissance, ont contribué à la robustesse de la reprise économique ontarienne à la suite de la récession. Stimulés par un renforcement de l'activité économique aux États-Unis, les exportateurs ontariens ont joué un rôle clé en alimentant la reprise. Soutenues par une hausse de 35 % des exportations d'automobiles, les exportations totales de marchandises à l'échelle internationale ont augmenté de plus de 16 % l'an dernier. Les exportations vers les États-Unis ont grimpé de près de 15 %. Jusqu'à présent, les exportations internationales de marchandises de l'Ontario ont recouvré 82,8 % des pertes subies lors de la récession.

GRAPHIQUE 7. Forte reprise des exportations

Exportations de marchandises de l'Ontario vers l'étranger
(en milliards de dollars)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

Les mesures de stimulation mises en oeuvre par le gouvernement ont joué un rôle essentiel pour soutenir l'emploi pendant la récession et pour donner un coup de fouet à la reprise économique. La politique monétaire a contribué à la reprise, les banques centrales partout au monde réduisant leurs taux d'intérêt et adoptant des mesures pour permettre aux marchés des capitaux de continuer à bien fonctionner. La Banque du Canada a ramené à 0,25 % son taux cible du financement à un jour en avril 2009, procurant ainsi un degré sans précédent de stimulation monétaire à l'économie. À mesure que l'économie se rétablissait,

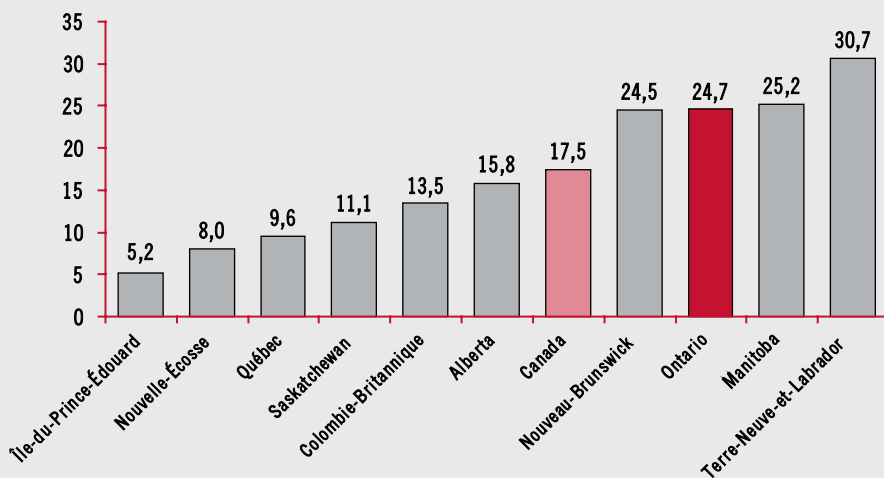


la Banque a augmenté son taux cible du financement à un jour au cours du printemps et de l'été 2010 pour en arriver à son taux actuel d'un pour cent.

Les gouvernements ont aussi réagi en adoptant un ensemble de mesures financières visant à stimuler l'économie. En 2009-2010 et 2010-2011, le gouvernement provincial a investi 26 milliards de dollars dans l'infrastructure, notamment pour la réalisation de près de 10 000 projets de stimulation. L'Ontario et le gouvernement fédéral ont annoncé que la date butoir pour le financement des projets de stimulation admissibles serait repoussée au 31 octobre 2011. Les dépenses en immobilisations engagées par le secteur public en Ontario, à tous les paliers de gouvernement, ont augmenté de 24,7 % en 2010. On prévoit qu'elles resteront élevées en 2011 et enregistreront une hausse de 2,4 %.

GRAPHIQUE 8. Relance grâce aux investissements considérables du gouvernement en 2010

Investissements de capital par le secteur public
(variation en pourcentage)



Source : Statistique Canada.

Le gouvernement de l'Ontario a aussi réagi en adoptant le plan Ontario ouvert sur le monde, qui a permis de renforcer les assises économiques de la province, de favoriser un environnement propice à la création d'emplois et de protéger les écoles et les hôpitaux. Ce plan a aidé les étudiants à fréquenter les collèges et universités, permis aux travailleurs mis à pied de se recycler et fourni aux entreprises ontariennes les outils nécessaires pour créer des emplois.

La conjoncture économique mondiale

Les perspectives économiques de l'Ontario sont largement influencées par les conditions économiques et financières mondiales, particulièrement la demande de produits ontariens, les prix du pétrole, la valeur du dollar canadien et les taux d'intérêt. Le tableau qui suit résume les prévisions moyennes du secteur privé à cet égard.

TABLEAU 6. Variables externes

Prévisions moyennes du secteur privé

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Croissance du PIB réel mondial (en pourcentage)	(0,6r)	5,0	4,4	4,5	4,6	4,6
Croissance du PIB réel des États-Unis (en pourcentage)	(2,6r)	2,8r	3,1	3,3	3,2	3,1
Pétrole brut ¹ (en \$US le baril)						
West Texas Intermediate	61,8r	79,4r	99,7	102,2	100,6	100,1
Brent	61,7r	79,6r	109,4	109,1	106,7	105,3
Dollar canadien (en cents américains)	87,6r	97,1r	100,0	99,7	99,3	98,1
Taux des bons du Trésor de trois mois ² (en pourcentage)	0,3r	0,6r	1,4	2,6	3,7	4,2
Taux des obligations de 10 ans du gouvernement ² (en pourcentage)	3,3r	3,2r	3,5	4,1	4,7	4,9

r = réel

¹ Selon les contrats à terme du pétrole brut pour la période de deux semaines prenant fin le 4 mars 2011.

² Taux d'intérêt du gouvernement du Canada.

Sources : U.S. Bureau of Economic Analysis, *Blue Chip Economic Indicators* (mars 2011), Perspectives de l'économie mondiale du FMI (janvier 2011 et octobre 2010), New York Mercantile Exchange et enquête sur les prévisions du ministère des Finances de l'Ontario (mars 2011).

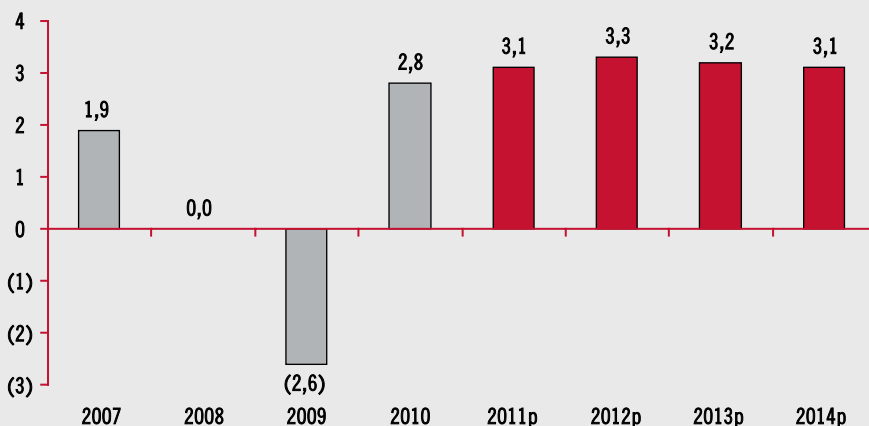
Les États-Unis constituent le plus important marché d'exportation pour l'Ontario, les exportations vers ce pays ayant représenté environ 80 % des exportations de la province vers l'étranger en 2010. Des indicateurs récents témoignent d'un renforcement de la croissance économique américaine. Le PIB réel a progressé de 0,7 % durant le quatrième trimestre de 2010, faisant suite à une croissance de 0,6 % au troisième trimestre. Une augmentation des dépenses de consommation aux États-Unis et une amélioration de la balance commerciale américaine ont soutenu la hausse récente de la croissance globale du PIB.



Après une augmentation de 2,8 % en 2010, la croissance du PIB réel des États-Unis devrait s'accélérer pour atteindre 3,1 % en 2011 et 3,3 % en 2012. Poursuivant sur leur lancée, la production industrielle et les investissements des entreprises seront le fer de lance de la reprise américaine, tandis que des améliorations graduelles du niveau d'endettement des ménages soutiendront une augmentation des dépenses de consommation. La décision récente du gouvernement fédéral des États-Unis de maintenir des baisses d'impôt et les mesures de stimulation monétaire additionnelles prises par la Réserve fédérale ont entraîné l'amélioration des perspectives économiques.

GRAPHIQUE 9. Poursuite de la reprise économique aux États-Unis

Croissance du PIB réel
(variation en pourcentage)

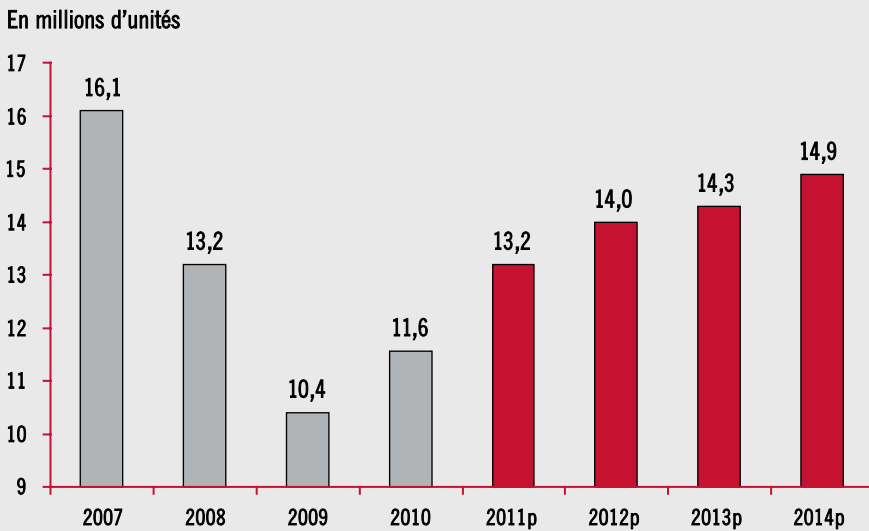


p = moyenne des prévisions du secteur privé.

Sources : U.S. Bureau of Economic Analysis et *Blue Chip Economic Indicators* (mars 2011).

L'industrie de l'automobile est un volet important de l'économie ontarienne et son rendement est lié à la demande aux États-Unis. En 2010, les ventes d'automobiles dans ce pays ont augmenté de 11 % pour atteindre 11,6 millions de véhicules, une amélioration par rapport au creux de 10,4 millions de véhicules enregistré en 2009. Les ventes de véhicules devraient se raffermir pour atteindre 13,2 millions d'unités en 2011 et continuer de s'améliorer de façon soutenue pour atteindre 14,9 millions de véhicules d'ici 2014.

GRAPHIQUE 10. Augmentation prévue des ventes de véhicules légers aux États-Unis



p = moyenne selon l'enquête sur les prévisions du secteur privé.

Sources : U.S. Bureau of Economic Analysis et *Blue Chip Economic Indicators* (mars 2011).

Malgré ces perspectives encourageantes, l'économie américaine demeure aux prises avec des défis de taille. La reprise dans le marché de l'emploi a été faible, ce qui pourrait entraîner une stagnation de la croissance économique et de la demande de produits ontariens aux États-Unis. De plus, le marché immobilier américain demeure fragile et continuera probablement de constituer un risque pour la croissance dans ce pays. Le déficit courant des États-Unis s'est quelque peu amélioré ces dernières années, mais il devra continuer de diminuer pour prévenir les fluctuations potentiellement déstabilisatrices des mouvements de capitaux et des taux de change internationaux. Enfin, le moment et le rythme de l'assainissement budgétaire dans ce pays pourraient aussi ralentir la croissance future.



Les prix du pétrole ont augmenté de presque 130 % depuis février 2009. Le raffermissement de la reprise économique mondiale a fait augmenter la demande de pétrole, exerçant une pression à la hausse sur les prix. L'instabilité politique récente dans les pays producteurs de pétrole en Afrique du Nord et au Moyen-Orient a fait grimper les prix encore davantage et augmenter l'incertitude quant à leur direction future. Une augmentation des prix du pétrole se traduit par une hausse de coûts pour les consommateurs et les entreprises et peut entraîner une réduction des dépenses affectées à d'autres produits et services. Comme le Canada est un producteur de pétrole important, la hausse des prix du pétrole a aussi renforcé le dollar canadien. Cependant, l'Ontario importe pratiquement tout le pétrole brut et une part importante des produits pétroliers raffinés qu'il utilise, les importations provenant d'autres provinces et de pays étrangers.

À mesure que la reprise de l'économie mondiale se poursuit, les prix du pétrole devraient continuer d'augmenter. Selon la moyenne des contrats à terme du pétrole brut West Texas Intermediate (WTI)², on prévoit que le prix du pétrole s'établira à 99,7 \$US le baril en 2011, s'élèvera à une moyenne de 102,2 \$US le baril en 2012 et se stabilisera à environ 100 \$US le baril en 2013 et 2014. Selon les contrats à terme du pétrole brut de référence Brent³, le prix moyen devrait s'élever à 109,4 \$US le baril en 2011 et à 109,1 \$US le baril en 2012, pour s'établir à une moyenne de 106,0 \$US le baril en 2013 et 2014.

² À des fins de planification, les prévisions du ministère des Finances de l'Ontario se fondent sur la moyenne des contrats à terme du pétrole brut pour la période de deux semaines prenant fin le 4 mars 2011.

³ On estime qu'en 2010, de 20 à 25 % de l'approvisionnement en pétrole brut de l'Ontario était basé sur le prix de référence du pétrole brut Brent, tandis que le reste des importations ontariennes était basé sur le prix de référence nord-américain du pétrole brut West Texas Intermediate.

GRAPHIQUE 11. Les prix du pétrole devraient demeurer élevés

Prix du pétrole : West Texas Intermediate (WTI) et Brent
(\$US le baril)



p = planification de projection du ministère des Finances de l'Ontario.

Sources : New York Mercantile Exchange et ministère des Finances de l'Ontario.



Depuis septembre 2010, le dollar canadien s'est apprécié de façon soutenue par rapport à la devise américaine et a atteint la parité en décembre. Cette vigueur peut être attribuée à l'augmentation du prix des produits de base ainsi qu'à des taux d'intérêt plus élevés comparativement à ceux des États-Unis. De plus, la robustesse de l'économie, la solidité de la situation financière et la stabilité du système financier du Canada ont soutenu la hausse de la valeur de la devise canadienne. Selon les prévisionnistes du secteur privé, le taux de change devrait être presque à parité avec le dollar américain en moyenne au cours des quatre prochaines années.

GRAPHIQUE 12. Le dollar canadien demeurera près de la parité

En cents américains



p = projection de planification du ministère des Finances de l'Ontario.

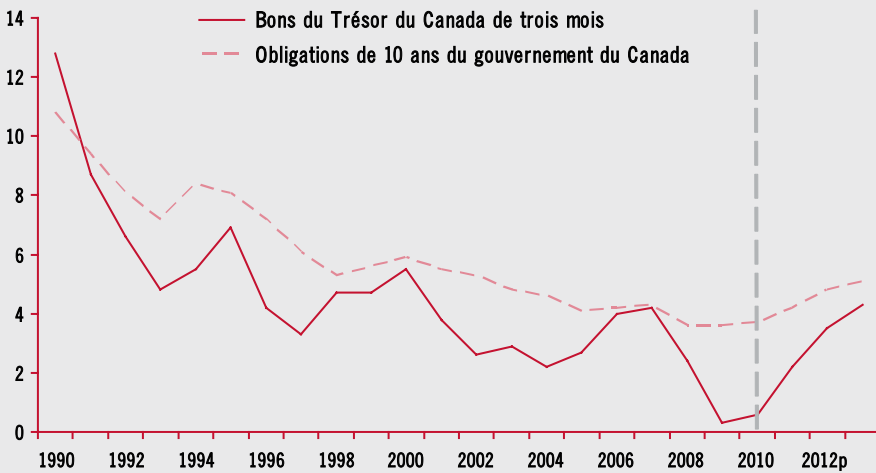
Sources : Banque du Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

Un dollar plus fort fait qu'il est plus difficile pour les exportateurs ontariens de faire face à la concurrence à l'échelle mondiale et pour les entreprises canadiennes de rivaliser avec les producteurs étrangers. Cependant, la vigueur du dollar réduit le coût d'importation des machines et du matériel qui font augmenter la productivité, améliorant ainsi la position concurrentielle des entreprises ontariennes.

Bien que la tendance des taux d'intérêt canadiens ait été à la hausse au cours des derniers mois, ils demeurent faibles par rapport aux niveaux historiques. Depuis septembre dernier, la Banque du Canada maintient son taux directeur cible à 1 %, après l'avoir augmenté trois fois de 25 points de base au printemps et à l'été 2010.

GRAPHIQUE 13. Augmentation des taux d'intérêt

En pourcentage



p = projection de planification du ministère des Finances de l'Ontario.

Sources : Banque du Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

À mesure que la reprise économique s'intensifie, on s'attend à ce que la Banque du Canada recommence à augmenter les taux d'intérêt pour qu'ils atteignent des niveaux plus normaux au point de vue historique. Les économistes du secteur privé s'attendent à ce que le taux d'intérêt des bons du Trésor de trois mois s'établisse en moyenne à 1,4 % cette année et qu'il grimpe à 4,2 % d'ici 2014. Le taux de rendement des obligations de 10 ans du gouvernement du Canada devrait passer de 3,5 % cette année à 4,9 % d'ici 2014.

Les taux d'intérêt influent sur les dépenses de consommation et les investissements des entreprises ainsi que sur les charges projetées au titre des frais d'intérêt sur la dette de la province (voir le chapitre IV, *Emprunts et gestion de la dette*).



Risques pour les perspectives économiques de l'Ontario

Le tableau 7 illustre les répercussions des modifications des principaux facteurs externes sur la croissance du PIB réel de l'Ontario, en supposant que les autres facteurs externes restent stables. L'éventail relativement large des répercussions reflète les difficultés inhérentes aux prévisions de la croissance économique dans une conjoncture incertaine.

TABLEAU 7. Répercussions des modifications durables des principaux facteurs externes sur la croissance du PIB réel de l'Ontario

(variation en points de pourcentage)

	Première année	Deuxième année
Appréciation du dollar canadien de 0,05 \$US	de -0,1 à -0,8	de -0,5 à -1,2
Hausse du prix du pétrole brut de 10 \$US le baril	de -0,1 à -0,3	de -0,1 à -0,3
Augmentation de la croissance du PIB réel des É.-U. de un point de pourcentage	de +0,3 à +0,7	de +0,4 à +0,8
Hausse des taux d'intérêt canadiens de un point de pourcentage	de -0,1 à -0,5	de -0,2 à -0,6

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

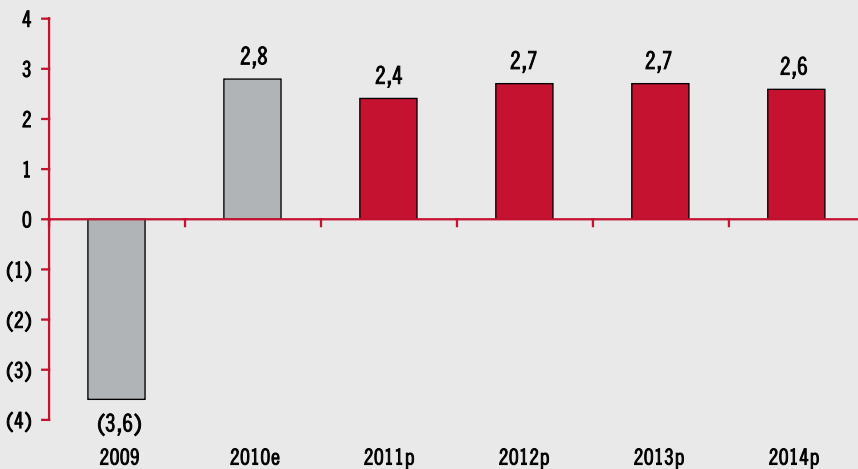
L'augmentation considérable de l'endettement des ménages par rapport à leurs revenus au cours des dernières années représente également un risque pour la reprise économique au Canada. L'augmentation de l'endettement des ménages a coïncidé avec une tendance à la baisse des taux d'épargne des particuliers. Une fluctuation soudaine ou marquée de la conjoncture économique, par exemple une hausse considérablement plus élevée des taux d'intérêt, pourrait placer certains ménages dans une situation financière vulnérable.

Perspectives de croissance économique soutenue en Ontario

Le ministère des Finances prévoit que l'économie de l'Ontario continuera, au cours des quatre prochaines années, à afficher une bonne croissance soutenue par des hausses des dépenses des ménages, une hausse marquée des investissements des entreprises dans les immobilisations et une amélioration graduelle de la balance commerciale de l'Ontario. Les économistes du secteur privé sont unanimes à prévoir une croissance économique forte et soutenue en Ontario en 2011 et au cours des prochaines années.

GRAPHIQUE 14. Croissance du PIB réel en Ontario

Variation en pourcentage



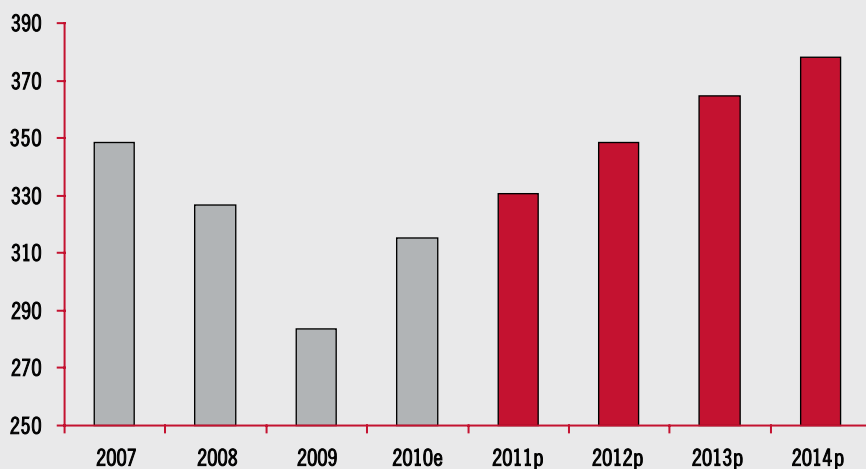
e = estimation du ministère des Finances de l'Ontario. p = projection de planification du ministère des Finances de l'Ontario.
Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.



On s'attend à ce qu'une forte croissance aux États-Unis soutienne la hausse de la demande internationale pour les exportations de l'Ontario. Les ventes d'automobiles aux États-Unis devraient augmenter, ce qui stimulera la demande pour les véhicules et les pièces de fabrication ontarienne. La demande accrue de produits de base, de produits industriels et de machines et de matériel sur la scène mondiale, notamment de la part des marchés émergents, favorisera les échanges commerciaux de l'Ontario avec le reste du monde. Les exportations réelles devraient augmenter de 4,9 % en 2011 et poursuivre leur croissance à un rythme stable jusqu'en 2014.

GRAPHIQUE 15. Augmentation des exportations réelles de l'Ontario

En milliards de dollars chaînés (2002)

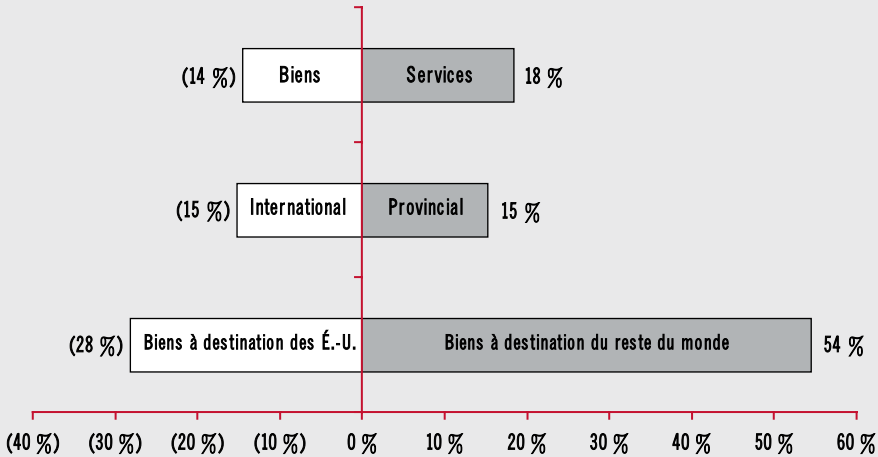


e = estimation du ministère des Finances de l'Ontario, p = projection de planification du ministère des Finances de l'Ontario.
Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

Au cours des dernières années, les exportations de l'Ontario ont connu une évolution considérable, tant sur le plan de leur composition que sur celui de leur destination. Entre 2005 et 2010, les exportations internationales de l'Ontario ont diminué de 15 %, mais les exportations de marchandises de la province vers d'autres provinces ont augmenté de plus de 15 %. Au cours de la même période, les exportations de marchandises vers les États-Unis ont diminué de 28 %, tandis que les exportations à destination de pays autres que les États-Unis ont progressé de plus de 54 %. De même, les exportations de services, notamment les services financiers, les services professionnels et scientifiques, les services d'informatique (incluant les services-conseils) et les services de transport, ont bondi de plus de 18 %, alors que les exportations de produits ont chuté de 14 %. Cette diversification accrue de la composition des exportations ontariennes devrait se poursuivre au cours de la période prévisionnelle.

GRAPHIQUE 16. Les exportateurs ontariens se tournent vers de nouveaux marchés

Variation en pourcentage, de 2005 à 2010



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

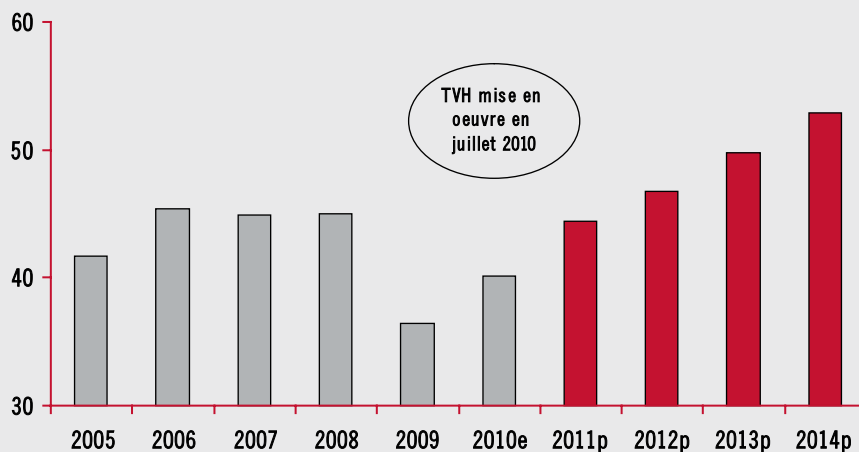


La situation des entreprises devrait s'améliorer et favoriser une augmentation vigoureuse et soutenue des bénéfices des sociétés, lesquels devraient croître de 12,2 % en 2011 et, en moyenne, de 6,8 % par année entre 2012 et 2014.

Cette hausse des bénéfices des sociétés favorisera les investissements des entreprises au cours de l'horizon prévisionnel, d'autant plus qu'elle sera conjuguée à l'augmentation de la demande à l'échelle internationale et à l'accroissement de la compétitivité fiscale par suite de l'adoption du Plan fiscal de l'Ontario pour stimuler la création d'emplois et la croissance, qui inclut la taxe de vente harmonisée (TVH). À ce propos, voir le chapitre III, *Un régime fiscal et des régimes de retraite pour assurer l'avenir de l'Ontario*. Les investissements réels des entreprises dans les machines et le matériel ont bondi de plus de 10 % au cours du troisième trimestre de 2010, la hausse trimestrielle la plus forte depuis 1998. On s'attend à ce que les investissements dans les machines et le matériel continuent d'afficher une croissance vigoureuse, soit un taux de 7,1 % par année, en moyenne, de 2011 à 2014.

GRAPHIQUE 17. Reprise vigoureuse de l'investissement dans les machines et le matériel

En milliards de dollars chaînés (2002)

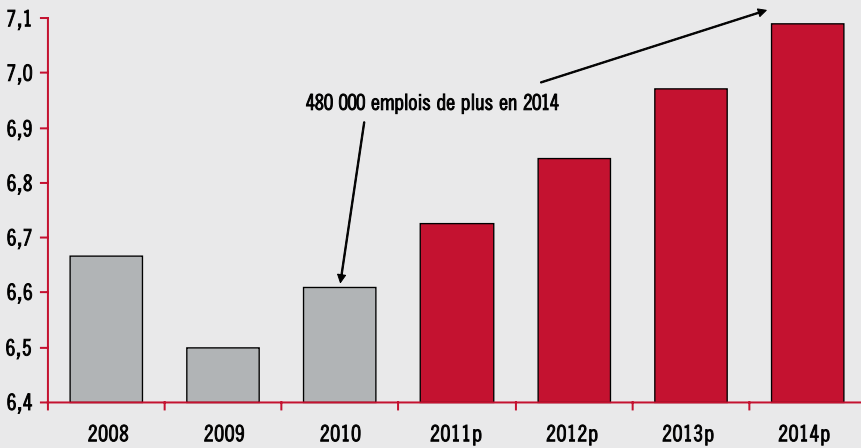


e = estimation du ministère des Finances de l'Ontario. p = projection de planification du ministère des Finances de l'Ontario.
Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Le niveau de l'emploi devrait augmenter de 1,7 % en 2011; ce taux de croissance devrait se stabiliser à 1,8 % en moyenne, par année, de 2012 à 2014. En 2014, il devrait y avoir près de 500 000 emplois de plus qu'en 2010. On prévoit que le taux de chômage se situera en moyenne à 8,2 % en 2011 et qu'il diminuera progressivement pour atteindre 6,7 % d'ici 2014.

GRAPHIQUE 18. Un demi-million d'emplois prévus

En millions d'emplois



p = projection de planification du ministère des Finances de l'Ontario.
Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

La hausse du niveau d'emploi soutiendra de fortes hausses du revenu du travail. Ce dernier devrait augmenter de 4,3 % en 2011 et sa croissance devrait se situer en moyenne à 4,7 % au cours de la période de 2012 à 2014. On prévoit une croissance du revenu des particuliers de 4,2 % en 2011 et de 4,5 % en moyenne de 2012 à 2014. La croissance du revenu des particuliers dépassera la croissance annuelle moyenne des prix à la consommation prévue à 2,1 % pour la période de 2011 à 2014.

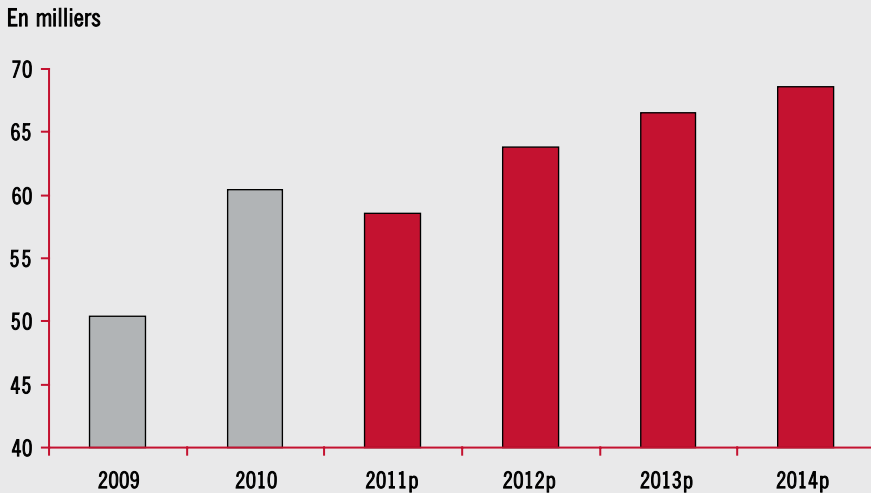


La hausse de l'emploi et des revenus stimulera la croissance des dépenses des ménages. Les dépenses réelles de consommation devraient croître de 2,7 % en 2011 et les ventes au détail, de 4,1 %. À moyen terme, les dépenses de consommation réelles devraient augmenter chaque année de 2,6 % en moyenne de 2012 et 2014, tandis que les ventes au détail devraient croître de 4,1 % en moyenne.

Les prévisionnistes du secteur privé estiment que le taux d'inflation de l'indice des prix à la consommation (IPC) de l'Ontario s'établira à 2,3 % en 2011, une faible diminution par rapport au taux de 2,5 % en 2010. Ce taux devrait ensuite osciller autour de 2,0 % en moyenne de 2012 à 2014, le point médian de la fourchette de la Banque du Canada en ce qui concerne le taux d'inflation de l'IPC au Canada.

Selon les prévisionnistes du secteur privé, les ventes d'habitations devraient ralentir en 2011, par rapport à leur rythme très rapide l'an dernier, mais elles devraient reprendre de la vigueur d'ici 2013. Les hausses des prix des habitations devraient être plus modérées, soit en moyenne de 1 % entre 2011 et 2014. La croissance démographique continuera à soutenir la demande pour les habitations neuves, et on prévoit que le nombre de mises en chantier atteindra 68 600 unités d'ici 2014.

GRAPHIQUE 19. Hausse du nombre de mises en chantier de logements



p = projection de planification du ministère des Finances de l'Ontario.

Sources : Société canadienne d'hypothèques et de logement et ministère des Finances de l'Ontario.



Détails des perspectives économiques de l'Ontario

Le tableau suivant présente en détail les perspectives économiques du ministère des Finances de 2011 à 2014.

TABLEAU 8. Économie de l'Ontario, de 2009 à 2014

(variation en pourcentage)

	Chiffres réels		Projection			
	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Produit intérieur brut réel	(3,6)	2,8e	2,4	2,7	2,7	2,6
Consommation personnelle	0,1	3,1e	2,7	2,5	2,8	2,5
Construction résidentielle	(8,1)	9,9e	(0,6)	2,6	3,5	2,8
Construction non résidentielle	(18,4)	5,4e	8,9	5,6	5,4	4,2
Machines et matériel	(19,0)	10,1e	10,8	5,2	6,5	6,1
Exportations	(13,2)	11,2e	4,9	5,4	4,6	3,6
Importations	(10,8)	15,1e	4,2	4,5	3,8	3,4
Produit intérieur brut nominal	(1,1)	6,1e	4,6	5,1	4,8	4,6
Autres indicateurs économiques						
Ventes au détail	(2,5)	5,0	4,1	4,3	4,0	3,9
Mises en chantier de logements (en milliers)	50,4	60,4	58,6	63,8	66,5	68,6
Revenu des particuliers	(0,2)	4,0e	4,2	4,4	4,6	4,5
Revenu du travail	(1,0)	4,0e	4,3	4,7	4,8	4,6
Bénéfices des sociétés	(13,6)	15,1e	12,2	9,2	5,9	5,2
Indice des prix à la consommation	0,4	2,5	2,3	2,1	2,0	2,0
Emploi	(2,5)	1,7	1,7	1,8	1,8	1,7
Création d'emplois (en milliers)	(164)	108	116	118	126	120
Taux de chômage (en pourcentage)	9,0	8,7	8,2	7,7	7,1	6,7
Facteurs externes importants						
Pétrole brut WTI (en \$US le baril)	61,8	79,4	99,7	102,2	100,6	100,1
Produit intérieur brut réel américain	(2,6)	2,8	3,1	3,3	3,2	3,1
Dollar canadien (en cents américains)	87,6	97,1	100,0	99,7	99,3	98,1
Taux des bons du Trésor de trois mois*	0,3	0,6	1,4	2,6	3,7	4,2
Taux des obligations de 10 ans du gouvernement*	3,3	3,2	3,5	4,1	4,7	4,9

e = estimation.

* Taux d'intérêt du gouvernement du Canada (en pourcentage).

Sources : Statistique Canada, Société canadienne d'hypothèques et de logement, Banque du Canada, New York Mercantile Exchange, U.S. Bureau of Economic Analysis, *Blue Chip Economic Indicators* (mars 2011) et ministère des Finances de l'Ontario.

Prévisions du secteur privé

Le ministère des Finances tient compte des opinions des prévisionnistes du secteur privé pour informer le gouvernement des hypothèses convenant à la planification. Selon ces prévisionnistes, le PIB réel de l'Ontario devrait augmenter, en moyenne, de 2,6 % en 2011, de 2,8 % en 2012, de 2,8 % en 2013 et de 2,7 % en 2014.

TABLEAU 9. Prévisions du secteur privé concernant la croissance du PIB réel de l'Ontario

(en pourcentage)

	2011	2012	2013	2014
BMO Marchés des capitaux (mars)	2,9	2,6	–	–
Central 1 Credit Union (février)	2,8	2,6	2,3	2,9
Centre for Spatial Economics (janvier)	2,9	3,3	2,4	1,9
Marchés mondiaux CIBC (février)	2,3	2,7	–	–
Conference Board du Canada (février)	2,1	2,7	3,5	2,9
Groupe Desjardins (mars/décembre)	2,6	2,5	2,5	2,5
IHS Global Insight (janvier)	2,6	2,9	2,9	2,8
RBC Groupe financier (mars)	3,1	3,1	–	–
Groupe Banque Scotia (mars)	2,8	2,3	–	–
Groupe financier Banque TD (mars)	2,9	2,4	–	–
Université de Toronto (février)	2,1	3,2	3,4	3,3
Moyenne selon l'enquête sur les prévisions du secteur privé	2,6	2,8	2,8	2,7
Hypothèse de planification de l'Ontario	2,4	2,7	2,7	2,6

Sources : enquête sur les prévisions du ministère des Finances de l'Ontario (mars 2011) et ministère des Finances de l'Ontario.

Pour faire en sorte que les projections économiques soient raisonnables et responsables, le ministère des Finances consulte beaucoup les économistes du secteur privé. Le ministre des Finances a rencontré des économistes du secteur privé dans le cadre du processus de préparation du budget de 2011. De plus, le Conseil ontarien des prévisions économiques, qui a été créé dans le cadre de la *Loi de 2004 sur la transparence et la responsabilité financières*, a passé en revue les hypothèses économiques du ministère des Finances en mars 2011. Le Conseil ontarien des prévisions économiques se compose de Peter Dungan, Programme d'analyse des politiques et de l'économie, Université de Toronto; de Glen Hodgson, Conference Board du Canada; et d'Ernie Stokes, Centre for Spatial Economics. Les membres du Conseil conviennent à l'unanimité que les hypothèses sont raisonnables.



Comparaison des données avec celles du budget de l'Ontario de 2010

**TABLEAU 10. Changements aux principales hypothèses économiques
Comparaison entre les données des budgets de 2010
et de 2011**

(variation en pourcentage)

	2010		2011		2012	
	Budget 2010	Chiffres réels	Budget 2010	Budget 2011	Budget 2010	Budget 2011
Produit intérieur brut réel	2,7	2,8e	3,2	2,4	3,2	2,7
Produit intérieur brut nominal	4,4	6,1e	5,0	4,6	5,3	5,1
Ventes au détail	3,9	5,0	4,6	4,1	4,7	4,3
Mises en chantier de logements (en milliers)	58,0	60,4	60,0	58,6	70,0	63,8
Revenu des particuliers	3,3	4,0e	4,3	4,2	4,8	4,4
Revenu du travail	2,7	4,0e	4,6	4,3	5,2	4,7
Bénéfices des sociétés	31,0	15,1e	10,5	12,2	9,0	9,2
Emploi	1,1	1,7	2,1	1,7	2,3	1,8
Création d'emplois (en milliers)	73	108	139	116	155	118
Facteurs externes importants						
Pétrole brut WTI (en \$US le baril)	82,1	79,4	85,7	99,7	86,9	102,2
Produit intérieur brut réel américain	3,1	2,8	3,0	3,1	3,4	3,3
Dollar canadien (en cents américains)	96,0	97,1	97,5	100,0	98,0	99,7
Taux des bons du Trésor de trois mois* (en pourcentage)	0,6	0,6	2,2	1,4	3,5	2,6
Taux des obligations de 10 ans du gouvernement* (en pourcentage)	3,7	3,2	4,2	3,5	4,8	4,1

e = estimation du ministère des Finances de l'Ontario.

* Taux d'intérêt du gouvernement du Canada.

Sources : Statistique Canada, Société canadienne d'hypothèques et de logement, Banque du Canada, New York Mercantile Exchange, U.S. Bureau of Economic Analysis, *Blue Chip Economic Indicators* (mars 2011) et ministère des Finances de l'Ontario.



Section D : Perspectives de revenus de l'Ontario

Les revenus du gouvernement de l'Ontario se redressent à la suite de la récession mondiale. En 2011-2012, les revenus fiscaux devraient surpasser leur niveau de 2007-2008 préalable à la récession pour augmenter de 5,6 % par rapport à l'exercice précédent.

TABLEAU 11. Sommaire des perspectives à moyen terme

(en milliards de dollars)

Revenus	Chiffres prov.	Plan	Perspectives	
	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Revenus fiscaux	71,3	75,3	78,3	81,7
Impôt sur le revenu des particuliers	23,8	25,5	26,9	28,5
Taxe de vente	19,0	20,1	21,1	22,2
Impôt des sociétés	8,3	8,9	9,1	9,4
Contribution-santé de l'Ontario	3,0	3,1	3,2	3,4
Impôts fonciers prélevés aux fins scolaires	5,8	5,7	5,7	5,6
Tous les autres impôts et taxes	11,5	12,0	12,2	12,6
Gouvernement du Canada	23,0	21,7	21,8	23,1
Revenus tirés des entreprises publiques	4,4	4,5	4,8	5,2
Autres revenus non fiscaux	7,5	6,9	6,9	7,0
Total des revenus	106,2	108,5	111,8	117,0

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Les prévisions des revenus à moyen terme reposent sur les perspectives économiques du ministère des Finances (voir la section C du présent chapitre) et tiennent compte des décisions stratégiques prises par le gouvernement jusqu'ici. Les revenus devraient s'accroître au taux annuel moyen de 3,3 % entre 2010-2011 et 2013-2014.

TABLEAU 12. Perspectives des revenus tirés de l'impôt sur le revenu des particuliers

(en milliards de dollars)

	Chiffres prov.	Plan	Perspectives	
	2010-2011		2011-2012	2012-2013
Total des revenus prévus	23,8	25,5	26,9	28,5
Redressements pour les exercices précédents	(0,5)	—	—	—
Assiette de revenus ¹	24,2	25,5	26,9	28,5
Croissance de l'assiette de revenus (en pourcentage)	—	5,2	5,5	6,1
Croissance des traitements et salaires (en pourcentage)	—	4,3	4,7	4,8

¹ Correspond au « Total des revenus prévus » moins l'incidence des mesures fiscales ou d'autres facteurs ponctuels, tels les redressements pour les exercices précédents. L'assiette de revenus tient compte de l'incidence des facteurs macroéconomiques sous-jacents.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Les prévisions concernant les revenus tirés de l'**impôt sur le revenu des particuliers** (IRP) sont conformes aux prévisions de croissance des traitements et des salaires. Les prévisions tiennent compte des mesures fiscales annoncées antérieurement, notamment la réduction du taux fiscal de la première tranche d'imposition, qui est passé de 6,05 % à 5,05 %, annoncée dans le budget de 2009. Pour l'IRP, les mesures fiscales précédentes sont arrivées à échéance en 2010-2011 et n'auront pas d'incidence sur les exercices suivants. Les redressements pour les exercices précédents découlent de la surestimation des revenus tirés de l'IRP dans les comptes publics des exercices antérieurs. Après constatation des redressements, l'assiette des revenus tirés de l'IRP croît au taux annuel moyen de 5,6 % au cours de la période de prévision. Cela se compare à une croissance annuelle moyenne de 4,6 % des traitements et des salaires au cours de cette période. L'assiette des revenus tirés de l'IRP tend à augmenter plus rapidement que les revenus en raison de la nature progressive du régime fiscal.

**TABLEAU 13. Perspectives des revenus tirés de la taxe de vente**

(en milliards de dollars)

	Chiffres prov. 2010-2011	Plan 2011-2012	Perspectives	
			2012-2013	2013-2014
Total des prévisions de revenus tirés de la taxe de vente ¹	19,0	20,1	21,1	22,2
Mesures incluses dans le total ²	–	(0,4)	(0,5)	(0,4)
Redressement au prorata de l'exercice complet	(0,5)	–	–	–
Assiette de revenus provenant de la taxe de vente ³	19,6	20,5	21,6	22,6
Croissance de l'assiette de revenus provenant de la taxe de vente (en pourcentage)	–	4,9	5,1	4,7
Croissance de la consommation nominale (en pourcentage)	–	4,9	4,6	4,9

¹ Les revenus tirés de la taxe de vente sont constatés après déduction du crédit de taxe de vente de l'Ontario et du volet énergie du crédit d'impôt de l'Ontario pour les coûts d'énergie et les impôts fonciers.

² Correspond à l'incidence cumulative sur les revenus de toutes les mesures fiscales annoncées antérieurement et dans la présente mise à jour par rapport à leur incidence sur les revenus en 2010-2011.

³ Correspond au « Total des revenus prévus » moins l'incidence des mesures fiscales ou d'autres facteurs ponctuels tels les redressements pour les exercices précédents. L'assiette de revenus tient compte de l'incidence des facteurs macroéconomiques sous-jacents.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Après redressement, le total des revenus provenant de la **taxe de vente** devrait croître au même rythme que les dépenses de consommation. Dans les tableaux 13 et 14, les « mesures incluses dans le total » correspondent à l'incidence cumulative sur les revenus de toutes les mesures fiscales par rapport à leur incidence sur les revenus en 2010-2011. Les mesures sont en grande partie le reflet de l'incidence des crédits bonifiés de taxe de vente, y compris le volet énergie du crédit d'impôt de l'Ontario pour les coûts d'énergie et les impôts fonciers. Le redressement au prorata de l'exercice complet s'explique par l'entrée en vigueur, en milieu d'exercice, de la taxe de vente harmonisée (TVH).

TABLEAU 14. Perspectives des revenus tirés de l'impôt des sociétés

(en milliards de dollars)

	Chiffres prov. 2010-2011	Plan 2011-2012	Perspectives	
			2012-2013	2013-2014
Total des revenus prévus	8,3	8,9	9,1	9,4
Mesures incluses dans le total ¹	–	(0,9)	(1,1)	(1,9)
Redressements nets en fonction de la date des paiements	(0,3)	0,3	–	–
Assiette de revenus ²	8,5	9,5	10,3	11,3
Croissance de l'assiette de revenus (en pourcentage)	–	11,7	7,9	10,3
Croissance des bénéfices des sociétés (en pourcentage)	–	12,2	9,2	5,9

¹ Correspond à l'incidence cumulative sur les revenus de toutes les mesures fiscales annoncées antérieurement et dans la présente mise à jour, par rapport à leur incidence sur les revenus en 2010-2011.

² Correspond au « Total des revenus prévus » moins l'incidence des mesures fiscales ou d'autres facteurs ponctuels, tels les redressements pour les exercices précédents. L'assiette de revenus tient compte de l'incidence des facteurs macroéconomiques sous-jacents.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Les revenus tirés de l'**impôt des sociétés** devraient augmenter à moyen terme en raison de la croissance des bénéfices des sociétés. Les prévisions tiennent compte de l'incidence des mesures déjà annoncées, dont les réductions d'impôt annoncées dans le budget de 2009 et par suite de l'élimination totale de l'impôt sur le capital le 1^{er} juillet 2010. Les redressements nets pour la date de paiement étaient peu élevés, car les remboursements fédéraux relatifs aux impôts de 2009 ont plus ou moins été compensés par les remboursements essentiellement dus au report rétrospectif des pertes en 2008 et aux exercices précédents. Après redressements, la croissance de l'assiette des revenus tirés de l'impôt des sociétés est le reflet de la croissance des bénéfices sous-jacents des sociétés.



Les prévisions relatives à la **Contribution-santé de l'Ontario** (CSO) sont fondées sur les perspectives concernant l'emploi et la hausse du revenu des particuliers. En 2010-2011, les revenus tirés de la CSO comprennent un petit redressement de 39 millions de dollars en raison de la sous-estimation des revenus tirés de la CSO dans les Comptes publics de 2009-2010. Après constatation du redressement, l'assiette des revenus provenant de la CSO devrait croître au taux annuel moyen de 5,2 % au cours de la période de prévision, comparativement à 4,4 % pour le revenu des particuliers.

Les revenus tirés de l'**impôt foncier prélevé aux fins scolaires** ont diminué au taux annuel moyen d'environ 0,9 % au cours de la période de prévision. Cette baisse s'explique par l'incidence continue des réductions de l'impôt foncier prélevé aux fins scolaires annoncées dans le budget de 2007 et de la bonification du crédit d'impôt foncier annoncée dans le budget de 2009.

Quant à **tous les autres impôts**, ils devraient croître au taux annuel moyen de 3,1 % entre 2010-2011 et 2013-2014. Les prévisions sont établies poste par poste. Par exemple, les prévisions concernant l'impôt-santé des employeurs reposent sur les perspectives de croissance des traitements et des salaires.

Les prévisions des **transferts du gouvernement du Canada** sont fondées sur les dispositions de financement fédérales-provinciales en vigueur. On prévoit que ces revenus seront à la baisse pour 2011-2012 en raison de la réduction des prestations de transition au titre de la TVH et de la diminution du financement de l'infrastructure au terme des dépenses de stimulation. On prévoit que les revenus provenant des programmes fédéraux de financement permanent comme le Transfert canadien en matière de santé et le Transfert canadien en matière de programmes sociaux augmenteront à moyen terme selon les ententes et formules de financement fédérales-provinciales en vigueur.

Les prévisions portant sur les **revenus tirés des entreprises publiques** se fondent sur les données que fournit chacune de ces entreprises, à savoir, la Société des loteries et des jeux de l'Ontario (OLG), la Régie des alcools de l'Ontario (LCBO), Hydro One Inc. et Ontario Power Generation Inc. (OPG). Les revenus tirés des entreprises publiques devraient augmenter de 0,8 milliard de dollars, soit au taux annuel moyen de 5,8 %, entre 2010-2011 et 2013-2014. Les prévisions pour les entreprises publiques comprennent des gains d'efficacité de 200 millions de dollars d'ici 2013-2014 que le gouvernement demandera à ses principaux organismes de réaliser. (Voir le chapitre 1, section B, *Une gestion responsable.*)

Les prévisions relatives aux **autres revenus non fiscaux** sont fondées sur les données fournies par les ministères et les organismes provinciaux.

La réduction des autres revenus non fiscaux entre 2010-2011 et 2011-2012 tient compte des revenus ponctuels enregistrés en 2010-2011 par suite de la vente, par la province, d'une partie de ses actions dans General Motors et en raison de la part provinciale des ententes de règlement au civil conclues avec certains producteurs de produits du tabac relativement à la contrebande du tabac au début des années 1990. La baisse des revenus d'une année sur l'autre tient également compte de la décision annoncée précédemment par le gouvernement d'assumer la part municipale des coûts associés au Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées et à l'incidence sur 12 mois du remplacement de certains droits perçus sur l'alcool, dont les droits sur la bière et le vin, par des taxes à partir du 1^{er} juillet 2010. Au cours de la période de prévision, ces sources de revenus devraient être relativement stables dans l'ensemble.



TABLEAU 15. Sommaire des variations des revenus à moyen terme depuis la publication du budget de 2010

(en milliards de dollars)

	Chiffres prov. 2010-2011	Plan 2011-2012	Plan 2012-2013
État des revenus fiscaux 2010-2011	1,0	1,0	1,0
Perspectives de revenus fiscaux révisées	–	0,2	(0,5)
Traitement de déclarations de revenus d'années antérieures – continu	(0,7)	(0,7)	(0,8)
Traitement de déclarations de revenus d'années antérieures – ponctuel	(0,4)	–	–
Calendrier de paiement de l'impôt des sociétés	–	0,2	(0,5)
Transferts du gouvernement du Canada	(0,7)	0,2	0,7
Toutes les autres variations des revenus	0,2	(0,1)	(0,1)
Total des variations des revenus	(0,7)	0,7	(0,1)

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Les prévisions à moyen terme relatives aux revenus sont inférieures de 1 % à celles qui avaient été présentées dans le budget de 2010 pour chaque exercice.

La hausse des **revenus fiscaux en 2010-2011**, attribuable essentiellement à une croissance économique plus forte que prévue, accroît l'assiette de revenus à laquelle la croissance s'applique, entraînant une hausse des prévisions pour 2011-2012 et 2012-2013. Pour plus de détails, voir la section B du présent chapitre.

Selon les **perspectives de revenus fiscaux révisées** depuis le budget de 2010, qui s'expliquent notamment par les changements dans les perspectives de croissance économique, les revenus fiscaux seront plus bas en 2012-2013. Voir la section C du présent chapitre pour les changements dans les prévisions de croissance économique de l'Ontario.

Depuis le budget de 2010, le **traitement des déclarations d'IRP et d'impôt des sociétés des années précédentes** a eu pour effet de réduire, sur une base nette, l'assiette de revenus de 2009-2010 à laquelle s'applique la croissance pour 2010-2011 et les exercices suivants. Il y a aussi une baisse ponctuelle des revenus en 2010-2011, car les redressements des exercices précédents sont constatés pendant l'exercice en cours.

Les changements concernant **les paiements ou les remboursements d'impôt des sociétés** par le gouvernement fédéral se sont traduits par une hausse des revenus en 2011-2012 et une baisse en 2012-2013.

Les changements dans les prévisions relatives aux **transferts du gouvernement du Canada** s'expliquent principalement par la modification du calendrier des projets d'immobilisations financés dans le cadre des programmes d'infrastructure fédéraux-provinciaux et tiennent compte également des révisions apportées aux données sur lesquelles reposent les ententes de financement fédérales-provinciales en vigueur.

Toutes les autres variations des revenus entraînent une révision à la hausse des prévisions en 2010-2011 et une révision à la baisse des prévisions en 2011-2012 et en 2012-2013. Le détail des changements dans les revenus de 2010-2011 est présenté à la section B du présent chapitre. En 2011-2012 et en 2012-2013, la hausse des revenus nets collectifs des entreprises publiques est plus que neutralisée par la réduction des paiements d'électricité tenant lieu d'impôts, des autres revenus non fiscaux et des recouvrements au titre des contrats d'approvisionnement en électricité (ces derniers n'ont pas d'incidence sur les impôts, car ils ont été entièrement pris en compte dans les coûts réduits des contrats d'approvisionnement).



Risques pour les perspectives de revenus

Les perspectives de revenus de l'Ontario reposent sur des hypothèses raisonnables à propos du rythme et de la vigueur de la reprise économique en Ontario. Il y a toutefois encore des risques pour la reprise continue de l'Ontario qui sont liés à la vigueur de la reprise économique aux États-Unis et ailleurs dans le monde. Ces risques sont présentés dans la section C du présent chapitre. La présente section souligne les risques et sensibilités clés pouvant découler des changements imprévus dans la conjoncture économique et qui sont susceptibles de se répercuter sur le plan financier. Ces prévisions ne sont que des indications, et les résultats réels peuvent varier selon la composition et l'interaction des divers facteurs. Les risques sont ceux qui pourraient avoir la plus forte incidence sur les principales sources de revenus. Il existe toute une gamme d'autres risques qui ne sont pas inclus, parce qu'ils sont moins importants ou parce qu'ils sont difficiles à quantifier. Par exemple, les revenus tirés des entreprises publiques, qui représentent environ 4 % du total des revenus, pourraient subir les effets des changements dans le marché propre à chaque entreprise. De même, les perspectives concernant les transferts du gouvernement du Canada sont influencées par les facteurs ayant une incidence sur les formules de financement fédérales et par les futures décisions du gouvernement fédéral.

TABLEAU 16. Certains risques et sensibilités – Économie et revenus

Éléments clés	Hypothèses 2011-2012	Sensibilités 2011-2012
Total des revenus		
- PIB réel	Croissance de 2,4 % en 2011	Une variation de un point de pourcentage du taux de croissance du PIB réel modifie les revenus de 790 millions de dollars. Ce montant peut varier considérablement selon la nature et la source de la variation du taux de croissance du PIB.
- Déflateur du PIB	Croissance de 2,1 % en 2011	
Total des revenus fiscaux		
- Assiette de revenus ¹	Croissance de 5,4 % en 2011-2012	Une variation de un point de pourcentage du taux de croissance du PIB nominal modifie les revenus de 545 millions de dollars. Ce montant peut varier considérablement selon la nature et la source de la variation du taux de croissance du PIB.
- PIB nominal	Croissance de 4,6 % en 2011	
Revenus tirés de l'impôt sur le revenu des particuliers (IRP)		
- Assiette de revenus	Croissance de 5,2 % en 2011-2012	
Principales hypothèses économiques		
- Traitements et salaires	Croissance de 4,3 % en 2011	Une variation de un point de pourcentage du taux de croissance des traitements et salaires modifie les revenus de 333 millions de dollars.
- Emploi	Croissance de 1,7 % en 2011	
- Revenu des entreprises non constituées en personne morale	Croissance de 5,9 % en 2011	Une variation de un point de pourcentage du taux de croissance du revenu des entreprises non constituées en personne morale modifie les revenus de 34 millions de dollars.
Principales hypothèses en matière de revenus		
- Revenu net tiré des gains en capital	Croissance de 4,7 % en 2011	Une variation de un point de pourcentage du taux de croissance du revenu net tiré des gains en capital modifie les revenus de 6 millions de dollars.
- Déductions au titre des REER	Croissance de 4,2 % en 2011	Une augmentation de un point de pourcentage du taux de croissance des déductions au titre des REER fait diminuer les revenus de 17 millions de dollars, et l'inverse est aussi vrai.
- Cotisations pour l'année d'imposition 2010 ²	22,9 milliards de dollars	Une variation de un point de pourcentage des cotisations fiscales des particuliers en 2010 modifie les revenus de 229 millions de dollars ² .
- Cotisations pour l'année d'imposition 2009 et les années antérieures ²	1,2 milliard de dollars	Une variation de un point de pourcentage des cotisations fiscales des particuliers en 2009 et au cours des années antérieures modifie les revenus de 12 millions de dollars ² .


TABLEAU 16. Certains risques et sensibilités – Économie et revenus (suite)

Éléments clés	Hypothèses 2011-2012	Sensibilités 2011-2012
Revenus tirés de la taxe de vente		
- Assiette de revenus	Croissance de 4,9 % en 2011-2012	
- Dépenses de consommation nominales	Croissance de 4,9 % en 2011	Une variation de un point de pourcentage du taux de croissance des dépenses de consommation nominales modifie les revenus de 210 millions de dollars.
- Réservoir de revenus bruts en 2010 ³	10,9 milliards de dollars	Une variation de un point de pourcentage du taux de croissance du réservoir de revenus bruts en 2010 modifie les revenus de 109 millions de dollars.
- Réservoir de revenus bruts en 2011 ⁴	22,5 milliards de dollars	Une variation de un point de pourcentage du taux de croissance du réservoir de revenus bruts en 2011 modifie les revenus de 225 millions de dollars.
- Taux provincial de la TVH	8 %	Revenus d'environ 3 milliards de dollars pour chaque point de pourcentage du taux provincial de la TVH.
Revenus tirés de l'impôt des sociétés		
- Cotisations pour l'année d'imposition 2010	7,0 milliards de dollars	Une variation de un point de pourcentage des revenus en 2010 modifie les cotisations fiscales de 70 millions de dollars.
- Revenu imposable des sociétés du Canada en 2011	229,1 milliards de dollars	Une variation de un point de pourcentage des estimations fédérales du revenu imposable des sociétés en 2011 modifie les revenus de 94 millions de dollars.
- Revenu imposable des sociétés du Canada en 2012	249,7 milliards de dollars	Une variation de un point de pourcentage du revenu imposable des sociétés du Canada en 2012 ou de un point de pourcentage de la part de l'Ontario du revenu imposable des sociétés en 2012 modifie les revenus de 97 millions de dollars ⁵ .
- Pourcentage de l'Ontario du revenu imposable des sociétés en 2012	34,24 %	
- Hausse des bénéfices des sociétés de l'Ontario en 2011	12,2 %	Une variation de un point de pourcentage de la hausse des bénéfices des sociétés de l'Ontario en 2011 modifie les revenus de 63 millions de dollars ⁶ .
Revenus tirés de l'impôt-santé des employeurs		
- Assiette de revenus	Croissance de 4,0 % en 2011-2012	
- Traitements et salaires	Croissance de 4,3 % en 2011	Une variation de un point de pourcentage du taux de croissance des traitements et salaires modifie les revenus de 50 millions de dollars.
Revenus tirés de la Contribution-santé de l'Ontario (CSO)		
- Assiette de revenus	Croissance de 5,0 % en 2011-2012	
- Revenu des particuliers	Croissance de 4,2 % en 2011	Une variation de un point de pourcentage du taux de croissance du revenu des particuliers modifie les revenus de 27 millions de dollars.
- Cotisations pour l'année d'imposition 2010	2,7 milliards de dollars	Une variation de un point de pourcentage des cotisations au titre de la CSO de 2010 modifie les revenus de 27 millions de dollars.

TABLEAU 16. Certains risques et sensibilités – Économie et revenus (suite)

Éléments clés	Hypothèses 2011-2012	Sensibilités 2011-2012
Revenus tirés de la taxe sur l'essence		
- Assiette de revenus	Croissance de 0,2 % en 2011-2012	
- Prix de l'essence à la pompe	118,0 cents le litre en 2011	Une augmentation de un cent le litre du prix de l'essence à la pompe fait diminuer les revenus de 3 millions de dollars, et l'inverse est aussi vrai.
Revenus tirés de la taxe sur les carburants		
- Assiette de revenus	Croissance de 1,4 % en 2011-2012	
- PIB réel	Croissance de 2,4 % en 2011	Une variation de un point de pourcentage du taux de croissance du PIB réel modifie les revenus de 11 millions de dollars.
Revenus tirés des droits de cession immobilière		
- Assiette de revenus	Pas de changement en 2011-2012	
- Revente de logements	Baisse de 4,5 % en 2011	Une variation de un point de pourcentage du nombre de logements revendus et du prix de revente modifie les revenus de 13 millions de dollars.
- Prix de revente	Croissance de 0,5 % en 2011	
Transfert canadien en matière de santé		
- Part de la population de l'Ontario	38,7 % en 2011-2012	Une variation de un dixième de point de pourcentage de la part de la population modifie les revenus de 31 millions de dollars.
- Part de l'Ontario de l'assiette fédérale de base	41,1 % en 2011-2012	Une augmentation de un dixième de point de pourcentage de la part de l'Ontario de l'assiette fédérale de base fait diminuer les revenus de 3 millions de dollars, et l'inverse est aussi vrai.
Transfert canadien en matière de programmes sociaux		
- Part de la population de l'Ontario	38,7 % en 2011-2012	Une variation de un dixième de point de pourcentage de la part de la population modifie les revenus de 12 millions de dollars.

¹ L'assiette de revenus est constituée des revenus, à l'exception de l'incidence des mesures, des redressements pour les variations par rapport aux estimations antérieures des Comptes publics et d'autres facteurs ponctuels.

² Les revenus tirés de l'impôt sur le revenu des particuliers (IRP) de l'Ontario en 2010 sont estimatifs, car l'Agence du revenu du Canada doit toujours évaluer les déclarations de revenus de 2010. Certains montants fiscaux de 2009 et d'années précédentes doivent toujours être évalués en 2011, et les perspectives de revenus comprennent des estimations de ces montants.

³ Le réservoir de revenus bruts de 2010 n'inclut pas l'incidence des mesures de l'Ontario et tient compte de la mise en oeuvre de la TVH le 1^{er} juillet 2010. Le réservoir de revenus est une estimation, car toutes les déclarations n'ont pas été traitées.

⁴ Le réservoir de revenus bruts de 2011 prévu par le ministère des Finances fédéral ne tient pas compte de l'incidence des mesures de l'Ontario.

⁵ La répartition provinciale du revenu imposable des sociétés du Canada de 2012 reposera sur la part des déclarations de revenus de 2010 pour lesquelles on établira des cotisations en 2011.

⁶ L'incidence sur les revenus des changements dans la croissance des bénéficiaires des sociétés en Ontario serait constatée pendant l'exercice en cours si elle est prise en compte dans les paiements du gouvernement fédéral; sinon, elle serait constatée au cours des prochains exercices.



Section E : Plan financier de l'Ontario

Perspectives financières à moyen terme

Le budget de 2010 avait prévu que le déficit de la province serait réduit de moitié en cinq ans, par rapport à son sommet de 2009-2010, et serait éliminé d'ici 2017-2018. Le plan réaliste et responsable adopté par le gouvernement en vue d'équilibrer le budget fonctionne. Le déficit pour 2010-2011 devrait être inférieur de 3,0 milliards de dollars aux projections du budget de 2010, ce qui représente une amélioration d'environ 32 % par rapport à celui de 24,7 milliards de dollars qui avait été prévu pour 2009-2010 à l'automne 2009. Au cours des deux prochaines années, le gouvernement devrait dépasser de 1,7 milliard de dollars les projections au chapitre du déficit, ce qui représente une amélioration globale de 4,7 milliards de dollars sur trois ans.

TABLEAU 17. Plan financier et perspectives à moyen terme

(en milliards de dollars)

	Chiffres prov. 2010-2011	Plan 2011-2012	Perspectives	
			2012-2013	2013-2014
Total des revenus	106,2	108,5	111,8	117,0
Charges				
Programmes	113,3	113,8	114,6	116,7
Intérêt sur la dette	9,5	10,3	11,4	12,6
Total des charges	122,9	124,1	126,0	129,3
Réserve	–	0,7	1,0	1,0
Excédent/(Déficit)	(16,7)	(16,3)	(15,2)	(13,3)

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

À moyen terme, les revenus totaux devraient augmenter à un taux annuel moyen de 3,3 % entre 2010-2011 et 2013-2014, alors que les revenus gouvernementaux continuent à se redresser à la suite de la récession mondiale.

Durant la même période, les charges de programmes devraient quant à elles progresser à un taux annuel moyen de 1,7 %, ce qui représente environ la moitié du taux de croissance des revenus. Ce rythme de croissance contenu illustre la détermination soutenue du gouvernement à s'attaquer au déficit sans compromettre les services publics essentiels ni faire des compressions de façon arbitraire dans l'ensemble des secteurs. Le gouvernement provincial a un plan accéléré visant à réaliser des économies encore plus importantes au chapitre de la prestation des services publics.

Pour compenser les variations éventuelles des revenus et des charges qui auraient une incidence sur ses résultats financiers, la province fait preuve de prudence en incluant dans son plan financier un fonds de prévoyance de 0,7 milliard de dollars en 2011-2012 et une réserve de 0,7 milliard de dollars en 2011-2012 et de 1,0 milliard de dollars en 2012-2013 et en 2013-2014.



Principales variations depuis la publication du budget de 2010

Le gouvernement est en voie de réaliser des améliorations cumulatives de 4,7 milliards de dollars entre 2010-2011 et 2012-2013 par rapport aux projections au titre du déficit dans le budget de 2010.

TABLEAU 18. Variations des perspectives financières à moyen terme depuis la publication du budget de 2010

(en milliards de dollars)

	2010-2011	2011-2012	2012-2013
Excédent/(Déficit) par rapport au budget de 2010	(19,7)	(17,3)	(15,9)
Total des variations des revenus	(0,7)	0,7	(0,1)
Variations des charges			
Évolution des charges de programmes (nettes)	(2,6)	0,8	0,3
Intérêt sur la dette	(0,4)	(0,8)	(1,2)
Total des variations des charges	(3,0)	0,0	(0,9)
Variation de la réserve	(0,7)	(0,3)	–
Amélioration/(Déterioration) financière	3,0	1,0	0,7
Excédent/(Déficit) du budget de 2011	(16,7)	(16,3)	(15,2)

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Les revenus prévus à moyen terme varient d'au plus un pour cent par rapport aux chiffres indiqués à ce titre chaque année dans les perspectives du budget de 2010. Les détails complets sur la variation des prévisions au chapitre des revenus se trouvent dans la section D du présent chapitre.

Les charges de programmes pour 2010-2011 devraient être inférieures de 2,6 milliards de dollars à celles prévues dans le budget de l'année dernière. De plus amples détails sur les résultats financiers provisoires pour 2010-2011 sont fournis dans la section B du présent chapitre.

La variation nette des charges de programmes pour 2011-2012 découle principalement de la révision des calendriers de mise en oeuvre de projets d'infrastructure, y compris des projets de stimulation économique. À part cela, tout comme pour 2012-2013, les charges de programmes sont en général conformes aux projections du budget de 2010.

Les frais d'intérêt sur la dette sont maintenant inférieurs aux prévisions, en partie grâce au déficit et aux taux d'intérêt plus faibles que prévu. La province a tiré avantage des faibles taux d'intérêt en 2010-2011 et repoussé l'échéance de sa dette. Elle peut ainsi profiter de bas taux d'intérêt sur une période plus longue, ce qui lui permet de réduire les risques de refinancement et de compenser en partie l'incidence de la hausse prévue des taux d'intérêt.

La réserve pour 2010-2011 a été utilisée pour améliorer les résultats financiers de la province et réduire le déficit. Conformément à la pratique des exercices précédents, la réserve pour 2011-2012 a été révisée à la baisse en raison de la plus grande clarté des prévisions économiques pour 2011-2012, comparativement à la même période l'an dernier.



Perspectives des charges à moyen terme

Les charges totales de la province devraient augmenter d'un taux moyen de 1,7 % par année seulement entre 2010-2011 et 2013-2014. En outre, si l'on exclut l'incidence estimée du report au 31 octobre 2011 de la date limite pour le financement des projets de stimulation en matière d'infrastructure annoncé par les gouvernements provincial et fédéral, les perspectives au titre des charges de programmes de la province pour 2011-2012 demeurent inchangées sur douze mois, par rapport aux estimations provisoires de 2010-2011. Ces perspectives traduisent l'engagement du gouvernement à maîtriser la croissance des charges de programmes tout en protégeant les services publics qui comptent le plus pour la population de l'Ontario.

TABLEAU 19. Sommaire des perspectives des charges à moyen terme
(en milliards de dollars)

	Chiffres prov. 2010-2011	Plan 2011-2012	Perspectives	
			2012-2013	2013-2014
Programmes				
Secteur de la santé	45,6	47,6	49,2	50,6
Secteur de l'éducation ¹	22,2	23,2	24,0	24,3
Secteur de l'éducation postsecondaire et de la formation	7,6	7,1	7,1	7,4
Secteur des services à l'enfance et des services sociaux	13,1	13,7	14,0	14,4
Secteur de la justice	4,4	4,7	4,6	4,2
Autres programmes	20,3	17,4	15,7	15,9
Total des programmes	113,3	113,8	114,6	116,7
Intérêt sur la dette	9,5	10,3	11,4	12,6
Total des charges	122,9	124,1	126,0	129,3

¹ Exclut le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Entre 2010-2011 et 2013-2014, on s'attend à ce que le total des charges de programmes progresse à un taux annuel moyen de seulement 1,0 %. Les points saillants des principales variations des charges de programmes à moyen terme comprennent ce qui suit :

- Les charges totales du **secteur de la santé** devraient augmenter de 5,0 milliards de dollars entre 2010-2011 et 2013-2014. Le financement alloué tient compte de la croissance dans les principaux programmes, tels que les hôpitaux et l'Assurance-santé de l'Ontario. Il soutient également des investissements accrus au chapitre des soins communautaires, y compris les foyers de soins de longue durée, afin d'améliorer les services et d'atténuer la pression exercée sur les soins actifs et les salles des urgences.
- Le financement total du **secteur de l'éducation** devrait être majoré de 2,1 milliards de dollars entre 2010-2011 et 2013-2014. Cette hausse inclut des subventions provinciales supplémentaires pour soutenir le rendement des élèves ainsi que le financement du programme du gouvernement visant à mettre graduellement en oeuvre la maternelle et le jardin d'enfants à temps plein.
- Les charges totales du **secteur de l'éducation postsecondaire et de la formation** devraient diminuer de 0,5 milliard de dollars en 2011-2012, principalement en raison de l'élimination progressive des fonds de stimulation, dont la durée était limitée. De 2011-2012 à 2013-2014, les charges devraient augmenter pour soutenir la croissance de l'effectif au palier postsecondaire.
- Le financement total du **secteur des services à l'enfance et des services sociaux** devrait augmenter de 1,3 milliard de dollars entre 2010-2011 et 2013-2014. Cette hausse est principalement due à l'augmentation des charges au titre de l'aide sociale.
- Les charges totales du **secteur de la justice** devraient diminuer d'environ 0,2 milliard de dollars entre 2010-2011 et 2013-2014 en raison principalement de l'achèvement prévu de projets d'immobilisations déjà approuvés, incluant des palais de justice et des établissements correctionnels.
- Les charges totales des **autres programmes** devraient diminuer de 4,4 milliards de dollars entre 2010-2011 et 2013-2014. Cette baisse est en grande partie attribuable à l'élimination progressive des investissements de durée limitée visant à aider l'économie de la province à se redresser à la suite de la récession mondiale et à offrir un allègement temporaire pour faciliter la transition au nouveau régime de taxe de vente.



Les perspectives tiennent également compte des charges au titre de l'**intérêt sur la dette**, qui ne comprend pas les intérêts capitalisés durant la construction d'immobilisations corporelles, et devraient augmenter de 3,1 milliards de dollars de 2010-2011 à 2013-2014. Cette hausse est en grande partie attribuable aux emprunts additionnels qui doivent être faits pour financer les investissements dans l'infrastructure et les déficits.

Risques pour les perspectives de charges

Comme c'est le cas chaque année, des risques peuvent entraîner des variations des perspectives concernant les revenus et les charges de la province. Toutefois, en maintenant une approche de gestion financière prudente, le gouvernement a pu dépasser ses objectifs budgétaires pour cinq des sept derniers exercices.

Le gouvernement a inclus dans ses prévisions des charges pour 2011-2012 un fonds de prévoyance de 0,7 milliard de dollars. Ce fonds de prévoyance donne au gouvernement une marge de manoeuvre pour réagir de façon opportune aux autres défis auxquels les perspectives budgétaires de l'Ontario pourraient être soumises. Le fonds de prévoyance est également intégré au plan financier à moyen terme.

Le tableau qui suit résume les risques et sensibilités clés que pourraient entraîner des changements imprévus à la conjoncture économique et à la demande liée aux programmes. Un changement dans ces facteurs pourrait avoir une incidence sur les charges totales, ce qui entraînerait des variations dans les prévisions financières globales. Il convient de signaler que ces risques et sensibilités ne sont que des indications et qu'ils peuvent varier selon la nature et la composition des risques possibles.

TABLEAU 20. Certains risques et sensibilités liés aux charges

Programme/Secteur	Hypothèses 2011-2012	Sensibilités 2011-2012
Secteur de la santé	Croissance annuelle de 4,3 %.	Variation de 1 % des charges du secteur de la santé : 476 millions de dollars.
Charges du secteur hospitalier	Croissance annuelle de 4,7 %.	Variation de 1 % des charges du secteur hospitalier : 212 millions de dollars.
Utilisation des programmes de médicaments	Croissance annuelle de moins de 4,8 %.	Variation de 1 % des charges de tous les programmes de médicaments : 43 millions de dollars (personnes âgées et bénéficiaires de l'aide sociale).
Foyers de soins de longue durée	77 800 lits de soins de longue durée. Le coût moyen de fonctionnement provincial d'un lit dans un foyer de soins de longue durée est de 48 300 \$ par année.	Variation de 1 % du nombre de lits : environ 38 millions de dollars.
Soins à domicile	Environ 20 millions d'heures de service d'aides familiales et de soutien.	Variation de 1 % des heures de service d'aides familiales et de soutien : environ 6 millions de dollars.
	Environ 8 millions de visites par du personnel infirmier et des professionnels de la santé.	Variation de 1 % des visites par du personnel infirmier et des professionnels de la santé : environ 6 millions de dollars.
Élèves de l'élémentaire et du secondaire	Effectif quotidien moyen de 1 877 000 élèves.	Augmentation de 1 % de l'effectif : 140 millions de dollars.
Étudiants universitaires	366 000 étudiants à temps plein du premier cycle et des cycles supérieurs.	Variation de 1 % de l'effectif : 35 millions de dollars.
Étudiants collégiaux	182 600 étudiants à temps plein.	Variation de 1 % de l'effectif : 13 millions de dollars.
Ontario au travail	260 423 dossiers par année, en moyenne.	Variation de 1 % du nombre de dossiers : 23 millions de dollars.
Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées	290 172 dossiers par année, en moyenne.	Variation de 1 % du nombre de dossiers : 38 millions de dollars.
Système correctionnel	3,2 millions de jours-détenus adultes par année. Coût moyen de 180 \$ par jour par détenu.	Variation de 1 % des jours-détenus : 5,8 millions de dollars.
Intérêt sur la dette	Coût moyen d'emprunt prévu en 2011-2012 : environ 4,5 %.	Incidence prévue en 2011-2012 d'une variation de 100 points de base des taux d'emprunt : environ 500 millions de dollars.



Les coûts de rémunération et les règlements salariaux constituent aussi d'importants inducteurs de coûts. Conformément à l'énoncé de politique du gouvernement en matière de rémunération du secteur parapublic, le plan financier ne prévoit pas de fonds pour les hausses salariales pendant les deux premières années de toute convention collective future.

Passif éventuel

Outre les principaux risques économiques et sensibilités liés à la demande auxquels il est exposé, le plan financier est aussi assujéti à des risques découlant du passif éventuel du gouvernement. La concrétisation ou non de ces éventualités échappe au contrôle direct du gouvernement. Ce dernier pourrait essayer des pertes à la suite de règlements judiciaires, de manquements dans le cadre de projets, et de garanties de prêt ou de financement. Des provisions pour pertes ayant de fortes chances de se réaliser et dont on peut raisonnablement faire une estimation sont imputées au titre des passifs dans les états financiers de la province. Un passif éventuel considérable a été divulgué dans le document *Rapport annuel et États financiers consolidés de 2009-2010*, qui a été publié en août 2010¹.

¹ Pour un complément d'information, consultez le site www.fin.gov.on.ca/fr/budget/paccts/2010.

Plan visant à éliminer le déficit

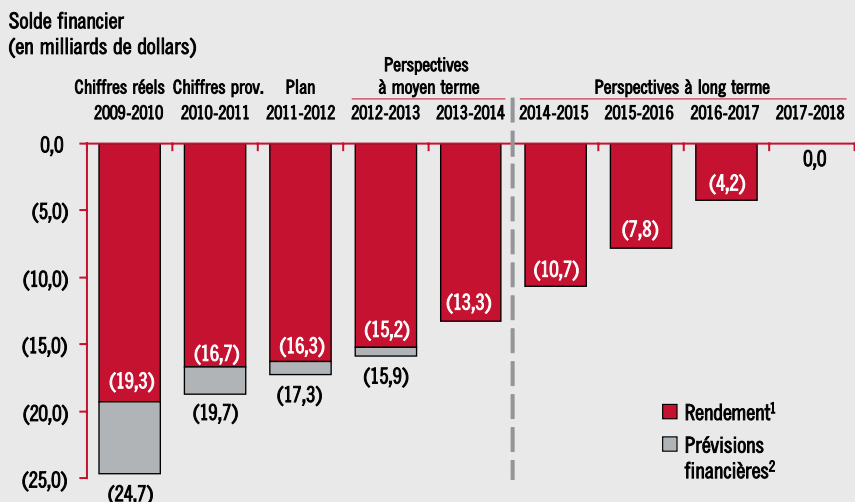
Le plan Ontario ouvert sur le monde, conjugué à l'approche de gestion financière prudente et soutenue du gouvernement, fournit des assises solides à la reprise économique et à la prospérité à long terme de la province.

Le rythme équilibré de réduction du déficit fait en sorte que la province sera en mesure de relever ses défis financiers grâce à des mesures réalistes et responsables, sans compromettre les services publics essentiels ni recourir à des compressions arbitraires dans l'ensemble des secteurs. Le plan fonctionne.

Le gouvernement est en voie de réaliser des améliorations cumulatives de 4,7 milliards de dollars entre 2010-2011 et 2012-2013 par rapport aux projections au titre du déficit dans le budget de 2010. Ces améliorations sont en grande partie le résultat des efforts soutenus du gouvernement pour contenir les charges tout en protégeant les services publics qui comptent le plus pour la population de l'Ontario, tels que ceux des secteurs de la santé et de l'éducation.



GRAPHIQUE 20. Plan de l'Ontario en vue d'éliminer le déficit



¹ Représente les prévisions actuelles pour la période allant de 2010-2011 à 2017-2018. Pour 2009-2010, les résultats réels sont présentés.

² Les prévisions pour la période allant de 2010-2011 à 2013-2014 reposent sur le budget de 2010. Les prévisions pour 2009-2010 sont tirées du document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario de 2009*.

Le plan du gouvernement visant à éliminer le déficit d'ici 2017-2018 comprend les éléments clés suivants :

- limiter à 1,0 %, en moyenne, la hausse annuelle des charges de programmes entre 2010-2011 et 2013-2014;
- mettre en oeuvre des initiatives pour améliorer la prestation des services publics et faire en sorte que l'argent des contribuables soit utilisé de façon optimale pour offrir la meilleure valeur qui soit à la population ontarienne;
- promouvoir la conclusion d'ententes fiscales fédérales-provinciales durables et fondées sur des principes;
- suivre un plan financier prudent qui inclut une réserve et des fonds de prévoyance;
- continuer à soutenir la reprise de l'économie ontarienne à mesure qu'elle remonte la pente à la suite de la récession.

TABLEAU 21. Plan de redressement de l'Ontario

(en milliards de dollars)

	Chiffres prov. 2010-2011	Perspectives à moyen terme			Perspectives à long terme			
		Plan 2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Revenus	106,2	108,5	111,8	117,0	122,8	129,0	135,4	142,2
Charges								
Programmes	113,3	113,8	114,6	116,7	118,8	121,0	122,9	124,9
Intérêt sur la dette	9,5	10,3	11,4	12,6	13,7	14,8	15,7	16,3
Total des charges	122,9	124,1	126,0	129,3	132,6	135,8	138,6	141,2
Réserve	–	0,7	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Excédent/(Déficit)	(16,7)	(16,3)	(15,2)	(13,3)	(10,7)	(7,8)	(4,2)	0,0

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Prudence financière

En plus de maintenir une approche prudente et responsable pour contenir l'augmentation des dépenses, le plan financier intègre chaque année d'autres éléments de prudence afin de protéger les objectifs financiers généraux du gouvernement et de favoriser la réalisation des objectifs financiers.

Conformément à des pratiques financières judicieuses, les perspectives de revenus de la province sont fondées sur des hypothèses économiques prudentes.

Pour satisfaire aux exigences de la *Loi de 2004 sur la transparence et la responsabilité financières*, le plan financier se fonde sur une approche prudente et prévoit une réserve visant à protéger les perspectives financières contre les variations défavorables des revenus et des charges de la province, y compris celles qui découlent de changements dans les résultats économiques de l'Ontario.

Le plan financier englobe également des fonds de prévoyance (pour le fonctionnement et les immobilisations) pour atténuer les risques liés aux charges qui pourraient avoir une incidence négative sur les résultats.



Section F : L'Ontario a besoin d'un partenaire fédéral solide

Aperçu

Les interventions coordonnées des gouvernements fédéral et ontarien en réponse à la récente récession ont contribué à stimuler la croissance économique et la création d'emplois. Les deux échelons de gouvernement ont fait des investissements dans l'infrastructure, accordé une aide financière à l'industrie automobile et uni leurs efforts aux fins de l'harmonisation de la taxe de vente. Ces mesures, combinées au soutien accru fourni à court terme par le gouvernement fédéral en matière de formation professionnelle, continueront à aider la province à remonter la pente et à mettre l'Ontario et le Canada sur la voie d'une croissance économique soutenue.

Il faut toutefois faire plus – et la province s'inquiète de la perte d'intérêt du gouvernement fédéral envers les programmes et de son traitement injuste envers la population de l'Ontario comparativement à celle d'autres provinces. Bien que de nombreuses familles continuent à subir les effets de la récession, le gouvernement fédéral réduit son soutien en matière de formation professionnelle et d'établissement des immigrants. Alors que l'Ontario s'attaque aux défis démographiques et économiques émergents, le gouvernement fédéral reste vague quant à ses engagements à long terme envers les programmes sociaux, de santé et d'éducation de l'Ontario.

La province a besoin d'un partenaire solide pour répondre aux besoins des Ontariennes et des Ontariens et les aider à se préparer pour le futur. L'Ontario enjoint au gouvernement fédéral de fournir un soutien à long terme adéquat afin de contribuer à la création d'un Ontario plus fort – dans un Canada plus fort.

Répondre aux besoins de la main-d'oeuvre de l'Ontario

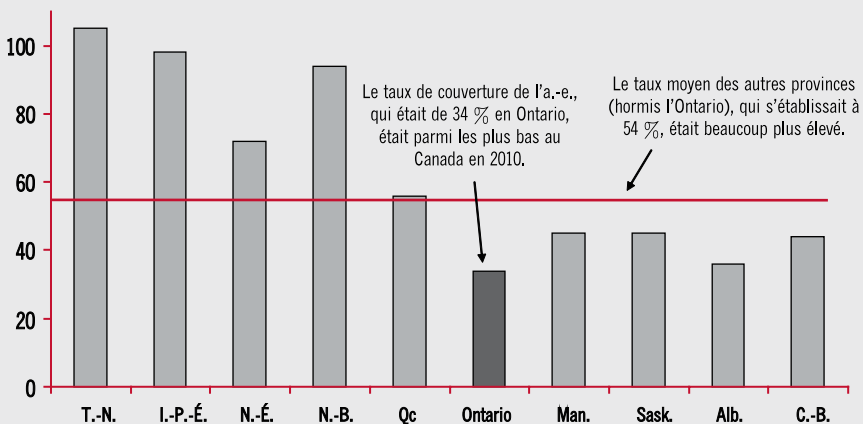
Assurance-emploi

Le programme fédéral d'assurance-emploi (a.-e.) ne répond toujours pas aux besoins des Ontariennes et des Ontariens sans emploi ni à ceux du marché du travail d'aujourd'hui.

Malgré les améliorations apportées en 2008 et 2009, l'accès aux prestations ordinaires d'assurance-emploi demeure difficile pour la population ontarienne. En 2010, seulement 34 % des chômeurs en Ontario ont reçu des prestations ordinaires d'a.-e., comparativement à 54 % en moyenne dans les autres provinces.

GRAPHIQUE 21. En 2010, le taux de couverture de l'a.-e.¹ est resté faible en Ontario

En pourcentage²



¹ Le « taux de couverture de l'a.-e. » se rapporte aux bénéficiaires ordinaires de l'a.-e. en pourcentage des personnes sans emploi.

² Certains bénéficiaires ordinaires de l'a.-e. ne sont pas pris en compte dans la définition de Statistique Canada des personnes sans emploi (par exemple, celles qui travaillent tout en recevant des prestations d'a.-e.). Ainsi, les taux de couverture de l'a.-e. peuvent dépasser 100 %.

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

La population ontarienne a aussi continué en 2010, comme elle le fait depuis longtemps, à surcotiser au programme d'a.-e., puisqu'elle a fourni 40 % des cotisations selon les estimations, mais n'a reçu que 31 % de l'ensemble des prestations ordinaires.



La constance de ces disparités montre que le programme d'a.-e. se trouve dans un état de déséquilibre permanent qui a des répercussions négatives sur les personnes sans emploi et l'économie de l'Ontario. Le programme d'a.-e. devrait être adapté aux conditions actuelles du marché du travail, favoriser la productivité dans toutes les régions du pays et assurer le traitement équitable des travailleurs de l'Ontario.

Formation de la main-d'oeuvre

À mesure que la province sort de la récession mondiale, le plan Ontario ouvert sur le monde aidera les Ontariennes et Ontariens à accroître la productivité et favorisera la croissance économique. Alors que la province investit dans les outils dont sa population a besoin pour prospérer dans la nouvelle économie, il importe également que le gouvernement fédéral maintienne la bonification du soutien offert à l'Ontario aux fins des programmes de formation professionnelle. Ces bonifications ont aidé l'Ontario à faire des investissements dans des programmes importants, dont Deuxième carrière. Si le gouvernement fédéral ne maintient pas son soutien en matière de formation professionnelle, des dizaines de milliers d'Ontariennes et d'Ontariens n'auront pas la possibilité d'acquérir des compétences d'emploi essentielles pour réussir dans l'économie du savoir en expansion d'aujourd'hui.

TABLEAU 22. Exemples de l'incidence de l'expiration du financement fédéral bonifié en matière de formation professionnelle¹

Programmes	Clients servis
Service d'emplois d'été	Selon les estimations, 29 000 étudiants de moins par année recevraient de l'aide pour se trouver un emploi d'été.
Alphabétisation et formation de base	Selon les estimations, 13 000 apprenants de moins par année auraient accès aux programmes d'alphabétisation et de formation de base.

¹ Les programmes choisis sont présentés à titre indicatif seulement.

En outre, l'Ontario demeure préoccupé de sa part globale des fonds d'a.-e. destinés à la formation, qui soutiennent bon nombre des programmes de formation offerts par la province. En 2010, l'Ontario comptait 42 % des chômeurs du Canada, mais n'a reçu que 31 % des fonds d'a.-e. affectés à la formation. La part de l'Ontario en sera davantage amoindrie si le gouvernement fédéral maintient sa décision de réduire le financement. L'Ontario enjoint au gouvernement fédéral de reconsidérer les principes régissant l'allocation des fonds d'a.-e. destinés à la formation et de donner à l'Ontario une plus grande marge de manoeuvre dans l'élaboration des programmes de formation dans le cadre de l'a.-e. afin que la province puisse mieux répondre aux besoins spécifiques de sa population.

Établissement des immigrants

Favoriser la contribution des nouveaux Canadiens au succès de l'Ontario est un important volet du plan Ontario ouvert sur le monde pour renforcer l'économie. Toutefois, le gouvernement fédéral ne s'est pas entièrement acquitté de ses engagements aux termes de l'Accord Canada-Ontario sur l'immigration (ACOI) en n'utilisant pas une somme de plus de 200 millions de dollars destinée aux organismes d'établissement ontariens. Ce financement aurait servi à fournir à 60 000 nouveaux arrivants en Ontario toute une gamme de services, allant des services d'établissement aux cours de langue et de communication en milieu de travail en passant par les programmes de transition et de perfectionnement technique, qui auraient accéléré leur intégration à la main-d'oeuvre. De plus, le gouvernement fédéral a récemment annoncé que les organismes ontariens servant les nouveaux arrivants devaient s'attendre à des compressions de leur financement, notamment de l'ordre de 44 millions de dollars en 2011-2012. Le manquement du gouvernement fédéral à ses engagements limite sérieusement la capacité des nouveaux arrivants de pleinement participer au marché du travail et de contribuer à la croissance de l'Ontario.



L'Ontario s'est engagé à favoriser la réussite des immigrants qui s'établissent dans la province. Le gouvernement fédéral doit s'acquitter de ses obligations en vertu de l'ACOI et verser immédiatement l'intégralité des fonds prévus aux termes de cet accord aux organismes de services aux immigrants. En outre, pour aider les personnes qui immigreront en Ontario à obtenir de meilleurs résultats, le gouvernement fédéral doit entreprendre des négociations en vue de conclure un nouvel accord avec l'Ontario – un accord qui donnerait à la province davantage de contrôle en matière de politiques et assurerait un financement complet des programmes d'établissement et de formation des immigrants. À l'instar des ententes avec le Manitoba, la Colombie-Britannique et le Québec, un nouvel accord prévoyant le transfert des pouvoirs à la province s'impose pour que l'Ontario puisse offrir des programmes de formation plus cohérents qui répondent aux besoins de sa main-d'œuvre.

Jeter les assises de la prospérité future

Les engagements à long terme du gouvernement fédéral en matière d'infrastructure, d'innovation et de réglementation du secteur financier revêtent une importance tout aussi cruciale au succès de l'Ontario. La province a bénéficié du plan Chantiers Canada et des mesures de stimulation en matière d'infrastructure dans le cadre de divers projets conjoints qui ont permis d'améliorer ses universités, ses routes et son économie.

Windsor constitue la principale porte d'entrée commerciale du Canada. Chaque année, plus de 12 millions d'automobiles, camions et autobus, et près de 120 milliards de dollars de marchandises circulent entre le Canada et les États-Unis via le corridor Windsor-Detroit. Grâce au soutien du gouvernement fédéral, le passage frontalier Windsor-Detroit sera modernisé afin d'atténuer la congestion routière à la frontière et d'améliorer le flux des échanges commerciaux. L'Ontario se réjouit de l'engagement du gouvernement fédéral d'assumer 50 % des coûts d'immobilisations admissibles de l'autoroute de Windsor-Essex en direction du nouveau pont.

La province est déterminée à promouvoir la productivité et à favoriser la croissance économique en Ontario. Le gouvernement fédéral procède actuellement à un examen de ses mesures de soutien en matière de recherche-développement (R-D) tout en élaborant une stratégie nationale sur l'économie numérique. L'Ontario se classe au premier rang en matière de R-D au Canada et abrite d'importants noyaux de l'économie numérique à Toronto, Ottawa et Waterloo. Toute mesure prise par le gouvernement fédéral doit protéger les intérêts de la population ontarienne dans ces deux secteurs et être fondée sur les principes de l'équité, de la transparence et de l'excellence. Veuillez consulter le chapitre III, *Un régime fiscal et des régimes de retraite pour assurer l'avenir de l'Ontario*, pour plus de détails sur l'examen fédéral en matière de R-D.

L'Ontario est résolu à maintenir et à promouvoir la vigueur, le dynamisme et l'intégrité des marchés financiers du Canada, dont la plupart sont établis à Toronto. La province et le gouvernement fédéral ont travaillé ensemble pour mettre en valeur la réputation de solidité des établissements financiers du Canada et le statut de centre financier de premier plan de Toronto en créant l'Institut mondial de gestion des risques du secteur financier.

L'Ontario croit qu'un organisme canadien de réglementation musclé rendrait les marchés financiers du Canada encore plus efficaces et permettrait de mieux protéger les investisseurs et d'améliorer l'application de la loi. Cet organisme devrait être établi à Toronto, la capitale financière du Canada, afin de répondre aux besoins des marchés financiers canadiens. L'Ontario continuera à collaborer activement avec le gouvernement fédéral afin de créer un organisme canadien de réglementation des valeurs mobilières.

« Un organisme canadien de réglementation des valeurs mobilières permettrait de mieux protéger les investisseurs, d'assurer une réglementation plus efficace et de réduire les coûts pour les entreprises. ... La création d'un organisme canadien de réglementation des valeurs mobilières chargé d'administrer une loi fédérale unique sur les valeurs mobilières à l'échelle du pays renforcera la stabilité financière et l'observation, en plus d'aider à protéger les investisseurs grâce à une reddition de comptes accrue. »

Jim Flaherty, ministre fédéral des Finances, 16 septembre 2010.



Aider les familles et soutenir les collectivités

La province collabore avec le gouvernement fédéral à l'établissement d'une nouvelle initiative en matière de logement abordable qui élargirait le cadre du financement fédéral et provincial. Cette initiative contribuerait à construire et à rénover des logements abordables, à accroître l'abordabilité des logements et à créer les conditions nécessaires pour que les familles à faible revenu puissent vivre de façon autonome et en sécurité. Toutefois, l'Ontario continue d'affirmer que le gouvernement fédéral devrait être un partenaire à long terme dans le financement de logements abordables. Alors que nous allons de l'avant, un engagement équitable à long terme de la part du gouvernement fédéral aiderait à faire en sorte que les familles ontariennes aient accès à des logements.

Bien que l'Ontario appuie les efforts du gouvernement fédéral dans le but d'améliorer la sécurité au sein des collectivités, des coûts sont associés aux initiatives fédérales de lutte contre le crime. La province s'attend à ce que le gouvernement fédéral reconnaisse les contraintes financières créées à la suite de ses récents projets de loi en matière de criminalité et à ce qu'il donne aux provinces le soutien nécessaire pour faire face à ces coûts accrus.

Les gouvernements provinciaux ont uni leurs efforts afin de gérer les coûts des services de santé, notamment en travaillant à la mise en place d'un mécanisme pancanadien d'approvisionnement en médicaments et en équipement médical, et en mettant en commun les meilleures pratiques cliniques. Toutefois, l'avenir du système de santé universel dépend également de l'octroi d'un soutien financier adéquat de la part du gouvernement fédéral aux provinces et aux territoires. L'Ontario accueille favorablement l'engagement pris par le gouvernement fédéral de maintenir les transferts aux fins des hôpitaux et des écoles au même moment où il prend des mesures en vue d'atteindre l'équilibre budgétaire. Afin de continuer à offrir les services de qualité sur lesquels la population compte, les provinces ont besoin d'un engagement solide et soutenu de la part du gouvernement fédéral au-delà de la fin prévue des ententes en 2013-2014, ainsi que du renouvellement de l'engagement du gouvernement fédéral envers la réduction des temps d'attente dans le secteur des soins de santé.

Contribution fédérale aux soins de santé en Ontario

Les soins de santé universels, qui ont vu le jour à la fin des années 1960 au Canada, reposaient sur une entente où les provinces et le gouvernement fédéral assumaient chacun 50 % des coûts.

En 1977, le gouvernement fédéral conférait aux provinces une plus grande marge de manoeuvre en matière de politiques en fournissant la moitié de son soutien en espèces et l'autre moitié sous forme de transfert de marge fiscale.

Toutefois, dans les années 1980, le gouvernement fédéral a graduellement réduit ses transferts en matière de santé et de programmes sociaux, avant de sabrer de façon draconienne ces transferts dans les années 1990.

En vertu de l'Accord de 2004 sur les soins de santé, le gouvernement fédéral avait convenu d'augmenter ses investissements dans les soins de santé et de fournir un niveau de soutien plus constant grâce à un facteur d'indexation de 6 % sur 10 ans. D'ici 2013–2014, l'année où l'Accord prendra fin, la part du soutien fédéral accordé à l'Ontario dans le secteur de la santé devrait s'élever à environ 24 %.

Tandis que nous nous dirigeons vers la nouvelle génération d'ententes de financement en matière de santé, l'Ontario s'attend à ce que le gouvernement fédéral maintienne un engagement solide et durable dans ce secteur.

L'Ontario encourage le gouvernement fédéral à travailler avec les provinces et territoires pour renouveler tous les accords fiscaux, y compris le Transfert canadien en matière de programmes sociaux. Plus précisément, l'Ontario souhaite que le gouvernement fédéral s'associe à la province dans le cadre de son plan visant à augmenter le taux d'accession aux études postsecondaires et à rehausser la qualité de l'enseignement postsecondaire.



Améliorer l'efficacité du gouvernement

Pour gérer l'argent des contribuables de façon responsable, les gouvernements doivent éviter la duplication des services entre les échelons de gouvernement. L'Ontario et le gouvernement fédéral ont pris des mesures pour rationaliser les services et réaligner les responsabilités lorsque cela était approprié. Au cours de la dernière décennie, la conception et l'administration de certains programmes fédéraux de formation ont été dévolues en vertu de diverses ententes sur le marché du travail. En ce qui concerne les entreprises, le Projet de reconception de l'administration de l'imposition des sociétés a permis de créer une déclaration de revenus fédérale-provinciale unique. De plus, la taxe de vente harmonisée réduira les coûts d'observation grâce à la mise en place d'une administration unique. L'Ontario appuie également la création d'un organisme canadien de réglementation des valeurs mobilières, qui renforcerait la réglementation du secteur financier.

Les gouvernements doivent continuer à faire en sorte que les services sont offerts de façon efficace et efficiente, et ce, par l'ordre de gouvernement le mieux placé pour le faire : parfois, il s'agit du gouvernement fédéral et, d'autres fois, du gouvernement provincial. Les gouvernements peuvent mieux servir la population en travaillant ensemble afin de tirer avantage des occasions de réalignement.

Établissement des immigrants et formation liée au marché du travail

La dévolution des services d'établissement et d'intégration des immigrants à l'Ontario, accompagnée des fonds fédéraux, serait une telle occasion de réalignement. Le fait de placer les programmes de formation et les programmes d'établissement et d'intégration des immigrants sous un seul échelon de gouvernement permettrait à la province de consolider son guichet unique de services intégrés. Le gouvernement fédéral pourrait améliorer encore davantage la prestation des services à la population de l'Ontario en transférant à la province la responsabilité des autres programmes liés au marché du travail et en lui fournissant des fonds suffisants et prévisibles à cette fin. Les clients auraient ainsi accès à toute la gamme des services de formation sous un même toit.

Services correctionnels

Selon l'expérience à l'échelle internationale, les services de réadaptation offerts dans les prisons sont efficaces pour assurer la sécurité des communautés et contenir les charges dans le secteur correctionnel. La prestation des services de réadaptation aux détenus pourrait être plus efficace et efficiente si elle relevait principalement d'un seul échelon de gouvernement. L'Ontario enjoint au gouvernement fédéral d'assumer la responsabilité des détenus purgeant des peines de plus de six mois pour faire en sorte que ces derniers obtiennent les services de réadaptation dont ils ont besoin.

« L'attribution claire de la responsabilité des services correctionnels fondée sur une distinction valable réduira au minimum le double emploi et rendra le secteur plus efficient. »

James Pearce, Joshua Hjartarson et Matthew Mendelsohn, *Saving Dollars and Making Sense: An Agenda for a More Efficient, Effective and Accountable Federation*, Mowat Centre for Policy Innovation, octobre 2010.



Section G : Responsabilité, transparence et gestion financière

Introduction

Le gouvernement est responsable, envers le public, de l'utilisation judicieuse de l'argent des contribuables et de la communication claire des objectifs visés et des résultats obtenus grâce à ces fonds. Le gouvernement provincial a mis en oeuvre un certain nombre d'initiatives visant à renforcer la responsabilité envers le public, à améliorer la transparence de la communication de l'information sur l'utilisation de l'argent des contribuables et à assurer la gestion efficace des fonds.

Accroître la responsabilité des organismes

Un des rôles du gouvernement consiste à s'assurer que les organismes financés par l'argent des contribuables rendent compte de l'utilisation judicieuse de ces fonds. Pour ce faire, le gouvernement a adopté ou renforcé des mesures législatives et des outils pour la communication de l'information au public.

Renforcer la responsabilité du secteur parapublic

Le gouvernement continue de prendre d'importantes mesures pour protéger les intérêts des contribuables et renforcer la responsabilité des organismes qui reçoivent des fonds publics.

La nouvelle *Loi de 2010 sur la responsabilisation du secteur parapublic* (www.e-laws.gov.on.ca/html/statutes/french/elaws_statutes_10b25_f.htm), qui a reçu la sanction royale le 8 décembre 2010, renforce la responsabilité financière des principaux organismes du secteur parapublic, tels que les hôpitaux, les conseils scolaires, les collèges et les universités, ainsi que les sociétés d'aide à l'enfance, les centres d'accès aux soins communautaires et tout autre organisme financé par des fonds publics qui reçoit des fonds publics totalisant au moins 10 millions de dollars.

La Loi interdit l'utilisation de fonds publics pour engager des lobbyistes externes, élargit la portée des mesures législatives régissant l'accès à l'information pour englober les hôpitaux et exige que les hôpitaux et les réseaux locaux d'intégration des services de santé divulguent et affichent les dépenses engagées par les cadres supérieurs. La Loi établit également de nouvelles règles pour les activités d'approvisionnement et les charges des organismes désignés du secteur parapublic.

Ce printemps, le gouvernement déposera des modifications à la *Loi de 2010 sur la responsabilisation du secteur parapublic*. Ces modifications, si elles sont adoptées, feront en sorte que tout avantage indirect inutile soit éliminé au sein des organismes du secteur parapublic. Le gouvernement a aussi établi de nouvelles règles, à l'intention des ministères et des organismes, dans le but d'empêcher ces avantages indirects.

Améliorer la reddition de comptes quant aux frais de déplacement

En vue de renforcer la responsabilité, le gouvernement a pris des mesures pour que certains renseignements sur les demandes de remboursement de frais de déplacement, de repas et d'accueil soient mis à la disposition du public sur le site Web du gouvernement à www.ontario.ca.

Le gouvernement continue d'afficher sur ce site Web des renseignements sur les frais de déplacement des chefs principaux du gouvernement, des ministres, des adjoints parlementaires et des membres de leur personnel. Ce site renferme aussi des liens vers les sites Web des 22 organismes gouvernementaux prescrits en vertu de la *Loi de 2009 sur l'examen des dépenses dans le secteur public*.



Transparence de la communication de l'information sur l'utilisation des fonds publics

Pour que les contribuables et les personnes qui se servent des renseignements financiers puissent évaluer la façon dont les deniers publics sont utilisés, il est essentiel que la communication de l'information par le secteur public se fasse de façon transparente. La communication uniforme de l'information, une meilleure gestion des actifs et un rapport préélectoral constituent des outils clés pour mieux comprendre l'utilisation et la valeur des biens et services obtenus avec l'argent des contribuables.

Progrès réalisés à l'égard des normes de comptabilité du secteur public

Les normes de comptabilité du secteur public établissent la façon de mesurer, de consigner et de divulguer, à l'intention du public, les activités financières des gouvernements et des organismes du secteur public. Elles sont essentielles à la prise de décisions efficaces, à la préparation des budgets et à la communication transparente de l'information financière du gouvernement.

Au cours de la dernière année, le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) a proposé un certain nombre de modifications à la communication de l'information financière du gouvernement, dont la comptabilité des paiements de transfert du gouvernement, des instruments financiers et des opérations de change. Suite aux questions soulevées par un groupe de travail fédéral-provincial, formé de hauts fonctionnaires et de responsables des normes comptables, le CCSP a entrepris l'examen du cadre conceptuel qu'il utilise pour élaborer toutes les normes comptables du secteur public au Canada. Ce projet est en tête des priorités du CCSP.

L'Ontario s'attend à ce que le CCSP englobe les résultats de l'examen de ce cadre conceptuel dans les propositions qu'il a formulées récemment et dans les normes comptables existantes afin d'assurer la transparence et la qualité de la communication de l'information financière du secteur public. Le gouvernement continuera à travailler avec le CCSP et d'autres groupes intéressés afin que les normes comptables établies pour les gouvernements au Canada soient dans l'intérêt des contribuables ontariens.

Uniformité des normes comptables pour le secteur public

Il est important que les normes comptables soient uniformes, car elles servent à fournir des renseignements plus pertinents et plus compréhensibles sur les finances des organismes du secteur public qui dispensent des services financés par des fonds publics.

À la fin de 2010, le CCSP a approuvé l'ajout de normes de comptabilité pour les organismes sans but lucratif du secteur public dans le *Manuel de comptabilité de l'ICCA pour le secteur public*. En outre, en 2011, le Conseil des normes comptables a remplacé les normes de comptabilité s'appliquant aux entreprises commerciales par des Normes internationales d'information financière et des normes comptables pour les entreprises à capital fermé. En raison de ces deux changements importants, les entités du secteur public doivent réévaluer individuellement leur méthode de comptabilisation et adopter les normes qui répondent le mieux aux besoins des utilisateurs et qui favorisent la prise de décisions judicieuses. Cependant, si on ne donne pas l'orientation et le soutien nécessaires, ces changements augmenteront le risque de manque d'uniformité dans la communication de l'information financière par les entités financées par les fonds publics.



Par conséquent, le gouvernement collabore avec les ministères et leurs organismes et secteurs respectifs afin que le choix des normes comptables se fasse en connaissance de cause et de façon uniforme pour assurer une communication de l'information financière transparente et la responsabilité financière au sein du secteur public de l'Ontario. La phase initiale de ce processus mettait l'accent sur les entités consolidées du secteur public. La prochaine étape consistera à faire participer les organismes du secteur public qui ne font pas partie du périmètre comptable de la province, tels que les municipalités et les universités.

Rapport préélectoral sur les finances de l'Ontario

En décembre 2004, le gouvernement McGuinty a adopté la *Loi de 2004 sur la transparence et la responsabilité financières* pour que la planification financière et la communication de l'information financière du gouvernement se fassent de façon plus transparente et plus responsable. En vertu de cette loi, le ministère des Finances doit rendre public un rapport préélectoral sur les finances de l'Ontario avant la tenue d'élections provinciales.

Le rapport préélectoral vise à aider la population à comprendre les revenus et charges prévus par la province et à fournir d'autres renseignements sur le plan financier avant la tenue des prochaines élections provinciales, dont les renseignements suivants :

- les prévisions et hypothèses macroéconomiques ayant servi à préparer le plan financier;
- une estimation des revenus et charges de l'Ontario, y compris des estimations des principaux postes des revenus et charges énoncés dans le plan;
- des détails sur la réserve;
- le rapport dette provinciale-produit intérieur brut de l'Ontario.

En vertu de la *Loi de 2004 sur la transparence et la responsabilité financières*, le vérificateur général doit examiner promptement le rapport pour déterminer s'il est raisonnable et faire connaître les résultats de son examen.

Améliorer la communication de l'information sur les immobilisations corporelles

Le gouvernement fait des progrès constants quant à la communication de l'information sur les immobilisations corporelles, ce qui améliore la transparence et la gestion des actifs. Les principaux actifs sont déclarés dans les budgets des dépenses imprimés depuis 2003 et un certain nombre d'autres catégories d'actifs (dont les véhicules, les aéronefs, les bateaux, les systèmes de technologie de l'information et le matériel informatique) ont été ajoutées depuis 2009. Le gouvernement mettra en oeuvre des mesures supplémentaires pour renforcer davantage le modèle utilisé pour la communication de l'information financière sur son portefeuille immobilier et améliorer la transparence de la gestion de ses actifs.

Utilisation judicieuse des fonds publics

Il est essentiel que les fonds publics soient gérés prudemment si on veut que les résultats visés soient atteints et que les contribuables en aient pour leur argent. Une gestion financière efficace assure une utilisation plus efficiente des fonds publics et aide à gérer la demande relative au financement de la dette et les coûts d'emprunt qui y sont liés.

Gestion financière des programmes de stimulation

Dans le budget de 2009, le gouvernement a annoncé un programme d'investissement dans les immobilisations, échelonné sur deux ans, pour stimuler l'économie et créer des emplois partout dans la province. Pour un grand nombre de projets financés dans le cadre des programmes de stimulation, le coût de chaque projet a été assumé à parts égales, soit le tiers chacun, par le gouvernement de l'Ontario, le gouvernement du Canada et les promoteurs des projets, y compris les municipalités. Dans le cas des investissements dans le logement social, les gouvernements de l'Ontario et du Canada se partagent les coûts à parts égales. Le gouvernement de l'Ontario a mis en oeuvre des mesures de contrôle strictes pour veiller à ce que les fonds soient dépensés comme prévu et que les résultats escomptés soient atteints.



En 2010, le vérificateur général de l'Ontario a effectué une vérification d'optimisation des ressources qui mettait l'accent sur la structure et la mise en oeuvre de trois programmes. Il a vérifié si des procédures et des systèmes adéquats étaient en place pour que les fonds soient versés en temps utile et administrés prudemment. Il a aussi évalué l'efficacité de ces programmes et publié un rapport à ce sujet. Cette vérification s'est faite lors de la mise en oeuvre des programmes. Le gouvernement a déjà pris des mesures et apporté des modifications aux programmes pour donner suite aux travaux et aux recommandations du vérificateur général. Dans son rapport, le vérificateur général a indiqué que « les ministères responsables ont fait des efforts considérables pour établir des systèmes et des processus appropriés et pour respecter les dispositions de la Directive sur l'obligation de rendre compte en matière de paiements de transfert de l'Ontario en matière d'admissibilité aux programmes, de reddition de comptes et de responsabilisation »¹.

Le gouvernement a fait du contrôle et de la communication de l'information en temps utile des éléments essentiels des programmes de stimulation. Depuis novembre 2009, la population de l'Ontario est en mesure de suivre le déroulement des projets mis sur pied dans leur collectivité et à l'échelle de la province en se rendant sur le site Web Revitalisation de l'infrastructure de l'Ontario à www.ontario.ca/infrastructure. Ce site renferme des renseignements à jour sur le déroulement de chaque projet de stimulation. En décembre 2010, le site Web du ministère de l'Infrastructure a été amélioré. On y a ajouté de nouvelles caractéristiques et des renseignements.

Les gouvernements de l'Ontario et du Canada ont annoncé que la date limite pour les fonds de stimulation passerait du 31 mars 2011 au 31 octobre 2011 pour les projets admissibles. Le gouvernement continuera d'utiliser des mesures de contrôle strictes pour s'assurer que les objectifs des programmes sont atteints et que les fonds sont dépensés de façon judicieuse.

¹ Bureau du vérificateur général de l'Ontario, *Rapport annuel 2010*, p. 212.

Gestion efficace de la dette

Le gouvernement emprunte de l'argent pour construire l'infrastructure, telle que les routes, les hôpitaux et les écoles, et pour financer les déficits de fonctionnement annuels. L'augmentation de la dette entraîne une hausse des coûts d'emprunt, ce qui réduit le montant global des fonds disponibles pour les futurs programmes sociaux, et liés à la santé et l'éducation. Il est donc important de gérer les niveaux et le coût des emprunts du gouvernement.

Pour assurer la viabilité de son plan financier, le gouvernement continue de choisir avec soin ses priorités en matière d'investissement dans l'infrastructure et de maintenir un bon équilibre entre les investissements qui stimulent l'économie, créent des emplois et servent à la construction de l'infrastructure nécessaire à la croissance économique future de l'Ontario, d'une part, et le niveau d'augmentation de la dette, d'autre part. En gérant prudemment le taux d'investissement, le gouvernement provincial allégera la pression exercée sur ses besoins en matière d'emprunt. Cette approche réduira le taux d'augmentation de la dette et les coûts d'emprunt qui en découlent.

Autres exigences

Le gouvernement déposera la *Loi supplémentaire de 2011 portant affectation anticipée de crédits pour 2011-2012* proposée, qui se greffera à la *Loi de 2010 portant affectation anticipée de crédits pour 2011-2012*. Si elle est adoptée par l'Assemblée législative, cette loi accordera le reste du pouvoir légal provisoire d'engager les dépenses anticipées de 2011-2012, en attendant que le processus de vote des crédits de 2011-2012 soit terminé.



Section H : Détails des finances de l'Ontario

Tableaux et graphiques financiers

Les pages suivantes renferment des renseignements sur les finances de la province, qui incluent des données financières historiques, des indicateurs financiers clés et des détails sur le plan financier et les perspectives de l'Ontario.

TABLEAU 23. Plan financier et perspectives à moyen terme

(en milliards de dollars)

	Chiffres provisoires 2010-2011	Plan 2011-2012	Perspectives	
			2012-2013	2013-2014
Revenus	106,2	108,5	111,8	117,0
Charges				
Programmes	113,3	113,8	114,6	116,7
Intérêt sur la dette ¹	9,5	10,3	11,4	12,6
Total des charges	122,9	124,1	126,0	129,3
Réserve	–	0,7	1,0	1,0
Excédent/(Déficit)	(16,7)	(16,3)	(15,2)	(13,3)
Dette nette	217,3	241,5	264,8	284,8
Déficit accumulé	147,6	164,0	179,1	192,4

¹ Les charges liées à l'intérêt sur la dette ne comprennent pas les intérêts capitalisés durant la construction d'immobilisations corporelles se chiffrant à 0,2 milliard de dollars en 2010-2011, à 0,3 milliard de dollars en 2011-2012, à 0,3 milliard de dollars en 2012-2013 et à 0,4 milliard de dollars en 2013-2014.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

TABLEAU 24. Revenus
(en millions de dollars)

	2008-2009	Chiffres réels 2009-2010	Chiffres provisoires 2010-2011	Plan 2011-2012
Revenus fiscaux				
Impôt sur le revenu des particuliers	25 738	23 393	23 761	25 500
Taxe de vente ¹	17 021	17 059	19 047	20 134
Impôt des sociétés	6 748	5 615	8 250	8 874
Impôts fonciers prélevés aux fins scolaires ²	5 696	5 626	5 757	5 727
Impôt-santé des employeurs	4 617	4 545	4 784	4 991
Contribution-santé de l'Ontario	2 776	2 763	2 967	3 074
Taxe sur l'essence	2 323	2 336	2 387	2 392
Droits de cession immobilière	1 013	1 015	1 249	1 249
Taxe sur le tabac	1 044	1 083	1 158	1 142
Taxe sur les carburants	698	658	711	721
Taxe sur la bière et le vin (en remplacement des droits) ³	—	—	398	538
Paiements tenant lieu d'impôts (électricité)	830	516	295	532
Autres – Revenus fiscaux	352	322	500	396
	68 856	64 931	71 264	75 270
Gouvernement du Canada				
Transfert canadien en matière de santé	8 942	9 791	10 186	10 713
Transfert canadien en matière de programmes sociaux	4 079	4 204	4 330	4 460
Péréquation	—	347	972	2 350
Programmes d'infrastructure	151	990	1 708	538
Programmes du marché du travail	797	1 253	1 214	891
Logement social	520	498	487	482
Fonds pour la réduction des temps d'attente	235	97	97	97
Autres paiements fédéraux	1 867	1 440	4 004	2 200
	16 591	18 620	22 998	21 731
Entreprises publiques				
Société des loteries et des jeux de l'Ontario	1 921	1 924	1 925	1 738
Régie des alcools de l'Ontario	1 410	1 440	1 544	1 641
Ontario Power Generation Inc./Hydro One Inc.	713	854	926	1 131
Autres – Entreprises publiques	(2)	(23)	2	3
	4 042	4 195	4 397	4 513
Autres revenus non fiscaux				
Remboursements	1 379	1 429	1 045	791
Droits – Permis de conduire et immatriculation des véhicules	1 034	1 057	1 069	1 084
Redevance de liquidation de la dette (électricité)	970	907	934	931
Recouvrements – Contrats d'approvisionnement en électricité	953	1 409	1 281	1 351
Ventes et locations	733	647	780	823
Autres droits et redevances	683	717	749	768
Droits sur la bière et le vin (remplacés par une taxe) ³	459	451	172	—
Réduction nette du passif lié aux conventions d'achat d'électricité	373	348	339	317
Redevances	205	228	190	218
Autres – Revenus non fiscaux	655	854	967	656
	7 444	8 047	7 526	6 939
Total des revenus	96 933	95 793	106 185	108 453

¹ En 2010-2011, la taxe de vente comprend la taxe de vente au détail (TVD) et la taxe de vente harmonisée (TVH). La TVD a été remplacée par une taxe sur la valeur ajoutée et combinée avec la taxe sur les produits et services fédérale pour créer une TVH administrée par le gouvernement fédéral. Les revenus provenant de la taxe de vente comprennent le crédit de taxe de vente de l'Ontario et le volet énergie du crédit d'impôt de l'Ontario pour les coûts d'énergie et les impôts fonciers.

² Les revenus tirés des impôts fonciers prélevés aux fins scolaires comprennent le volet impôts fonciers du crédit d'impôt de l'Ontario pour les coûts d'énergie et les impôts fonciers.

³ La taxe sur la bière et le vin remplace les droits sur la bière et le vin et les taxes de vente réduites sur l'alcool. Il n'y a aucun nouveau revenu net pour la province.


TABLEAU 25. Total des charges

(en millions de dollars)

Charges des ministères	Chiffres réels		Chiffres provisoires	Plan
	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012
Affaires autochtones	55	67	81,1	78,4
Agriculture, Alimentation et Affaires rurales ¹	877	1 265	919,1	1 235,5
Procureur général	1 749	1 663	1 756,0	1 905,2
Commission de régie interne	188	187	193,9	293,9
Services à l'enfance et à la jeunesse	3 223	3 588	3 866,9	3 931,5
Affaires civiques et Immigration	89	101	107,6	102,0
Services sociaux et communautaires	7 992	8 621	9 234,5	9 769,5
Sécurité communautaire et Services correctionnels	2 121	2 201	2 654,0	2 756,1
Services aux consommateurs	18	17	19,4	20,4
Développement économique et Commerce	245	223	269,1	353,1
Éducation ¹	20 471	21 177	22 208,6	23 220,3
Énergie ¹	326	469	584,5	331,7
Environnement ¹	379	375	396,5	382,6
Bureaux du corps exécutif	35	34	32,5	31,4
Finances ¹	602	492	534,9	552,0
Office des affaires francophones	5	5	5,5	5,5
Services gouvernementaux ¹	945	1 113	1 083,2	1 083,8
Santé et Soins de longue durée	40 352	42 725	44 949,5	47 139,6
Promotion de la santé et Sport ¹	382	385	394,1	398,4
Infrastructure ^{1,2}	(75)	(178)	(155,4)	(96,7)
Travail	177	179	190,3	190,8
Affaires municipales et Logement ¹	725	664	669,8	602,8
Richesses naturelles	605	624	646,6	603,2
Développement du Nord, Mines et Forêts	645	653	811,8	832,4
Recherche et Innovation ¹	295	333	365,5	369,5
Revenu ¹	635	1 129	953,1	894,4
Tourisme et Culture ¹	566	668	732,8	808,8
Formation, Collèges et Universités ¹	6 081	6 479	6 826,6	6 989,4
Transports ¹	2 033	2 092	2 240,4	2 340,3
Intérêt sur la dette ³	8 566	8 719	9 527,0	10 289,8
Autres charges ¹	3 035	8 985	10 771,6	7 727,8
Économies de fin d'exercice ⁴	—	—	—	(1 075,0)
Total des charges	103 342	115 055	122 871,2	124 068,2

¹ Le détail des autres charges des ministères se trouve au tableau 26, Autres charges.

² Les charges négatives découlent de redressements entre le ministère de l'Infrastructure et les autres ministères pour faire état des dépenses nettes consolidées au titre des biens immobiliers au cours de l'exercice.

³ L'intérêt sur la dette ne comprend pas les intérêts capitalisés durant la construction d'immobilisations corporelles, se chiffrant à 148 millions de dollars en 2009-2010, à 195 millions de dollars en 2010-2011 et à 268 millions de dollars en 2011-2012.

⁴ Comme par les années passées, les économies de fin d'exercice témoignent de la sous-utilisation prévue des fonds traditionnellement constatée en fin d'exercice et attribuable à différents facteurs comme les économies réalisées dans les programmes ou encore des modifications au démarrage ou aux plans de mise en oeuvre de projets.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

TABLEAU 26. Autres charges

(en millions de dollars)

Charges des ministères	Chiffres réels		Chiffres provisoires	Plan
	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012
Agriculture, Alimentation et Affaires rurales				
Investissements de durée limitée dans l'infrastructure	–	618	1 501,2	293,4
Aide provisoire	13	27	9,0	–
Éducation				
Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario ¹	50	255	521,8	526,0
Énergie				
Prestation ontarienne pour l'énergie propre	–	–	300,0	1 135,0
Environnement				
Investissements ponctuels	68	37	–	–
Finances				
Aide ponctuelle au secteur de l'automobile ²	75	3 022	–	–
Fonds de partenariat avec les municipalités de l'Ontario	905	781	683,5	623,7
Fonds de prévoyance pour le fonctionnement	–	–	250,0	600,0
Fonds de garantie des prestations de retraite	–	500	–	–
Coûts des contrats d'approvisionnement en électricité	953	1 409	1 281,0	1 351,0
Services gouvernementaux				
Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs	971	949	1 199,0	1 341,0
Promotion de la santé et Sport				
Investissements de durée limitée dans l'infrastructure	–	48	288,4	44,2
Investissements de durée limitée pour les Jeux panaméricains et parapanaméricains	–	–	15,6	28,3
Infrastructure				
Fonds de prévoyance pour les immobilisations	–	–	–	100,0
Affaires municipales et Logement				
Investissements de durée limitée dans le parc de logements sociaux et abordables des municipalités	–	585	660,7	95,1
Aide ponctuelle	–	–	22,6	–
Recherche et Innovation				
Investissements ponctuels	–	5	–	–
Revenu				
Soutien de transition au titre de la taxe de vente harmonisée	–	–	3 200,0	1 440,6
Tourisme et Culture				
Investissements ponctuels	–	–	23,1	3,1
Formation, Collèges et Universités				
Investissements de durée limitée	–	559	815,7	146,3
Transports				
Investissements ponctuels dans les transports en commun et l'infrastructure	–	190	–	–
Total des autres charges	3 035	8 985	10 771,6	7 727,8

¹ Les chiffres tiennent compte des recommandations du CCSP concernant la passation en charges des cotisations aux régimes de retraite. Les cotisations de contrepartie de l'Ontario au Régime sont passées de 1 070 millions de dollars en 2008-2009 à 1 381 millions de dollars en 2011-2012.

² Tient compte de l'incidence financière de l'aide de 4,6 milliards de dollars accordée par l'Ontario au secteur automobile.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

**TABLEAU 27. Dépenses liées à l'infrastructure en 2011-2012**

(en millions de dollars)

Secteur	Total des dépenses liées à l'infrastructure Chiffres provisoires 2010-2011	Plan 2011-2012		
		Investissement dans les immobilisations ¹	Transferts et autres dépenses liés à l'infrastructure ²	Total des dépenses liées à l'infrastructure
Transports				
Transports en commun	1 747	2 093	391	2 483
Routes provinciales	1 985	2 118	–	2 118
Autres – Transports ³	800	708	84	792
Santé				
Hôpitaux	2 726	2 573	10	2 583
Autres – Santé	183	118	171	289
Éducation	1 822	2 092	30	2 121
Éducation postsecondaire				
Collèges	105	168	–	168
Universités	105	–	107	107
Eau/Environnement	235	39	249	288
Infrastructure municipale et locale	431	134	191	325
Justice	625	851	52	903
Autre	493	705	72	776
Investissements de stimulation à court terme	3 613	42	451	493
Total partiel	14 869	11 639	1 808	13 447
Moins : contributions d'autres partenaires ⁴	723	674	–	674
Total sans les contributions des partenaires	14 146	10 965	1 808	12 773
Moins : transferts ⁵	2 088	96	603	699
Total des dépenses provinciales⁶	12 058	10 870	1 205	12 075

¹ Les investissements dans les immobilisations comprennent les intérêts capitalisés durant la construction d'immobilisations corporelles se chiffrant à 268 millions de dollars.

² Consistent principalement en transferts pour immobilisations aux municipalités et aux universités et en dépenses pour la réparation de biens d'immobilisations.

³ Comprend les activités de planification, l'acquisition de biens, les centres de services sur les routes et d'autres programmes d'infrastructure (p. ex., routes municipales et locales, aménagement d'aéroports dans les régions éloignées).

⁴ Contributions de tiers aux investissements dans les immobilisations des organismes dont les résultats sont consolidés (écoles, collèges et hôpitaux).

⁵ Surtout les transferts du gouvernement fédéral pour les investissements dans les immobilisations.

⁶ Le total des dépenses provinciales liées à l'infrastructure comprend des investissements dans les immobilisations s'élevant à 9,5 milliards de dollars pour 2010-2011.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

TABLEAU 28. Principales statistiques financières et économiques établies sur dix exercices¹

(en millions de dollars)

	2002-2003 ²	2003-2004	2004-2005
Opérations financières			
Revenus	74 675	74 269	83 861
Charges			
Programmes	64 864	70 148	76 048
Intérêt sur la dette ⁴	9 694	9 604	9 368
Total des charges	74 558	79 752	85 416
Réserve	–	–	–
Excédent/(Déficit)	117	(5 483)	(1 555)
Dettes nette ⁵	132 647	138 816	140 921
Déficit accumulé	118 705	124 188	125 743
Produit intérieur brut (PIB) aux prix du marché	477 763	493 081	516 106
Revenu des particuliers	369 420	381 127	400 994
Population – Juillet (en milliers)	12 091	12 242	12 391
Dettes nette par habitant (en dollars)	10 971	11 339	11 373
Revenu des particuliers par habitant (en dollars)	30 553	31 132	32 363
Intérêt sur la dette en pourcentage des revenus	13,0	12,9	11,2
Dettes nette en pourcentage du PIB	27,8	28,2	27,3
Déficit accumulé en pourcentage du PIB	24,8	25,2	24,4

¹ Les revenus et les charges ont été redressés pour tenir compte d'une modification comptable neutre sur le plan financier découlant de la présentation révisée des impôts fonciers prélevés aux fins scolaires, conformément aux explications présentées dans le budget de l'Ontario de 2010.

² Depuis 2002-2003, les investissements dans les immobilisations corporelles importantes appartenant à la province (terrains, immeubles et infrastructure de transport) sont inscrits à l'actif et amortis dans les charges pendant toute la durée de leur vie utile. Depuis 2009-2010, les investissements dans les immobilisations corporelles moins importantes appartenant à la province sont également inscrits à l'actif et amortis dans les charges. Sont comptabilisées selon la même méthode toutes les immobilisations appartenant à des organismes dont les résultats sont consolidés.

³ Depuis 2005-2006, la présentation de la situation financière de la province englobe les hôpitaux, les conseils scolaires et les collèges. Le total des charges des exercices antérieurs à 2005-2006 n'a pas été redressé pour tenir compte de ce fait.

⁴ L'intérêt sur la dette ne comprend pas les intérêts capitalisés durant la construction d'immobilisations corporelles, se chiffrant à 148 millions de dollars en 2009-2010, à 195 millions de dollars en 2010-2011 et à 268 millions de dollars en 2011-2012.

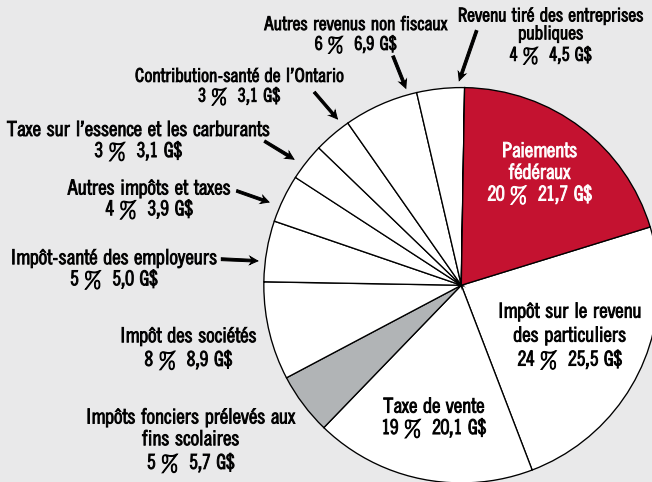
⁵ Depuis 2009-2010, la dette nette comprend la dette nette des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges conformément aux normes du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public. À des fins de comparaison, la dette nette a été redressée de 2005-2006 à 2008-2009 pour se conformer à cette nouvelle présentation. La dette nette a aussi été redressée en 2003-2004, 2004-2005 et 2005-2006 pour tenir compte de la valeur des corridors de transmission électrique que Hydro One Inc. a transférés à la province.

Sources : ministère des Finances de l'Ontario et Statistique Canada.



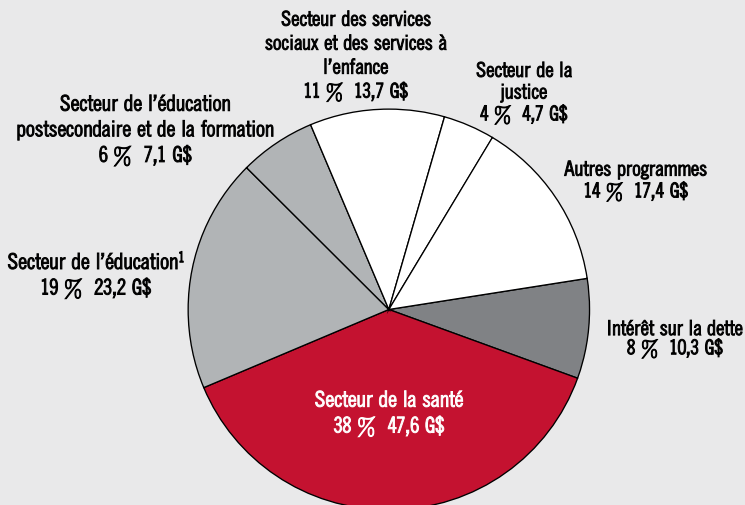
2005-2006 ³	2006-2007	2007-2008	2008-2009	Chiffres réels 2009-2010 ²	Chiffres provisoires 2010-2011	Plan 2011-2012
90 305	96 640	103 579	96 933	95 793	106 185	108 453
80 988	85 540	94 065	94 776	106 336	113 344	113 778
9 019	8 831	8 914	8 566	8 719	9 527	10 290
90 007	94 371	102 979	103 342	115 055	122 871	124 068
–	–	–	–	–	–	700
298	2 269	600	(6 409)	(19 262)	(16 686)	(16 316)
152 702	153 742	156 616	169 585	193 589	217 347	241 472
109 155	106 776	105 617	113 238	130 957	147 643	163 959
537 383	560 576	583 946	584 460	578 183	613 695	641 992
419 457	442 736	466 051	478 696	477 641	496 610	517 436
12 528	12 665	12 793	12 932	13 065	13 211	13 374
12 188	12 139	12 242	13 113	14 817	16 452	18 056
33 480	34 956	36 430	37 016	36 559	37 592	38 690
10,0	9,1	8,6	8,8	9,1	9,0	9,5
28,4	27,4	26,8	29,0	33,5	35,4	37,6
20,3	19,0	18,1	19,4	22,6	24,1	25,5

GRAPHIQUE 22. Composition des revenus, 2011-2012



Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

GRAPHIQUE 23. Composition des charges totales, 2011-2012

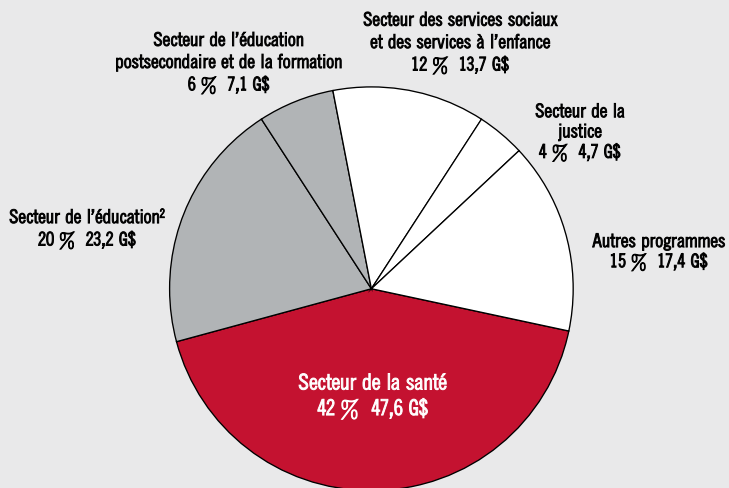


¹ Exclut le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.



GRAPHIQUE 24. Composition des charges de programmes¹, 2011-2012



¹ Charges de programmes : charges totales moins intérêt sur la dette.

² Exclut le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Soutien découlant des activités de jeu et affecté aux services de santé, à la Fondation Trillium de l'Ontario et aux collectivités

Le produit des activités de jeu en Ontario continue d'être utilisé pour soutenir les priorités provinciales, notamment le fonctionnement et le soutien des hôpitaux, les organismes de bienfaisance, les sports amateurs, les collectivités, les Premières nations de l'Ontario et le secteur agricole.

TABLEAU 29. Soutien aux services de santé, aux organismes de bienfaisance, au traitement du jeu problématique et aux programmes connexes

(en millions de dollars)

	Chiffres provisoires 2010-2011	Plan 2011-2012
Revenus tirés des loteries, des casinos de bienfaisance et des machines à sous dans les hippodromes :		
Fonctionnement des hôpitaux	1 636	1 498
Fondation Trillium de l'Ontario	120	120
Programmes de traitement du jeu problématique et programmes connexes	39	41
Sports amateurs de l'Ontario	10	10
Revenus tirés des casinos commerciaux :		
Priorités générales du gouvernement	120	69
Total	1 925	1 738

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Revenus tirés des loteries, des casinos de bienfaisance et des machines à sous dans les hippodromes

Aux termes de la *Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario*, les revenus provinciaux nets générés par les loteries, les casinos de bienfaisance et les machines à sous dans les hippodromes doivent être utilisés pour soutenir des services tels que le fonctionnement des hôpitaux, les programmes de traitement du jeu problématique et les programmes connexes, les sports amateurs ainsi que le financement d'organismes de bienfaisance et à but non lucratif par l'entremise de la Fondation Trillium de l'Ontario.

Des revenus nets estimés à 1 498 millions de dollars provenant de loteries, de casinos de bienfaisance et de machines à sous dans les hippodromes seront affectés au fonctionnement des hôpitaux en 2011-2012.



La Fondation Trillium de l'Ontario recevra 120 millions de dollars en 2011-2012 pour l'édification de collectivités fortes et saines. Elle distribuera ces fonds à des organismes de bienfaisance et à but non lucratif dans les secteurs des arts et de la culture, des sports et des loisirs, des services sociaux et à la personne, ainsi que de l'environnement.

Deux pour cent des revenus bruts tirés des machines à sous, ce qui devrait représenter 41 millions de dollars en 2011-2012, sont affectés à des programmes de recherche, de prévention et de traitement touchant le jeu problématique.

La loterie Quest for Gold permettra d'accorder aux athlètes amateurs ontariens de haut niveau un soutien financier estimé à 10 millions de dollars en 2011-2012.

Revenus tirés des casinos commerciaux

En 2011-2012, les revenus provinciaux nets tirés des casinos commerciaux, estimés à 69 millions de dollars, seront utilisés pour soutenir les priorités générales du gouvernement, notamment les services de santé, l'éducation et l'infrastructure publique. De plus, les activités des casinos commerciaux procurent environ 10 400 emplois directs en Ontario et fournissent à leur collectivité respective des attractions vitales en matière de tourisme et de développement économique.

Autres bénéficiaires des activités de jeu

TABLEAU 30. Soutien au secteur agricole, aux municipalités et aux Premières nations de l'Ontario¹

(en millions de dollars)

	Chiffres provisoires 2010-2011	Plan 2011-2012
Secteur agricole	341	345
Municipalités	77	76
Premières nations de l'Ontario	–	117
Total	418	538

¹ Les charges de fonctionnement de la Société des loteries et des jeux de l'Ontario (OLG) comprennent les revenus versés au secteur agricole dans le cadre du programme de machines à sous dans les hippodromes et aux municipalités où se trouvent des établissements de jeu de l'OLG, ainsi que des paiements aux Premières nations de l'Ontario dans le cadre de l'Entente de partage des recettes de jeux.

Environ 20 % des revenus bruts générés par les machines à sous des hippodromes visent à favoriser la croissance économique de l'industrie des courses de chevaux. Depuis 1998, cette initiative a permis de verser plus de 3,4 milliards de dollars à cette composante clé du secteur agricole de la province. Pour 2011-2012, on évalue à 345 millions de dollars le soutien supplémentaire qui sera accordé.

Une partie des revenus bruts générés par les machines à sous, évaluée à 76 millions de dollars en 2011-2012, sera versée à tous les trimestres aux municipalités où se trouvent des casinos de bienfaisance et des machines à sous dans les hippodromes. Ces revenus compenseront en partie les coûts de l'infrastructure et des services locaux.

À compter de 2011-2012, les Premières nations de l'Ontario recevront 1,7 % des revenus bruts des activités de jeu dans le cadre de l'Entente de partage des recettes de jeux pour effectuer des investissements en éducation, en santé et dans le développement économique, communautaire et social. Cette somme est évaluée à 117 millions de dollars en 2011-2012.



CHAPITRE III

UN RÉGIME FISCAL ET DES
RÉGIMES DE RETRAITE POUR
ASSURER L'AVENIR DE L'ONTARIO





Points saillants

Plan fiscal de l'Ontario pour stimuler la création d'emplois et la croissance

- ✓ Le Plan fiscal de l'Ontario pour stimuler la création d'emplois et la croissance contribuera à accroître les investissements de capitaux de 47 milliards de dollars et à créer près de 600 000 emplois nets d'ici 2020.
- ✓ Il accorde un allègement fiscal de 12 milliards de dollars sur trois ans aux particuliers.
- ✓ On estime que, en décembre 2010, les deux tiers des économies réalisées par les entreprises grâce à la taxe de vente harmonisée avaient déjà été transmis aux consommateurs sous forme de baisses de prix.
- ✓ La Prestation Trillium de l'Ontario proposée réunirait les paiements effectués au titre de crédits d'impôt remboursables, qui seraient versés tous les mois à compter de juillet 2012 afin d'aider les familles et les personnes seules à revenu faible ou moyen à gérer leur budget.
- ✓ L'Ontario prend des mesures pour améliorer l'administration et l'application de son régime fiscal.

Assurer l'avenir de notre retraite : Réforme des systèmes de régimes de retraite et de revenu de retraite

- ✓ Le gouvernement a entrepris une réforme ambitieuse et équilibrée afin de moderniser le système de régimes de retraite d'employeur de l'Ontario.
- ✓ Il prend des mesures pour protéger les bénéficiaires des régimes de retraite de l'Ontario.
- ✓ L'Ontario appuie une bonification modeste, graduelle et entièrement capitalisée du Régime de pensions du Canada.
- ✓ Il étudie des régimes de retraite novateurs afin d'accroître la protection offerte aux travailleurs.



Section A : Plan fiscal de l'Ontario pour stimuler la création d'emplois et la croissance

À mesure que l'économie ontarienne se remet de la récession mondiale, le Plan fiscal de l'Ontario pour stimuler la création d'emplois et la croissance aidera à maintenir la croissance de l'économie et la création d'emplois en améliorant considérablement la compétitivité du régime fiscal de la province. Un régime fiscal plus compétitif permettra aux entreprises d'être plus concurrentielles sur les marchés d'exportation et fera de l'Ontario un endroit plus attrayant pour les investissements d'entreprises, ce qui créera des emplois et haussera les revenus de la population de l'Ontario.

« Maintenant que la récession mondiale s'estompe, il incombe au gouvernement de prendre des mesures pour créer des emplois et hausser les investissements des entreprises en Ontario. On ne peut pas se permettre de ne rien faire. Je félicite le gouvernement McGuinty d'avoir pris cette mesure audacieuse qui nous permettra d'aller de l'avant. »

Maritime-Ontario Freight Lines Ltd., 29 juillet 2010.

« Nous voulons embaucher des employés qualifiés et créer des emplois de qualité. La TVH nous aidera à le faire un peu plus rapidement. »

Jas Brar, propriétaire et chef de la direction, Entripy Custom Clothing, 18 mai 2010.

« L'Ontario a réalisé des progrès considérables ces dernières années afin de rendre le régime d'imposition des entreprises beaucoup plus compétitif, que ce soit l'élimination de l'impôt sur le capital, les réductions des taux d'impôt sur le revenu des sociétés, la réduction de l'impôt minimum des sociétés, l'élimination de la surtaxe sur la déduction accordée aux petites entreprises, l'accélération de la déduction pour amortissement pour les entreprises de fabrication et de transformation, l'élimination de la TVP ou l'harmonisation de la taxe de vente. Ensemble, ces mesures abaissent considérablement le coût après impôt des investissements dans les immobilisations en Ontario. Rares sont les territoires qui affichent de si bons résultats.

Les mesures fiscales adoptées récemment par le gouvernement de l'Ontario sont très avantageuses pour notre entreprise, car elles aident les entreprises manufacturières à être plus compétitives sur les marchés internationaux. Nous avons triplé le nombre d'employés à notre installation Tiercon pour le faire passer d'un peu plus de 80 en 2005 à près de 300 en 2011. Ces mesures fiscales contribuent à accroître la productivité en accordant des incitatifs aux entreprises pour qu'elles investissent dans les nouveaux processus, les nouvelles technologies et les innovations. De plus, elles libèrent des fonds qui peuvent être affectés aux opérations. »

AGS Automotive Systems & Tiercon, 9 mars 2011.

Le plan procure également des avantages directs à la population de l'Ontario. Pour aider encore plus les ménages ontariens, le présent budget propose de créer la Prestation Trillium de l'Ontario afin de combiner les paiements au titre de trois crédits d'impôt prévus par le plan. Cette prestation serait versée tous les mois et aiderait les familles et les personnes seules à revenu faible ou moyen à mieux gérer leurs dépenses.

Au cours de la première année complète d'application de la taxe de vente harmonisée (TVH), les ménages ontariens réaliseront des économies nettes totalisant 2,5 milliards de dollars grâce au plan et à la Prestation ontarienne pour l'énergie propre. Au cours de la troisième année complète d'application, lorsque la prestation ontarienne de transition au titre de la taxe de vente aura pris fin, les économies nettes totaliseront 530 millions de dollars.

Un régime fiscal vigoureux et compétitif doit s'accompagner d'une application et d'une conformité accrues. Le présent budget propose diverses mesures pour veiller à ce que les personnes qui n'ont pas payé les taxes et les impôts auxquels elles sont assujetties paient leur juste part et à ce que le régime fiscal de l'Ontario génère les revenus nécessaires pour soutenir les services publics.



Plan fiscal de l'Ontario pour stimuler la création d'emplois et la croissance¹

Les trois piliers du Plan fiscal de l'Ontario pour stimuler la création d'emplois et la croissance constituent de solides assises pour la création d'emplois, la croissance économique à long terme et la protection des services publics.

Allègement pour les particuliers

- Allègement fiscal de 12 G\$ sur trois ans :
 - Réductions de l'impôt sur le revenu des particuliers pour 93 % des contribuables ontariens
 - Élimination de l'impôt sur le revenu des particuliers pour 90 000 contribuables à faible revenu
 - Crédit de taxe de vente de l'Ontario
 - Crédit d'impôt pour les activités des enfants
 - Crédit d'impôt de l'Ontario pour les coûts d'énergie et les impôts fonciers
 - Prestation ontarienne de transition au titre de la taxe de vente
 - Crédit pour les coûts d'énergie dans le Nord de l'Ontario
- Prestation ontarienne pour l'énergie propre pour les consommateurs

Réforme de la taxe de vente

- Élimination de taxes enchâssées d'une valeur de 4,5 G\$ par année
- Paiements de transition de 400 M\$ au titre de la TVH pour les petites entreprises
- Aucun changement de taxe pour 83 % des dépenses de consommation
- Exemptions au point de vente pour certains articles comme les livres et les vêtements pour enfants
- Remboursement pour les logements neufs
- Réduction de plus de 500 M\$ par année des coûts d'observation pour les entreprises en raison de l'administration unique
- Économies de 100 M\$ par année pour le gouvernement de l'Ontario au titre des coûts d'administration
- Réduction de 1 253 du nombre de postes dans la fonction publique de l'Ontario en raison de l'administration de la taxe par le gouvernement fédéral

Impôts des sociétés compétitifs

- Allègement de plus de 4,8 G\$ sur trois ans :
 - Réductions des taux de l'impôt sur le revenu des sociétés pour les petites et grandes entreprises
 - Élimination de la surtaxe sur la déduction pour les petites entreprises
- Économies de plus de 1,6 G\$ par année grâce à l'élimination de l'impôt sur le capital
- Économies de 540 M\$ par année grâce aux réductions des taux de l'impôt scolaire applicable aux entreprises
- Prestation ontarienne pour l'énergie propre pour les petites entreprises et les fermes
- Économies annuelles de plus de 135 M\$* par année en coûts d'observation pour les entreprises grâce à l'administration unique des impôts des sociétés
- Réduction des coûts d'administration de 50 M\$ par année pour le gouvernement de l'Ontario

¹ Toutes les estimations reposent sur la mise en oeuvre intégrale des mesures. Elles sont en date de la publication du document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario de 2010*, sauf là où il y a un astérisque (*).

Aide accordée aux particuliers dans le cadre du plan fiscal

Le Plan fiscal de l'Ontario pour stimuler la création d'emplois et la croissance accorde un allégement fiscal de 12 milliards de dollars aux particuliers sur trois ans.

Il a réduit en permanence le taux ontarien applicable à la première tranche d'imposition du revenu des particuliers (IRP) pour le faire passer de 6,05 % à 5,05 % le 1^{er} janvier 2010. Cela signifie que les contribuables ontariens bénéficient actuellement du plus faible taux provincial d'IRP sur la première tranche de 37 774 \$ de revenu imposable.

« À l'approche de ce budget, nous avons de sérieuses inquiétudes à propos de la taxe de vente harmonisée. Est-ce qu'elle signifiait que les familles à faible revenu paieraient plus pour les articles de base comme les chaussures pour enfants et les repas? Le crédit pour la taxe de vente est un moyen raisonnable et ouvert sur l'avenir d'aborder cette question et il pourrait devenir une pièce importante pour régler le casse-tête de la sécurité économique des démunis pour l'avenir. Nous accueillons favorablement le plan du gouvernement. »

*Michael Oliphant, directeur de la recherche et des communications,
Daily Bread Food Bank, le 26 mars 2009.*

Pour les familles qui reçoivent des crédits de taxe de vente provinciaux, le crédit de taxe de vente de l'Ontario (CTVO) fournit, en moyenne, l'allégement fiscal provincial concernant la taxe de vente le plus généreux au Canada.

Le gouvernement a donné suite à l'engagement qu'il a pris dans le budget de 2010 de créer un portail Web afin d'améliorer l'accès aux renseignements sur les programmes. Ce portail a été inauguré en mars 2011. Il comprend une calculatrice qui aide les particuliers à évaluer les montants qu'ils peuvent recevoir grâce à divers crédits d'impôt et prestations de l'Ontario lorsqu'ils présentent leur déclaration de revenus.



Aide pour la population de l'Ontario

Prestation ontarienne de transition au titre de la taxe de vente – Les familles peuvent recevoir trois paiements totalisant jusqu'à 1 000 \$. Les personnes seules peuvent recevoir trois paiements totalisant jusqu'à 300 \$.

Crédit de taxe de vente de l'Ontario (CTVO) – Les familles ontariennes peuvent recevoir jusqu'à 260 \$ par année pour chaque adulte et enfant. Les personnes âgées et les personnes seules sont aussi admissibles.

Aide pour les familles ayant des enfants

Crédit d'impôt pour les activités des enfants (CIAE) – Les parents qui ont inscrit un enfant à une activité parascolaire peuvent recevoir jusqu'à 50 \$ par année pour chaque enfant de moins de 16 ans. Ils peuvent recevoir jusqu'à 100 \$ pour un enfant de moins de 18 ans ayant un handicap.

Prestation ontarienne pour enfants – Les parents peuvent obtenir jusqu'à 1 100 \$ par année pour chaque enfant à charge de moins de 18 ans.

Aide pour les personnes âgées

Subvention ontarienne aux personnes âgées propriétaires pour l'impôt foncier – Les personnes âgées qui possèdent une habitation peuvent recevoir jusqu'à 500 \$ par année pour les aider à payer leurs impôts fonciers.

Régime de revenu annuel garanti – Les Ontariennes et Ontariens de 65 ans et plus peuvent recevoir jusqu'à 996 \$ par année sous forme de revenu minimum garanti. Les paiements sont effectués tous les mois et s'ajoutent aux paiements fédéraux de la Sécurité de la vieillesse et du Supplément de revenu garanti.

Aide pour les propriétaires, les locataires ou les personnes qui paient les coûts d'énergie

Crédit d'impôt de l'Ontario pour les coûts d'énergie et les impôts fonciers (CIOCEIF) – Les Ontariennes et Ontariens peuvent recevoir jusqu'à 900 \$ par année pour les aider à payer la taxe de vente sur les coûts d'énergie et leurs impôts fonciers. Les personnes âgées admissibles peuvent recevoir jusqu'à 1 025 \$.

Crédit pour les coûts d'énergie dans le Nord de l'Ontario (CCENO) – Les résidents du Nord de l'Ontario peuvent recevoir jusqu'à 130 \$ dans le cas d'une personne seule et jusqu'à 200 \$ dans le cas d'une famille, par année.

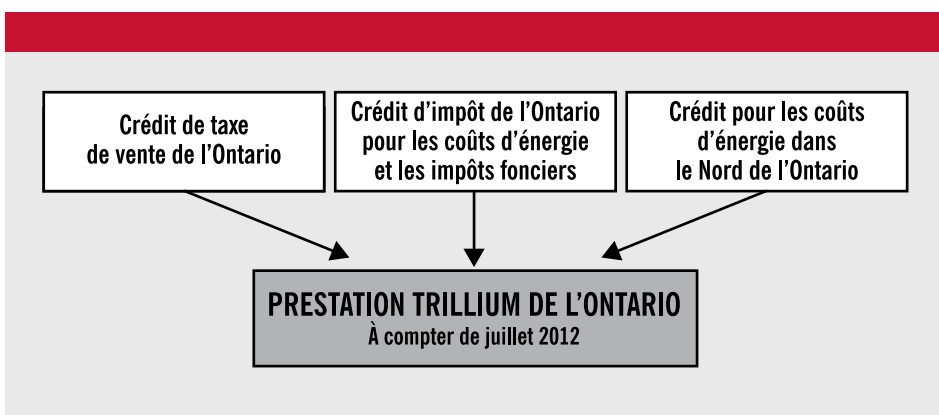
Nota : Ces crédits et prestations sont réduits ou éliminés pour les personnes à revenu élevé, sauf dans le cas du CIAE. Les montants indiqués renvoient aux années du calcul des prestations qui commencent en 2010. Les montants au titre du CTVO, du CIAE, du CIOCEIF et du CCENO sont redressés chaque année en fonction de l'inflation.

Prestation Trillium de l'Ontario

Les crédits d'impôt remboursables jouent un rôle important, car ils réduisent les impôts et les coûts d'énergie des Ontariennes et des Ontariens à revenu faible ou moyen. Dans le cadre du Plan fiscal de l'Ontario pour stimuler la création d'emplois et la croissance, le gouvernement hausse de 1,4 milliard de dollars par année l'aide accordée par l'entremise du crédit de taxe de vente de l'Ontario (CTVO), du crédit d'impôt de l'Ontario pour les coûts d'énergie et les impôts fonciers (CIOCEIF) et du crédit pour les coûts d'énergie dans le Nord de l'Ontario (CCENO), qui sont des crédits remboursables. Cela représente une aide totale de 2,4 milliards de dollars par année.

Par ailleurs, le gouvernement a apporté des modifications pour qu'il y ait une meilleure correspondance entre le moment où les paiements liés à ces crédits sont versés et celui où les particuliers engagent leurs dépenses. Ainsi, les paiements seront effectués plus tôt, soit tous les trois mois, au lieu d'être versés en un seul montant après que les gens ont présenté leur déclaration de revenus.

Le gouvernement provincial propose de passer à la prochaine étape de la transformation des crédits d'impôt remboursables en mettant en oeuvre la Prestation Trillium de l'Ontario (PTO) en juillet 2012. Les paiements de ces trois crédits seraient réunis et effectués tous les mois afin que les particuliers les reçoivent à un moment qui convient mieux à celui où ils font leurs dépenses. En recevant les paiements de façon plus prévisible et plus fréquente, les familles et les personnes seules à revenu faible ou moyen seraient mieux en mesure de gérer leur budget.





Prestation Trillium de l'Ontario : Exemples (montant des crédits de 2011)

Exemple 1 :

Un chef de famille monoparentale ayant un enfant et un revenu net rajusté de 20 000 \$ qui paie un loyer de 629 \$ par mois recevrait au total 936 \$ au titre du CTVO et du CIOCEIF versés en huit paiements. En vertu de la PTO proposée, il recevrait 12 versements mensuels égaux.

	2012						2013						TOTAL
	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avr.	Mai	Juin	
Montants actuels (\$)	–	133	101	–	133	101	–	133	101	–	133	101	936 \$
PTO (\$)	78	78	78	78	78	78	78	78	78	78	78	78	936 \$

Exemple 2 :

Un couple de personnes âgées dont le revenu familial net rajusté est de 35 000 \$ et qui paie un loyer de 1 200 \$ par mois recevrait au total 984 \$ au titre du CTVO et du CIOCEIF versés en huit paiements. En vertu de la PTO proposée, il recevrait 12 versements mensuels égaux.

	2012						2013						TOTAL
	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avr.	Mai	Juin	
Montants actuels (\$)	–	37	209	–	37	209	–	37	209	–	37	209	984 \$
PTO (\$)	82	82	82	82	82	82	82	82	82	82	82	82	984 \$

Exemple 3 :

Une famille de quatre personnes dont le revenu familial net rajusté est de 25 000 \$ et qui paie un loyer de 920 \$ par mois recevrait au total 1 536 \$ au titre du CTVO et du CIOCEIF versés en huit paiements. En vertu de la PTO proposée, elle recevrait 12 versements mensuels égaux.

	2012						2013						TOTAL
	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avr.	Mai	Juin	
Montants actuels (\$)	–	265	119	–	265	119	–	265	119	–	265	119	1 536 \$
PTO	128	128	128	128	128	128	128	128	128	128	128	128	1 536 \$

Transfert aux consommateurs des économies réalisées par les entreprises

Sous le régime de l'ancienne taxe de vente au détail, la plupart des entreprises payaient la taxe de vente sur leurs achats, ce qui haussait les coûts de production et les prix à la consommation. Sous le régime de la TVH, la plupart des entreprises ont droit à un remboursement de la taxe de vente qu'elles ont payée. Ces remboursements, appelés crédits de taxe sur les intrants, permettent aux entreprises de réaliser des économies qu'elles peuvent transmettre aux consommateurs sous forme de baisses de prix. De plus, pour les articles auxquels s'applique désormais la composante ontarienne de la TVH, il se peut que les entreprises absorbent une partie de la hausse de taxe en raison des pressions exercées par la concurrence. Dans un cas comme dans l'autre, l'incidence de la TVH sur les consommateurs est réduite.

« Nous économisons des milliers de dollars cette année grâce à l'élimination de la TVP et à l'entrée en vigueur de la TVH. Nos clients font déjà des économies. La TVH est une situation gagnant-gagnant pour mon entreprise et nos clients. »

Brent Kobayashi, président, Kobayashi Online, 2 juillet 2010.

Le professeur Michael Smart, de l'Université de Toronto, a étudié les effets de la TVH sur les prix à la consommation en Ontario au cours des six premiers mois de son application¹. Il a constaté que, pendant cette période, les effets de la TVH sur les consommateurs se sont atténués, car les entreprises ont transmis les économies réalisées aux consommateurs ou ont absorbé une partie de la hausse de taxe. Le professeur Smart a estimé que, en décembre 2010, environ les deux tiers des économies réalisées par les entreprises grâce aux crédits de taxe sur les intrants avaient déjà été transmis aux consommateurs sous forme de prix réduits.

¹ Michael Smart. *The Impact of Sales Tax Reform on Ontario Consumers: A First Look at the Evidence*, Université de Calgary, School of Public Policy, mars 2011.



Dans une étude sur l'incidence de la TVH sur les consommateurs ontariens, le professeur Michael Smart a constaté ce qui suit :

- « On estime que l'harmonisation a eu pour effet de hausser les prix à la consommation en Ontario de 0,9 % en juillet 2010.
- On estime que, en décembre, les effets de l'harmonisation s'étaient atténués pour s'établir à 0,6 %, car de plus en plus de vendeurs ont corrigé leurs prix de façon à absorber une partie de la hausse de la taxe à la consommation.
- L'atténuation graduelle de l'incidence sur les prix est l'indication que les économies réalisées grâce aux crédits de taxe sur les intrants sont transmises aux consommateurs par les entreprises ou que les nouvelles taxes sont absorbées par les vendeurs. Ces estimations laissent croire qu'environ les deux tiers des nouveaux crédits de taxe sur les intrants ont déjà entraîné une réduction des prix à la consommation. »

Pour prendre connaissance du rapport du professeur Smart, consulter le <http://policyschool.ucalgary.ca/publications>.

Économies réalisées par les ménages grâce au Plan fiscal

Le Plan fiscal de l'Ontario pour stimuler la création d'emplois et la croissance et la Prestation ontarienne pour l'énergie propre permettront aux ménages, dans l'ensemble, de faire des économies. Au cours de la première année complète d'application de la TVH, lorsque deux des trois paiements de la prestation ontarienne de transition au titre de la taxe de vente auront été payés, les ménages ontariens auront économisé au total un montant net de 2,5 milliards de dollars. La troisième année, lorsque la prestation de transition aura pris fin, les ménages réaliseront des économies nettes de 530 millions de dollars [voir le tableau 1].

TABLEAU 1. (Économies)/Coûts annuels totaux pour les ménages (année complète)¹

En millions de dollars

	1 ^{re} année	3 ^e année ²
Transfert fiscal aux consommateurs³	4 230	4 670
Réduction de l'impôt sur le revenu des particuliers	(1 130)	(1 130)
Bonification du crédit de taxe de vente de l'Ontario	(825)	(825)
Bonification du crédit d'impôt de l'Ontario pour les coûts d'énergie et les impôts fonciers	(525)	(525)
Prestation ontarienne de transition au titre de la taxe de vente	(2 785)	–
Crédit pour les coûts d'énergie dans le Nord de l'Ontario	(35)	(35)
Crédit d'impôt pour les activités des enfants	(75)	(75)
Prestation ontarienne pour l'énergie propre	(305)	(685)
Total de l'allègement pour les ménages	(5 680)	(3 275)
Transfert des économies réalisées par les entreprises	(1 075)	(1 925)
Économies totales pour les ménages	(2 525)	(530)

¹ Mise à jour des données du 19 janvier 2011 pour tenir compte du transfert des deux tiers des économies réalisées par les entreprises la 1^{re} année grâce aux crédits de taxe sur les intrants, tel qu'estimé par le professeur Smart dans son étude intitulée *The Impact of Sales Tax Reform on Ontario Consumers: A First Look at the Evidence* (2011).

² Les chiffres de la 3^e année reposent sur les mêmes paramètres concernant les crédits et l'impôt sur le revenu que ceux de la 1^{re} année et ne tiennent pas compte de la croissance des revenus prévue découlant du plan. Les estimations de la TVH tiennent compte des achats de logements et des rénovations supplémentaires réalisés entre la 1^{re} et la 3^e année. Le nombre de ménages est constant.

³ Les achats de logements neufs sont amortis en fonction d'un versement initial de 10 %, d'un prêt hypothécaire de 25 ans et d'un taux hypothécaire de 5,15 %. Les rénovations de grande envergure (de plus de 5 000 \$) sont amorties sur cinq ans en se basant sur un taux d'emprunt de 5,15 %.



Le tableau 2 présente les économies moyennes ou le coût moyen pour les ménages ontariens par palier de revenu. Au cours de la première année complète d'application de la TVH, les ménages dont le revenu est de 300 000 \$ ou moins réaliseront en moyenne des économies nettes globales. La troisième année, lorsque la prestation de transition aura pris fin, les ménages ayant un revenu inférieur à 90 000 \$, soit plus des deux tiers des ménages, réaliseront en moyenne des économies nettes. Pour ces deux années, les économies nettes diminuent en général à mesure que le revenu augmente.

TABLEAU 2. (Économies)/Coûts annuels moyens selon le revenu des ménages¹

Revenu annuel ³	Pourcentage des ménages (%)	1 ^{re} année			3 ^e année ²		
		Allègement TVH ⁴ (\$)	(Économies)/total ⁵ (\$)	(Économies)/Coûts nets (\$)	Allègement TVH ⁴ (\$)	(Économies)/total ⁶ (\$)	(Économies)/Coûts nets (\$)
4 000 \$ - 20 000 \$	12	225	(730)	(510)	195	(455)	(260)
20 000 \$ - 30 000 \$	10	290	(970)	(680)	250	(620)	(370)
30 000 \$ - 40 000 \$	10	360	(1 115)	(755)	320	(690)	(370)
40 000 \$ - 50 000 \$	9	420	(1 135)	(715)	380	(680)	(300)
50 000 \$ - 60 000 \$	8	480	(1 130)	(650)	435	(640)	(205)
60 000 \$ - 70 000 \$	7	530	(1 130)	(595)	480	(605)	(125)
70 000 \$ - 80 000 \$	6	580	(1 160)	(580)	530	(605)	(80)
80 000 \$ - 90 000 \$	6	630	(1 170)	(545)	570	(605)	(35)
90 000 \$ - 100 000 \$	5	685	(1 210)	(520)	640	(625)	15
100 000 \$ - 125 000 \$	10	760	(1 290)	(530)	715	(670)	45
125 000 \$ - 150 000 \$	7	855	(1 375)	(520)	800	(715)	85
150 000 \$ - 300 000 \$	10	1 040	(1 220)	(180)	985	(755)	230

¹ Mise à jour des données du 19 janvier 2011 pour tenir compte du transfert des deux tiers des économies réalisées par les entreprises la 1^{re} année grâce aux crédits de taxe sur les intrants, tel qu'estimé par le professeur Smart dans son étude intitulée *The Impact of Sales Tax Reform on Ontario Consumers: A First Look at the Evidence* (2011).

² Les chiffres de la 3^e année reposent sur les mêmes paramètres concernant les crédits et l'impôt sur le revenu que ceux de la 1^{re} année et ne tiennent pas compte de la croissance des revenus prévue découlant du plan. Les estimations de la TVH comprennent les achats de logements et les rénovations supplémentaires réalisés entre la 1^{re} et la 3^e année. Le nombre de ménages est constant.

³ Le revenu des ménages équivaut à la somme du revenu marchand avant impôts et des transferts provinciaux et fédéraux. Les ménages dont le revenu est inférieur à 4 000 \$ ou supérieur à 300 000 \$ ne sont pas inclus en raison des limites d'échantillonnage.

⁴ La TVH ne comprend pas le transfert des économies réalisées par les entreprises.

⁵ Comprend la réduction de l'impôt sur le revenu des particuliers, la bonification du crédit de taxe de vente de l'Ontario, la bonification du crédit d'impôt pour les coûts d'énergie et les impôts fonciers, deux des trois paiements de la prestation ontarienne de transition au titre de la taxe de vente, le crédit pour les coûts d'énergie dans le Nord de l'Ontario, le crédit d'impôt pour les activités des enfants et le montant versé pendant six mois au titre de la Prestation ontarienne pour l'énergie propre.

⁶ Comprend la réduction de l'impôt sur le revenu des particuliers, la bonification du crédit de taxe de vente de l'Ontario, la bonification du crédit d'impôt pour les coûts d'énergie et les impôts fonciers, le crédit pour les coûts d'énergie dans le Nord de l'Ontario, le crédit d'impôt pour les activités des enfants et une année complète d'application de la Prestation ontarienne pour l'énergie propre.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Impôts des sociétés compétitifs

Le Plan fiscal de l'Ontario pour stimuler la création d'emplois et la croissance accorde aux entreprises un allégement fiscal de plus de 4,8 milliards de dollars sur trois ans, notamment en réduisant le taux de l'impôt sur le revenu des sociétés (IRS) prévu par la loi² pour les petites et grandes entreprises et en éliminant la surtaxe sur la déduction accordée aux petites entreprises. Cela s'ajoute aux crédits de taxe sur les intrants découlant de la TVH, à l'élimination de l'impôt sur le capital, à la réduction des taux de l'impôt scolaire applicable aux entreprises et aux économies découlant d'un système unique d'administration de l'impôt des sociétés.

Lorsqu'elle sera terminée, cette vaste réforme du régime fiscal fera de l'Ontario un des territoires les plus attirants du monde industrialisé pour les nouveaux investissements. L'augmentation des investissements des entreprises créera des emplois et haussera les revenus de la population de l'Ontario.

Réduction des taux de l'impôt sur le revenu des sociétés

Le Plan fiscal de l'Ontario pour stimuler la création d'emplois et la croissance réduit le taux général de l'IRS de l'Ontario prévu par la loi pour le ramener à 10 % d'ici 2013. La première phase du plan a été mise en oeuvre le 1^{er} juillet 2010 :

- le taux général de l'IRS a été ramené à 12 %;
- le taux de l'IRS applicable aux entreprises de fabrication et de transformation, d'exploitation minière, forestière et agricole et de pêche a été ramené à 10 %;
- le taux de l'IRS applicable aux petites entreprises a été ramené à 4,5 %;
- la surtaxe sur la déduction accordée aux petites entreprises a été éliminée.

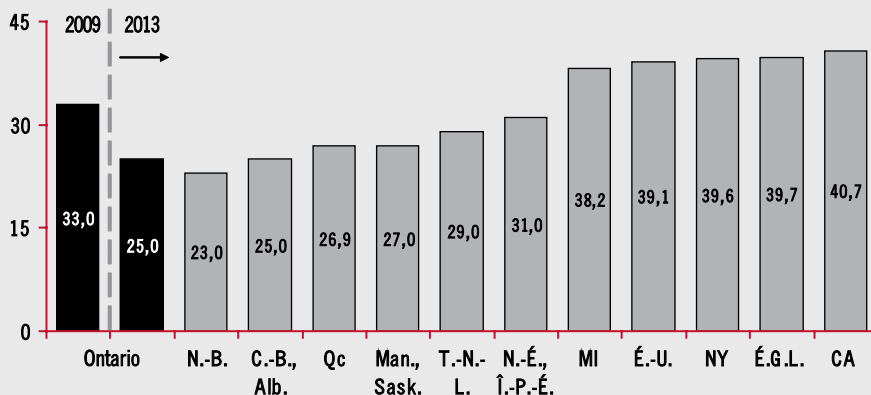
² Taux d'impôt prévu par la loi applicable au revenu imposable.



Les réductions des taux de l'IRS rendront l'Ontario plus compétitif à l'intérieur du Canada et par rapport aux États-Unis, le plus important partenaire commercial de la province. En 2009, avant la mise en oeuvre du plan, le taux général de l'IRS de l'Ontario prévu par la loi était de 14 %. Il se classait au deuxième rang des taux provinciaux de l'IRS les plus élevés du Canada. Lorsque le taux général de l'IRS de l'Ontario sera de 10 %, en 2013, il sera parmi les taux provinciaux les plus faibles au pays. L'avantage fiscal de l'Ontario par rapport au taux combiné fédéral-État moyen en vigueur aux États-Unis passera d'un peu plus de six points de pourcentage en 2009 à près de 15 points de pourcentage lorsque toutes les réductions des taux de l'IRS auront été apportées.

GRAPHIQUE 1. Taux de l'IRS en Amérique du Nord

En pourcentage

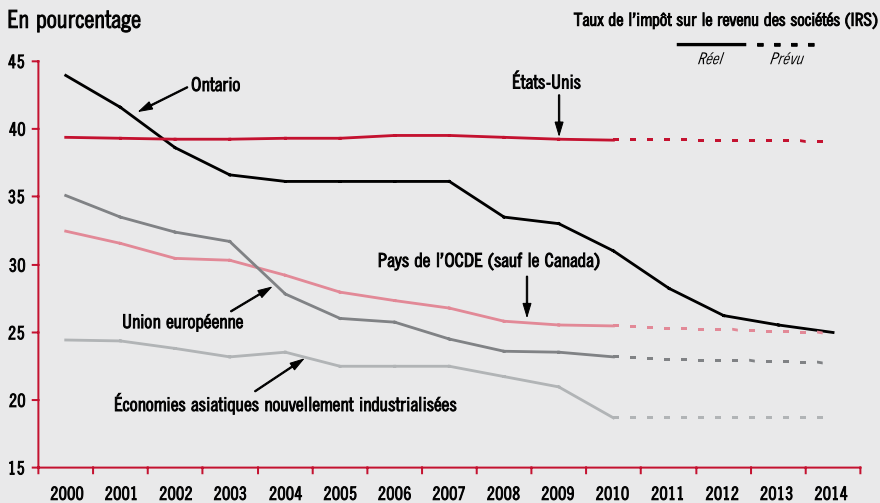


Nota : Taux combinés de l'IRS fédéraux-provinciaux/État. Les taux prévus pour 2013 reposent sur les lois en vigueur et les renseignements disponibles le 1^{er} mars 2011. Le taux de l'IRS de l'Ontario en 2013 entre en vigueur le 1^{er} juillet 2013. Le graphique tient compte du taux du Nouveau-Brunswick prévu actuellement par la loi pour 2013. Toutefois, le gouvernement a indiqué qu'il ne ramènera pas le taux de l'IRS sous la barre des 10 %. Le taux des É.-U. est un taux moyen; le taux des É.G.L. est la moyenne des taux des États des Grands Lacs. Les moyennes sont pondérées selon le PIB. Les taux des É.-U. tiennent compte de la déductibilité du taux de l'IRS de l'État pour les besoins de l'impôt fédéral. Le taux du Michigan (MI) tient compte de la partie de l'impôt des sociétés du Michigan prélevée sur le revenu. CA est le taux de la Californie.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

L'Ontario doit être compétitif non seulement en Amérique du Nord, mais aussi sur la scène internationale. Les réductions des taux de l'IRS de l'Ontario feront en sorte que les taux provinciaux seront alignés sur le taux moyen de l'IRS des pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). De plus, elles réduiront l'écart entre les taux ontariens et le taux moyen de l'IRS de l'Union européenne et d'autres économies avancées comme celles de Hong Kong, de Singapour, de la Corée du Sud et de Taïwan.

GRAPHIQUE 2. Soutenir la concurrence mondiale



Nota : Les taux prévus de 2011 à 2014 reposent sur les lois en vigueur et les renseignements disponibles le 1^{er} mars 2011. Le taux de l'IRS de l'Ontario est le taux combiné de l'IRS fédéral-provincial. Les moyennes annuelles de l'Union européenne ne comprennent que les pays membres pendant l'année. Les économies asiatiques nouvellement industrialisées comprennent Hong Kong, Singapour, la Corée du Sud et Taïwan.

Sources : OCDE, KPMG, Commission européenne et ministère des Finances de l'Ontario.



Par ailleurs, les réductions des taux de l'IRS de l'Ontario rendront le régime d'imposition des sociétés plus juste et plus efficient. Le régime d'imposition actuel prévoit un taux préférentiel d'imposition pour les sociétés dont les revenus proviennent de la fabrication ou de l'exploitation des ressources. L'adoption graduelle d'un taux de l'IRS unique de 10 % rendra le régime fiscal plus neutre dans tous les secteurs. Cette initiative reconnaît que le secteur tertiaire est une source importante de nouvelles technologies et d'emplois bien rémunérés.

Il est important que les taux de l'IRS soient compétitifs afin de réduire les pertes de revenus qui se produisent lorsque des entreprises transfèrent leurs revenus dans les territoires où les taux d'imposition sont inférieurs. Grâce à des taux de l'IRS compétitifs, l'Ontario bénéficiera de niveaux plus élevés d'investissement et d'activité économique.

Autres mesures fiscales pour les entreprises

En plus de réduire les taux de l'IRS grâce au plan, le gouvernement provincial a :

- instauré la TVH qui, lorsqu'elle aura été entièrement mise en oeuvre, permettra d'éliminer la taxe de vente enchâssée d'une valeur d'environ 4,5 milliards de dollars par année que paient les entreprises, de sorte que celles-ci pourront abaisser leurs prix;
- éliminé l'impôt sur le capital, qui est reconnu comme un obstacle aux investissements et à la création d'emplois, ce qui fournit un allègement fiscal de plus de 1,6 milliard de dollars par année;
- réduit les taux élevés d'impôt scolaire applicable aux entreprises afin d'alléger le fardeau des impôts fonciers que paient les entreprises ontariennes et d'éliminer les variations importantes des taux de cet impôt, ce qui permettra aux entreprises d'économiser 540 millions de dollars par année lorsque cette mesure aura été entièrement mise en oeuvre.

Par ailleurs, le gouvernement a rationalisé le régime fiscal pour le rendre plus efficace et plus efficient. Cette mesure se greffe à l'initiative L'Ontario propice aux affaires, qui a pour but de fournir des services gouvernementaux de façon plus rapide, plus intelligente et plus simple aux familles et aux entreprises.

L'adoption d'un système fédéral unique d'administration des impôts des sociétés permet aux entreprises d'économiser plus de 135 millions de dollars par année en coûts d'observation. La TVH réduit elle aussi les coûts d'observation des entreprises, ce qui leur permet de réaliser des économies supplémentaires de plus de 500 millions de dollars par année. Ces économies peuvent être transmises aux consommateurs sous forme de prix réduits.

« Il y aura une réduction considérable des coûts d'administration. »

Phil Deck, président exécutif, MKS Inc, 14 octobre 2009.

« Le train de mesures fiscales du gouvernement nous aidera à réduire considérablement nos coûts d'observation au titre de la taxe de vente. Nous pourrons réaffecter les fonds que nous aurons économisés aux activités de notre entreprise qui créeront de la valeur à long terme. »

John Baker, président et chef de la direction, Desire2Learn Incorporated, 9 juin 2010.

« Après une période d'adaptation, nous avons constaté que la réduction des formalités administratives, le fait que nous n'avons plus besoin d'obtenir le certificat d'exemption de la TVP de nos clients et les économies réalisées sur les achats qui ne sont pas exemptés de la TVP nous procurent des avantages substantiels. »

Clearmount Ltd., 26 octobre 2010.

« L'adoption d'une taxe de vente harmonisée en Ontario stimule les investissements et la confiance des consommateurs. »

RBC, prévisions provinciales, février 2011.

« La TVH est essentielle tant pour la reprise à court terme que pour la prospérité à long terme du secteur manufacturier de l'Ontario. »

Association canadienne de l'industrie de la chimie, 29 juin 2010.

« L'adoption d'une taxe de vente harmonisée est une excellente mesure pour l'économie et va certainement rendre nos entreprises plus compétitives. Cette taxe est avantageuse pour l'économie à long terme. »

Janet Ecker, présidente, Toronto Financial Services Alliance, 10 octobre 2009.



Taux effectifs marginaux d'imposition

Pour déterminer l'incidence des impôts des sociétés sur les investissements de capitaux, il faut tenir compte non seulement des taux de l'IRS prévus par la loi, mais aussi d'autres éléments du régime fiscal.

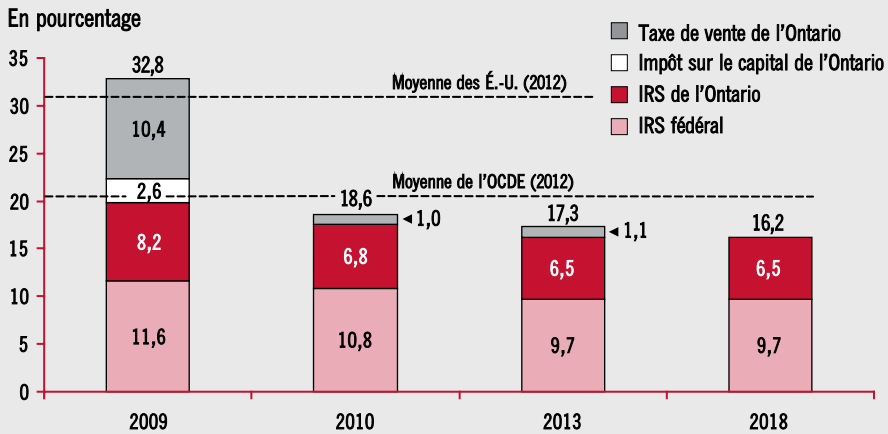
Le taux effectif marginal d'imposition (TEMI) permet de mesurer le fardeau fiscal lié aux nouveaux investissements d'entreprises. Il tient compte de l'IRS fédéral et provincial/d'État, des impôts sur le capital et des taxes de vente.

La TVH et les réductions des taux de l'IRS de l'Ontario, conjuguées à l'élimination de l'impôt ontarien sur le capital et aux réductions fédérales des taux de l'IRS, feront passer le TEMI de l'Ontario applicable aux nouveaux investissements d'entreprises de 32,8 % en 2009 à 16,2 % en 2018. Grâce à la baisse marquée du TEMI de l'Ontario, qui a été ramené à 18,6 % en 2010, le taux ontarien est inférieur aux taux moyens qui seront en vigueur aux États-Unis et dans les pays membres de l'OCDE en 2012.

Cette amélioration considérable de la compétitivité fiscale de l'Ontario à l'égard des nouveaux investissements d'entreprises encouragera les entreprises à s'établir dans la province ou à y accroître leurs activités, ce qui créera des emplois et haussera les revenus des Ontariennes et des Ontariens. On estime que, d'ici 2020, l'allègement du fardeau fiscal lié aux nouveaux investissements d'entreprises en Ontario entraînera des investissements de capitaux de 47 milliards de dollars, la création de près de 600 000 emplois nets et une hausse des revenus annuels pouvant atteindre 8,8 %³.

³ Jack M. Mintz. *Les mesures audacieuses de l'Ontario pour créer des emplois et stimuler la croissance*, Université de Calgary, School of Public Policy, novembre 2009.

GRAPHIQUE 3. Réduction de moitié du TEMI de l'Ontario applicable aux nouveaux investissements d'entreprises



Nota : Tient compte des réductions des taux de l'IRS de l'Ontario et la TVH annoncées dans le Plan fiscal de l'Ontario pour stimuler la création d'emplois et la croissance, de l'élimination graduelle de l'impôt sur le capital de l'Ontario le 1^{er} juillet 2010 et de la réduction du taux général fédéral de l'IRS, qui sera ramené à 15 % d'ici 2012. Les TEMI des États-Unis et de l'OCDE tiennent compte des mesures annoncées en date du 1^{er} janvier 2011.

Sources : Finances Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

Soutien fiscal à l'innovation

Un comité fédéral étudie l'efficacité des mesures de soutien à l'innovation offertes aux entreprises, y compris les programmes de dépenses directes et le programme d'incitatif fiscal pour la recherche scientifique et le développement expérimental (RS&DE).

À l'instar du gouvernement fédéral, l'Ontario souhaite lui aussi accroître l'innovation des entreprises, un facteur clé de la productivité et de la compétitivité qui aide à assurer la prospérité à long terme.



Le programme de la RS&DE est le plus important programme fédéral d'incitatif à la recherche-développement (R-D). Il accorde un soutien fiscal stable et fiable aux entreprises de toutes tailles dans tous les secteurs et toutes les régions du pays. De plus, le programme de la RS&DE a été conçu pour répondre aux besoins du marché. Par conséquent, il laisse aux entreprises plutôt qu'au gouvernement le soin de déterminer comment et où elles effectueront leurs activités de R-D.

Le gouvernement de l'Ontario sera heureux de collaborer avec le gouvernement fédéral afin d'accroître l'efficacité du soutien fiscal fédéral à la R-D, notamment grâce à des mesures renforçant la capacité d'administration, soutenant davantage la collaboration entre les entreprises et le secteur de l'éducation et établissant des conditions équitables pour les petites entreprises qui effectuent de la R-D.

Pendant qu'il étudie des moyens d'accroître l'efficacité du programme, le gouvernement fédéral devrait veiller à ce que le caractère juste et impartial du soutien fiscal accordé soit maintenu.

Imposition des groupes de sociétés

En novembre 2010, le gouvernement fédéral a publié un document de consultation publique sur la mise en oeuvre éventuelle d'un régime officiel d'imposition des groupes de sociétés au Canada. Un grand nombre de pays ont adopté un régime d'imposition des groupes de sociétés.

Le régime canadien d'imposition des sociétés a des caractéristiques qui lui sont propres et qu'il faut respecter. Les gouvernements provinciaux assument la responsabilité de programmes clés, comme les services de santé et l'éducation, et sont autorisés à percevoir des impôts sur les activités économiques qui ont lieu dans leur territoire. Toute modification apportée devrait viser à rendre le régime canadien d'imposition des sociétés plus efficient et plus concurrentiel et à fournir aux gouvernements provinciaux les revenus auxquels ils ont droit.

Meilleure administration du régime fiscal

Impôt sur l'administration des successions

L'impôt sur l'administration des successions est perçu sur la valeur d'une succession lorsque le représentant successoral demande à la Cour un certificat de nomination à titre de fiduciaire de la succession. À l'heure actuelle, le personnel judiciaire du ministère du Procureur général administre cet impôt. Le gouvernement proposera de modifier la *Loi de 1998 de l'impôt sur l'administration des successions* afin d'accroître la conformité en intégrant l'administration de cet impôt aux activités de vérification du ministère du Revenu à compter du 1^{er} janvier 2013.

Compensation et saisie

En 2010, l'Ontario a adopté des modifications législatives afin d'accroître la capacité de l'Agence du revenu du Canada (ARC) de recouvrer les créances de la Couronne et celles liées aux pensions alimentaires. L'Ontario s'est engagé à continuer de s'assurer que les créances à l'égard des personnes à charge et de la Couronne sont recouvrées de façon efficace et efficiente grâce aux efforts déployés par le ministère du Revenu de concert avec les ministères chargés des programmes et l'ARC.

Accord de perception fiscale

L'Accord de perception fiscale (APF) doit faire l'objet d'un examen tous les six ans. L'Ontario collaborera avec le gouvernement fédéral pour faciliter cet examen en 2011 et s'assurer que cet accord répond aux besoins actuels et tient compte des meilleures pratiques, des nouvelles technologies et de l'évolution du partenariat fédéral-provincial.



Perception plus efficace des taxes et des impôts

Le gouvernement est résolu à recouvrer les taxes et impôts qui lui sont dus et à faire en sorte qu'il reçoive les revenus fiscaux au moment opportun.

Le gouvernement proposera des modifications à la *Loi sur la taxe de vente au détail* pour accroître l'efficacité des certificats de paiement de taxes délivrés aux termes de cette loi qui sont exigés lors d'une vente assujettie à la *Loi sur la vente en bloc*. Ainsi, le ministre pourra refuser de délivrer un certificat de paiement tant que les taxes exigibles n'ont pas été payées ou garanties en vertu des lois suivantes : la *Loi de 1996 sur la réglementation des alcools et des jeux et la protection du public*, la *Loi de la taxe sur les carburants*, la *Loi de la taxe sur l'essence*, la *Loi de la taxe sur le pari mutuel* et la *Loi de la taxe sur le tabac*.

En général, ces modifications s'appliqueraient aux ventes en bloc conclues le 1^{er} juillet 2011 ou à une date ultérieure. Toutefois, les ventes en bloc visées par des ententes écrites passées le 29 mars 2011 ou à une date antérieure ne seraient pas assujetties aux modifications, même si la vente en bloc est conclue le 1^{er} juillet 2011 ou à une date ultérieure. Les modifications proposées à la *Loi sur la taxe de vente au détail* seraient en vigueur jusqu'au 30 juin 2013 et, après avoir été passées en revue, seraient incluses dans la loi remplaçante couvrant la période commençant le 30 juin 2013.

De plus, le gouvernement proposera des modifications à diverses lois fiscales provinciales afin :

- de lui permettre de recouvrer les coûts raisonnables de tiers engagés lors d'activités de recouvrement;
- de porter la période de saisie dans le cas des prêts et des avances de fonds de 90 jours à 365 jours;
- d'uniformiser les dispositions concernant la responsabilité des administrateurs et l'émission de mandats dans certaines circonstances;
- de définir des règles servant à déterminer quand les avis de demande et d'exigences envoyés par courrier recommandé sont réputés avoir été reçus;
- de permettre le rejet d'un appel si l'appelant n'a pas inscrit l'appel pour instruction dans les sept années suivant la date où il l'a interjeté et de rejeter un avis d'appel qui n'est pas conforme aux exigences législatives.

Mesures administratives et modifications de forme

Loi de 1996 sur la réglementation des alcools et des jeux et la protection du public

Produits de promotion

Le gouvernement propose de modifier la partie II, taxes sur la bière et le vin, de la *Loi de 1996 sur la réglementation des alcools et des jeux et la protection du public* afin d'accorder une exonération annuelle couvrant un volume maximal de 10 000 litres de vin, de vin panaché et de bière pouvant être distribués sans frais. Cette mesure se grefferait aux initiatives de marketing prévues par la Stratégie vinicole de l'Ontario et la Stratégie d'aide aux petites brasseries de l'Ontario. L'exonération proposée serait rétroactive au 1^{er} juillet 2010 et calculée au prorata en fonction de l'année de ventes des fabricants. La bière distribuée sans frais ne donnerait pas droit au crédit d'impôt pour les petits fabricants de bière aux termes de la *Loi de 2007 sur les impôts*. La distribution de bière et de vin par les fabricants ontariens à des fins de promotion aide à faire connaître les produits ontariens et encourage le tourisme.

Loi de 2007 sur les impôts

Crédit d'impôt de l'Ontario pour les maisons d'édition

Le crédit d'impôt de l'Ontario pour les maisons d'édition est un crédit d'impôt remboursable de 30 % offert aux maisons d'édition de l'Ontario pour leurs dépenses admissibles liées à la publication et à la promotion d'un livre d'un auteur canadien dans une catégorie d'écriture admissible. Parmi les catégories d'écriture admissibles figurent les romans pour adultes et enfants, les ouvrages généraux, la poésie et les biographies.

Pour les dépenses engagées après le 29 mars 2011, le budget propose de faire passer la période prévue pour les dépenses de marketing admissibles de 12 mois à une période commençant un an avant et se terminant un an après la date de publication.



Loi de l'impôt sur le revenu

Supplément de revenu de l'Ontario pour les familles travailleuses ayant des frais de garde d'enfants

Soucieux d'aider les familles travailleuses à faible revenu ayant de jeunes enfants, le gouvernement propose de consolider les paiements au titre du Supplément de revenu de l'Ontario pour les familles travailleuses ayant des frais de garde d'enfants (SROFT) et les paiements au titre de la Prestation ontarienne pour enfants (POE) de sorte qu'ils soient versés par enfant. Si le paiement auquel une famille a droit au titre du SROFT relativement à un enfant est plus élevé que le paiement qu'elle reçoit au titre de la POE pour cet enfant, la famille recevrait la prestation supplémentaire au titre du SROFT. Ainsi, toutes les familles conserveraient cette prestation supplémentaire pour chaque enfant admissible de moins de sept ans.

Loi de l'impôt sur l'exploitation minière

Monnaie fonctionnelle

En vertu de la *Loi de l'impôt sur l'exploitation minière*, les exploitants miniers ontariens sont généralement assujettis à un impôt sur les bénéfices miniers. Le gouvernement proposera des modifications à cette loi afin de permettre aux exploitants miniers qui déclarent leurs revenus dans une monnaie fonctionnelle en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) de choisir de déposer leur déclaration ontarienne de l'impôt sur l'exploitation minière dans la même monnaie fonctionnelle. Ce choix serait en vigueur jusqu'à ce que l'exploitant minier le révoque aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) ou ne satisfasse plus aux conditions établies pour la déclaration dans une monnaie fonctionnelle dans la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) ou la *Loi de l'impôt sur l'exploitation minière*.

Ces modifications feraient en sorte que les exploitants miniers qui utilisent une monnaie fonctionnelle pour les besoins de l'IRS ne seraient plus tenus de préparer une série distincte d'états financiers en dollars canadiens uniquement pour les besoins de la déclaration ontarienne de l'impôt sur l'exploitation minière. Les modifications apportées à cette fin reposeraient sur les règles régissant la monnaie fonctionnelle de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et s'appliqueraient aux années d'imposition commençant après le 31 décembre 2010.

Mesures non liées au régime fiscal

Le gouvernement propose des modifications aux lois suivantes :

- la *Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario*, afin d'améliorer la transparence et la clarté et de respecter le vaste cadre réglementaire fondé sur les risques établi aux termes de la *Loi de 1992 sur la réglementation des jeux*;
- la *Loi de 1992 sur la réglementation des jeux*, afin de permettre la mise en oeuvre d'un vaste cadre réglementaire fondé sur les risques applicable aux activités de jeu;
- la *Loi électorale*, afin de modifier les exigences concernant la forme des bulletins de vote en blanc spéciaux et de permettre à Élections Ontario d'administrer le vote tenu à l'aide de ces bulletins de façon plus efficace;
- la *Loi sur les alcools*, afin de clarifier le rôle que joue la LCBO dans le Programme de consignation de l'Ontario et de mettre à jour le libellé de certains articles de la Loi.



Examen des organismes classés

Le gouvernement provincial dépassera l'objectif de réduire de 5 % le nombre d'organismes classés. Les organismes dont les fonctions se chevauchent, pourraient être éliminées ou exécutées de façon plus efficiente d'autres façons, seraient dissous ou fusionnés.

En outre, lorsque ce sera nécessaire, le gouvernement proposera des modifications législatives et réglementaires relativement à la fusion ou à la dissolution des organismes suivants :

- Comité consultatif pour la promotion du Programme d'investissement dans le secteur biopharmaceutique
- Conseil consultatif sur la vente à terme de marchandises
- Commission d'examen du bois de la Couronne
- Commission de protection contre les rayons X
- Société d'émission d'obligations de développement du Nord de l'Ontario
- Société d'aménagement du Nord de Pickering
- Société de développement de l'Ontario, Société de développement de l'Est de l'Ontario et Société de développement du Nord de l'Ontario
- Société d'hypothèques de l'Ontario
- Société ontarienne d'hypothèques et de logement
- Conseil consultatif du Réseau ontarien d'excellence
- Société ORTECH
- Commission de révision de l'aide sociale
- Régie des transports en commun de la région de Toronto

Autres mesures et modifications de forme

Le gouvernement proposera des modifications à diverses lois fiscales ainsi que d'autres modifications de forme à diverses lois, notamment les suivantes, pour améliorer l'efficacité administrative, mieux appliquer la loi, maintenir l'intégrité et l'équité du régime fiscal et du système de perception des revenus de l'Ontario, clarifier les lois et assouplir les règlements afin qu'on puisse préserver l'intention des politiques.

- *Loi sur les organisations agricoles et horticoles*
- *Loi de 1996 sur la réglementation des alcools et des jeux et la protection du public*
- *Loi sur l'évaluation foncière*
- *Loi sur les sociétés par actions*
- *Loi de 2006 sur la cité de Toronto*
- *Loi sur les contrats à terme sur marchandises*
- *Loi de 2001 sur les sociétés d'accès aux soins communautaires*
- *Loi de 1992 sur les fonds communautaires de placement dans les petites entreprises*
- *Loi sur l'assurance-automobile obligatoire*
- *Loi sur les personnes morales*
- *Loi sur l'imposition des sociétés*
- *Loi de 1994 sur les caisses populaires et les credit unions*
- *Loi sur l'éducation*
- *Loi électorale*
- *Loi de 1998 sur l'électricité*
- *Loi sur l'impôt-santé des employeurs*
- *Loi de 1998 de l'impôt sur l'administration des successions*
- *Loi de 1997 sur la Commission des services financiers de l'Ontario*
- *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*
- *Loi de la taxe sur les carburants*
- *Loi de 1992 sur la réglementation des jeux*
- *Loi de la taxe sur l'essence*
- *Loi sur la protection contre les rayons X*
- *Loi de l'impôt sur le revenu*
- *Loi sur les assurances*
- *Loi sur les droits de cession immobilière*
- *Loi sur les alcools*
- *Loi sur les régies des routes locales*



- *Loi sur le Conseil de gestion du gouvernement*
- *Loi sur l'assurance maritime*
- *Loi de l'impôt sur l'exploitation minière*
- *Loi sur le ministère des Services gouvernementaux*
- *Loi sur le ministère du Revenu*
- *Loi sur l'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles*
- *Loi de 2001 sur les municipalités*
- *North Pickering Development Corporation Act, 1974*
- *Loi sur les régies des services publics du Nord*
- *Loi de 2010 sur la prestation ontarienne pour l'énergie propre*
- *Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario*
- *Loi sur les régimes de retraite*
- *Loi sur les services hospitaliers et médicaux prépayés*
- *Loi de 2006 sur l'impôt foncier provincial*
- *Loi de la taxe sur le pari mutuel*
- *Loi sur les courtiers d'assurance inscrits*
- *Loi sur la taxe de vente au détail*
- *Loi de 2006 sur le financement par surcroît d'impôts*
- *Loi de 2007 sur les impôts*
- *Loi de la taxe sur le tabac*
- *Loi sur la Régie des transports en commun de la région de Toronto*



Section B : Assurer l'avenir de notre retraite : Réforme des régimes de retraite et du système de revenu de retraite

Aperçu

L'Ontario entreprend une réforme majeure afin de moderniser son cadre stratégique en matière de régimes de retraite. De plus, il joue un rôle de chef de file dans les discussions qui ont lieu sur la scène nationale au sujet de l'amélioration du système de revenu de retraite.

Avant cette réforme, les lois ontariennes régissant les régimes de retraite n'avaient pas été refondues depuis des décennies, et on discutait rarement du système de revenu de retraite dans son ensemble à l'échelle nationale. Face à cette situation et aux effets de la récession sur les régimes de retraite et leurs participants, le gouvernement a mis en oeuvre des initiatives à court et à long terme ayant pour but d'accroître la sécurité du revenu de retraite pour la population de l'Ontario.

Cette approche globale vise notamment ce qui suit :

- réformer le système ontarien de régimes de retraite d'employeur afin d'établir un équilibre entre les intérêts des pensionnés, des participants aux régimes de retraite et des promoteurs de régimes;
- adopter des mesures créatives permettant de relever les défis liés aux régimes de retraite auxquels le secteur privé a été confronté en raison du ralentissement économique;
- appuyer une bonification modeste, graduelle et entièrement capitalisée du Régime de pensions du Canada (RPC);
- étudier des types innovateurs de régimes de retraite permettant d'accroître, de manière efficace, la protection offerte aux travailleurs.

Poursuite de la réforme des régimes de retraite

Mesures législatives équilibrées et modernes régissant les régimes de retraite

En 2010, l'Assemblée législative de l'Ontario a adopté à l'unanimité deux projets de loi qui constituent la plus importante réforme de la *Loi sur les régimes de retraite* (LRR) en plus de 20 ans. Ces projets de loi reposent sur les observations d'un grand nombre d'Ontariennes et d'Ontariens et les recommandations de la Commission d'experts en régimes de retraite.

La *Loi de 2010 modifiant la Loi sur les régimes de retraite* a reçu la sanction royale le 18 mai 2010. La *Loi de 2010 sur la pérennité des prestations de retraite* a reçu la sanction royale le 8 décembre 2010. Les principales mesures de réforme visent notamment ce qui suit :

- moderniser les règles de capitalisation;
- clarifier les règles régissant les excédents et établir un processus de règlement des différends portant sur le droit à un excédent;
- faire en sorte qu'il soit plus facile de restructurer les régimes de retraite lors de la réorganisation d'une entreprise, y compris les régimes de retraite du secteur public qui ont été scindés, tout en maintenant la sécurité des prestations;
- prolonger le versement des prestations aux participants mis à pied;
- éliminer l'incertitude et le fardeau administratif associés à la liquidation partielle d'un régime;
- renforcer la surveillance réglementaire, améliorer l'administration des régimes et réduire les coûts d'observation;
- accroître la transparence et améliorer l'accès à l'information pour les participants aux régimes et les pensionnés;
- améliorer la viabilité du Fonds de garantie des prestations de retraite.

Il faudra apporter des modifications réglementaires pour mettre en oeuvre un grand nombre de ces nouvelles dispositions. Les règlements adoptés à la suite du processus de réforme seront affichés sur le Registre ontarien de la réglementation aux fins d'examen par les parties intéressées.



Recommandations de la Commission d'experts

La Commission d'experts en régimes de retraite a formulé des recommandations de grande envergure. On a déjà donné suite à la plupart d'entre elles. Toutefois, la Commission a également fait des suggestions concernant les institutions réglementaires et les régimes de retraite à prestations cibles qui sont encore à l'étude.

La Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO) réglemente les régimes de retraite enregistrés en Ontario. Des mesures ont été prises au cours des dernières années afin d'accroître la capacité de réglementation de la CSFO, notamment en accordant des fonds supplémentaires et en apportant des modifications législatives. Ainsi, la Commission pourra, dans des circonstances précises, agir de façon proactive pour protéger les bénéficiaires des régimes de retraite.

La Commission d'experts a signalé que l'on pourrait apporter d'autres améliorations à la CSFO et moderniser ses activités afin qu'elle réponde mieux aux besoins des intervenants et soit mieux en mesure de surveiller les régimes qu'elle réglemente. La CSFO a apporté des modifications importantes, notamment en améliorant ses activités de liaison avec les intervenants et son approche proactive en matière de réglementation, qui est axée sur les risques. Tout en étant conscient de ces modifications, le gouvernement continue de recevoir les observations des intervenants au sujet des institutions réglementaires et des façons de les améliorer pour assurer l'efficacité et l'efficience des opérations.

Par exemple, les lois ontariennes régissant les régimes de retraite autorisent un « débloqué » partiel des comptes immobilisés en cas de difficultés financières. Pour aider la CSFO à améliorer et à moderniser ses processus, le gouvernement passera en revue l'administration du processus de débloqué en cas de difficultés financières. Pendant cet examen, le gouvernement prolongera l'exemption temporaire des droits de demande afin de continuer à venir en aide aux personnes qui éprouvent des difficultés financières tandis que l'économie reprend de la vigueur.

La Commission d'experts appuie l'idée de créer un nouveau type de régimes de retraite, soit les régimes de retraite à prestations cibles de gouvernance mixte. Ces régimes reconnaîtraient clairement que les prestations cibles promises comportent des risques et s'efforceraient d'atténuer ces risques grâce à une gouvernance mixte.

Pour faire suite à la recommandation de la Commission d'experts, le gouvernement a proposé en 2010 que les régimes de retraite interentreprises (RRI) à prestations cibles qui sont conformes à des critères précis, notamment la capacité de réduire les prestations accumulées dans le cadre du régime, soient exemptés des exigences de capitalisation du déficit de solvabilité. La LRR a été modifiée récemment pour établir des prestations cibles.

Il faut modifier les règles fiscales fédérales pour faciliter la mise en oeuvre de régimes de retraite à prestations cibles et à employeur unique. L'Ontario discute de ces modifications avec Finances Canada et d'autres intervenants.

Mise en oeuvre d'autres mesures de réforme des régimes de retraite

Le gouvernement demeure déterminé à faire ce qui suit :

- exempter en permanence certains régimes de retraite conjoints (RRC) des exigences de capitalisation du déficit de solvabilité et mettre en oeuvre les mesures connexes comme une meilleure divulgation de l'information aux participants aux régimes et aux pensionnés, ainsi qu'un taux uniforme de capitalisation du déficit de solvabilité de 85 % afin de repérer les régimes devant déposer une évaluation tous les ans;
- mettre en oeuvre les dispositions concernant le partage des prestations de retraite lors de l'échec d'un mariage, qui sont énoncées dans la *Loi de 2009 modifiant des lois en ce qui concerne le droit de la famille*. Les règlements proposés ont été affichés le 3 mars 2011 afin de recueillir les commentaires du public;
- mettre à jour les règles ontariennes de placement des régimes de retraite afin qu'elles tiennent compte des modifications récentes et futures apportées par le gouvernement fédéral;
- passer en revue les exigences de capitalisation des RRI à prestations cibles ayant des participants à l'extérieur de l'Ontario afin de régler les questions soulevées par les intervenants;
- signer l'accord multilatéral sur la réglementation des régimes de retraite multiterritoriaux.



De plus, le gouvernement propose ce qui suit :

- exiger que les régimes déposent un énoncé des politiques et des procédures de placement (EPPP) auprès de l'organisme de réglementation et qu'ils indiquent si leur EPPP tient compte des facteurs environnementaux, sociaux ou de gouvernance;
- permettre aux participants sortis d'un régime d'entreprendre un transfert direct du montant global de leurs droits à pension en vue de l'achat d'une rente viagère, si leur régime les y autorise;
- étudier les moyens de traiter les prestations des participants non localisés à des régimes en voie de liquidation totale ou partielle, afin que cette liquidation puisse être effectuée;
- mettre à jour les exigences réglementaires en fonction des modifications apportées aux normes d'ordres professionnels. Par exemple, les règlements seraient modifiés à la lumière des nouvelles normes de pratique actuarielle et des Normes internationales d'information financière adoptées récemment par le Conseil des normes comptables du Canada.

Protection des pensionnés et des travailleurs de l'Ontario

En raison du rendement négatif des placements en 2008 et du fait que les taux d'intérêt à long terme sont encore faibles, il est très difficile de capitaliser un grand nombre de régimes de retraite à prestations déterminées. Bien que les marchés des actions se soient quelque peu rétablis en 2009 et en 2010, des pertes considérables ont été essuyées.

Face à cette situation, le gouvernement a mis en oeuvre un programme d'allègement temporaire de la capitalisation du déficit de solvabilité en 2009 afin de protéger des emplois en Ontario. En 2010, le gouvernement de l'Ontario a annoncé qu'il entendait accorder une exemption permanente des exigences de capitalisation du déficit de solvabilité pour certains RRC et RRI qui répondent à des critères précis. De plus, il clarifie et renforce les règles régissant la suspension des cotisations et la bonification des prestations afin d'améliorer la capitalisation des régimes.

Fonds de garantie des prestations de retraite (FGPR)

Le FGPR fournit une aide considérable aux participants dont le régime de retraite est liquidé et dont les actifs sont insuffisants pour couvrir les prestations promises. En raison des difficultés financières récentes qu'a connues le FGPR, le gouvernement a accordé une subvention de 500 millions de dollars en 2010 afin de stabiliser le Fonds à court terme.

La première étude de prévision actuarielle portant sur les cotisations au FGPR et les prestations accordées par le Fonds a été terminée au début de 2010. Elle a confirmé qu'il fallait apporter des modifications pour améliorer la viabilité du Fonds.



Étant donné que le FGPR vient en aide aux bénéficiaires de régimes de retraite, le gouvernement a annoncé, le 24 août 2010, une stratégie à quatre volets visant à atténuer les risques et à améliorer la viabilité du Fonds :

- hausser les réserves grâce à la subvention de 500 millions de dollars accordée en mars 2010;
- accroître les revenus futurs du FGPR en augmentant les cotisations au Fonds en 2012;
- atténuer les risques auxquels le FGPR est exposé en prolongeant la période au cours de laquelle les nouveaux régimes peuvent être couverts et les prestations peuvent être améliorées, pour la faire passer de trois à cinq ans;
- atténuer l'exposition du FGPR en renforçant les règles de capitalisation des régimes de retraite.

Le gouvernement est résolu à mettre en oeuvre la totalité de cette stratégie dans le cadre de la réforme des régimes de retraite.

Régimes de retraite de Nortel

Les pensionnés touchés par la faillite de Nortel et la cessation des régimes de retraite de cette entreprise ont demandé au gouvernement de leur fournir des options supplémentaires pour le versement de leurs prestations. Pour donner suite à cette demande, le gouvernement met en oeuvre une solution qui respecte le choix des pensionnés tout en fournissant et en divulguant les renseignements nécessaires.

On propose de modifier la LRR pour permettre aux pensionnés de Nortel de ne pas participer au processus de liquidation actuel et de transférer la valeur totale de leur régime de retraite à un fonds de revenu viager (FRV). Les participants à un régime qui ne touchent pas encore de prestations de retraite peuvent déjà se prévaloir d'une telle option.

Les personnes qui décident de transférer leurs prestations de retraite dans un FRV pourront choisir leur propre stratégie de placement pourvu qu'elles respectent les limites concernant les placements admissibles établies dans la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

Régimes de retraite d'AbitibiBowater

Il importe d'aider AbitibiBowater à se restructurer et à redevenir financièrement viable afin de protéger les pensionnés, les emplois et les collectivités en Ontario et ailleurs au Canada. C'est pourquoi le gouvernement de l'Ontario collabore avec le gouvernement du Québec afin de soutenir la restructuration de l'entreprise. L'allègement de la capitalisation des régimes de retraite d'AbitibiBowater accordé par l'Ontario est conforme aux mesures semblables prises par le gouvernement du Québec.

Cette restructuration des régimes de retraite a été essentielle à la restructuration générale d'AbitibiBowater et a permis à cette entreprise de se placer sous la protection de la loi sur les faillites et d'en sortir plus forte en décembre 2010. L'allègement de la capitalisation proposé accorderait un délai de 10 ans à AbitibiBowater pour satisfaire aux exigences de capitalisation intégrale de la LRR.



Renforcement du système de revenu de retraite du Canada

Les Canadiennes et Canadiens se préoccupent de leur capacité d'avoir un revenu stable et prévisible pendant leur retraite.

Le système actuel est solide. Toutefois, des études récentes indiquent qu'un nombre important de personnes pourraient avoir un revenu de retraite insuffisant en raison de facteurs comme une longévité accrue, la baisse des taux d'épargne et la diminution de la protection accordée par les régimes de retraite d'employeur. Un grand nombre de chercheurs ont documenté cette diminution future du revenu de remplacement à la retraite, dont Jonathan R. Kesselman, professeur et titulaire de la chaire de recherche du Canada en finances publiques à l'Université Simon Fraser, Bob Baldwin, expert en politiques relatives aux régimes de retraite, et Jack Mintz, titulaire de la chaire Palmer de politique publique à l'Université de Calgary.

En octobre 2010, le gouvernement de l'Ontario a publié un document de travail intitulé *Assurer l'avenir de notre retraite : Consultation des Ontariens et Ontariennes sur le système de revenu de retraite du Canada*, qui faisait état des forces et des faiblesses du système actuel ainsi que des mesures permettant de l'améliorer. Dans ce document, le gouvernement de l'Ontario propose une approche à deux volets pour renforcer le système : une bonification modeste, graduelle et entièrement capitalisée du Régime de pensions du Canada (RPC) et des mesures innovatrices en matière de régimes de retraite.

Bonification du Régime de pensions du Canada

L'Ontario a réalisé des progrès considérables en vue de renforcer le système de revenu de retraite, mais le travail n'est pas terminé. Le RPC est un régime de retraite à prestations déterminées sûr et entièrement indexé et transférable partout au Canada dont presque tous les travailleurs canadiens peuvent se prévaloir. En raison de ces qualités uniques, l'Ontario continue de privilégier une bonification modeste, graduelle et entièrement capitalisée du RPC.

Les ministres des Finances fédéral, provinciaux et territoriaux se sont réunis en décembre 2010 pour poursuivre leurs discussions sur ces questions importantes. La décision concernant la bonification modeste du RPC a été reportée à l'été 2011. À ce moment, les ministres passeront en revue les options à leur disposition.

Innovation en matière de régimes de retraite

En plus d'une bonification modeste du RPC, le gouvernement appuie l'adoption de mesures innovatrices en matière de régimes de retraite afin d'aider les Ontariennes et Ontariens à économiser suffisamment d'argent pour leur retraite. Il est d'avis que ces mesures complémentaires doivent être mises en oeuvre pour que toutes les Canadiennes et tous les Canadiens économisent assez d'argent pour la retraite.

En décembre 2010, le gouvernement fédéral a rendu public un cadre de travail qui prévoit un type innovateur de régime de retraite : le régime de pension agréé collectif (RPAC). Ce régime pourrait étendre la protection offerte par les régimes de retraite, particulièrement aux employés de petites entreprises et aux travailleurs autonomes. Pour que ce type de régime soit efficace, il doit offrir une solution économique et simple aux petits employeurs et aux travailleurs autonomes et protéger les intérêts de ses participants.

L'Ontario continuera de collaborer étroitement avec les autres provinces, les territoires et le gouvernement fédéral afin d'élaborer les modalités de mise en oeuvre de ce cadre de travail. Des consultations avec les intervenants fédéraux, provinciaux et territoriaux sont en cours. Elles serviront de base à l'élaboration de politiques et aux discussions sur ces enjeux.

Par ailleurs, l'Ontario étudie la faisabilité, l'élaboration et la mise en oeuvre de régimes de retraite à prestations cibles, à employeur unique et à gouvernance mixte avec les intervenants intéressés, notamment avec Finances Canada.

Conclusion

Le gouvernement demeure déterminé à poursuivre la réforme afin de moderniser les normes ontariennes en matière de régimes de retraite d'employeur. Avec ses partenaires d'autres territoires, il collaborera à la mise en oeuvre d'initiatives nationales qui amélioreront la protection offerte par les régimes de retraite, favoriseront l'adoption de mesures innovatrices et fourniront d'autres possibilités d'épargne-retraite à toute la population de l'Ontario.



CHAPITRE IV

EMPRUNTS ET GESTION
DE LA DETTE





Points saillants

- ✓ Le total des besoins en matière de financement pour 2010-2011 a diminué de 7,0 milliards de dollars par rapport aux chiffres indiqués dans le budget de 2010.
- ✓ Le total des emprunts à long terme sur les marchés publics devrait se chiffrer à 35,0 milliards de dollars en 2011-2012, soit 4,9 milliards de moins que les 39,9 milliards de dollars contractés en 2010-2011 et 3,8 milliards de dollars de moins que prévu pour 2011-2012 dans le budget de 2010.
- ✓ Les charges relatives à l'intérêt sur la dette en 2010-2011 sont inférieures de 434 millions de dollars aux prévisions publiées dans le budget de 2010.
- ✓ La dette totale devrait s'élever à 236,3 milliards de dollars au 31 mars 2011.
- ✓ On projette que la dette nette se chiffrera à 217,3 milliards de dollars au 31 mars 2011.
- ✓ Pour 2011-2012, si les taux d'intérêt étaient de 1 % plus élevés que les prévisions, cela augmenterait les frais d'intérêt sur la dette de quelque 500 millions de dollars.

Emprunts à long terme sur les marchés publics

L'Ontario a réussi à exécuter son programme d'emprunt annuel en 2010-2011, malgré les défis avec lesquels les marchés des capitaux sont toujours aux prises à l'échelle internationale. Les besoins en matière de financement de la province ont diminué de 7,0 milliards de dollars au total pour 2010-2011 depuis la parution du budget de 2010.

Le gouvernement provincial a tiré parti des conditions favorables sur les marchés et de la forte demande d'obligations de l'Ontario en faisant des emprunts anticipés pour 2011-2012. L'Ontario a emprunté 39,9 milliards de dollars à long terme sur les marchés publics pour 2010-2011, ce qui représente une augmentation de 0,2 milliard de dollars par rapport aux projections du budget de 2010 malgré le fait que les besoins en matière de financement sont inférieurs de 7,0 milliards de dollars. Ces emprunts anticipés, conjugués au déficit moins élevé que prévu pour 2010-2011, permettront à la province d'augmenter ses réserves de trésorerie de 5,6 milliards de dollars et de réduire ses emprunts à court terme de 1,6 milliard de dollars par rapport aux prévisions du budget de 2010.

L'Ontario a été en mesure de contracter près de 59 % des emprunts sur le marché canadien en 2010-2011, par rapport à 49 % en 2009-2010. Au total, l'Ontario a emprunté environ 23,5 milliards de dollars sur le marché canadien en 2010-2011, soit 2,1 milliards de dollars de plus qu'en 2009-2010. Cette augmentation des emprunts sur le marché canadien découle de la forte demande d'actifs en dollars canadiens de la part des investisseurs internationaux, de la liquidité des obligations de référence de l'Ontario et de la confiance qu'inspire toujours le crédit de la province de l'Ontario.

Au cours de la dernière année, les investisseurs canadiens préférant des titres de créances à plus long terme, l'Ontario a été en mesure de prolonger l'échéance de sa dette et de tirer parti des taux d'intérêt plus faibles. La moyenne pondérée de l'échéance de la dette provinciale à long terme contractée en 2010-2011 était de 12,8 ans, comparativement à celle de 2009-2010, qui était de 8,1 ans. La prolongation de l'échéance a permis au gouvernement provincial de tirer parti des taux d'intérêt faibles pour une plus longue période, ce qui réduit les risques de refinancement et aide à atténuer l'incidence de la hausse prévue des taux d'intérêt sur les frais d'intérêt sur la dette de la province.



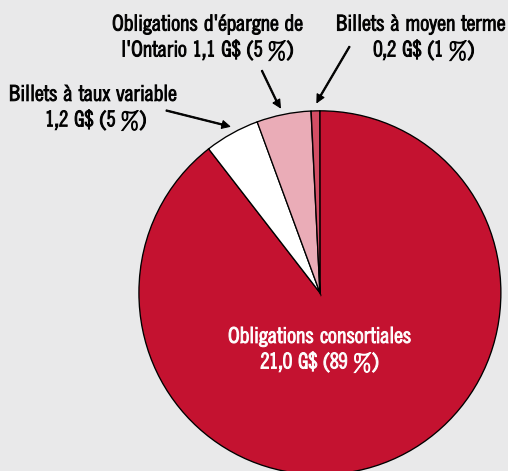
Les emprunts à long terme sur les marchés publics pour 2011-2012 devraient s'élever à 35,0 milliards de dollars, soit 4,9 milliards de moins qu'en 2010-2011. Grâce à des emprunts moins importants et à la forte demande prévue sur le marché canadien, le gouvernement provincial dépendra moins des marchés étrangers pour combler ses besoins en matière de financement.

Environ 23,5 milliards de dollars, soit 59 % des emprunts à long terme sur les marchés publics, proviennent notamment de l'émission, sur le marché canadien, des titres de créances suivants :

- des obligations consortiales;
- des obligations à taux variable;
- des Obligations d'épargne de l'Ontario;
- des billets à moyen terme.

GRAPHIQUE 1. Emprunts de l'Ontario de 2010-2011 – Marché canadien

Émissions : 23,5 milliards de dollars canadiens



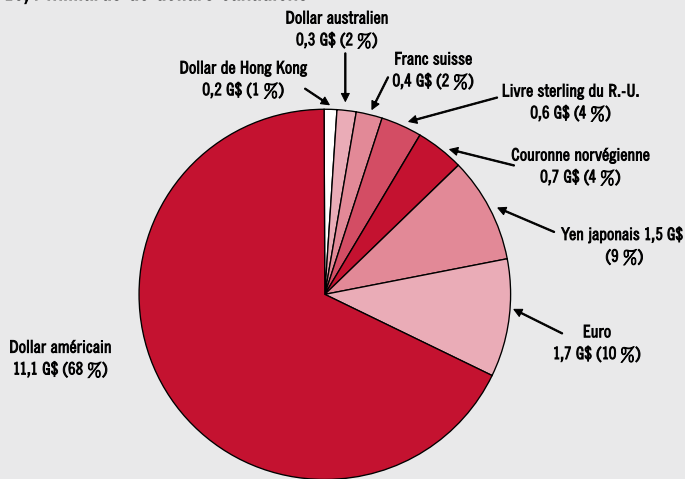
Source : Office ontarien de financement.

En 2010-2011, 41 % des fonds (16,4 milliards de dollars) ont été empruntés sur les marchés financiers internationaux. Les obligations émises en huit devises étrangères ont été les suivantes :

- des obligations planétaires en dollars américains;
- des euro-billets à moyen terme en euros, en yens japonais, en couronnes norvégiennes, en livres sterling du Royaume-Uni, en francs suisses, en dollars australiens et en dollars de Hong Kong.

GRAPHIQUE 2. Emprunts de l'Ontario sur le marché international en 2010-2011

Émissions : 16,4 milliards de dollars canadiens



Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Source : Office ontarien de financement.



TABLEAU 1. Programme d'emprunt 2010-2011 : Province et Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario

(en milliards de dollars)

	Budget de 2010	Chiffres provisoires	Variation en cours d'exercice
Déficit	19,7	16,7	(3,0)
Investissement dans les immobilisations	9,8	9,5	(0,2)
Redressements sans effet sur la trésorerie	(1,7)	(5,6)	(3,9)
Prêts/Investissements nets	1,9	1,9	0,0
Dette arrivant à échéance	15,6	15,6	0,0
Rachats de titres de créances	0,4	0,6	0,2
Total des besoins en matière de financement	45,6	38,6	(7,0)
Emprunts auprès du Régime de pensions du Canada	(0,8)	(0,8)	0,0
Diminution/(Augmentation) des emprunts à court terme	(1,6)	0,0	1,6
Augmentation/(Diminution) de la trésorerie et des équivalents	(3,5)	2,1	5,6
Total des emprunts à long terme sur les marchés publics	39,7	39,9	0,2

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Le total des besoins en matière de financement pour 2010-2011 a diminué de 7,0 milliards de dollars par rapport aux chiffres indiqués dans le budget de 2010.

Les frais d'intérêt sur la dette, qui se chiffrent à 9 527 millions de dollars, sont de 434 millions de dollars inférieurs aux prévisions du budget de 2010.

L'augmentation de 5,6 milliards de dollars de la trésorerie et des équivalents comparativement aux chiffres indiqués dans le budget de 2010 résulte des emprunts anticipés pour 2011-2012 puisque la province a tiré parti des conditions favorables du marché à la fin de 2010-2011.

TABLEAU 2. Perspectives du programme d'emprunt à moyen terme : Province et Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario

(en milliards de dollars)

	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Déficit	16,3	15,2	13,3
Investissement dans les immobilisations	10,9	11,5	10,5
Redressements sans effet sur la trésorerie	(3,6)	(3,4)	(3,9)
Prêts/Investissements nets	2,7	1,2	1,1
Dette arrivant à échéance	13,9	17,4	23,7
Rachats de titres de créances	0,5	0,5	0,5
Total des besoins en matière de financement	40,7	42,3	45,3
Emprunts auprès du Régime de pensions du Canada	(1,1)	(0,8)	0,0
Diminution/(Augmentation) des emprunts à court terme	0,0	(3,0)	(3,0)
Augmentation/(Diminution) de la trésorerie et des équivalents	(4,6)	0,0	0,0
Total des emprunts à long terme sur les marchés publics	35,0	38,6	42,2

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Les besoins totaux en matière de financement pour 2011-2012 découlent surtout du déficit, des investissements dans les immobilisations et du refinancement de la dette arrivant à échéance. Pour combler les besoins en matière de financement, l'Ontario conservera une démarche souple, surveillera les marchés canadien et international, émettra des obligations ayant différentes échéances et dans diverses devises, et tiendra compte des préférences des investisseurs.

Les emprunts à long terme sur les marchés publics devraient se chiffrer à 35,0 milliards de dollars en 2011-2012, soit 4,9 milliards de dollars de moins que les 39,9 milliards de dollars contractés en 2010-2011 et 3,8 milliards de dollars de moins que ce qui était prévu pour 2011-2012 dans le budget de 2010.

La diversification des sources d'emprunt continuera d'être un objectif de premier ordre en 2011-2012. Selon les conditions des marchés, la province prévoit effectuer au moins 60 % des emprunts, soit 21,0 milliards de dollars, sur le marché canadien. Grâce à un programme d'emprunt moins important, la province dépendra moins des marchés étrangers pour combler ses besoins en matière de financement. Elle projette d'emprunter jusqu'à 14,0 milliards de dollars sur les marchés étrangers, soit 2,4 milliards de dollars de moins qu'en 2010-2011.



Le total des emprunts à long terme sur les marchés publics de la province a diminué d'un montant cumulatif de 5,4 milliards de dollars par rapport aux prévisions du budget de 2010 pour les deux prochains exercices. Cette diminution est principalement attribuable à la décision de faire des emprunts anticipés en 2010-2011 et à la diminution prévue du déficit pour les deux prochains exercices. Le gouvernement demandera à l'Assemblée législative de lui accorder le pouvoir d'emprunter pour combler les besoins de la province.

Dettes

La dette totale, qui représente tous les emprunts sans y inclure les actifs financiers, qui ont pour effet de la contrebalancer, devrait s'élever à 236,3 milliards de dollars au 31 mars 2011, comparativement à 212,1 milliards de dollars au 31 mars 2010.

La dette nette de l'Ontario équivaut à la différence entre le total des passifs et le total des actifs financiers. On projette que la dette nette de l'Ontario se chiffrera à 217,3 milliards de dollars au 31 mars 2011 (193,6 milliards de dollars au 31 mars 2010). Ce montant englobe la dette nette du secteur parapublic, qui est de 13,5 milliards de dollars (14,2 milliards de dollars au 31 mars 2010).

Les résultats provisoires de 2010-2011 pour la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO) indiquent que les revenus pourraient être de 1,2 milliard de dollars supérieurs aux charges, ce qui réduirait la dette non provisionnée de la Société (ou « dette insurmontable du secteur de l'électricité »), pour la faire passer de 14,8 milliards de dollars au 31 mars 2010 à 13,6 milliards de dollars au 31 mars 2011. Pour 2011-2012, on prévoit que les revenus de la SFIEO seront supérieurs d'environ 1,4 milliard de dollars à ses charges, ce qui réduirait la dette non provisionnée pour la faire passer à 12,2 milliards de dollars au 31 mars 2012.



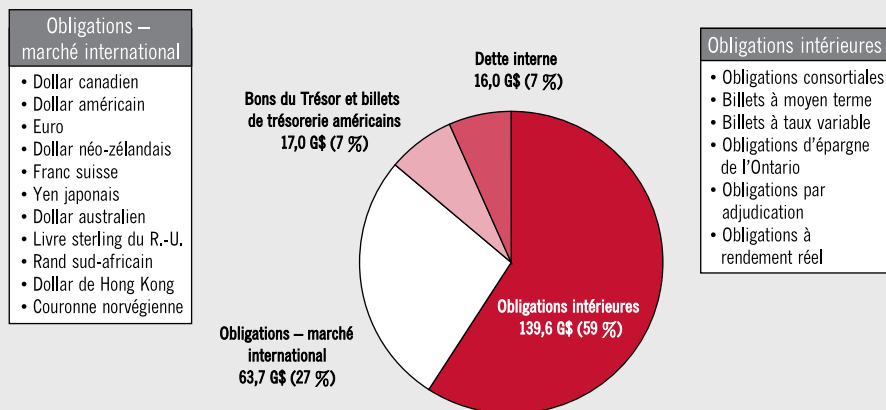
Composition de la dette totale

La dette totale est constituée d'obligations émises sur les marchés financiers publics, d'une dette interne, de bons du Trésor et de billets de trésorerie américains.

La dette contractée sur les marchés publics totalise 220,3 milliards de dollars au 31 mars 2011 et consiste principalement en obligations émises en 11 devises sur les marchés publics canadien et international. L'Ontario a aussi une dette interne de 16,0 milliards de dollars contractée en dollars canadiens. La dette interne est constituée de titres de créances qui sont détenus surtout par des caisses de retraite du secteur public de l'Ontario et l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada. Cette dette contractée hors des marchés publics est non négociable.

GRAPHIQUE 3. Composition de la dette totale

Émissions : 236,3 milliards de dollars canadiens



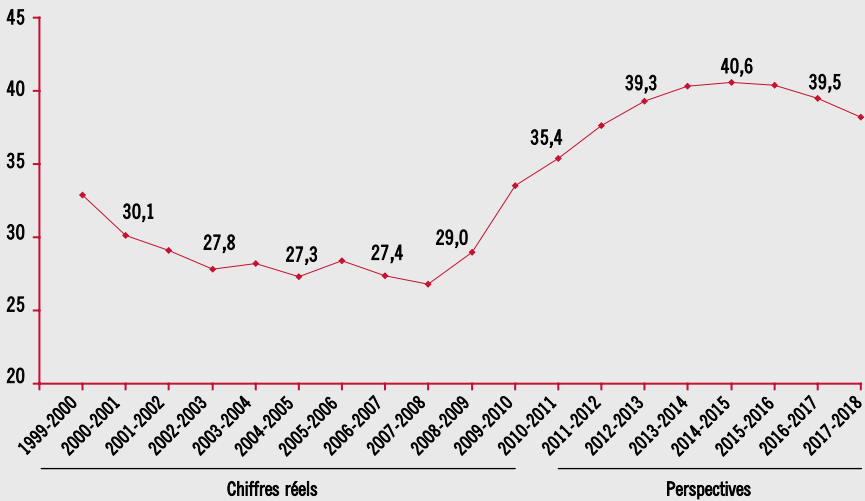
Source : Office ontarien de financement.

Rapports dette-PIB

On s'attend à ce que le rapport dette nette-PIB de la province atteigne un sommet de 40,6 % en 2014-2015, ce qui est inférieur au taux de 41,8 % prévu dans le budget de 2010.

GRAPHIQUE 4. Rapport dette nette-PIB de l'Ontario

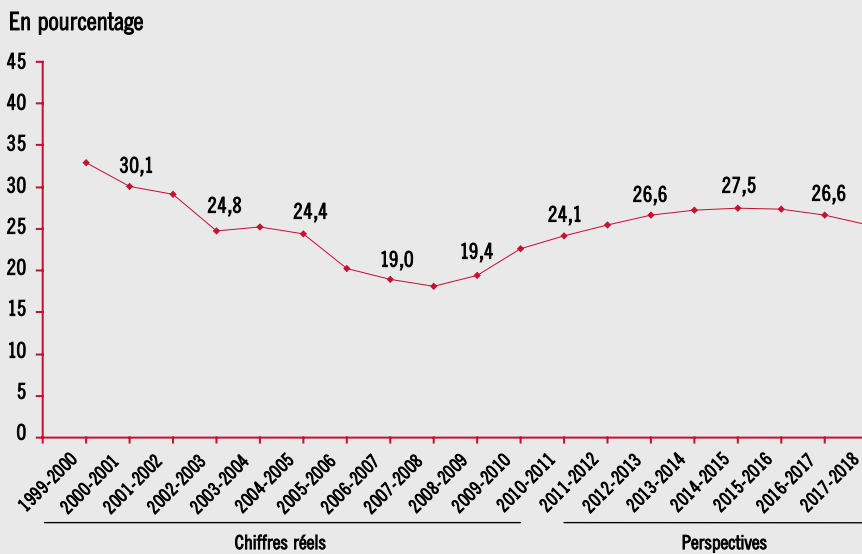
En pourcentage



Source : ministère des Finances de l'Ontario.



GRAPHIQUE 5. Rapport déficit accumulé-PIB de l'Ontario

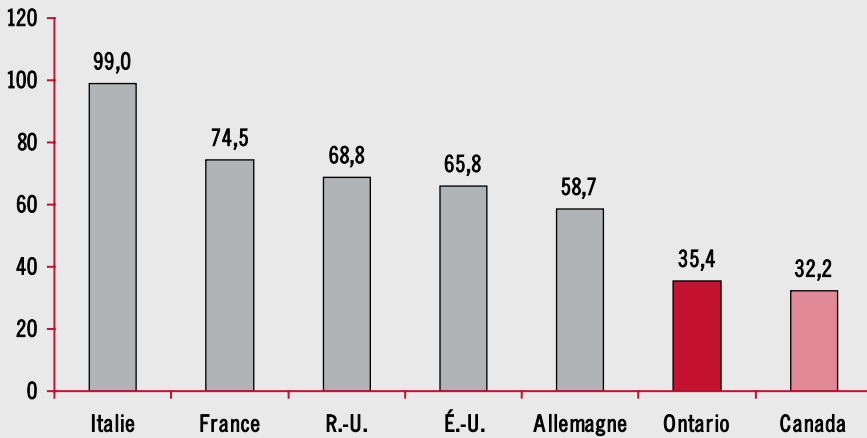


Source : ministère des Finances de l'Ontario.

En 2010-2011, les ratios dette nette-PIB du Canada et de l'Ontario étaient nettement inférieurs à ceux des pays du G7.

GRAPHIQUE 6. Rapport dette nette-PIB de certains pays et de l'Ontario

2010-2011
En pourcentage



Sources : Perspectives de l'économie mondiale du Fonds monétaire international (octobre 2010) et Office ontarien de financement.



Coût de la dette

Au 31 mars 2011, le taux d'intérêt effectif (selon une moyenne pondérée) sur la dette totale est estimé à 4,52 % comparativement à 4,58 % au 31 mars 2010. À titre comparatif, au 31 mars 1991, ce taux était de 10,92 %.

Pour 2011-2012, si les taux d'intérêt étaient de un point de pourcentage plus élevés que ce qui est prévu, les frais d'intérêt sur la dette augmenteraient de quelque 500 millions de dollars pour la province.

GRAPHIQUE 7. Taux d'intérêt effectif (moyenne pondérée) de la dette totale



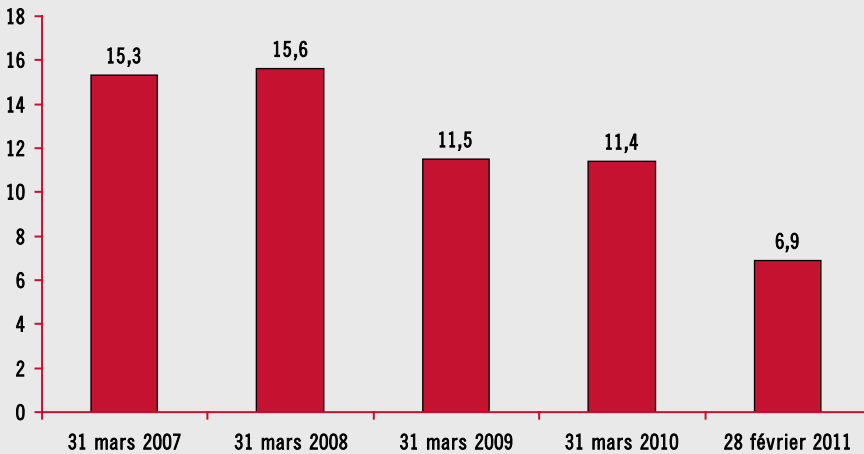
Sources : Comptes publics de l'Ontario (1990-2010) et Office ontarien de financement.

Exposition aux risques

La province limite son exposition aux risques associés aux changements nets de taux d'intérêt à 35 % de la dette contractée pour les besoins de la province et son exposition aux risques de change, à 5 %. Au 28 février 2011, l'exposition de la province aux risques associés aux changements nets de taux d'intérêt était de 6,9 % et son exposition aux risques de change était de 1,0 %. Toutes les expositions sont restées nettement inférieures aux limites prévues dans la politique en 2010-2011.

GRAPHIQUE 8. Exposition aux risques associés aux changements nets de taux d'intérêt

Pourcentage de la dette contractée pour les besoins de la province



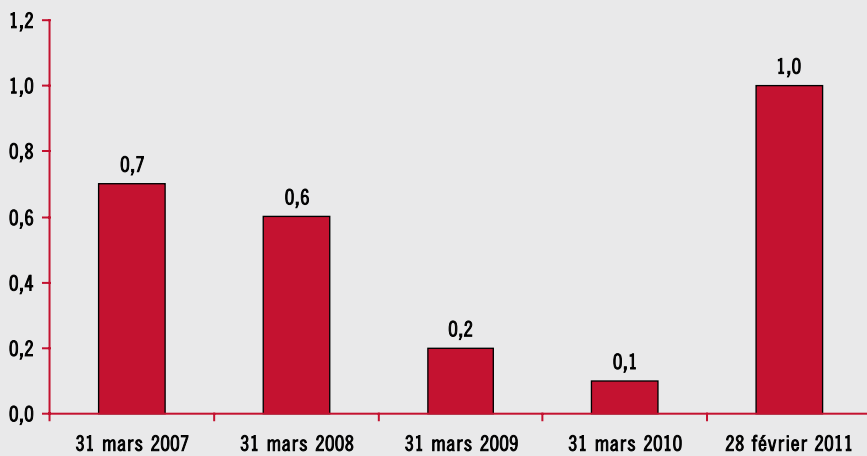
Exclut la dette de la SFIEO.

Source : Office ontarien de financement.



GRAPHIQUE 9. Exposition aux risques de change

Pourcentage de la dette contractée pour les besoins de la province



Exclut la dette de la SFIEO.

Source : Office ontarien de financement.

Tableaux financiers consolidés

TABLEAU 3. Dette nette et déficit accumulé : Chiffres provisoires 2011

(en millions de dollars)

	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	Chiffres provisoires 2010-2011	Plan 2011-2012
Dette ¹						
Dette contractée sur les marchés publics						
Obligations ²	128 666	134 362	145 398	175 767	201 163	223 998
Bons du Trésor	4 249	5 092	9 044	13 914	13 895	13 324
Billets de trésorerie américains ²	254	644	2 006	3 087	3 088	3 659
Infrastructure Ontario (IO) ³	1 262	1 632	1 695	1 920	1 949	1 949
Autres	—	—	68	296	310	308
	134 431	141 730	158 211	194 984	220 405	243 238
Dette interne						
Office d'investissement du régime de pensions du Canada	10 233	10 233	10 233	10 233	10 233	10 233
Caisse de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario	6 411	4 466	3 001	1 765	1 205	625
Caisse de retraite des fonctionnaires	2 502	2 260	1 991	1 713	1 403	1 048
Caisse de retraite du syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO)	1 188	1 074	946	814	666	497
Société canadienne d'hypothèques et de logement	914	863	811	755	696	635
Autres ⁴	1 314	1 430	1 632	1 726	1 804	1 688
	22 562	20 326	18 614	17 006	16 007	14 726
	156 993	162 056	176 825	211 990	236 412	257 964
Gains/(pertes) de change non amortis	318	161	90	132	(69)	(57)
Dette totale	157 311	162 217	176 915	212 122	236 343	257 907



**TABLEAU 3. Dette nette et déficit accumulé : Chiffres provisoires 2011
(suite)**

(en millions de dollars)

	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	Chiffres provisoires 2010-2011	Plan 2011-2012
Dette totale	157 311	162 217	176 915	212 122	236 343	257 907
Espèces et placements temporaires ⁵	(6 622)	(8 144)	(11 878)	(17 102)	(19 245)	(14 621)
Dette totale moins les espèces et placements temporaires	150 689	154 073	165 037	195 020	217 098	243 286
Autres (actifs)/passifs nets ⁵	(8 050)	(9 697)	(8 948)	(15 598)	(13 274)	(15 986)
Dette nette du secteur parapublic	11 103	12 240	13 496	14 167	13 523	14 172
Dette nette	153 742	156 616	169 585	193 589	217 347	241 472
Actifs non financiers ⁶	(46 966)	(50 999)	(56 347)	(62 632)	(69 704)	(77 513)
Déficit accumulé	106 776	105 617	113 238	130 957	147 643	163 959

¹ Y compris la dette contractée par la province et les organismes du gouvernement, notamment la SFIEO.

² Tous les soldes sont exprimés en dollars canadiens. Les soldes ci-dessus tiennent compte de l'effet des contrats dérivés connexes.

³ La dette provisoire d'Infrastructure Ontario (IO) pour 2010-2011 se compose des Obligations pour le renouvellement de l'infrastructure (1 250 millions de dollars) et de billets de trésorerie à court terme (699 millions de dollars). Elle n'est pas garantie par la province.

⁴ Le poste « Autres » de la dette interne comprend la Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants et la dette indirecte des conseils scolaires.

⁵ Les autres (actifs)/passifs nets comprennent les débiteurs, les prêts en cours, les investissements dans les entreprises publiques, d'autres actifs, les crédateurs, les charges à payer, le revenu et les apports en capital reportés, les régimes de retraite et les autres avantages sociaux futurs, et les autres passifs.

⁶ Les actifs non financiers comprennent les immobilisations corporelles de la province et du secteur parapublic.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

TABLEAU 4. Perspectives à moyen terme : Dette nette et déficit accumulé
(en milliards de dollars)

	2012-2013	2013-2014
Dette totale	282,3	303,0
Espèces et placements temporaires	(14,6)	(14,6)
Dette totale moins les espèces et placements temporaires	267,7	288,4
Autres (actifs)/passifs nets	(17,1)	(18,5)
Dette nette du secteur parapublic	14,2	15,0
Dette nette	264,8	284,8
Actifs non financiers	(85,7)	(92,4)
Déficit accumulé	179,1	192,4

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.



TABLEAU 5. Échéances de la dette : Chiffres provisoires 2011

(en millions de dollars)

Exercice	Devises					Total des chiffres prov.	Total
	Dollar canadien	Dollar amér.	Yen japonais	Euro	Autres devises ¹	2010-2011	2009-2010
1 ^{er} exercice	22 870	8 223	–	–	47	31 140	33 923
2 ^e exercice	7 405	9 517	–	–	550	17 472	13 476
3 ^e exercice	15 391	5 004	171	2 330	1 586	24 482	17 325
4 ^e exercice	11 741	9 060	61	–	720	21 582	19 333
5 ^e exercice	8 399	4 985	1 170	–	1 708	16 262	21 632
1-5 ans	65 806	36 789	1 402	2 330	4 611	110 938	105 689
6-10 ans	29 363	7 640	547	6 655	2 259	46 464	36 764
11-15 ans	13 556	–	–	–	–	13 556	12 070
16-20 ans	12 735	–	–	–	–	12 735	15 602
21-25 ans	17 572	–	–	–	–	17 572	9 626
26-45 ans ²	35 147	–	–	–	–	35 147	32 239
Gains/(pertes) de change non amortis	–	57	(105)	44	(65)	(69)	132
Total³	174 179	44 486	1 844	9 029	6 805	236 343	212 122
Dette contractée pour les besoins de la province	150 812	42 005	1 844	8 850	5 630	209 141	184 684
Dette de la SFIEO	23 367	2 481	–	179	1 175	27 202	27 438
Total	174 179	44 486	1 844	9 029	6 805	236 343	212 122

¹ Les autres devises comprennent le dollar australien, le dollar néo-zélandais, la couronne norvégienne, la livre sterling du R.-U., le franc suisse, le dollar de Hong Kong et le rand de l'Afrique du Sud.

² L'échéance la plus longue prend fin le 2 juin 2054.

³ Au 31 mars 2011, on projette que la dette contractée en devises étrangères, compte non tenu des pertes de change non amorties, totalisera 62,2 milliards de dollars (48,9 milliards de dollars en 2010). De ce montant, 59,9 milliards de dollars, soit 96,3 % (48,7 milliards de dollars en 2010, soit 99,5 %), étaient entièrement couverts par un montant équivalent en dollars canadiens.

TABLEAU 6. Valeur nominale du portefeuille des instruments financiers dérivés : Chiffres provisoires 2011

(en millions de dollars)

Arrivant à échéance au cours de l'exercice	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	6-10 ans	Plus de 10 ans	Total	
								provisoire 2010-2011	Total 2009-2010
Échanges :									
Taux d'intérêt	10 911	12 036	10 520	23 883	12 899	23 223	8 174	101 646	91 337
Crédit croisé	5 810	10 605	10 869	9 722	7 494	16 810	–	61 310	51 328
Contrats de change à terme	9 775	–	–	–	–	–	–	9 775	9 379
Swaptions	43	–	–	–	–	–	950	993	993
Total	26 539	22 641	21 389	33 605	20 393	40 033	9 124	173 724	153 037

Le tableau ci-dessus est un tableau provisoire au 31 mars 2011 des échéances des instruments financiers dérivés de la province, par type, fondé sur le montant nominal des contrats. Les montants nominaux représentent la valeur des contrats dérivés en cours; ils ne sont pas indicatifs du risque de crédit ou du marché ni des flux de trésorerie réels. La province a recours aux instruments financiers dérivés pour couvrir et minimiser les frais d'intérêt. Les opérations de couverture sont effectuées principalement grâce à des échanges. Ces échanges permettent à la province de compenser ou de convertir ses obligations actuelles en obligations ayant des caractéristiques plus intéressantes.



© IMPRIMEUR DE LA REINE POUR L'ONTARIO, 2011

ISBN 978-1-4435-6240-9 (IMPRIMÉ)

ISBN 978-1-4435-6241-6 (HTML)

ISBN 978-1-4435-6242-3 (PDF)